



**DELIBERATION N° 22/165 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DU RAPPORT D'ORIENTATION SUR LA POLITIQUE
LINGUISTIQUE**

**CHÌ PIGLIA ATTU DI U RAPORTU D'URIENTAZIONE NANT'À A PULITICA
LINGUISTICA**

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 10 novembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Valérie BOZZI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Angèle CHIAPPINI à M. Georges MELA
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Vannina CHIARELLI-LUZI
Mme Frédérique DENSARI à Mme Paula MOSCA
Mme Lisa FRANCISCI à M. Don Joseph LUCCIONI
M. Pierre GHIONGA à M. Didier BICCHIERAY
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Sandra MARCHETTI à Mme Muriel FAGNI
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Juliette PONZEVERA

Mme Julia TIBERI à M. Saveriu LUCIANI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1,
- VISTU** u codice generale di e cullettività territorialia, è specialmente i so articuli L. 4421-1 à L. 4426-1,
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VISTU** a lege n° 2022-1089 di u 30 di lugliu di u 2022 chì mette fine à i regime d'eccezzione creati per luttà contru à l'epidemia ligata à a Covid-19,
- VU** la délibération n° 15/083 AC de l'Assemblée de Corse du 16 avril 2015 approuvant le plan Lingua 2020 per a nurmalizzazione di a lingua corsa è u progressu versu una sucetà bilingua,
- VISTU** a deliberazione n° 15/083 AC di l'Assemblea di Corsica di u 16 d'aprile di u 2015 appruvendu u Pianu Lingua 2020 par a nurmalizzazione di a lingua corsa è u progressu versu una sucetà bilingua,
- VU** la délibération n° 16/140 AC de l'Assemblée de Corse du 23 juin 2016 approuvant la convention Etat/Collectivité de Corse d'application du plan de développement de l'enseignement de la langue corse 2016-2021,
- VISTU** a deliberazione n° 16/140 AC di l'Assemblea di Corsica di u 23 di ghjugnu di u 2016 appruvendu a cunvinzione Statu/Cullettività di Corsica di messa in ballu di u pianu di sviluppu di l'insignamentu di a lingua corsa 2016-2021,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- VISTU** a deliberazione n° 21/119 AC di l'Assemblea di Corsica di u 22 di lugliu di u 2021 aduttendu u quadru generale d'urrganizazione e di u seguitu di e riunione publiche di l'Assemblea di Corsica
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- NANT'À** u raportu di u Prisidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE du rapport d'orientation sur la politique linguistique.

ARTICULU PRIMU :

PIGLIA ATTU di u raportu d'urientazione nant'à a pulitica linguistica.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

ARTICULU 2 :

A presente deliberazione sarà publicata di modu elettronicu nant'à u situ internet di a Cullettività di Corsica.

Ajacciu, le 24 novembre 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Maupertuis', with a horizontal line extending from the bottom of the signature.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE 2022

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**LINGUA CORSA : RAPORTU D'URIENTAZIONE NANT'À A
PULITICA LINGUISTICA**

**LINGUA CORSA : RAPPORT D'ORIENTATION SUR LA
POLITIQUE LINGUISTIQUE**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent document constitue le premier « rapport d'orientation » soumis à l'Assemblée de Corse.

Le principe de ce nouveau format, proposé par le Président du Conseil exécutif de Corse et la Présidente de l'Assemblée de Corse et débattu en Conférence des Présidents, vise à mettre en place une nouvelle méthode de travail entre le Conseil exécutif de Corse, l'Assemblée de Corse, les instances consultatives, et au-delà, les acteurs concernés, dans des domaines de l'action publique appelant des réformes profondes ayant vocation à être adossées à une consultation et, chaque fois que possible, à un consensus large.

Cette proposition s'est notamment inspirée de la lettre et de l'esprit du « Rapport sur l'évolution institutionnelle de la Corse », en particulier dans la première partie « *Un renforcement démocratique pour des institutions plus efficaces* ».

Ce rapport a été commandé par le Président du Conseil exécutif de Corse à la Professeure Wanda Mastor, remis par celle-ci le 11 octobre 2021.

La volonté d'une coopération et d'une articulation plus fortes du Conseil exécutif de Corse et de l'Assemblée de Corse, dans le respect des prérogatives de chacun des deux organes exécutif et délibératif, avait été réaffirmée avec force par le Président du Conseil exécutif de Corse dès son discours d'investiture en date du 1^{er} juillet 2021.

Il en était de même de la volonté d'impliquer plus fortement les instances consultatives de la Collectivité de Corse, et plus largement la société corse tout entière, dans les travaux de la Collectivité.

L'institution d'un modèle de rapport dit « d'orientation » participe de cette double volonté.

A l'heure actuelle, l'élaboration d'un rapport emprunte un circuit unique : le Conseil exécutif de Corse propose un document, éventuellement en procédant à une consultation informelle des élus et acteurs concernés par son contenu, adressé aux conseillers à l'Assemblée de Corse au plus tard quinze jours avant la session (sauf procédure d'urgence).

Pendant ce délai, les commissions de l'Assemblée de Corse et, le cas échéant, les instances consultatives, formulent un avis sur ce rapport.

L'Assemblée de Corse en débat ensuite en session, peut y apporter des

amendements et délibère.

Cette procédure de droit commun, particulièrement lorsqu'elle concerne des dossiers stratégiques, présente incontestablement des carences et suscite un sentiment partagé d'insatisfaction, voire de frustration, au sein des différents organes exécutif, consultatifs, et délibératif.

L'organisation des séquences ne permet ni aux différents organes de s'approprier le contenu du rapport, ni à l'Exécutif de pouvoir intégrer leurs avis à leur juste mesure.

La possibilité pour les élus de proposer des évolutions au rapport existe uniquement par voie d'amendement, au moment de son examen en séance publique : en amont, le Conseil exécutif est privé de la possibilité d'enrichir sa réflexion ; en aval, la procédure ne permet pas à l'Assemblée de Corse de faire évoluer de façon significative le texte initialement proposé.

Plusieurs propositions d'évolution de la méthode de production et d'examen des rapports, au demeurant cumulatives, ont été envisagées pour permettre un travail mieux planifié et mieux coordonné : modification de la fréquence des sessions ; définition partagée d'une programmation permettant d'avoir de la lisibilité sur les rapports importants; répartition optimisée des rapports entre la Commission Permanente et la session plénière, pour consacrer celle-ci au traitement des dossiers stratégiques.

Le « rapport d'orientation » est une des modalités innovantes de cette méthode nouvelle.

Cette option permet, quand la nature ou l'importance du thème le justifie, de saisir l'Assemblée de Corse une première fois avec le « rapport d'orientation ».

Ce dernier éclaire le thème abordé, soumet au débat et à la réflexion commune des objectifs, les moyens et des pistes d'action proposés par le Conseil exécutif de Corse.

Ce rapport est présenté et discuté devant l'Assemblée de Corse, sans qu'il fasse l'objet d'une délibération.

Il est ensuite envoyé en commission(s) compétente(s), afin de permettre un travail de fond sur le sujet.

Le Conseil exécutif de Corse peut, sur invitation de la Commission, participer à ses travaux et mener des consultations auprès des acteurs concernés.

Également saisies du rapport d'orientation, les instances consultatives (CESEC, Chambre des Territoires et Assemblea di a Giuventù) peuvent, si elles le souhaitent, engager une réflexion sur le thème du rapport.

Au terme de ce cycle de travaux (qui peut durer de 3 à 6 mois), la ou les commission(s) de l'Assemblée et les instances consultatives transmettent au Conseil exécutif le fruit de leurs travaux.

Synthèse en est faite par le Conseil exécutif de Corse, qui propose un rapport final empruntant le circuit traditionnel, au terme duquel l'Assemblée de Corse débat, le cas échéant amende, et délibère définitivement sur les propositions qui y figurent.

Le choix de la langue corse pour thème du premier rapport d'orientation s'est imposé pour des raisons symboliques, politiques, et opérationnelles.

Sur le plan symbolique, la langue corse appartient à tous les Corses et à toutes celles et ceux qui souhaitent la comprendre, la parler, l'écrire et la faire vivre. La question de la politique linguistique en faveur du Corse incarne donc, mieux que n'importe quelle autre, la nécessité de créer les synergies institutionnelles et sociétales indispensables à sa sauvegarde et à son rayonnement.

Sur le plan politique, la volonté de sauver et promouvoir la langue corse fait l'objet, depuis plusieurs années, voire plusieurs décennies, d'un très large consensus au sein de la société corse. Il est donc indispensable de chercher à prolonger ce processus sur le terrain des mesures à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif partagé.

Sur le plan opérationnel, la volonté de renforcer quantitativement et qualitativement les politiques publiques en faveur de la langue constitue une orientation majeure et prioritaire du Conseil exécutif de Corse et de la majorité territoriale issue des urnes en juin 2021, choix mis au cœur du projet validé par le suffrage universel. Ce choix a commencé à se concrétiser lors de la première année de mandature, notamment à travers le renforcement du soutien à des dispositifs innovants (« Case di a lingua ») ou à l'objectif défendu par la Collectivité de Corse dans le cadre du nouveau CPER (doublement de l'enveloppe consacrée à la langue corse).

L'objectif qualitatif est de passer d'une politique en faveur de la langue corse à une véritable politique linguistique.

Le process initié par le présent rapport d'orientation doit permettre d'impliquer l'ensemble des élus, des organes de la Collectivité de Corse, ainsi que l'ensemble des acteurs de la langue - celles et ceux qui le sont historiquement comme ceux qui ont vocation à le devenir - dans la définition et la mise en œuvre d'une véritable politique linguistique.

Le calendrier de travail proposé pourrait être le suivant :

- Présentation du rapport d'orientation devant l'Assemblée de Corse lors de la session des 27 et 28 octobre 2022 ;
- Phase de travaux et de consultation sur la base du rapport d'orientation : novembre 2022 - janvier 2023 ;
- Restitution de l'avis de l'Assemblée de Corse (et des éventuels avis des instances consultatives) : février 2023 ;
- Rapport du Conseil exécutif de Corse pour débat et vote de l'Assemblée de Corse : avril 2023.

Afin d'éclairer les travaux est annexée au présent rapport l'enquête sociolinguistique sur la langue corse commandée par la Collectivité de Corse.

Deux rapports opérationnels sont soumis concomitamment à l'Assemblée de Corse, portant sur les « Case di a lingua », et « Scola Corsa », formant avec le présent rapport un corpus cohérent.

Le présent rapport d'orientation s'articule en deux parties, selon le plan suivant :

Partie 1/ La question linguistique, un enjeu central dans la question corse

- A) Principales étapes de la revendication**
- B) Le rappel des avancées juridiques successives et de la situation normative actuelle**
- C) L'action actuelle de la Collectivité de Corse en faveur de la langue**
- D) Le rapport actuel des corses à leur langue**

Partie 2/ Pour une véritable politique linguistique de la Collectivité de Corse

- A) La réaffirmation de l'objectif de coofficialité de jure**
- B) La mise en œuvre de la coofficialité de facto**
 - 1. Renforcer la place de la langue corse dans le système éducatif**
 - 2. Réinscrire la langue corse comme langue naturelle dans l'espace social**
 - 3. Créer une nouvelle dynamique en faveur de la langue.**

Partie 1/ La question linguistique, un enjeu central dans la question corse

La question linguistique est centrale, de quelque côté que l'on aborde la réalité de la Corse et du peuple qui y a vécu depuis l'époque des premiers témoignages de présence humaine dans l'île :

-La langue corse est, depuis des temps immémoriaux, l'idiome utilisé par les Corses, permanence affirmée malgré la présence voire la prééminence, au gré des situations politiques, écrite et/orale d'autres langues ou idiomes ;

-La question de l'existence, de la reconnaissance et du devenir de la langue corse a été centrale dans la renaissance de l'idée nationale, pendant tout le vingtième siècle ;

-La question demeure centrale aux yeux des Corses aujourd'hui : l'enquête sociolinguistique commandée par la Collectivité de Corse confirme notamment l'attachement des Corses à leur langue et leur volonté de voir ses usages maintenus et développés ;

-La langue corse est un facteur essentiel d'équilibre de la société corse d'aujourd'hui. Elle est un élément constitutif décisif de l'identité collective. Elle garantit la transmission d'une culture et d'un rapport au monde qui nous ont constitué et façonné en tant que peuple, au fil des millénaires. Elle est un facteur de cohésion, d'intégration, dans une société qui doit apporter des réponses pertinentes à des mutations démographiques et sociologiques d'une ampleur, quelquefois d'une violence sans précédent. Elle est un viatique vers la Méditerranée et une communauté de locuteurs de plus d'un milliard de membres. Enfin, comme toute langue, elle fait partie du patrimoine universel de l'humanité : elle est à ce titre précieuse, irremplaçable, à faire vivre.

Dans cette perspective, il n'est pas indifférent de rappeler les travaux scientifiques ayant conduit à identifier les facteurs contribuant au développement d'une langue (cf. les travaux d'Appel R. et Muysken, P. in Language Contact and Bilingualism, 1987, Londres) :

- Le facteur du statut : plus le statut des locuteurs et le statut de la langue minoritaire sont élevés, plus elle aura de chances de survivre ;
- Le facteur de la démographie : plus les locuteurs sont concentrés géographiquement, surtout en milieu urbain, plus la langue aura de chances de survivre ;
- Le facteur de la similitude culturelle : plus la culture du groupe en question se rapproche de celle de la langue dominante, moins la langue minoritaire aura des chances de survivre.

C'est logiquement que les auteurs concluent que si un groupe est déterminé à préserver une forte identité culturelle, il a de fortes chances de préserver sa langue.

Depuis près de soixante ans dans la période contemporaine, les Corses ont largement fait la preuve, dans un environnement institutionnel hostile, de leur volonté de faire vivre leur langue.

A) Les principales étapes de la revendication

Historiquement, et jusqu'au XVIII^{ème} siècle, la langue corse s'est imposée de façon naturelle comme la langue des Corses, en dehors de tout statut, malgré la férule de pouvoirs extérieurs à l'île.

Ainsi et par exemple, la coexistence du toscan, langue employée par les Génois, et du corse paraît la norme au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, y compris dans l'administration de Pasquale Paoli.

Le rattachement de la Corse à la France coïncide avec l'imposition du standard orthographique et grammatical du français, instrument de cohésion nationale prescrit, y compris de façon autoritaire et coercitive, à l'occasion de la Révolution française et des régimes politiques qui en découlent.

La pratique écrite du corse est décelée en 1896, sous la plume de Santu Casanova dans le journal *A tramuntana*. La langue corse sera bientôt dotée d'un premier dictionnaire : celui de Falcucci, publié en 1915.

Dans la première moitié du XX^{ème} siècle, les journalistes de l'île optent clairement pour l'emploi de leur langue maternelle.

C'est le cas d'A Cispria, dont la seule parution de 1914 fait le choix du bilinguisme. La langue y est décrite comme élément essentiel d'identité d'une Corse qui « *n'est pas un département français, mais une nation vaincue qui va renaître* ».

La revendication linguistique ressurgit dans l'immédiat après-guerre, dans les journaux tels *A Muvra*, hebdomadaire en langue corse, largement diffusé dès 1920 pendant 20 ans qui érige la langue en thème de revendication : « *que le dialecte corse soit enseigné dans toutes les écoles de Corse, conjointement aux langues italienne et française* ».

La revendication politique ressort également des statuts du Partitu corsu d'Azzione, fondé en 1922, qui poursuit l'objectif de « *l'enseignement de l'histoire locale et de la langue corse dans toutes les écoles* ». En 1934, les États généraux de la Corse se positionnent pour « *qu'il soit consacré dans les écoles primaires et secondaires un temps déterminé à des lectures de textes dialectaux et que le dialecte soit rationnellement enseigné dans les écoles normales* ».

L'écho se fait également entendre pour le volet éducatif : en 1923, Ghjuvan Petru Lucciardi, écrivain et instituteur, est l'auteur d'un rapport portant sur « *l'utilisation du corse dans l'enseignement du français* ». Il y évoque la langue corse en ces termes : « *La langue locale a son génie propre, fait à la mesure de son esprit, en harmonie avec ses mœurs... L'abandonner, c'est abandonner un précieux instrument de culture intellectuelle et morale que les générations antérieures ont façonné pour nous...* ».

Le considérable travail linguistique et culturel ainsi produit sera largement discrédité par les dérives irrédentistes d'une partie de ses auteurs.

Le mouvement de défense de la langue est marqué en 1953 par la création d'une

Académie « *pour la défense du dialecte et des traditions corses* ». Cet objectif est repris en 1955 par la revue U Muntese, qui milite pour que le corse « *soit enseigné dans l'enseignement secondaire à titre de seconde langue, facultative hors de l'île, obligatoire dans l'île* ».

C'est ensuite à la jeunesse de se mobiliser pour lutter contre le risque d'extinction de la langue corse : l'Union nationale des étudiants corses de Paris réclame en 1964 « *l'enseignement dès l'école primaire de la langue et de l'histoire corses* ».

Avec l'apparition d'un mouvement autonomiste, les revendications se précisent. La dispense de cours de langue par des associations se diffuse à compter de l'année 1971 et la fédération Scola corsa demande l'extension de la loi Deixonne au corse. Une campagne importante, une pétition regroupant 12 000 signatures et le vote d'un vœu du conseil général ne permettent pas l'aboutissement de la revendication, qui sera néanmoins entendue l'année suivante.

Dans les années 1970 pour le domaine culturel et éducatif, le mouvement majeur du Riacquistu porte des revendications autour de la défense de l'identité, de la culture et de la langue corses.

Véritable « *réappropriation* » de l'identité corse, le mouvement a constitué, pour reprendre la formule de Toni Casalonga, « *le grand récit de la Corse d'après-guerre* » et reste comme « *un repère fort* ».

Le Riacquistu a fortement contribué à ce que les Corses de la Diaspora et de l'île veuillent se réapproprier leur langue, leur histoire, leur héritage patrimonial, artistique et environnemental, leurs savoir-faire, leurs capacités de produire et de commercer, leurs droits historiques et politiques.

Le chant et la musique tiennent une place de premier rang aussi bien dans le riacquistu de façon générale que dans le rayonnement de la langue corse et la redynamisation de sa pratique.

Avant cela et jusqu'aux années 70, les chanteurs utilisaient certes, pour tout ou partie de leur répertoire, la langue corse : mais cette pratique n'échappait pas à une logique de folklorisation dominante.

Mais avec les groupes culturels issus du Riacquistu, la langue devient centrale dans l'affirmation de l'existence d'un peuple corse historique décidé à reconquérir et exercer ses droits, qui exprime par le chant ses traumatismes, ses rêves et ses espoirs.

Pour des générations de jeunes Corses, l'entrée dans la conscience et l'engagement politiques se fera par la question linguistique et culturelle.

C'est le cas à Nice, Marseille, Aix en Provence et Paris, notamment avec la Consulta di i Studenti Corsi.

C'est le cas dans les collèges et lycées de Corse, où de 1980 à aujourd'hui, auront lieu à intervalles réguliers des mobilisations et manifestations en faveur de la langue corse.

Seront ici cités à titre d'exemples parmi beaucoup d'autres possibles :

-En 1990, à l'initiative des étudiants et notamment de la Cunsulta di i Studenti Corsi, plusieurs manifestations sont organisées à Corti sous le mot d'ordre « Cuufficialità ». Les revendications concernent plus précisément la reconnaissance de la langue corse et la réforme du système éducatif. Elles s'accompagnent d'une grève des lycéens de l'île et d'une occupation de l'inspection académique de Bastia ;

-La grève des lycéens en janvier 1993 : l'ALC (Associu di liceani corsi), soutenue par l'APC (Associu di parenti corsi), appelle à la grève des lycéens pour revendiquer un statut de co-officialité corse-français et d'enseignement obligatoire du corse de la maternelle à l'université ;

-L'occupation par les étudiants de Ghjuventù Paolina de la salle des délibérations du Conseil constitutionnel à Paris, le 18 mars 1994, pour protester contre le silence que leur a opposé le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur leurs revendications et notamment sur la généralisation de l'obligation d'enseignement de la langue corse.

-La création, à l'hiver 1997, du Cullettivu pè a lingua corsa regroupant, outre les syndicats étudiants et lycéens, plusieurs organisations politiques et syndicales, associatives, culturelles et institutionnelles, comme le Conseil économique, social et culturel. Le Cullettivu ayant pour objet l' « *action en faveur de la ratification de la Charte des langues minoritaires et la contribution à l'élaboration du Plan de développement pour la langue et la culture corses prévu par l'article 53 de la loi Joxe* » organisera une manifestation importante.

Au fil des années, la question de la langue corse forme un consensus de plus en plus fort au sein de la société corse.

Dans les années 70, de nombreuses forces de gauche prennent position pour la langue corse et de son développement, s'engageant en sa faveur, notamment dans le secteur associatif.

Au lendemain de l'élection de François Mitterrand le 10 mai 1981 et de la mise en œuvre du statut particulier, le Parti Socialiste (PS) et le Parti Communiste Français (PCF) se prononcent en faveur du bilinguisme. Ce concept est repris et partagé par certains courants de droite, notamment par José Rossi rapporteur du projet de statut Joxe en 1989.

Le PCF contribue également à valider le concept de coofficialité.

Le mouvement de fond qui traverse ainsi la société corse se concrétise dans la délibération de l'Assemblée de Corse n° 13/096 AC du 17 mai 2013, portée par Pierre Ghionga, votée sous la mandature de Paul Giacobbi, adoptée par un vote large, transcendant les appartenances partisans.

Sur le terrain associatif et des mobilisations populaires, le Cullittivu Parlemu Corsu (réunissant plus de 800 membres : 618 personnes, 115 associations et 112 groupes culturels ou artistes) incarne l'engagement multiforme en faveur d'une société bilingue.

L'action remarquable de l'ADECEC, association créée en 1970, en est une autre illustration, avec comme objectif la sauvegarde et la promotion de la langue corse et

du patrimoine de la Corse et les moyens dont elle s'est dotée (une radio locale, Voce Nustrale créée en 1981 et la première à avoir effectué la retransmission des matchs du SCB en langue corse, un musée ethnographique, une banque de données INFCOR et les applications électroniques, un site internet, des parutions, lexiques et livres pour enfants, calendrier annuel en langue corse, cycle de conférences, cours de langue corse, etc). La banque INFCOR (pour INFurmatICA CORsa) mise en place fait office de référence (17 rubriques allant de la définition, aux variantes graphiques et dialectiques, la grammaire, les synonymes, antonymes, étymologie, analogie, les dérivés ou encore les citations d'auteurs), en accès libre.

Cet indispensable rappel historique, bien que nécessairement partiel, souligne bien que la défense de la langue corse constitue, depuis 40 ans, date du statut particulier de la Corse, un point de convergence marqué des élus siégeant à l'Assemblée de Corse et des Corses qu'ils représentent.

La langue corse a fait l'objet d'une mobilisation sociale et sociétale permanente, dans laquelle le mouvement patriotique, dans la diversité de ses composantes, a joué un rôle moteur, même si non exclusif.

Cette double mobilisation, populaire et institutionnelle, a permis des avancées juridiques successives, lesquelles restent très insuffisantes au regard des objectifs assignés.

B) Le rappel des avancées juridiques successives et de la situation normative actuelle

La position de l'Etat face à la langue corse implique, pour être comprise, de broser à grands traits les éléments idéologiques, historiques et juridiques structurant la sacralisation de l'usage du français.

Ce rappel dresse la trame de fond d'une hostilité de principe à toute reconnaissance réelle du statut de la langue corse, hostilité qui ne laisse la place qu'à quelques concessions faites, dans la seconde partie du XX^{ème} siècle, à une reconnaissance à minima de la valeur patrimoniale des langues minoritaires dites « régionales ».

La Constitution du 4 octobre 1958, en sa version actuellement en vigueur, dispose à l'article 2 que :

« *La langue de la République est le français (...)* »

Cette affirmation insérée en 1992 vient, quelles qu'aient été les explications données au moment de l'adoption du texte (notamment la nécessité de combattre l'hégémonie de la langue anglaise), constitutionnaliser le dogme linguistique d'un Etat centralisateur qui a érigé l'unité linguistique comme vecteur de cohésion nationale.

A l'origine, la recherche d'un standard linguistique ayant conduit François 1^{er} à édicter les ordonnances de Villers-Cotterêts en août 1539 imposant « *un langage maternel français et non autrement* » avait pour objectif de faciliter la compréhension des actes de l'administration, de la justice et d'affermir le pouvoir monarchique.

La création de l'Académie française en 1634 a permis au pouvoir politique de garantir une emprise majeure sur l'usage et l'évolution de la langue majoritaire.

Cependant, le prestige d'un français classique en plein essor ne portait que peu atteinte aux langues régionales, qui demeuraient naturellement en usage.

C'est la période révolutionnaire qui impose le français comme seul vecteur légitime de propagation de la Révolution, et corrélativement tout ce qui n'est pas le français comme ennemi de celle-ci.

Le député Barère engage « la guerre » contre les idiomes, dans la déclaration qu'il adresse à la Convention montagnarde au nom du Comité de Salut Public le 27 janvier 1794.

S'il affirme que « *Chez un peuple libre, la langue doit être une et la même pour tous* », c'est parce qu'il considère que les langues régionales ne servent qu'à camoufler le séparatisme.

Dans le même esprit s'inscrivent les discours de l'Abbé Grégoire, notamment son discours du 4 juin 1794 devant la Convention.

Cette recherche de l'uniformisation linguistique au profit du français s'est construite par différentes étapes pour imposer toujours davantage l'usage de celui-ci. Ne seront mentionnées ici que les mesures parmi les plus significatives.

Ce sont par exemple les lois scolaires prises sous la III^{ème} République et notamment les lois Ferry, de 1881 à 1882, qui imposent le français comme seule langue de scolarisation et prohibent l'usage des langues régionales.

Depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle, la vitalité persistante des langues régionales impose à l'Etat de les considérer comme un élément patrimonial.

La loi n° 51-46 du 11 janvier 1951 relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux, dite *Loi Deixonne*, affirme que « *Le conseil supérieur de l'éducation nationale sera chargé, dans le cadre et dès la promulgation de la présente loi, de rechercher les meilleurs moyens de favoriser l'étude des langues et dialectes locaux dans les régions où ils sont en usage* », que « *Tout instituteur qui en fera la demande pourra être autorisé à consacrer, chaque semaine, une heure d'activités dirigées à l'enseignement de notions élémentaires de lecture et d'écriture du parler local et à l'étude de morceaux choisis de la littérature correspondante.* »

Pour l'enseignement secondaire, « *Dans les lycées et collèges, l'enseignement facultatif de toutes les langues et dialectes locaux, ainsi que du folklore, de la littérature et des arts populaires locaux, pourra prendre place dans le cadre des activités dirigées.* »

Initialement, la loi ne s'appliquait pas à la langue corse, signe d'une volonté politique de dévitalisation de celle-ci, qui était perçue comme un critère décisif d'une identité collective cherchant à être reconnue y compris sur le plan politique.

Ce n'est donc à nouveau qu'au prix d'un combat politique populaire que la légitime intégration de la langue corse au champ d'application de la loi Deixonne est intervenue en 1974.

Mais cet élan trouve ses limites dans la volonté de l'Etat de protection absolue de

l'usage du français, comme l'illustre encore la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, dite loi Toubon.

Le texte rappelle dès l'article 1 que « Langue de la République en vertu de la Constitution, la langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France. ». L'article 2 précise que « Dans la désignation, l'offre, la présentation, le mode d'emploi ou d'utilisation, la description de l'étendue et des conditions de garantie d'un bien, d'un produit ou d'un service, ainsi que dans les factures et quittances, l'emploi de la langue française est obligatoire.

Les mêmes dispositions s'appliquent à toute publicité écrite, parlée ou audiovisuelle. Les dispositions du présent article ne sont pas applicables à la dénomination des produits typiques et spécialités d'appellation étrangère connus du plus large public. La législation sur les marques ne fait pas obstacle à l'application des premiers et troisièmes alinéas du présent article aux mentions et messages enregistrés avec la marque.

Elle est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics.

Elle est le lien privilégié des Etats constituant la communauté de la francophonie. »

« Toute inscription ou annonce apposée ou faite sur la voie publique, dans un lieu ouvert au public ou dans un moyen de transport en commun et destinée à l'information du public doit être formulée en langue française » (article 3).

La déclinaison détaillée pour chaque acte officiel de la vie courante constitue le corps de la loi.

Dans l'espace progressivement reconnu aux langues régionales a ainsi été créé en 1982 le premier DEUG d'études régionales de France, suivi en 1984 de la création d'un cursus d'études régionales complet et enfin, en 1991, d'un CAPES monovalent de langue régionale.

La Corse bénéficie d'un statut spécifique, renforcé à l'occasion des divers processus de discussions engagés entre la Corse et l'Etat.

A chaque étape importante de l'évolution statutaire de l'île, les textes organisant ces avancées ont consacré des développements à la langue corse, sans pourtant jamais lui conférer de statut juridique :

-La loi n° 91-428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse a ainsi prévu, en la matière, que :

« Dans le cadre de la politique nationale de l'enseignement supérieur, le Président du conseil exécutif présente à l'Assemblée de Corse les propositions relatives aux formations supérieures et aux activités de recherche universitaire, après avis de l'université de Corse.

Sur cette base l'Assemblée de Corse établit, en fonction des priorités qu'elle détermine en matière de développement culturel, économique et social et après consultation du conseil économique, social et culturel de Corse, la carte des formations supérieures et des activités de recherche universitaire. Cette carte devient définitive lorsqu'elle a fait l'objet d'une convention entre la collectivité territoriale de Corse, l'Etat et l'université de Corse. »

Sur proposition du conseil exécutif, qui recueille l'avis du conseil économique, social et culturel de Corse, l'Assemblée détermine les activités éducatives

complémentaires que la collectivité territoriale de Corse organise.

L'Assemblée adopte, dans les mêmes conditions, un plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses, prévoyant notamment les modalités d'insertion de cet enseignement dans le temps scolaire. Ces modalités font l'objet d'une convention conclue entre la collectivité territoriale de Corse et l'Etat. »

La collectivité territoriale de Corse, après consultation du conseil économique, social et culturel de Corse, conclut avec les sociétés publiques du secteur audiovisuel qui ont des établissements en Corse des conventions particulières en vue de promouvoir la réalisation de programmes de télévision et de radiodiffusion ayant pour objet le développement de la langue et de la culture corses et destinés à être diffusés sur le territoire de la Corse.

Elle pourra également, avec l'aide de l'Etat, favoriser des initiatives et promouvoir des actions dans les domaines de la création et de la communication avec toutes personnes publiques ou privées ressortissantes des Etats membres de la Communauté européenne et de son environnement méditerranéen. » ;

-La loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse a complété ces dispositions :

« I. - Il est inséré, dans la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre III de la deuxième partie du code de l'éducation, un article L. 312-11-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 312-11-1. - La langue corse est une matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires de Corse. »

II. - Le deuxième alinéa de l'article L. 4424-5 du code général des collectivités territoriales est remplacé par deux alinéas ainsi rédigés :

« L'Assemblée adopte, dans les mêmes conditions, un plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses, dont les modalités d'application font l'objet d'une convention conclue entre la collectivité territoriale de Corse et l'Etat.

« Cette convention prévoit les mesures d'accompagnement nécessaires, et notamment celles relatives à la formation initiale et à la formation continue des enseignants. » ;

« La Collectivité territoriale de Corse, après consultation du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse, conclut avec les sociétés publiques du secteur audiovisuel qui ont des établissements en Corse, des conventions particulières en vue de promouvoir la réalisation de programmes de télévision et de radiodiffusion ayant pour objet le développement de la langue et de la culture corses et destinés à être diffusés sur le territoire de la Corse ».

Au niveau constitutionnel, depuis le 25 juillet 2008, la Constitution comporte un article 75-1 qui bien que dépourvu de toute portée normative, déclare que « *Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France* ».

Le Conseil Constitutionnel s'est toutefois empressé de préciser, à l'occasion de l'examen d'une question prioritaire de constitutionnalité que « *cet article (75-1) n'institue pas un droit ou une liberté que la Constitution garantit* » (décision du 20 mai 2011 n° 2011-130QPC)

La position de l'Etat reflète donc de façon générale, soit explicitement, soit implicitement, un refus obstiné de reconnaître pleinement et de sauvegarder les langues constituant pourtant son patrimoine, et ceci nonobstant l'ensemble des textes internationaux signés, parfois ratifiés par la France qui protègent, garantissent

et favorisent l'expansion linguistique des langues minoritaires.

Figurent notamment dans l'arsenal théorique de la protection juridique des langues :

- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel la France a adhéré le 4 novembre 1980. L'article 26 interdit toute discrimination et garantit à toutes les personnes une protection égale et efficace contre toute discrimination, notamment de langue. L'article 27 prévoit que « *dans les États où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, les personnes appartenant à ces minorités ne peuvent être privées du droit d'avoir, en commun avec les autres membres de leur groupe, leur propre vie culturelle, de professer et de pratiquer leur propre religion, ou d'employer leur propre langue* ».
- La Convention internationale sur les droits de l'enfant. Ratifiée par la France le 7 août 1990, la convention établit dans l'article 29 que l'éducation de l'enfant doit viser à « *Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne.* » L'article 30 de la Convention demande que « *Dans les États où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques ou des personnes d'origine autochtone, un enfant autochtone ou appartenant à une de ces minorités ne peut être privé du droit d'avoir sa propre vie culturelle, de professer et de pratiquer sa propre religion ou d'employer sa propre langue en commun avec les autres membres de son groupe* ».
- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels à laquelle la France a adhéré le 4 novembre 1980, en particulier l'article 13 sur le droit à l'éducation et l'article 15 sur le droit de prendre part à la vie culturelle. Dans son Observation générale 21 sur l'article 15 § 1 a) du Pacte, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a précisé que « *Les États parties devraient prendre des mesures et n'épargner aucun effort pour que les programmes éducatifs destinés aux groupes minoritaires et autochtones leur soient dispensés dans leur propre langue, en prenant en considération les souhaits exprimés par les communautés et les normes internationales relatives aux droits de l'homme pertinentes en la matière* » (E/C.12/CG/21, § 27).
- La Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, en particulier l'article 4.3 : « *Les États devraient prendre des mesures appropriées pour que, dans la mesure du possible, les personnes appartenant à des minorités aient la possibilité d'apprendre leur langue maternelle ou de recevoir une instruction dans leur langue maternelle.* »
- Le Guide du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités intitulé « Droits linguistiques des minorités linguistiques » précise que la mise en œuvre de ces droits humains fait en sorte que lorsque « *la demande est suffisamment élevée au plan numérique, les services de l'enseignement public doivent être dispensés dans une langue minoritaire dans la mesure appropriée, suivant de*

manière globale une approche proportionnelle. Cette mesure concerne tous les niveaux de l'enseignement public, de la maternelle à l'université. Si la demande, la concentration de locuteurs ou d'autres facteurs en empêchent la faisabilité, les autorités gouvernementales devront dans la mesure du possible s'assurer que l'enseignement d'une langue minoritaire soit disponible. De plus, tous les enfants doivent avoir une opportunité d'apprendre la/les langue(s) officielle(s) »

- La Déclaration des droits collectifs des peuples, assemblée générale de la Conférence des nations sans États d'Europe occidentale (CONSEO) établie à Barcelone le 27 mai 1990 proclame que : « *Tout peuple a le droit d'exprimer et de développer sa culture, sa langue et ses règles d'organisation et de se doter pour ce faire de ses propres structures politiques, d'enseignement, de communication et d'administration publique, sur son aire de souveraineté* » (article 9).
- La Charte Européenne des langues régionales ou minoritaires signée par la France le 7 mai 1999, mais non ratifiée :
- La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO adoptée par la France le 20 octobre 2005, affirmant que « *toute communauté linguistique a le droit de disposer des moyens nécessaires pour assurer la transmission et la pérennité de sa langue* ».

La position du juge administratif et constitutionnel français sur les questions linguistiques reflète un équilibre dialectique entre sacralisation de la langue française, obligation d'emploi exclusif du français dans tous les actes de la vie publique ou les activités relevant de l'espace public et prise en compte inévitable, toujours a minima, de la diversité linguistique dans les territoires relevant aujourd'hui de la souveraineté française.

La jurisprudence du Conseil Constitutionnel et du Conseil d'Etat illustre bien cette stratégie de contournement du devoir de protection prévu par les textes internationaux.

Ainsi, dans sa décision du 15 juin 1999, le Conseil constitutionnel estime que certains articles de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires précitée comporte des clauses contraires à la Constitution et qu'en y adhérant, la France méconnaîtrait les principes constitutionnels d'indivisibilité de la République, d'égalité devant la loi, d'unicité du peuple français et d'usage officiel de la langue française.

Cette appréciation a été reprise par le Conseil d'État en 2013, lequel a en outre émis un avis négatif au projet de loi constitutionnelle autorisant la ratification de la Charte (avis consultatif du 31 juillet 2015 relatif à la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires).

Ce projet de loi constitutionnelle a également été rejeté par le Sénat le 27 octobre 2015.

Dans le même esprit, le Conseil Constitutionnel a censuré par une décision DC2021-818 du 31 mai 2022 certaines dispositions de la loi relative à la protection patrimoniale des « langues régionales » et à leur promotion, concernant l'enseignement en « langues régionales », dite loi Molac, sur les langues autochtones de différents territoires de France en métropole et d'outre-mer, ainsi que le droit à leur usage.

Cette position a attiré l'attention du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, qui a adressé au gouvernement français une lettre le 31 mai 2022, s'étonnant de plusieurs aspects de la décision du Conseil Constitutionnel :

« La décision (n° 2021-818 DC) du Conseil constitutionnel établit l'inconstitutionnalité de l'enseignement immersif dans une autre langue que le français et de l'utilisation de signes diacritiques des langues régionales dans les actes d'état civil. Cette décision peut porter atteinte à la dignité, à la liberté, à l'égalité et à la non-discrimination ainsi qu'à l'identité des personnes de langues et de cultures historiques minoritaires de France.

Ces langues, recensées au nombre de 75 [dont le corse] selon le rapport officiel Cerquiglioni en 1999, sont pour la plupart classées par l'UNESCO en danger de disparition.

La décision du Conseil constitutionnel fait suite à l'adoption par l'Assemblée nationale à une très large majorité (247 voix pour, 76 contre et 19 abstentions) le 8 avril 2021, d'une proposition de loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, dite loi Molac, qui avait été adoptée aussi très largement par le Sénat.

Dans sa décision du 21 mai 2021, le Conseil constitutionnel a censuré deux articles essentiels de cette loi, l'article 4 autorisant l'enseignement dit « immersif » en langue régionale et l'article 9 autorisant l'usage des signes diacritiques des langues régionales dans les actes d'état civil pour permettre la prononciation correcte des noms et prénoms dans ces langues.

L'article 4 de la loi « Molac » ajoute à l'enseignement de la langue régionale et à l'enseignement bilingue en langue régionale et en langue française prévus à l'article L. 312-10 du code de l'éducation, une troisième forme reconnue comme la plus efficace pour atteindre un véritable bilinguisme : « un enseignement immersif en langue régionale, sans préjudice de l'objectif d'une bonne connaissance de la langue française ».

Dans le § 18 de sa décision, le Conseil constitutionnel affirme : « Si, pour concourir à la protection et à la promotion des langues régionales, leur enseignement peut être prévu dans les établissements qui assurent le service public de l'enseignement ou sont associés à celui-ci, c'est à la condition de respecter les exigences précitées de l'article 2 de la Constitution ».

Cet article 2, introduit dans la constitution française en juin 1992 mais au moment où le Conseil de l'Europe adoptait la Charte européenne des langues régionales ou minoritaire, déclare : « la langue de la République est le français ».

Au § 19, le Conseil constitutionnel retient une définition selon laquelle

« l'enseignement immersif d'une langue régionale est une méthode qui ne se borne pas à enseigner cette langue mais consiste à l'utiliser comme langue principale d'enseignement et comme langue de communication au sein de l'établissement ». Au § 20 il conclut : « Par conséquent, en prévoyant que l'enseignement d'une langue régionale peut prendre la forme d'un enseignement immersif, l'article 4 de la loi déferée méconnaît l'article 2 de la Constitution. Il est donc contraire à la Constitution. »

Le Conseil constitutionnel précise que la décision s'applique « dans les établissements qui assurent le service public de l'enseignement ou sont associés à celui-ci » (§ 18). Elle concerne donc non seulement les établissements publics qui dépendent directement de l'État, mais aussi tous les établissements associés à l'État c'est à dire les établissements du réseau Eskolim, Seaska, Bressola, Diwan, Calandreta, ABCM, **Scola Corsa**, dont le principe même est l'enseignement immersif. **Cette décision conduit donc non seulement à interdire l'enseignement en immersion dans les établissements publics de l'État, mais aussi à annuler à terme les contrats d'association avec l'État qui finance les postes d'enseignants et assure l'aide des collectivités locales pour leur fonctionnement.**

Il y aurait de plus un traitement différentiel entre l'enseignement dans les langues minoritaires de France (breton, basque, corse, occitan, etc.) et la langue anglaise. Cette dernière serait souvent utilisée comme unique langue d'enseignement ou en format bilingue dans des établissements qui assurent le service public de l'enseignement ou sont associés à celui-ci. Alors que l'enseignement immersif en langues minoritaires de France est interdit, l'enseignement en anglais sous toutes ses formes serait toléré sans difficulté. »

Ensemble avec le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies « **Nous craignons que l'adoption et l'application de cette décision puissent entraîner des atteintes importantes aux droits humains des minorités linguistiques en France** ».

Cette décision du Conseil constitutionnel a provoqué d'importantes manifestations, en Corse (plusieurs centaines de personnes mobilisées devant l'Inspection d'Académie de Bastia) mais aussi au Pays basque (6 à 10 000 manifestants à Bayonne) et en Bretagne (10 à 15 000 manifestants à Guingamp).

Elle a aussi suscité une prise de position du Président de la République, fait inédit à propos d'une décision du Conseil Constitutionnel. Le 26 mai 2021, sur sa page Facebook officielle, Emmanuel Macron a assuré que « rien ne saurait entraver l'enseignement immersif en langues régionales », et a « demandé au gouvernement et au Parlement de trouver les moyens de garantir leur transmission ».

L'Education nationale a alors publié une circulaire sur l'enseignement immersif, datée du 14 décembre 2021, confortant ce modèle. Il s'agit d'une ouverture nouvelle du Ministère de l'Education nationale à cette forme de transmission pour les langues dites régionales, mais sa portée reste limitée, au sein d'un corpus juridique constant, issu du passé, fortement marqué par la logique de rejet de ces langues.

Seule une réforme constitutionnelle, sans doute à travers le renforcement de l'article 75-1 de la Constitution qui mentionne les langues dites régionales, pourrait conforter

ces orientations en faisant état de la nécessité de transmission de ces langues par tous moyens, y compris l'enseignement par immersion. C'est le sens de la position exprimée, à la demande notamment du Président du Conseil exécutif de Corse et de la Présidente de l'Assemblée de Corse, par l'Association des Régions de France le 8 mars 2022 dans le livre blanc intitulé « Vers une République de la confiance », qui indique comme proposition visant à protéger les caractéristiques historiques, sociales et culturelles du territoire qu'il convient de « *Sécuriser l'enseignement immersif des langues régionales, en complétant l'article 75-1 de la Constitution de la manière suivante : « La République concourt à la défense et à la promotion des langues régionales, notamment par la méthode de leur enseignement immersif. »* »

Ainsi, l'enseignement des langues dites régionales serait pleinement compatible avec l'affirmation du français comme langue de la République, qui figure à l'article 2 de la Constitution.

Se superposent ainsi trois mouvements incompatibles qui permettent de comprendre la situation insatisfaisante dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui : la sacralisation du français, perçu comme standard garant d'une unité institutionnelle ; la volonté d'adhérer à la seule vision démocratique internationalement promue, soit la protection des langues minoritaires comme partie intégrante d'un patrimoine culturel commun ; la réponse législative apportée pour tenter en Corse de résoudre ce dilemme, par des mesures partielles et inabouties.

Face à ce paradoxe impossible à surmonter sur la base de ses seuls efforts, l'Assemblée de Corse a néanmoins construit avec une permanence remarquable, qui n'a fait que se renforcer, des propositions et des dispositifs visant à sauvegarder et promouvoir la langue corse.

Dès le 8 juillet 1983, à travers une motion déposée par Michel Castellani, au nom du groupe UPC, la première Assemblée de Corse avait débattu et voté une motion déposée en faveur du bilinguisme et de l'enseignement obligatoire de la langue corse.

La délibération relative à la notion de peuple corse n° 88-59 de l'Assemblée de Corse du 13 octobre 1988, affirme l'existence « *d'une communauté historique et culturelle vivante (...) le peuple corse* », et propose notamment « *l'enseignement de la langue corse dès la maternelle et à tous les niveaux du cursus scolaire et universitaire comme une matière à part entière dotée de moyens, de la considération et de la place réservée à une langue qui vit conformément aux recommandations de la résolution du Conseil de l'Europe sur les langues minoritaires ou régionales* ».

Une motion du 26 juin 1992 sur l'officialisation de la langue corse a précédé la délibération n° 05/112 AC du 1^{er} juillet 2005 de l'Assemblée de Corse approuvant les orientations stratégiques pour le développement et la diffusion de la langue corse.

La délibération n° 11/187 AC de l'Assemblée de Corse du 29 juillet 2011 adopte une motion relative à la demande de mise en œuvre de moyens juridiques pour un statut de coofficialité de la langue corse.

Le 17 mai 2013, l'Assemblée de Corse adopte la délibération n° 13/096 AC approuvant les propositions pour un statut de coofficialité et de revitalisation de la langue corse, en défendant la nécessité d'un arsenal juridique spécifique :

« La coofficialité signifie l'insertion de la langue corse au sein du système juridique, par la création de droits linguistiques territoriaux et d'obligations nouvelles pour tous les pouvoirs publics et le secteur privé sur le territoire insulaire » [...]

« I / Principes Généraux. Article 1 Le projet du présent statut :

1. Le présent statut vise à protéger, encourager et normaliser l'usage du corse dans tous les domaines et à garantir l'emploi officiel du français et du corse à parité sur le territoire de la Corse.

2. Les objectifs principaux du présent statut sont les suivants :

a) protéger et encourager l'emploi du corse par tous les habitants, dans tous les domaines d'usage, qu'il s'agisse de la vie privée ou de la vie publique,

b) rendre effectif l'emploi officiel du français et du corse, sans aucune discrimination envers tous les habitants,

c) normaliser et encourager l'emploi du corse dans les collectivités locales, l'administration, l'enseignement, les médias, les industries culturelles, le monde socioéconomique et sportif,

d) garantir l'accès à la connaissance et à la pratique du corse à tous les habitants,

e) définir les devoirs des pouvoirs publics afin de faire respecter les droits de l'ensemble des locuteurs. ».

Par délibération n° 15/253 AC du 16 avril 2015, l'Assemblée de Corse adopte le Pianu « Lingua 2020 ».

La volonté de l'Assemblée était de concrètement organiser, susciter et fédérer les initiatives autour de 80 fiches-actions pour permettre la revitalisation de la langue corse dans tous les secteurs de la société insulaire.

L'accession des nationalistes corse aux responsabilités en décembre 2015 a conduit à renforcer les dispositifs opérationnels existants et à en mettre en œuvre de nouveaux, notamment en réponse à des défis ou enjeux inédits.

La délibération n° 16/140 AC du 23 juin 2016 a permis l'adoption de la convention de mise en œuvre du plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses.

Une série de délibérations visant à assurer le maintien des jeunes professeurs stagiaires de l'IUFM de Corse (délibérations n° 04/155 AC du 25 juin 2004, n° 11/192 AC du 29 juillet 2011, n° 17/192 AC du 27 janvier 2017) ont complété la délibération n° 17/192 du 27 janvier 2017 donnant mandat au Président du Conseil exécutif de Corse pour négocier auprès du Ministre de l'Education nationale la mise en œuvre d'un cadre normatif spécifique pour l'Académie de Corse.

En parallèle, un grand plan de formation des enseignants en langue corse pour former les professeurs des écoles du primaire a été mis en place par délibération n° 16/248 AC du 28 octobre 2016.

L'Assemblée de Corse s'est également mobilisée et a adopté une motion par délibération n° 19/055 AC du 22 février 2019, à la suite de la réforme générale du baccalauréat de 2019, dite Blanquer, élaborée sans concertation et aux effets directs négatifs sur la politique éducative comme sur la politique linguistique de normalisation de la langue corse défendue par l'Assemblée de Corse.

Il s'agissait de rétablir un coefficient attractif d'au-moins 10 % dans la note finale de la spécialité en langue dite régionale.

Le Président du Conseil exécutif de Corse avait en parallèle interpellé le Ministre de l'Education, sur la question de la réforme du baccalauréat et plus globalement sur la nécessité de renforcer l'enseignement dans la langue corse dans le système éducatif.

Enfin, des textes visant à normaliser l'usage de la langue corse au sein de la Collectivité de Corse ont été adoptés.

Le nouveau règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, entériné par délibération en date du 16 décembre 2021, comme celui du Conseil exécutif de Corse adopté le 8 février 2022, indiquent que « Les langues des débats sont le corse et le français. »

Dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité, le préfet de Corse alors en fonction a, dans une lettre d'observations en date du 10 février 2022, jugé irrecevable l'usage de la langue corse, mais également la notion de « peuple corse », indiquant que les deux dispositions étaient « contraires à la Constitution ».

Le recours exigeait donc que le règlement soit révisé « en supprimant les mentions relatives au 'peuple corse' et instituant la langue corse comme langue de débat ».

Le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse ont choisi de ne pas procéder à ces corrections, expliquant par courrier en réponse à la lettre d'observations du Préfet les raisons politiques et juridiques de la position retenue, aussi bien concernant la référence à l'usage de la langue corse qu'à la notion de « peuple corse ».

Les textes continuent donc de s'appliquer tel qu'adoptés dans leur version originale.

Au-delà des avancées ci-dessus rappelées et capitalisées au fil des décennies, le présent rapport d'orientation vise à permettre un bond quantitatif et qualitatif des politiques publiques mises en œuvre en faveur de la langue corse, tant en termes de statut qu'en termes de pratiques sociales et sociétales.

C) L'action actuelle de la Collectivité de Corse en faveur de la langue

Dans le cadre juridique ci-dessus présenté, la Collectivité de Corse s'est dotée de moyens humains, budgétaires et de dispositifs dédiés à la politique en faveur de la langue, ainsi que d'indicateurs d'évaluation visant à en permettre l'amélioration constante et l'efficacité.

Les principaux documents structurants dans lesquels s'inscrit cette action sont :

1) Le Contrat de Plan Etat-Région

La fin de l'application et le bilan du CPER 2015-2020

Quatre axes ont été définis dans le cadre du CPER 2015-2020 :

-le déploiement d'un grand plan de formation à destination des personnels

enseignants du premier degré ;

-le cofinancement du fonctionnement des centres de séjour et d'études corses ou centres d'immersion linguistique ;

-la production et la diffusion d'outils pédagogiques performants ;

-l'aide au développement des sites bilingues.

Dans le premier degré, à la rentrée scolaire 2020, près de 11 000 élèves du premier degré sont inscrits en filière bilingue ce qui représente 45 % des effectifs et une progression de 9 points par rapport au taux enregistré en 2016.

A la même date, l'Académie de Corse compte 156 écoles avec une filière bilingue, soit 60 % de l'ensemble des écoles de l'académie. Le nombre de classes bilingues, de 564 est en nette augmentation sur la même période, soit 45 % du nombre total de classes (36 % en 2016).

Dans le second degré, plus de 99 % des élèves de sixième suivent un enseignement en langue et culture corses (92 % en 2016) et 30 % d'entre eux sont inscrits en filières bilingues (plus 11 points par rapport à 2016).

Les ressources en personnel ont de même augmenté, plus de 300 professeurs ayant pu suivre le grand plan de formation en langue corse, ce qui a permis, d'une part, de développer l'enseignement de la langue corse sur le mode extensif et, d'autre part, d'habiliter 152 enseignants pour l'enseignement bilingue. A la rentrée 2020, 654 enseignants du premier degré étaient habilités à enseigner en langue corse, soit 36.5 % de l'effectif global.

Le bilan de la mise en œuvre des mesures du CPER 2015-2020 fait apparaître :

-en positif : une progression significative de la diffusion de l'enseignement de la langue et de la culture corses, que l'on considère le nombre d'élèves concernés ou le vivier des professeurs habilités ;

-en négatif : en dehors des chiffres fournis, peu de retours d'ordre qualitatif (pédagogique) de l'Education nationale sur les dispositifs mis en place (centres d'immersion, Grand Plan De Formation en Langue Corse) ; des procédures et un calendrier à revoir pour l'aide au développement des sites bilingues (ex : suppression de l'aide aux séjours linguistiques hors de Corse) ; un taux de consommation en-deçà du prévisionnel en ce qui concerne l'Education nationale qui intègre parfois des dépenses annexes pour masquer cette carence. Ainsi, pour le CPER 2015-2020, l'Education nationale affiche un taux de consommation de 60 % contre 90 % pour la Collectivité de Corse.

La Collectivité de Corse et l'Etat ont validé, sur le principe, poursuivre et d'amplifier cette politique à la faveur du CPER 2021-2027.

La Collectivité de Corse plaide, dans le cadre des négociations en cours, en faveur d'un renforcement des moyens budgétaires et humains (notamment doublement des crédits), d'une plus grande transparence de la part de l'Etat sur les moyens consacrés et les différentes statistiques, et d'une montée en puissance de l'évaluation.

La finalisation du CPER 2022-2027 :

La contractualisation proposée par la Collectivité de Corse dans le cadre du prochain CPER s'élève à 30,8 M€, au lieu de 17,1 M€ pour le CPER précédent avec un engagement de 19,7 M€ pour la Collectivité de Corse.

Ce doublement des crédits dédiés à la langue dans le cadre de ce programme contractualisé financera notamment le soutien à l'équipement des filières bilingues, la production de ressources pédagogiques, la diversification de l'offre immersive, et le plan de formation des enseignants du premier et du second degré. Ce nouveau CPER a également comme ambition d'intégrer un volet sociétal en déclinant certaines des mesures présentées à destination du grand public, telles que la production de ressources pédagogiques et la formation par immersion.

Les principales mesures concernées sont :

- L'enseignement :

L'objectif sera de poursuivre une stratégie volontariste en faveur d'une généralisation de l'offre d'enseignement bilingue dans le double but de transmission de la langue corse et du développement des capacités intellectuelles, linguistiques et culturelles des élèves. L'enseignement bilingue devra aussi inciter les élèves à l'apprentissage d'autres langues, en particulier du latin et des langues romanes, et les ouvrir aux cultures méditerranéennes.

- La formation :

Dans le premier degré

Depuis sa mise en œuvre en 2016, le grand plan de formation a permis de former plus de 300 enseignants à l'enseignement en langue corse et de conduire 152 professeurs des écoles à l'habilitation. Dans le droit fil de la circulaire sur les langues et les cultures régionales du 14 décembre 2021 consacrant la notion de bilinguisme et abordant le principe de l'enseignement bilingue par immersion, principes naturellement repris dans la lettre cadre relative au dispositif académique de l'enseignement de la langue corse pour le premier et le second degré, le grand plan de formation est reconduit pour la période du présent CPER.

La généralisation de l'enseignement dit « extensif » de trois heures en filières standard, la possibilité de proposer à terme une filière bilingue dans toutes les écoles maternelles et élémentaires de l'académie et le développement de l'enseignement de type immersif en sont les objectifs principaux.

Compte tenu des dispositions de la nouvelle lettre-cadre de l'enseignement de la langue corse dans l'Académie, il est désormais possible, pour tous les enseignants du 1^{er} degré, d'avoir recours à l'enseignement de type immersif dans les filières bilingues. La maquette du grand plan de formation pour le premier degré comportera un temps de formation dédié à cette méthode d'enseignement.

Pour cela, le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse maintient son effort d'allocation de moyen de remplacement à l'Académie de Corse à raison de 20 ETP par an pour assurer en lien avec l'INSPE l'offre de stages linguistiques et didactiques. La Collectivité de Corse continue pour sa part de soutenir financièrement l'organisation de ces stages.

Dans le second degré

L'habilitation en langue corse des enseignants des disciplines non linguistiques devra être encouragée par une formation linguistique et didactique adéquate. L'objectif sera de renforcer les filières existantes dans les collèges et d'assurer une continuité des apprentissages en lycée.

Cette formation a vocation à être dispensée sur site, au sein de l'établissement ou dans le cadre de groupements d'établissements sans exclure, en tant que de besoin, des regroupements en réseau. La formation est confiée au sein de l'établissement aux professeurs de langue et culture corses et aux professeurs habilités des disciplines non linguistiques.

L'immersion :

Les quatre centres de séjour et d'études corses (centres de Bastia, Loreto di Casinca, Savaghju et Bastelica) accueillent dans un cadre extrascolaire des groupes d'élèves et leurs enseignants. Ils proposent des activités favorisant une utilisation naturelle de la langue corse et offrent une immersion linguistique pouvant aller d'une journée à une semaine.

Dans le cadre du CPER 2015-2020, l'Académie de Corse et la Collectivité de Corse cofinancent le fonctionnement de ces séjours qui sont complémentaires de l'enseignement de la langue et de la culture corses.

Le prochain CPER devra permettre de soutenir également la création de deux nouveaux centres de séjour et d'études corses (un centre long séjour et un centre à la journée), dont l'un au moins en zone urbaine et destiné en priorité aux élèves scolarisés en milieu rural et de montagne.

- L'équipement linguistique :

La production d'outils pédagogiques en langue corse est une forme d'équipement linguistique. La Collectivité de Corse veut élargir ce champ d'action en soutenant d'autres acteurs tels que les éditeurs privés, qui en ont la capacité et produisent déjà des ressources linguistiques pour l'apprentissage de la langue corse. La Collectivité de Corse veut également élargir le public qui bénéficiera de cet équipement avec la production de ressources pour le grand public.

Cette production, ainsi que la diffusion d'outils pédagogiques performants a également été soutenue par l'Académie de Corse (CANOPE, Neuromediasoft pour Ecolia, ligue corse des échecs).

Si la production de ressources pédagogiques « classiques » pour l'apprentissage en/de la langue corse reste une préoccupation primordiale car indispensable aux enseignants et aux élèves, il convient également de faire un effort important pour soutenir des outils d'apprentissage modernes comme ceux permettant la formation à distance par exemple. Et il convient également de créer voire de transformer certaines ressources afin de s'adresser au grand public.

Il est également nécessaire d'aider à la création d'outils de normalisation

linguistique en sollicitant des experts, et prioritairement l'Université di Corsica par l'entremise du Cunsigliu di a Lingua.

Aussi est-il proposé dans le domaine de la production et la diffusion de ressources linguistiques, de soutenir la création de :

- Ressources pédagogiques pour l'enseignement du Corse (CANOPE et éditions diverses)
- Outils de normalisation linguistique : lexiques thématiques, professionnels, certification (travaux du Cunsigliu Linguisticu en lien avec l'Université di Corsica)
- Outils numériques de formation à distance ;
- Pour les sites bilingues :

Il s'agit d'apporter un soutien aux filières bilingues et immersives du 1^{er} et 2nd degré avec :

- Dotations de fonctionnement aux filières immersives et bilingues du 1^{er} et 2nd degré
- Appel à projets pédagogiques pour les filières immersives du 1^{er} degré
- Appel à projets pédagogiques pour filières bilingues 1^{er} et 2nd degré (cahier des charges pour convention)

2) **Le Plan « Lingua 2020 »**

Outil de planification, le plan « Lingua 2020 » s'articule autour de 3 axes principaux :

- Un état des lieux documenté, analysant les résultats de l'enquête sociolinguistique comprenant une évaluation du plan stratégique 2007-2013 et 2015-2020 et la construction de perspectives pour 2030 ;
- Les objectifs du plan Lingua 2021 déclinés en fiches-actions, domaine par domaine ;
- La ventilation des moyens financiers, notamment issus des programmes contractualisés.

Le Plan Lingua 2020, vise globalement la normalisation de la langue corse et l'atteinte du bilinguisme au travers de 5 objectifs présentés ci-après en substance :

- Permettre à chacun d'apprendre le corse, quel que soit son âge, sa situation professionnelle ou ses origines ;
- Offrir à chaque locuteur un maximum d'opportunités d'usage de la langue corse ;
- Créer les conditions de l'offre de services bilingues par les organismes publics et privés ;
- Veiller à la qualité de l'équipement de la langue ;
- Assurer le rayonnement de la Corse, en Corse et à l'extérieur.

A travers les cinq objectifs opérationnels précités, le document cadre de référence souhaite pouvoir créer une dynamique autour de la langue.

Soit la synthèse suivante :

Objectif	Composantes	Actions
1. La revitalisation de langue Corse	1.1. Donner un statut de coofficialité à la langue Corse	Action n°1 : Fonder la politique de revitalisation linguistique concernant le bilinguisme sur un dispositif égal en droit entre le Corse et le Français
	1.2. La transmission familiale de la langue	Action n°2 : Développer la transmission familiale de la langue Corse
	1.3. Une éducation bilingue pour la corsophonie	Action n°3 : Transmettre la langue pour une jeunesse bilingue
	1.4. La Corsophonie des adultes	Action n°4 : Donner à tous les droits et les moyens de se former en langue Corse et de parler Corse
	1.5. La culture	Action n°5 : Soutenir le développement d'un cadre de vie en langue Corse
	1.6. Les médias	Action n°6 : Soutenir le développement d'un cadre de vie en langue Corse
	1.7. Sport et loisirs	Action n°7 : Soutenir le développement d'un cadre de vie en langue Corse dans les sports et loisirs
	1.8. Les services publics	Action n°8 : Soutenir le développement d'un cadre de vie en langue Corse dans les services publics
	1.9. Les entreprises	Action n°9 : Soutenir le développement d'un cadre de vie en langue Corse dans les entreprises
	1.10. La qualité de la langue Corse	Action n°10 : Soutenir l'étude de la langue corse et la production de ressources linguistiques
	1.11. Les technologies de langue	Action n°11: Soutenir l'élaboration de logiciels en langue corse et pour la langue Corse
	1.12. La sensibilisation, la motivation et le désir de la langue	Action n°12: Soutenir la construction de représentation positive de la langue Corse
	1.13. La promotion de la langue à l'extérieur	Action n°13: Faire de la langue corse le support de l'épanouissement culturel et économique de la Corse en Méditerranée et en Europe

Plusieurs événements de promotion de la langue sont dans ce cadre organisés par

la Collectivité : A Festa di a lingua, Linguimondi ou les Premii (Fazi, Libru), permettant d'élargir encore davantage l'action de la direction et d'assurer un maillage annuel, territorial et varié de la politique de promotion linguistique menée par la Collectivité de Corse.

Un soutien systématique à toutes les manifestations et initiatives en faveur de la langue est également assuré.

3) L'organisation interne :

Afin de permettre la réalisation des objectifs, la direction di a lingua corsa a modifié sa structuration et son organisation, pour ventiler l'ensemble des effectifs (à ce jour 14 agents) en trois services :

- Le service Formation, chargé des relations avec les services de l'Etat, notamment l'Education nationale,
- Le service de diffusion linguistique, chargé de coordonner les actions de diffusion de la langue corse dans tous les secteurs de la société,
- Le Cunsigliu linguisticu, chargé de l'organisation des événements de promotion de la langue corse et du volet expertise et observatoire de la langue.

En termes d'organisation administrative, la Direction est présente sur trois sites (Bastia, Aiacciu, Corti).

En termes de volumes financiers, l'évolution du budget de la Collectivité dédié à la langue corse ci-dessous est présentée depuis 2008 et décomposée en deux périodes. Jusqu'en 2012, année de création de la direction lingua corsa, ce budget est essentiellement consacré au volet éducatif (dotations et équipements sites bilingues, création ressources pédagogiques).

BP	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Totale CP (M€)	0,950	0,950	0,955	1,350	1,855	2,333	2,530
Totale AE/AP (M€)	1,030	1,030	1,030	1,870	3,066	3,383	3,450

Depuis 2016, le budget de la direction ne cesse d'augmenter pour dépasser le volume annuel de 3 millions d'€ en 2019.

Cette croissance se maintient sur les exercices suivants pour atteindre 3,5 M€ en 2021, soit une augmentation de 10 %.

Soit l'évolution suivante :

BP	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Totale (CP)- M€	2,831	3,061	2,400	3,240	3,391	3,535	3,100

D) Le rapport actuel des Corses à leur langue

Constituant des outils d'extraction et d'agrégation de données intéressantes, les contributions extérieures, notamment l'enquête sociolinguistique dont le rapport intégral figure en annexe, sont une aide à l'analyse et à la décision politique.

Ils permettent par ailleurs de confirmer globalement ce que nous observons et cherchons à mettre en pratique depuis plusieurs décennies :

- le nombre de locuteurs varie selon les tranches d'âge, les microrégions et les lieux d'usage.
- l'amélioration de la situation passe nécessairement par un effort polysectoriel : place de la langue dans le système éducatif ; accompagnement familial et associatif ; utilité de la langue dans la sphère économique et sociale ;
- la technique immersive demeure, comme le démontre le droit comparé, la plus efficace pour diffuser la langue et augmenter le nombre de locuteurs.

❖ L'enquête sociolinguistique commandée par la Collectivité de Corse :

Commandée par la Collectivité de Corse pour mesurer la vitalité de la langue sur le territoire corse, l'enquête vise à objectiver la place de la langue dans notre société.

L'enquête réalisée en 2021 a comporté deux phases : une première partie auprès d'un panel de personnalités qualifiées, interrogées afin de cibler les questions à poser à l'échantillon représentatif de la population (1500 personnes majeures issues de toutes les microrégions de l'île, à parité de sexe et d'âge variés).

Traités par des étudiants de l'Università di Corsica, les questionnaires ont été présentés en langue corse (version Pumonte et Cismonte) pour les répondants affirmant être capables de le parler, en français pour ceux ne s'en sentant pas la capacité.

L'objectif général de l'étude était de confirmer ou d'infirmer une quinzaine d'hypothèses de travail visant à définir la perception des compétences, de l'usage, des moyens d'apprentissage et de la représentation de la langue corse en Corse.

1- Principaux résultats

Ci-après sont présentés les résultats les plus significatifs issus de cette enquête. Le premier chiffre est éloquent : plus de 40% des personnes interrogées ont souhaité répondre en corse.

Maîtrise de la langue

- 30% se déclarent bilingue ;
- 13% affirment bien le parler et bien le comprendre ;
- 20% disent bien le comprendre et le parler un peu.

63% sont considérés comme « locuteurs au sens large » du corse, à cela s'ajoutent 20% de « locuteurs passifs », le comprenant mais ne le parlant pas. Cette proportion englobe les 3 profils suivants :

- Je suis bilingue ;
- Je comprends bien et je sais bien parler ;
- Je comprends bien et je sais un peu parler.

Cette proportion renverrait à un nombre total de locuteurs de plus de 18 ans compris entre **164 400** et **177 500**. Ce chiffre doit être pris avec précaution : il comptabilise des individus qui sont des « locuteurs réels » ou actifs et des individus qui sont des « locuteurs potentiels », qui ont une expérience et/ou une certaine connaissance de la langue mais ne la pratique pas.

Pour obtenir une estimation plus fiable de la proportion et du nombre de locuteurs, les consultants ont proposé de s'intéresser aux « locuteurs actifs » qui, indépendamment de leur niveau de maîtrise de la langue, vont saisir les occasions qui s'offrent à eux de l'utiliser au quotidien. A partir de cette définition, on peut estimer la proportion de locuteurs actifs à **39,1%** de la population adulte vivant en Corse. Cela correspondrait à un nombre total de locuteurs actifs adultes en Corse compris entre **99 000** et **112 000** environ. L'estimation centrale retenue est donc de **105 500** « locuteurs actifs ».

Une répartition disparate entre les territoires

- Pays Ajaccien 18% bilingues, 59% de locuteurs ;
- Centre Corse 50% bilingues, 75% de locuteurs ;
- Pays Bastiais 36% bilingues, 70% locuteurs ;
- Extrême Sud 25% bilingues, 35% locuteurs.

Un contraste important s'observe entre les zones rurales ou faiblement touristiques et les zones à fort développement de population.

L'usage au quotidien

- 2% ont déclaré parler uniquement corse au quotidien ;
- 34% déclarent utiliser le français et le corse au quotidien ;
- 20% disent utiliser le français et occasionnellement le corse.

Compétences écrites vs. Compétences orales

- 67% des +50ans contre 46% des -40ans estiment bien ou très bien comprendre une personne à l'oral ;
- 58% des +50ans contre 28% des -40ans pensent pouvoir tenir une conversation ;
- 13% des +50 ans contre 24% des -40ans affirment pouvoir écrire un texte.

Les compétences écrites sont faibles, mais plus présentes chez les plus jeunes, à l'inverse des compétences orales.

Apprentissage et transmission du corse

- 94% des parents souhaitent que leurs enfants parlent le corse ;
- 40% estiment que la transmission familiale se perd ;
- 55% des corsophones parlent corse et français à leur enfant, ¼ seulement le français ;
- 72% des répondants considèrent qu'on parle de moins en moins le corse à la maison.

L'apprentissage est perçu comme essentiellement familial et en recul bien qu'il bénéficie d'une image très positive.

L'école et les outils d'apprentissage du corse

- 34% des répondants ont eu un enseignement en langue corse (rappel 50% ont +50ans) ;
- 63% de ceux-ci estiment l'apprentissage satisfaisant ;
- 93% l'ont considéré très important pour eux ;
- 68% estiment que cet apprentissage est insuffisant à la maîtrise ;
- 66% estiment qu'il existe de plus en plus d'outils d'apprentissage ;
- 62% considèrent le corse plus mis en avant dans les médias.

L'école est jugée utile, voire indispensable, mais insuffisante et trop peu bilingue, alors que les outils extérieurs sont de plus en plus mis en avant.

La langue dans les usages

- 37% des locuteurs du corse utilisent essentiellement le français au quotidien ;
- 85% déclarent parler le corse en famille, 71% à la maison ;
- 40% des locuteurs -25 ans le parlent au quotidien contre 77% des + 50ans ;
- 60% de ceux qui ne parlent que le français sont des femmes ;
- 58% des hommes contre 42% de femmes parlent les 2 au quotidien.

Le corse est une langue de « groupes » parlée en famille, au village ou entre personnes se sachant locutrices ; elle est davantage parlée par les hommes et les personnes plus âgées.

La représentation du corse

- 52% des répondants (locuteurs ou non) ont un attachement très fort (10/10) à la langue corse, seuls 9% lui attribuent un attachement faible (inf. à 5/10) ;
- 88% estiment important de sauvegarder la langue corse ;

- 97% se déclarent fier de savoir le parler ;
- 99% des répondants estiment que la langue fait partie de l'identité corse ;
- 79% considèrent que c'est une langue comme les autres.

La langue est perçue comme essentielle et structurante de la société et sa sauvegarde est vue comme nécessaire, 71% des répondants considèrent que la coofficialité est nécessaire.

2- Interprétation

Il semble donc exister un consensus social autour de la langue corse, même si la pratique diminue. Il convient toutefois de tempérer la présomption d'homogénéité de la société. Si une majorité de la population se positionne en faveur de la langue, voire du bilinguisme, l'acception du terme peut varier selon les individus, tous n'y rattachant pas les mêmes effets ou implications.

Toutes les personnes interrogées considèrent que la langue est un marqueur fort de l'identité. La langue corse a perdu sa fonction communicative mais sa fonction identitaire s'est accrue. Elle est vectrice d'un sentiment d'appartenance, même si elle peut avoir un usage très limité (« *un mot, une expression, un tee-shirt suffiront* »), par-delà les frontières insulaires : ainsi, d'après l'un des acteurs interrogés, les continentaux arrivant sur le territoire seraient motivés pour apprendre le corse, le jugeant comme nécessaire.

Pour autant, malgré les progrès des divers supports existants et les soutiens manifestés, un usage massif du corse ne s'impose pas encore de manière naturelle au sein de la population. Un premier contact corsophone paraît constituer un préalable à l'utilisation de la langue.

La dimension psychologique de la crainte de mal s'exprimer peut constituer un blocage.

3- Conclusion

La proportion de locuteurs passifs présumée (environ 170 000) paraît surestimée. En revanche celle des locuteurs actifs (105 000) correspond aux estimations de la précédente enquête de 2012, mais ne reflète pas nécessairement les pratiques quotidiennes de la langue corse. En effet, une partie non négligeable des bilingues ne le pratiquent pas régulièrement.

L'enquête a permis de noter que la langue corse est perçue de manière très positive par la population. Elle est perçue comme étant en danger et les actions visant à la promouvoir sont jugées nécessaires. Les répondants estiment que le corse est insuffisamment parlé dans la société et que la langue est trop souvent cantonnée au registre du privé, du cercle familial ou amical ou du village. Sa place tend, selon eux, à décroître dans la société, notamment chez les plus jeunes et chez les femmes, mais les initiatives des médias et des structures extérieures afin de promouvoir la langue sont jugées utiles.

L'apprentissage à l'école jouit d'une image très favorable et son renforcement est estimé comme nécessaire, mais non suffisant, au développement de la langue. Ainsi, la formation d'enseignants en langue corse est une proposition largement formulée

par les répondants (90%).

La transmission intergénérationnelle, facteur important de la survie d'une langue, perçue comme essentielle est indispensable et jouit d'une volonté positive des parents (ou futurs parents) : 55% affirment parler corse et français à leurs enfants, 11% le corse uniquement. Ceux-ci affirment largement, lorsqu'ils sont locuteurs souhaiter transmettre le corse à leurs enfants, même si dans les faits ¼ des locuteurs n'utilisera que le français avec ses enfants.

Parmi les propositions formulées par les répondants, celles visant à l'amélioration de l'enseignement et de la formation arrivent en tête (contenu des enseignements, valorisation de l'apprentissage scolaire, bilinguisme scolaire). Concernant les adultes, la création et l'amélioration des dispositifs existants (cours, ateliers), la promotion dans les médias ou encore l'apprentissage à destination des étrangers sont régulièrement cités.

Etant donné la part importante du travail réalisé dans le domaine de l'enseignement, il paraîtrait intéressant de détailler certains résultats et les préciser, comme le niveau de langue.

➤ Concernant l'éducation :

- Premier degré :

- L'enseignement Bilingue (année scolaire 2020-21)

- L'enseignement bilingue concerne 44,6 % des élèves du 1^{er} degré répartis dans 156 écoles (61,7 %) ;

- Une progression de 9 points du nombre d'élèves en filière bilingue en 5 ans (+ 1 600 élèves) ;

- L'enseignement de la langue (année scolaire 2020-21)

100 % des élèves concernés par l'enseignement de la langue corse. Parmi eux, 55,2 % reçoivent un enseignement extensif. Le niveau attendu (juin 2019)

- 23,77 % des élèves de CM2 standard atteignent le niveau A2 et 45,61 % des élèves en filière bilingue atteignent le niveau B1.

- Les ressources humaines (période 2016-2021)

- 360 enseignants formés ;

- 128 enseignants certifiés ;

- 126 enseignants habilités.

- Second degré :

- L'enseignement Bilingue :

- 29 collèges proposent un enseignement bilingue ;

- 3 510 élèves suivaient un enseignement bilingue en 2020-2021 au collège, toutes classes confondues (soit environ 27 % des élèves) ; ;

- On rapporte un manque de coordination entre l'école élémentaire et le collège pour recruter d'autres élèves corsophones qui n'étaient pas en filière bilingue.

- L'enseignement de la langue :

- 8 595 élèves ont bénéficié d'un enseignement en Langue Vivante Régionale de complément au cours de l'année 2020-2021.

- Les ressources humaines :

- 303 personnels habilités en Langue et Cultures Corses en 2020 en collèges et lycées.

- L'enseignement Bilingue au lycée

- Le suivi des filières bilingues n'est assuré que dans certains lycées (3).

- Seulement 100 élèves suivaient une filière bilingue en seconde à la rentrée 2020 ;

- La même année, ils n'étaient plus que 10 à suivre un enseignement bilingue en 1^{ère} et 0 en terminale.

- L'enseignement de la langue : malgré la création d'un groupe de travail destiné à renforcer la présence de la langue corse au lycée, le pourcentage d'élèves qui étudie le corse demeure inférieur à celui observé au collège. Il s'agit d'à peine 20,4 % des élèves de seconde et 14,6 % en 1^{ère} ainsi qu'en terminale (filière bilingue et option confondues).

En 2021, 29 élèves de terminales avaient choisi le corse comme enseignement de spécialité.

- La formation en direction des adultes :

La collectivité met en place une formation pour adultes dans laquelle 500 stagiaires ont été formés et 180 sont certifiés.

- Concernant les vecteurs de communications :

- Médias :

La télévision :

- Un partenariat entre la Collectivité de Corse et quatre médias insulaires a permis de former des journalistes corsophones via des contrats de professionnalisation ;

- 23 % des programmes de France 3 Corse ViaStella sont en langue corse. Une formation continue est proposée aux journalistes.

La Radio :

- Une convention partenariale est signée avec RCFM pour diffuser la langue corse dans les programmes (plutôt des objectifs qualitatifs que quantitatifs).

La presse écrite :

- Une diffusion de la langue corse considérée comme marginale (symbolique) dans la presse écrite qui progresse difficilement malgré de nombreux partenariats avec des magazines locaux.

- Les outils au service de la langue :

- La charte de langue corse a été adoptée pour permettre l'utilisation de la langue dans les collectivités publiques, entreprises, administrations et associations. En 2021, 147 communes, 5 intercommunalités, 27 établissements publics, 8 médias, 28 entreprises, ainsi que 58 associations avaient signé la charte.
- Les Case di a lingua :

Les Case di a lingua se définissent comme un pacte entre les acteurs qui souhaitent s'engager au service de la langue et la Collectivité de Corse, pour sauver, transmettre, partager et donner accès à la langue corse.

L'objectif est de définir au sein d'un territoire, un programme d'activités en lien avec la langue corse en fédérant des acteurs divers.

Cette enquête laisse clairement apparaître qu'il existe une large fraction de la population adulte en Corse, 24% environ, qui se déclare en capacité de parler la langue corse mais ne le fait pas nécessairement quand l'occasion se présente.

Les locuteurs réels, qui parlent le corse quand ils le peuvent, représentent environ 40 % environ de la population adulte résidente.

❖ **L'étude du réseau Network to Promote Language Diversity (2022) :**

Le réseau Network to Promote Language Diversity (NPLD) vient de présenter une étude comparative des modèles « d'éducation dans la langue », qui met en évidence l'utilité de l'immersion, en s'appuyant sur quatre exemples : le Pays Basque, le Pays de Galles, la Bretagne et l'Irlande. Le verdict est sans appel : l'enseignement par immersion totale est le seul espoir d'avenir pour les langues menacées de disparition, telles que répertoriées par l'UNESCO, et dont fait partie la langue corse.

L'étude compare ainsi les résultats obtenus par les enfants selon les modalités de leur scolarisation et la répartition de leur exposition durant le temps scolaire, en classe et hors la classe, entre la langue menacée et la langue officielle dominante.

Ainsi en est-il entre basque et espagnol, gallois et anglais, breton et français et gaélique et anglais.

Au Pays Basque (Euskadi)

Les Basques sont répartis sur sept provinces historiques : Labourd, Basse Navarre et Soule dans l'Etat français, la Navarre, et les trois provinces de la Communauté Autonome Basque, la Gipuzkoa, la Biscaye et l'Alava. Dans la Communauté Autonome Basque, il y a plus de deux millions d'habitants, dont un tiers environ sont bascophones (631 000) auxquels s'ajoutent 356 000 locuteurs passifs selon l'étude sociolinguistique réalisée en 2016.

Le système éducatif actuel est en vigueur depuis 1982, date de l'autonomie obtenue après la chute du franquisme. La loi sur la normalisation de l'usage de l'euskara énonce le droit pour tous d'être scolarisés aussi bien en basque qu'en castillan, et

fixe comme objectif « une compétence pratique suffisante dans les deux langues officielles à la fin de l'éducation obligatoire ».

Pour cela il est proposé aux parents trois possibilités :

- Cursus A dont la langue d'instruction et de la vie scolaire est le castillan, et où le basque est seconde langue obligatoire ;
- Cursus B, où le bilinguisme est général ;
- Cursus D dont la langue d'instruction et de la vie scolaire est le basque, et où le castillan est seconde langue obligatoire.

Le cursus faisant la part belle au basque a été largement plébiscité par les parents.

Dans l'école primaire, au départ, en 1985, le cursus B-espagnol était majoritaire (70 % des enfants), le cursus D-basque loin derrière (20 %) et le reste pour le cursus B-bilingue (10 %). Au tournant de l'an 2000, après 15 ans, les proportions étaient inverses : le cursus D-basque accueillait 52 % des élèves, le cursus B-bilingue 30 % et le cursus A-espagnol 18 %. Vingt ans plus tard, en 2019, les écarts se sont encore creusés : cursus D-basque 77 %, cursus B-bilingue 18 % et le cursus A-espagnol moins de 5 %.

Dans le secondaire la tendance est la même : cursus A-espagnol 73 % des enfants en 1985, 6 % en 2019 ; cursus B-bilingue 7,5 % en 1985, 22 % en 2019 : cursus D-basque : 15 % en 1985, 72 % en 2019.

Entre les trois cursus les résultats obtenus concernant la maîtrise de la langue basque sont incomparables :

- En cursus D-basque, le pourcentage des enfants maîtrisant le basque en fin de scolarité varie de 56,4 % dans l'enseignement public à 67,5 % dans l'enseignement privé.
- En cursus B-bilingue, le pourcentage des enfants maîtrisant le basque à l'issue de la scolarité est de 22,3 % dans le public et 42,2 % dans le privé.
- En cursus A-espagnol, les pourcentages s'effondrent à 1,8 % dans le public, et 12,4 % dans le privé.

Au total, sur les trois cursus confondus, 54,4 % des enfants basques sortent du système scolaire en maîtrisant la langue basque alors que seulement 19,2 % venaient d'un milieu familial où le basque est pratiqué.

Ce bon résultat est entièrement dû au développement de l'enseignement par immersion, tant dans le privé que dans le public.

Parallèlement la maîtrise du castillan par les jeunes basques est excellente pour 86,8 % d'entre eux, soit un résultat supérieur à celui de l'Espagne entière qui est de 77,3 %. Pour le français, les études montrent un taux de bonne connaissance du français, à la fin de la scolarité primaire, de 79,3 %, sur la base de six critères : sens des mots, syntaxe, maîtrise des phrases, compréhension des textes, capacité à la lecture, à l'écrit comme à l'oral.

Au Pays de Galles (Cymru)

Le Pays de Galles compte 562 000 locuteurs du gallois pour une population

d'environ trois millions d'habitants. La planification linguistique décidée par le gouvernement autonome gallois fixe un objectif d'un million de locuteurs en 2050 (Cymraed 2050).

Le système éducatif gallois en vigueur date du « Welsh Language Act » de 1993 qui fixe une obligation d'égalité entre anglais et gallois et prévoit en conséquence de favoriser le gallois face à l'anglais largement dominant.

Comme au Pays Basque leur système éducatif propose un enseignement « welsh-medium » où le gallois est langue d'enseignement et langue de toute la scolarité ; un module english-medium où le gallois est enseigné comme seconde langue ; et un système intermédiaire bilingue, avec des graduations allant de 20 % à 70 % pour le gallois. En fait il s'agit d'un statut de transition par lequel le gallois prend progressivement plus de place dans une école, jusqu'à remplacer l'anglais en évoluant vers un site « welsh-medium » au bout de plusieurs années.

Sur 475 000 enfants scolarisés en primaire et secondaire dans l'ensemble du Pays de Galles, 350 000 sont dans des écoles classiques « english-medium », 80 000 (16,9 %) dans la filière immersive « welsh-medium » et 50 000 dans des sites bilingues intermédiaires. La proportion d'élèves « welsh-medium » dans le primaire est de 21 %, l'immersion se développant en commençant par les plus petites classes.

L'étude de ces modèles conclut ainsi : « L'éducation en immersion « welsh-medium » est la méthode principale qui assure que les enfants sont capables de développer leurs compétences en gallois, et de créer de nouveaux locuteurs en gallois » ; « les enfants qui ont suivi le cursus « gallois seconde langue » ne sont pas capables d'user de leurs compétences acquises en dehors de la salle de classe ».

Pour les enfants ayant suivi une scolarité « welsh-medium », l'évaluation faite à l'âge de 11 ans montre 80,3 % de locuteurs maîtrisant le gallois. Pour la maîtrise de l'anglais, 78 % réussissent les tests, contre 72,7 % des enfants issus d'une scolarité en anglais comme langue véhiculaire.

En Bretagne (Breizh)

L'UNESCO catégorise la langue bretonne parmi les « langues sévèrement menacées de disparition ». Il y avait 1,1 million de locuteurs bretons au début du 20^{ème} siècle, ils sont 210 000 en 2018, dont 80 % ont plus de 60 ans.

La langue bretonne est présente dans l'enseignement selon trois cursus : écoles associatives Diwan qui pratiquent l'enseignement par immersion ; dans les écoles publiques bilingues ; dans les écoles privées bilingues.

Le système Diwan scolarise 4 500 enfants environ, sur les 20 000 qui reçoivent un enseignement significatif du breton, les autres étant scolarisés dans les écoles bilingues publiques (2/3) et privées (1/3).

A l'issue du collège, en classe de 3^{ème}, les évaluations donnent une compétence linguistique B2 pour 65,4 % des élèves Diwan. Ce taux chute à 26,8 % dans le bilingue public, et 18,8 % dans le bilingue privé. Les taux de réussite au Brevet est de 99 % pour la filière Diwan, alors qu'elle est de 87,30 % nationalement.

En Irlande (Eire)

Le Gaélique en Irlande est évalué comme une langue « définitivement menacée de disparition », bien qu'elle soit langue co-officielle avec l'anglais, et bien qu'elle soit une des 24 langues officielles de l'Union Européenne.

40 % des Irlandais peuvent parler irlandais, et 4,2 % le font quotidiennement. Dans une partie du territoire bien délimitée, appelée Gaeltacht, où vivent environ 100 000 habitants sur les 5 millions d'Irlandais, les deux tiers connaissent et peuvent s'exprimer en gaélique.

Dans les écoles « English-medium », le gaélique est enseigné comme une seconde langue obligatoire. Les écoles « Irish-medium » sont bien moins nombreuses, et l'étude distingue celles qui sont implantées dans Gaeltacht, et celles qui sont dans le reste de l'Irlande.

La proportion d'enfants du primaire dans une école « irish-medium » est faible, 7,5 %. Il n'est que de 4,5 % dans le secondaire, dont 2,5 % en immersion totale.

Les résultats sont édifiants : dans les écoles « english-medium », seuls 2% des enfants parlent couramment le gaélique à leur entrée en sixième, dans les écoles immersives, cette proportion est de 56%, proportion qui monte à 75% quand ces écoles sont sur le territoire Gaeltacht.

La mise en perspective historique des mobilisations militantes, populaires et le rappel de l'action volontariste de la Collectivité de Corse depuis la création de l'Assemblée de Corse par le statut particulier de 1982, témoignent d'un fait : la volonté de sauvegarde et de développement de la langue corse constitue aujourd'hui un point de convergence politique majeur.

Les combats menés depuis plus d'un demi-siècle ont empêché que le pire, qui était programmé, n'advienne : la disparition de la langue corse a été évitée.

Mais ils n'ont pas permis d'atteindre les objectifs qui sont aujourd'hui l'objet d'un large consensus : garantir la reconnaissance statutaire de cette langue et en assurer le rayonnement, en lui permettant de redevenir une langue naturelle d'usage dans tous les actes de la vie publique et privée, dans la Corse et le monde du 21^{ème} siècle.

Ce sont ces objectifs que doit nous permettre d'atteindre la nouvelle politique linguistique de la Collectivité de Corse, qui a vocation à être adoptée au terme d'un processus d'élaboration dont le présent rapport d'orientation marque le point de départ.

Partie 2/ Pour une véritable politique linguistique de la Collectivité de Corse

Il existe une différence importante, qui va très au-delà de la simple sémantique, entre une politique en faveur de la langue et une politique linguistique.

Les politiques mises en œuvre « en faveur » des langues minoritaires regroupent des initiatives diverses, non contraignantes et en-dehors de l'espace public officiel.

A l'inverse, une politique linguistique nécessite qu'un statut officiel soit conféré à une langue, identifiée dans l'espace public et utilisable dans le cadre des actes officiels de la vie courante.

La langue corse est aujourd'hui dans une situation de diglossie (compétences différentes des locuteurs locaux selon qu'ils parlent français ou corse) et de minoration par rapport au français.

Les conditions juridiques, politiques et socio-économiques, ainsi que les évolutions démographiques du XX^{ème} siècle ont amené au recul de sa pratique.

La renaissance de l'idée nationale corse a conduit à une relative revalorisation de ses représentations et à la conquête de nouvelles sphères d'usage, notamment depuis le Riacquistu des années soixante-dix.

Une telle réalité exige donc une politique linguistique contribuant efficacement à l'équipement, à la normalisation, à la promotion et à la diffusion de la langue corse, tout en garantissant un respect scrupuleux des droits linguistiques de tous les citoyennes et citoyens.

La langue corse est reconnue comme l'élément le plus visible et le plus caractéristique de l'identité collective des Corses, en tant que communauté historique et culturelle originale.

Sa permanence nous constitue, sa disparition nous condamnerait en tant que peuple : « *persa a lingua, persu u populu* ».

La langue corse est donc bien évidemment un instrument de transmission de la culture et des valeurs de la société corse.

Et ce rôle apparaît encore plus indispensable à l'aune des enjeux et défis qui se posent avec une acuité sans précédent à la société insulaire.

La langue corse est, pour une société corse exposée au risque de fragmentation sociale et culturelle, un ciment plus que jamais nécessaire, susceptible de donner une portée effective au concept de communauté de destin : on naît corse, mais on peut être également corse parce qu'on a choisi, au-delà du lieu de naissance, de la couleur de peau, de la religion ou du choix de ne pas croire, de devenir corse, en s'affirmant partie prenante, notamment par la langue, du destin de ce peuple.

La langue corse est donc aussi un outil puissant de cohésion sociale et d'intégration (devenu encore plus indispensable dans une société qui reçoit plus de 5 000 néo-arrivants par an, dont la plupart n'ont aucun lien antérieur avec la Corse), ainsi que de communication, de création et un vecteur d'ouverture, indissociable d'un

projet politique et d'une citoyenneté voulus comme ouverts sur la Méditerranée, l'Europe, et le monde.

Malgré ses atouts et les initiatives déployées depuis près de quarante ans, malgré une unanimité des forces politiques sur le sujet, malgré une claire conscience des enjeux attachés à sa sauvegarde et à son rayonnement, la langue corse est aujourd'hui plus que jamais menacée de disparition.

Sa survie et son développement nécessitent l'obtention d'un statut de coofficialité.

La politique linguistique que compte proposer et mettre en œuvre le Conseil exécutif de Corse repose sur deux piliers indissociables :

- L'obtention d'un statut juridique de coofficialité pour la langue corse (la coofficialité *de jure*) : les scientifiques s'accordent à dire qu'un tel statut est la condition nécessaire, même si non suffisante, pour garantir la survie d'une langue en situation de diglossie ;
- La mise en œuvre d'une politique de coofficialité *de facto* qui doit conduire la langue corse à réinvestir l'ensemble des espaces de la vie publique et privée, sans attendre la coofficialité *de jure*.

Au travail de construction et d'obtention d'un statut juridique de coofficialité, qui impose une évolution de nature constitutionnelle, doit donc se superposer une action volontariste, déterminée en faveur de la langue, laquelle dépend en premier lieu de la volonté collective de la société corse.

A) La réaffirmation de l'objectif de coofficialité *de jure*

Sans un statut de coofficialité pour la langue corse, il ne saurait y avoir de véritable politique linguistique, ni surtout de politique linguistique véritablement efficace.

Clairement défini dans la délibération de 2013, le concept de coofficialité du français et du corse sur le territoire administré par la Collectivité de Corse est proposé comme le fondement d'une politique de préservation et de diffusion de la langue corse résolue et efficace.

Cette politique répond à quatre devoirs :

- un devoir de mémoire envers les générations qui ont façonné cette langue et nous l'ont transmise ;
- un devoir envers l'Humanité tout entière : maintenir la diversité linguistique est un enjeu majeur reconnu par l'UNESCO, car c'est préserver le génie créatif humain ;
- un devoir sociétal, car le bilinguisme favorise l'apprentissage, l'agilité intellectuelle, l'ouverture, l'intégration et la performance économique ;
- un devoir envers les citoyens, car le bilinguisme ouvre au plurilinguisme et favorise la réussite individuelle, scolaire et professionnelle.

La coofficialité signifie l'insertion de la langue corse au sein du système juridique, par la création de droits linguistiques territoriaux et d'obligations pour tous les pouvoirs

publics sur le territoire insulaire.

Seul un statut spécifique permettra de protéger, encourager et normaliser l'usage du corse dans tous les domaines et de garantir l'emploi officiel du français et du corse à parité sur le territoire de la Corse.

Dès lors les deux langues, le corse et le français, pourront être utilisées comme langues officielles sur le territoire administré par la Collectivité de Corse, être employés indistinctement et sans discrimination par les citoyens et citoyennes dans toutes leurs activités privées ou publiques.

Les actes juridiques seront dressés en l'une et/ou l'autre des deux langues officielles.

Conformément à la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française et dans le cadre d'un statut de coofficialité, chacun aurait le droit de :

- a) connaître les deux langues officielles ;
- b) s'exprimer indifféremment et sans choix imposé dans ces deux langues officielles, oralement et par écrit, dans ses relations avec les pouvoirs publics et dans ses actes publics et privés ;
- c) être accueilli dans l'une et l'autre des deux langues officielles ;
- d) ne pas subir de discrimination en raison de la langue officielle qu'il utilise.

Enfin, chacun doit pouvoir s'adresser aux tribunaux pour qu'ils protègent judiciairement son droit à utiliser la langue de son choix dans les situations de la vie courante.

Il s'agirait d'un droit individuel reconnu au citoyen, non d'une contrainte faite aux tribunaux de rendre leurs actes en langue corse.

Il aurait pour corolaire l'obligation de l'enseignement du corse dans l'enseignement scolaire, qui deviendrait une « langue statutaire », selon la terminologie adoptée par les linguistes qui classent les langues de l'Europe en 3 groupes : « langues statutaires », « langues non (encore) statutaires », « langues disparues ». Dans leur livre intitulé *La formazione dell'Europa linguistica*, (BANFI 1993) les auteurs classent le corse dans le deuxième groupe, celui des langues non (encore) statutaires. Le statut actuel du corse serait donc intermédiaire, à mi-chemin entre langues statutaires et langues disparues.

L'octroi d'un statut juridique de la langue, telle la coofficialité, est donc un impératif pour la construction d'une politique linguistique dans les faits.

B) La mise en œuvre de la coofficialité *de facto*

Pour engager une nouvelle dynamique sans attendre la coofficialité juridique, la Collectivité de Corse doit poursuivre sa politique de sauvegarde et d'expansion de la langue corse, en mobilisant les vecteurs identifiés comme nécessaires pour la diffusion d'une langue, prise en ses dimensions polynomiques, richesse de la langue corse.

L'amplification de cette coofficialité de facto répond à plusieurs exigences cumulatives :

- Assurer le renforcement de la place de la langue corse sans attendre l'aboutissement du combat politique mené pour la coofficialité de jure ;
- Démontrer que la société corse tout entière se mobilise sur un enjeu érigé en priorité politique et sociétale ;
- Susciter des synergies et des effets démultiplicateurs en créant un « choc de progression linguistique » : augmenter de façon rapide le nombre d'espaces où la langue se parle de façon naturelle, ainsi que le nombre de locuteurs, en donnant les moyens à ces derniers ou à de nouveaux locuteurs de devenir immédiatement des transmetteurs ;

Dans cette perspective, le Conseil exécutif de Corse propose d'organiser, dans la nouvelle politique linguistique de la Collectivité de Corse, un renforcement massif de l'aide aux projets et actions basés sur l'immersion linguistique.

Les propositions présentées ci-dessous ont vocation à servir de pistes d'actions possibles dans le cadre du cycle de travaux ouvert par le rapport d'orientation.

1° Renforcer la place de la langue corse dans le système éducatif

Evoquée à travers l'étude du droit comparé, l'efficacité du système immersif conduit à privilégier celui-ci pour poursuivre les objectifs de bilinguisme et d'augmentation du nombre de locuteurs que la Collectivité s'assigne.

Par délibération n° 22/088 AC en date du 30 juin 2022, l'Assemblée de Corse a adopté un rapport stratégique en matière de promotion de l'immersion comme un outil au service de l'apprentissage de la langue corse.

Le système de l'immersion peut prendre plusieurs formes, notamment pour le volet éducatif.

Le Conseil exécutif de Corse propose de mener de pair la généralisation de l'immersion dans le système public, système public dont le renforcement et la qualité sont des priorités absolues, et le soutien déterminé à l'immersif associatif, dont les résultats et le caractère stimulant sur le système éducatif public sont démontrés par les expériences menées dans les territoires qui ont développé une expérience dans ce domaine.

- Le système éducatif public (primaire, secondaire et universitaire) :

Plusieurs expérimentations sont actuellement conduites par six écoles maternelles publiques de l'Académie (U Viscuvatu, A Ghisunaccia ; Ponte Novu ; Bucugnà ; Aiacciu- S. Veil ; A Munacia d'Auddè), initiées il y a 3 ans et concernant 312 élèves à la rentrée scolaire 2021/2022.

Ce système est ouvert par appel à candidatures de projets d'enseignement immersif dans les écoles maternelles bilingues, lancé par le Rectorat sur l'Académie.

La langue corse y est à la fois langue enseignée et langue principale d'enseignement

dans la majorité des matières, au sein d'un environnement scolaire adapté.

Cette mesure figure dans la convention Etat-Collectivité de Corse relative au plan de développement de l'enseignement de la langue corse 2016-2021.

La lettre-cadre de l'enseignement de la langue corse dans l'Académie pour l'année 2021/2022, datée du mois de mars, en matière d'enseignement du corse par immersion cite la circulaire du 14 décembre 2021 prévoyant et précisant les nouvelles perspectives pour l'enseignement en mode immersif.

Il ne serait plus exclusivement réservé à la maternelle et pourrait s'étendre jusqu'au CM2, mais resterait à l'initiative pédagogique de l'enseignant et à la discrétion des familles.

Des formules intermédiaires pourraient être envisagées, afin de rendre le contact avec la langue corse plus immédiat que dans le seul cadre de l'immersion totale (à 50% dans le primaire, par exemple).

Le règlement des aides actuel ne prévoyant pas de dotation spécifique pour les sites immersifs, de nouvelles aides sont envisagées pour être mises en place à l'occasion d'une prochaine modification.

Il est à noter que la réflexion devra se porter avec une acuité particulière sur la transition entre CM2 et passage en collège, période dans laquelle l'évaporation des élèves en immersif est la plus marquée.

Une attention toute particulière devra également être portée à la continuité inter-cycles, la perte d'effectifs dans l'enseignement bilingue étant massive entre le troisième et le quatrième cycle (passage sixième-cinquième) et entre le quatrième et le cinquième cycle (troisième-seconde).

Il conviendra également de mettre en place des dispositifs d'évaluation de ces nouvelles structures, mettant en perspective le nombre d'élèves accueillis, les moyens alloués, les orientations en classes bilingues en poursuite de scolarité, le niveau de langue en fin de cycle.

Enfin, il conviendra d'imaginer la suite des expérimentations par nature temporaires mais indispensables à la diffusion de la langue, notamment en déclinant le plan de formation langue corse dans le premier degré, en incluant des professeurs des écoles bilingues.

Il conviendra d'ajouter des périodes de formation en immersion et d'y allouer les moyens spécifiques.

Ces orientations méritent d'être travaillées et ont vocation à intégrer la nouvelle maquette du CPER.

En tout état de cause, l'enseignement public par immersion devra bénéficier d'un cadre juridique stable, de nature à en permettre le développement.

Par ailleurs, le système éducatif public hors immersion a vocation à être irrigué par la pratique de la langue, dans le cadre du champ de compétences de la Collectivité et

notamment la formation, l'accompagnement, l'évaluation et la valorisation des personnels en contact direct avec les publics scolaires ou jeunes :

- Agents de la Collectivité intervenant dans les établissements publics locaux d'enseignements, notamment dans les cantines et fonctionnaires territoriaux issus d'autres collectivités, amenés à intervenir au contact des élèves, en établissements scolaires pu en centres de loisirs ;
- Agents des crèches ;
- Personnels ATSEM ;
- Moniteurs de centres aérés.

En ce qui concerne le système universitaire, dans le cadre de la convention tripartite 2019-2020, l'Université de Corse apporte des réponses scientifiques par transfert de ses recherches en faveur du bilinguisme et du plurilinguisme comme vecteur de développement économique et d'ouverture vers le monde.

Dans le cadre de la prochaine contractualisation, la Collectivité et l'Université de Corse s'attacheront à poursuivre cette dynamique autour d'actions ciblées contribuant à soutenir ce vecteur identitaire fort.

Une convention bilatérale Université de Corse/Collectivité de Corse portant sur les orientations stratégiques en matière de langue et culture corses est également en cours de finalisation.

La mise en œuvre du Grand Plan de Formations en langue corse (GPFLC) sera un des axes forts d'actions dans ce domaine, additionné à une politique vertueuse de certifications et de formation des personnels.

Il s'agit d'identifier des besoins qui vont dans le sens du développement global de la langue corse dans la société par la mise en œuvre d'un bi-plurilinguisme respectueux de l'identité des Corses et ouvert sur l'Europe et la Méditerranée.

L'action de l'Université vise à contribuer à l'élaboration d'une langue corse commune à l'usage des professionnels. Parmi les choix possibles en conformité avec le plan Lingua 2020 de la Collectivité de Corse, il apparaît opportun d'orienter l'action sur un triptyque favorisant l'émergence d'une langue corse polynomique, pratique et commune et la mise en place d'outils structurants a priori utiles à l'ensemble des acteurs de terrain :

- Une politique d'acquisition de fonds bibliothèque et archives numérisées (à des fins de recherche et de préparation de concours et examens) ;
- Une labellisation et une certification harmonisées pour l'ensemble de la société corse (CLE, habilitation académique, Université) ;
- Mise en ligne d'un cadre de référence commun et polynomique de la langue corse (Certification, lexique et grammaire).

S'y ajoute un projet interne à l'Université, qui favorise l'immersion linguistique des scolaires en milieu urbain : un espace d'immersion linguistique dédié à la culture corse au sein du centre de transfert didactique (projet « École normale » d'Aiacciu).

Seule filière de l'enseignement supérieur en mesure de délivrer des formations en langue corse, la filière Studii corsi pourrait être élargie et renforcée.

La concertation incontournable avec l'Université pourrait permettre de réfléchir à l'attractivité de la filière, qui s'adresse essentiellement aux étudiants se destinant à l'enseignement et à son éventuel élargissement.

L'obtention d'un diplôme ou d'une certification spécifique en langue corse pourrait notamment permettre de valoriser la compétence du point de vue économique et professionnel.

- L'enseignement immersif dans le secteur associatif :

Des structures associatives portent également des projets de filières d'enseignement immersif en langue corse. C'est notamment le cas de l'association Scola Corsa depuis septembre 2021.

Scola Corsa est une association loi 1901 qui projette de créer un réseau d'enseignement immersif en Corse, sur un modèle analogue à ceux existant au Pays basque français ou en Bretagne.

L'association est membre du réseau Eskolim, créée en 2009 regroupant des écoles associatives d'enseignement immersif et regroupant aujourd'hui les six réseaux d'établissements scolaires associatifs par immersion en langue régionale : Seaska (pour le basque), Bressola (le catalan), Diwan (le breton), Calendreta, (l'occitan), ABCM ZweiSprachigkeit (pour l'alsacien et l'allemand standard) et Scola Corsa (pour le corse).

Dans ces écoles, les élèves, dès la maternelle, sont placés dans un environnement exclusivement en langue corse à tout moment de la vie scolaire (cours, loisirs, jeux, cantine, garderie, animations, sorties scolaires...). L'enfant est, à tout moment, en mesure d'entendre ou de pratiquer la langue. Le choix de l'immersion totale offre ainsi les conditions d'un bilinguisme véritable dès l'école maternelle, pour donner à chaque enfant l'opportunité de bâtir de bonnes constructions cognitives.

Au vu des éléments de droit comparé précédemment cités, il paraît légitime et indispensable de soutenir ces initiatives.

Ainsi, afin d'amorcer cet ambitieux projet, pour l'année scolaire 2021/2022, la fédération Scola Corsa a accompagné deux municipalités volontaires, à savoir Bastia et Biguglia, pour mettre en place les premières expérimentations : mise à disposition de personnel, information aux familles, coordination avec les autorités et les différentes collectivités partenaires.

Pour la première année, le nombre d'inscriptions était limité à 18 enfants et l'enseignement est cantonné à deux niveaux : les petites et moyennes sections.

A la rentrée 2022, Scola Corsa a inauguré une nouvelle école sur la commune de Sarrula à Carcupinu, portant ainsi le nombre de sites immersifs Scola Corsa à 3 avec Bastia et Biguglia, avec 5 classes de maternelle : 3 petite et moyenne section et 2 classes de moyenne et grande section, pour un total approchant 70 élèves.

Il est utile de préciser que la Collectivité de Corse a également accompagné la commune de Sarrula pour l'aménagement des locaux qui accueilleront l'école

immersive, à travers une subvention d'un montant de 150 095 € dans le cadre du dispositif « dotation école » prévu par le règlement d'aide aux communes. Ce soutien concerne les travaux d'aménagement d'une salle de classe, de restauration, d'une cour de récréation et d'une garderie.

De l'accueil à la cantine en passant par la garderie et les activités périscolaires, dans ces écoles maternelles, gratuites et laïques, la scolarité s'effectue intégralement en langue corse.

Les parents sont uniquement sollicités pour adhérer à l'association, éventuellement à apporter un soutien libre pour aider au fonctionnement de l'association qui fédère l'ensemble des écoles.

La question du soutien financier de l'État, à travers une convention pour la prise en charge des enseignants au terme d'une certaine période, est un objectif central pour l'association.

C'est le sens de la délibération n° 21/183 AC de l'Assemblée de Corse du 28 octobre 2021, qui demande au gouvernement d'adapter l'article L. 442-33 du Code de l'Éducation, compte tenu des compétences spécifiques de la Collectivité de Corse en matière d'enseignement de la langue corse et du soutien apporté par la présente délibération à la mise en place de cette offre nouvelle d'enseignement, en vue de permettre une réduction à 1 an, du délai de contractualisation entre l'Éducation nationale et l'association Scola Corsa, pour la prise en charge des salaires des enseignants.

La Collectivité de Corse a vocation à accompagner pleinement ces structures, mais également, si nécessaire, les communes volontaires pour accueillir des classes, dans le cadre des règlements d'aides en vigueur.

Dans le domaine de l'immersion à destination du public scolaire, la Collectivité de Corse doit également poursuivre ses travaux de mobilisation des structures idoines.

Parmi ses priorités au sein du volet langue corse, les centres d'immersion linguistique, évoqués dans le cadre du CPER, constituent un dispositif d'appui important de la mise en œuvre de la politique de la Collectivité de Corse en matière d'enseignement de la langue corse.

Actuellement, les centres d'immersion du Cismonte (Savaghju, Loretu di Casinca, Bastia) sont gérés par une convention tripartite entre la Collectivité de Corse, l'Éducation nationale et l'Association PEP2B, alors que la gestion du centre d'immersion de Bastelica est assurée par un marché à bons de commande de la Collectivité de Corse, qui permet d'assurer une gratuité.

On distingue les centres d'accueil à la journée et les centres dits de longs séjours, proposant une pension complète aux scolaires et leurs accompagnants.

L'objectif de la Collectivité est évidemment de favoriser la création de nouveaux centres, mais également de renforcer le maillage territorial.

S'agissant de la création d'un centre long séjour, la communauté de Costa verde et la commune de Valle d'Alisgiani a proposé à la Collectivité de Corse en 2019, un

projet de centre d'immersion linguistique sur le modèle des centres longs-séjours de Savaghju et Bastelica, avec la mise à disposition des locaux de l'ancienne école et de bâtiments de la commune de Valle d'Alesgiani. Ce centre permettrait d'avoir une offre sur la plaine orientale susceptible de rayonner y compris dans l'extrême sud de la Corse.

La demande de création d'un nouveau centre d'immersion à la journée doit également être une priorité. Le choix de la ville d'Aiacciu pour accueillir ce centre est soutenu par la Collectivité de Corse et l'Académie de Corse.

Un appel à projets « Lingua Corsa è Natura » est également envisagé avec le Parc Naturel Régional de Corse (PNRC), qui dispose d'animateurs corsophones en mesure d'animer des ateliers en immersion linguistique ainsi que des structures d'accueil dédiées aux thématiques environnementales : a Casa di a Natura à Vizzavona, a Casa Marina de Galeria, a Casa di u Mele de Murzu, a Casa Paoletti de Nucariu.

D'autres initiatives existent et ont vocation à se développer, à l'instar des Ateliers de Pratiques Artistiques en langue corse dans le premier degré. Il s'agit de développer les pratiques artistiques chez les élèves de classes bilingues tout en faisant de l'immersion en langue corse un outil de perfectionnement de la pratique linguistique.

Ce dispositif connaît un succès certain : en 2022, il concerne 300 classes pour plus de 5 500 élèves bénéficiant de 3 500 heures d'exposition à la langue corse en immersion, avec un accompagnement financier de la Collectivité.

Il est envisagé d'étendre le dispositif à d'autres secteurs (thématiques scientifiques et de pleine nature) et de poursuivre la démarche dans le second degré.

La déclinaison de dispositifs doit être encore enrichie et développée, en parallèle d'une construction ambitieuse d'immersion en écoles publiques à garantir avec l'Académie, aux côtés desquelles les écoles immersives associatives conserveront toute leur place.

2° Réinscrire la langue corse comme langue naturelle dans l'espace social

• La langue corse dans les institutions

Les différentes institutions sont appelées à développer une politique d'exemplarité en matière de pratique linguistique, toutes administrations confondues : Collectivité de Corse, agences, offices et organismes satellites, communes/ intercommunalités, institutions consulaires, centres de formation (CNFPT, AFPA, CFA, etc...).

Le rôle des élus de l'Assemblée de Corse paraît aussi symbolique que fondamental : un cadrage permettant de mieux mesurer l'utilisation du Corse (estimée à environ 3 % des débats de l'Assemblée dans l'enquête sociolinguistique) serait utile.

Les élus détiennent, à travers la légitimité confiée par le suffrage universel et la visibilité de leur action, une capacité forte à renforcer la place de la langue corse dans l'institution.

Des objectifs pourraient ainsi être définis en commun en termes d'utilisation de la

langue dans l'expression publique des élus, en particulier lors des sessions plénières de l'Assemblée de Corse, mais aussi en termes de formation à l'utilisation systématique de la langue pour les non-locuteurs.

Les élus locuteurs pourraient également participer à cette démarche de formation et ainsi transmettre leurs savoirs.

Enfin, la faisabilité de la mise en place d'un système de traduction simultanée dans l'hémicycle devra être étudiée, à l'instar de ce qui est fait dans d'autres territoires, comme en Bretagne où le Conseil régional a lancé en avril 2022 l'expérimentation d'un dispositif qui assure la traduction simultanée des propos tenus en breton ou en gallo.

Le caractère systématique de l'emploi des deux langues devra également être généralisé dans les communications externes.

En interne, la formation des personnels représentera un enjeu majeur. Des modules de formation spécifiques pourraient être conçus avec les centres de formation et le CNFPT.

Les agences, offices et satellites de la Collectivité de Corse seront également invités à s'engager dans la mise en œuvre au sein des établissements, de la politique linguistique voulue par la Collectivité de Corse.

Certaines actions efficaces en la matière ont déjà été mises en place et pourraient faire l'objet d'un recensement, d'une évaluation pour envisager une généralisation, après débat à l'Assemblée de Corse.

Il pourra s'agir de généraliser la signature de la Charte en faveur de la langue Corse avec une dimension opérationnelle renforcée, de mutualiser les moyens pour organiser la formation des agents à la pratique de la langue ou de toute autre initiative permettant son rayonnement.

Ce volet « politique linguistique » aurait vocation à être intégré dans les contrats d'objectifs et de performance conclus entre la Collectivité de Corse et ses Agences, Offices, et « organismes satellites ».

- **Médias et numérique :**
 - Plan media lingua corsa

Le plan media voté en 2017 commence à porter ses premiers résultats et permet d'afficher un partenariat renforcé avec les médias insulaires au travers de conventions pour un montant annuel global de 500 k€ des projets audiovisuels (émissions pour enfants, films, doublage, sous-titrage etc.) et numériques (applications en langue corse pour smartphone, supports multimédias, etc) pour un montant approximatif de 300 k€.

Ce soutien au volet sociétal est allé en augmentant depuis 2015.

A titre d'exemple, l'action de l'association Fiura Mossa permet de mesurer l'efficacité de ce type de dispositifs.

Il convient d'encourager le développement de contenus différenciés, adaptés aux tranches d'âges et aux moyens de communications des différents publics.

Après cinq années de mise en place, le plan média permet aux acteurs insulaires (CNI, RCFM, Radio Frequenza Nostra, Via Stella, Alta Frequenza, Telepaese, Paroles de Corse, etc) de proposer plus de langue corse dans leur diffusion. Une autre action notable est la mise en place d'un Diplôme Universitaire « journalisme et corsophonie » par conventionnement entre l'Università di Corsica et l'ESJ de Lille. Trois sessions de diplôme universitaire ont permis à une vingtaine de journalistes d'être formés afin de pouvoir exercer leur métier en langue corse (RCFM ; ViaStella ; Alta ; CNI ; Telepaese ; Corse-Matin).

Un travail pourrait voir le jour visant à élaborer une banque de données, en organisant la collecte de la donnée, sa numérisation, son archivage, en utilisant les compétences de la Collectivité et au-delà, en collaboration avec les acteurs.

- Applications, nouveaux moyens de communications

Il paraît utile de poursuivre et d'augmenter le soutien aux initiatives permettant la diffusion de la langue, à l'instar de l'application pour smartphones Di, en cours d'élaboration et co-portée par la Ville de Bastia et la Collectivité de Corse, qui doit pouvoir devenir un équipement décisif à valeur de dictionnaire officiel une fois validé par le Cunsigliu di a Lingua. Elle comportera la base de données du Dictionnaire U Muntese dont les 80 000 entrées sont proposées sous formes écrite et orale, près de 300 000 entrées réparties en lexiques de néologismes pour l'essentiel permettant d'adapter la langue corse aux besoins langagiers modernes, mais aussi un conjugueur développé par le réseau Canopé.

La base de données du dictionnaire du Muntese fait figure de référence, un dictionnaire analogique permettant de nous approcher au maximum d'un traducteur automatique pour l'heure inopérant via les moteurs de type Google Translate car ne pouvant nourrir suffisamment les algorithmes de recherche et traduction, la cartographie complète de la Corse avec la toponymie originelle, les routes de découverte du dispositif Osteria Spartuta et donc le réseau des commerçants, artisans et personnes ressources, guides et accompagnateurs, détenteurs de mémoire et de savoirs disséminés dans l'île. L'application est développée pour pouvoir obtenir des correspondances entre le corse et huit langues majeures.

Des campagnes de communication pourraient enfin être organisées, après analyse des publics cibles, afin de promouvoir l'utilisation de la langue dans la société.

- **Renforcer le soutien aux acteurs et aux territoires**

Il s'agira ici de favoriser l'irrigation de la société par l'éclosion du plus grand nombre possible de projets portés par les acteurs, en tenant compte de la diversité des territoires et de la nécessité de territorialiser l'action en faveur de la langue, notamment grâce au maillage du territoire par les Case di a Lingua.

A travers la technique de l'appel à projets, il s'agira d'accompagner tout acteur ou regroupement d'acteurs (associations, individus, organismes) ayant pour objectif la mise en œuvre ou la mutualisation de moyens afin d'assurer un programme d'événements, d'activités à visée pédagogique (ateliers d'apprentissage de et en

langue corse) en immersion linguistique.

Les Case di a Lingua, par la multitude et la diversité des compétences des formateurs (dans les domaines de la langue mais aussi de la musique, des arts, du graphisme, de la photographie ou encore du maquettage, des arts du verbe et des pratiques sportives...) permet le soutien à la dynamique entrepreneuriale par la création de plateformes d'échanges.

Au nombre de dix aujourd'hui (Bastia, Aiacciu, Sartè, Migliacciaru, Moriani, Cervioni, Lisula, Corti, Lecci, Siscu), elles doivent garantir l'accès à la langue corse à travers des modules de formations regroupés dans des départements de formation, eux-mêmes gérés par un coordonnateur par Casa.

De nombreux projets pourraient voir le jour dans ce cadre, notamment :

. Un Cunservatoriu Pupulare : à travers ce projet de conservatoire populaire, nous pouvons envisager la concrétisation d'Ecoles de Chant, Danse et de pratiques Instrumentales où des formateurs reconnus peuvent transmettre sur le modèle traditionnel Corse de l'écoute/reproduction les pratiques traditionnelles et modernes de la création musicale nustrale mais également assurer la formation à d'autres types de genres musicaux.

. L'Accademia d'Arte Creative : regroupant les modules de formation à la photographie, au dessin et à la peinture, mais également aux arts du verbe tels que le théâtre ou la littérature. Il doit permettre la formation mais également l'accompagnement à la professionnalisation du grand public ou de personnes du métier.

. Ciucciaghja : capable de garantir aux enfants de 3 à 12 ans une gamme d'activités en langue corse extrascolaires et compléter ainsi les enseignements publics et associatifs scolaires.

. Un Institut de Formation Professionnelle : devant permettre l'acquisition par les professionnels de différents secteurs (commerce, communication publique, santé, sport, enseignement, journalisme et animation...) des champs lexicaux et bagages linguistiques dédiés.

. Ambiu è Locu : capable d'assurer la découverte et la transmission des savoir-faire liés à la terre, en partenariat avec les associations œuvrant dans ce secteur.

. Scola Internazionale di e lingue : réparties sur l'ensemble des Case di a Lingua, en partenariat avec les écoles, collèges, lycées et l'Université, elle serait conçue comme un espace d'interformation aux langues où les publics scolaires comme le grand public doit pouvoir parfaire sa pratique du corse ainsi que des langues étrangères.

L'interformation à distance par moyen de visioconférence avec des groupes du monde entier permet la formation simultanée à plusieurs langues, ancre le corse au cœur de son aire linguistique de prédilection (la Romania) qui compte 1 milliard et demi de locuteurs sur la planète et ouvre ainsi la perspective d'échanges linguistiques, culturels, universitaires mais aussi touristiques et économiques.

Si les secteurs d'intervention prioritaires ne sont pas limitatifs, certains apparaissent

comme particulièrement stratégique pour favoriser la promotion de la langue : secteur de la petite enfance, production littéraire ou pédagogique, services d'aide à la personne, offre de services à visée commerciale (restauration, productions visuelles ou audiovisuelles artistiques ou non), mais l'amplitude des initiatives de création ne doit pas être limitée.

La transmission intergénérationnelle devra être encouragée, le contact avec les anciens trouvant un sens particulier lorsqu'il s'agit de communiquer sur les aspects linguistiques mais également culturels, traditionnels de l'identité corse.

Tous les champs sont à explorer, notamment le secteur de production agroalimentaire identitaire, pour lequel il existe un intérêt naturel au développement de moyens de communication en langue corse et répondre au mieux à certaines habitudes de consommation. A titre d'exemple, l'aide à la traduction pour communication sous tous supports (étiquetage, publicité tous formats...) pour les entreprises produisant en Corse pourrait être simplifiée via le réseau di e Case di a Lingua, pouvant apporter le soutien logistique et technique nécessaire, en collaboration avec la Direction de la Langue Corse de la Collectivité de Corse.

Pour compléter ce volet territorial, l'accompagnement des communes et intercommunalités dans leurs initiatives de promotion et de diffusion de la langue constitue un enjeu majeur.

Des projets portés par ces collectivités sont d'ores et déjà soutenus par la Collectivité de Corse dans le cadre des dispositifs existants, comme par exemple la mise en place de signalétiques en langue corse ou la création d'applications mobiles bilingues.

Cet accompagnement pourra être renforcé.

Le travail sur la micro et la macro-toponymie, déjà entamé, devra être poursuivi et mené à son terme.

Un travail de normalisation de la toponymie, dont une grande partie n'est pas enregistrée par les cartes de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), est indispensable.

Un projet global de retranscription en langue Corse des toponymes de l'IGN via un site Internet participatif a été initié en 2017 (délibération n° 17/179 AC du 30 juin 2017) et de la rédaction d'une convention impliquant la CTC et l'IGN.

Un cahier des charges a été élaboré, croisant les compétences de plusieurs directions de la Collectivité de Corse pour un accompagnement visant à permettre « *Mettre en place une plateforme Web contributive pour la réalisation de la base de données des toponymes corses* ».

Ce projet a été relancé en août dernier.

Le comité de massif intervient également, à travers son règlement des aides pour soutenir des projets tels que :

- L'extension du Centre d'immersion de Valle d'Alisgiani porté par la

- communauté de communes de Costa Verde ;
- La réhabilitation d'une maison de maître à Valle d'Alisgiani pour le logement des intervenants du centre d'immersion ;
- La programmation culturelle autour de la langue corse de l'Association Zia Mattea dans le Cruzini ;
- Le financement de la signalétique basée sur le toponyme en langue corse ;
- L'analyse linguistique des variétés de corse dans chaque estive et leur étude toponymique.

Le projet d'une « Strada di a puesia è di u cantu : strada educativa patrimoniale è turisitica » est également en cours de définition au sein du comité de massif : mise en valeur du patrimoine immatériel (chant, paghjelle, chjam'è rispondi, poésie écrite...), identification de personnages historiques de leurs œuvres, d'événements et manifestations autour du chant et de la poésie, etc... Cette démarche pourra s'accompagner de la création de nouveaux équipements culturels, d'événements, et d'outils numériques destinés à un public scolaire, mais également un public touristique, afin de valoriser la langue corse et son usage.

Concernant les acteurs culturels, ayant toujours participé activement à la préservation de la langue corse, notamment dans le cadre du Riacquistu, ils constitueront évidemment des acteurs centraux de la démarche de renforcement de la place de la langue corse dans la société et d'une nouvelle dynamique en faveur de celle-ci.

Les leviers à mobiliser autour du monde associatif et culturel sont particulièrement nombreux.

A titre d'exemple, l'enquête sociolinguistique démontre que le chant peut être un élément déclencheur à la pratique effective de la langue pour les locuteurs passifs.

Le secteur associatif et culturel est d'ores et déjà systématiquement accompagné par la Collectivité de Corse à travers différents règlements d'aide et dispositifs.

La réflexion qui s'engage doit permettre d'étudier de nouvelles pistes, d'améliorer l'existant et d'imaginer des actions nouvelles, dans le sens d'un effort toujours plus poussé en faveur de la langue et de son usage dans tous les champs de la société.

Dans le domaine du sport et de la jeunesse, les projets soutenus devront favoriser la formation des encadrants (à titre d'exemple les éducateurs des clubs sportifs), la diffusion naturelle de la langue s'opérant de façon efficiente en complément de l'enseignement dispensé dans les systèmes scolaires. Un dispositif de formation à l'entraînement sportif en langue corse à destination des jeunes femmes a d'ores et déjà été prévu par le Plan d'action en faveur de l'égalité femme-homme de la Collectivité de Corse.

Ce principe est également mis en œuvre dans le cadre d'un projet innovant lancé par la Collectivité de Corse en 2019 : les « Imbasciatrice è Imbasciatori Spurtivi di Corsica ».

Ce dispositif permet de mettre en lumière et soutenir les jeunes sportifs insulaires de haut niveau qui s'engagent, à travers ce titre officiel, à participer à la diffusion et la transmission des valeurs du sport dans la Corse entière et notamment à destination des jeunes.

La pratique de la langue corse y tient une place importante puisqu'elle fait partie des critères de sélection, que son utilisation est fortement encouragée dans le cadre des missions et interventions proposées et qu'une formation en langue corse est mise en place pour tous les ambassadeurs, prise en charge par la Collectivité de Corse.

Plus globalement, le Conseil exécutif de Corse souhaite intégrer dans l'ensemble des règlements d'aides de la Collectivité à destination des associations et entreprises un principe de conditionnalité des aides autour de la langue corse.

Ce dispositif pourrait être pensé en termes de réserve de performance « langue et culture corses » : par exemple, sur un volume d'aide théorique mobilisable de 100, 90 seraient conditionnés par les critères techniques relevant de la matière concernée par le règlement des aides. Les 10 autres seraient débloqués en fonction de l'implication du pétitionnaire dans la mise en œuvre de la politique linguistique de la Collectivité de Corse.

Au-delà du champ d'intervention actuel de la Collectivité de Corse, l'élargissement du champ des locuteurs et locutrices et l'encouragement à devenir à leur tour des transmetteurs doit s'accompagner de la construction de systèmes de certification de ressources humaines et pédagogiques.

La multiplication des canaux de transmission et diffusion de la langue, participant à la construction ou reconstruction d'une communauté linguistique, faciliterait également l'intégration pleine et entière des personnes ayant choisi de vivre en Corse, quelle que soit leur origine.

- **La langue corse comme atout pour la promotion professionnelle et dans l'activité économique et sociale**

La politique linguistique de la Collectivité de Corse doit permettre de valoriser la langue corse comme un atout dans l'accès à l'emploi, dans la progression professionnelle, et comme une plus-value corse dans l'activité économique (entreprises, tourisme).

Il sera pour mémoire rappelé que le cadre juridique actuel interdit toute valorisation de la langue corse, jusqu'à l'absurde : ainsi, un employeur, public ou privé peut très bien décider que la maîtrise de la langue anglaise ou chinoise est un prérequis légitime pour postuler à tel type d'emploi, tandis que la même exigence de maîtrise de la langue corse sera considérée comme discriminatoire dans le droit positif actuel.

Les travaux engagés par le présent rapport d'orientation auront notamment vocation à faire évoluer le droit positif, y compris à droit constitutionnel constant.

Il est en effet évident que la possibilité d'exiger la maîtrise de la langue corse, ou simplement le fait de pouvoir la considérer comme un « plus » dans une candidature, améliorerait radicalement le caractère incitatif des dispositifs d'apprentissage de la langue.

Un système de « corsophonisation des emplois », sur le modèle de valorisation du français au Québec pourrait être étudié : les entreprises peuvent être titulaires de certificats spécifiques attestant de leur capacité à fonctionner en français (documents, interlocuteurs, etc), en opposition avec l'usage exclusif de l'anglais.

En effet, pris dans les contingences quotidiennes, soumis aux impératifs d'optimisation des choix de formation, les publics, de la formation initiale comme de la formation continue, ont besoin de voir un « intérêt » à l'acquisition ou l'amélioration de la compétence linguistique, pour l'accessibilité à l'emploi comme pour l'optimisation de la carrière.

En permettant aux entreprises d'y avoir également un intérêt (accès aux aides, labels, etc), un encouragement vertueux à la maîtrise de la langue corse dans le monde du travail serait alors réellement un atout de progression professionnelle.

Et les dispositifs existants ou à réactiver, y compris à destination des entreprises, trouveraient naturellement un espace beaucoup plus large.

On citera ici pour mémoire le programme Impresa bilingua développé par l'ADEC permettant d'aider les entreprises notamment dans la traduction de documents et de contenus, ou encore les labels du type « Qui si parlà corsu » pourraient être envisagés, pour distinguer les établissements aux pratiques particulièrement vertueuses en la matière et après la conception d'un cahier des charges précis.

3°) Créer une nouvelle dynamique institutionnelle en faveur de la langue

- **Une animation politique et institutionnelle repensée : vers un « Parlement de la langue » ?**

La nouvelle politique linguistique de la Collectivité de Corse, que nous avons pour ambition d'élaborer et de mettre en œuvre ensemble, dans le respect des prérogatives des organes exécutif, délibératif, et consultatifs, aura d'autant plus de chance de réussir qu'elle pourra bénéficier d'une animation politique et institutionnelle forte, large, et efficace.

Dans cette perspective, il importe de rappeler, y compris pour en réinterroger la pertinence à l'aune des nouveaux enjeux, les instances existantes ou évoquées dans le domaine de la politique en faveur de la langue corse.

Concernant l'existant, il convient d'abord bien évidemment de mentionner u Cunsigliu di a lingua.

Initialement créée en 2005, l'instance avait été mise en place pour aider à l'élaboration du plan de développement de la langue corse, en s'appuyant notamment sur des enseignants-chercheurs de l'Università, au sein d'un comité scientifique.

Le Cunsigliu avait été d'abord conçu comme une structure d'appui à l'élaboration de ce plan.

Installé officiellement le 8 décembre 2012 à Corti, il a été alors présenté comme un instrument consultatif destiné à éclairer l'Assemblée de Corse en matière de sauvegarde et de promotion de la langue corse.

Il est alors structuré en 5 collèges :

- Elus,

- Universitaires,
- Experts,
- Société civile,
- Membres extérieurs.

Il se compose de 6 commissions :

- Education,
- Toponymie,
- Promotion de la langue dans les médias,
- Sociolinguistique,
- Terminologie,
- Littérature.

Les deux dernières commissions sont placées sous l'autorité de l'Academia di i vagabondi.

Chaque commission est présidée par un élu.

Un comité de pilotage chapeaute le dispositif, composé du Président di u Cunsigliu, du Président de l'Academia di i vagabondi, des présidents et rapporteurs des différentes commissions, des représentants de la direction di a lingua corsa. Ce comité suit les travaux d'élaboration et d'évaluation des plans di a lingua.

Les missions du Cunsigliu sont de suivre et d'évaluer les politiques linguistiques, de contribuer au processus d'élaboration linguistique et de promouvoir la langue.

En Assemblée générale, il est consulté sur la politique linguistique.

La complexité de l'organisation n'a pas permis à l'institution de fonctionner de façon efficace.

Une restructuration a été opérée par délibération de l'Assemblée de Corse n° 17/291 AC du 22 septembre 2017.

Les deux instances (Academia di i vagabondi et Cunsigliu) ont été fusionnées au bénéfice du nom Cunsigliu.

Les collèges ont été conservés à l'exception de celui des personnalités extérieures. Le comité de pilotage a été supprimé et le nombre de commissions a été réduit à 4 :

- cummissione di a tupunimìa,
- cummissione di a terminulugia,
- cummissione di a leteratura (nommée Accademia di i vagabondi),
- cummissione di l'urtugrafia.

Devenu organe indépendant, les élus y participent mais au sein de leur collège uniquement, non plus aux travaux des commissions.

La question du défraiement des membres et de leur éventuelle rémunération était posée pour étude, le bénévolat étant un frein à la professionnalisation de cette

instance essentielle.

A ce jour et à l'exception de la commissione di a letatura mobilisée pour la remise des prix, les commissions ne se réunissent pas.

Tout en tenant compte de cet historique, mais également des contraintes nouvelles pesant sur la Collectivité de Corse (fusion du 1^{er} janvier 2018 à parachever ; perspective de rattachement des chambres consulaires à concrétiser dans les deux années ; contraintes budgétaires majeures ; réflexions sur l'évolution des Agences et Offices etc...), il semble opportun de réfléchir à plusieurs hypothèses de réorganisation.

Le présent rapport d'orientation en évoque de façon sommaire et non exhaustive quelques une, un travail partagé de réflexion devant être là encore menée dans le cadre du processus initié par ledit rapport.

Le Cunsigliu pourrait par exemple être restructuré, modifié dans son fonctionnement et/ou sa composition ou encore intégré à un organe plus large, de type Offiziu di a lingua.

➤ La piste d'une modification du fonctionnement du Cunsigliu :

Tel qu'organisé à ce jour, le Cunsigliu ne parvient pas à bénéficier d'une visibilité et d'une efficacité de son fonctionnement, du fait du caractère hybride de sa composition et de son mode d'intervention.

Ni tout à fait Conseil Scientifique, ni réellement instance de pilotage, il pourrait gagner en efficience en devenant le cœur battant de l'élaboration de la politique linguistique, par une amélioration de son architecture institutionnelle et la mise en place d'une organisation administrative rattachée.

➤ L'hypothèse d'un établissement public administratif de type « Offiziu di a lingua » :

Hypothèse évoquée en 2014 à l'occasion de la venue de la Ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique, cette piste de réflexion pourrait être creusée.

Quelle que soit l'option retenue, la structure pourrait être dotée d'une unité d'ingénierie, en mesure de délivrer une expertise et d'accompagner les personnes publiques ou privées intervenant dans le secteur.

Quelle que soit l'instance retenue, il conviendra de s'intéresser à la création d'un dictionnaire général de la langue corse basé sur l'usage observable, oral et écrit. Il est une condition de la qualité des outils pédagogiques produits, qui à défaut restent non harmonisés, souvent peu adaptés au principe polynomique par l'impossibilité de s'appuyer sur des ouvrages de référence (et donc de se prononcer sur l'appartenance de telle ou tel élément local à la "langue corse"). Ce chantier devra

nécessairement faire l'objet d'un travail commun avec l'Université.

- Le renforcement des moyens budgétaires et humains

Les travaux à venir s'attarderont nécessairement sur la question des moyens budgétaires et humains à mobiliser dans le cadre d'une nouvelle politique de la langue.

La volonté d'opérer un renforcement tant qualitatif que quantitatif de celle-ci et le caractère ambitieux que devront revêtir les objectifs poursuivis, nécessiteront inévitablement une progression au niveau budgétaire et des ressources humaines.

Cette démarche d'augmentation significative des crédits affectés à la politique linguistique est d'ores et déjà initiée par le Conseil exécutif, à l'image de ce qui est envisagé dans le cadre du prochain CPER avec, comme rappelé précédemment, une augmentation de 50 % des crédits dédiés à la langue.

Dans le contexte budgétaire particulièrement contraint que connaît aujourd'hui la Collectivité de Corse, ce débat pourra s'avérer particulièrement complexe et nécessitera in fine des arbitrages forts, y compris possiblement au détriment d'autres politiques publiques déployées par l'institution.

Il conviendra de rechercher l'ensemble des leviers mobilisables, y compris par exemple au niveau des financements européens, pour augmenter nos capacités budgétaires dans ce domaine.

- Une généralisation et un renforcement de l'évaluation

A l'instar de toute autre politique publique, mais peut-être plus encore que toute autre, du fait de sa nature, par les objectifs quantifiables qu'elle s'assigne et par le contexte de menaces sur la pratique de la langue dans lequel elle se déploie, la politique linguistique doit être soumise à une évaluation renforcée.

La Collectivité de Corse doit, dans le domaine linguistique, formuler des objectifs qualitatifs et quantitatifs précis et quantifiables, se donner les moyens d'analyser et de contrôler le respect de ces objectifs et la maîtrise de leur calendrier de réalisation.

Dans le cadre des dispositifs de soutien actuellement mis en œuvre, les conventions prévoient d'ores et déjà des mécanismes d'évaluation.

C'est le cas par exemple des médias accompagnés dans le cadre du Plan Media lingua corsa, pour lesquels un comité de suivi annuel de la convention est organisé en présence des représentants du média, du Conseil exécutif, de l'Assemblée de Corse, des instances consultatives, et des services de la Collectivité de Corse.

Ces réunions permettent de faire le point sur les conditions d'exécution de la convention, d'évaluer la qualité des actions mises en œuvre et d'échanger sur les éventuelles pistes de progression.

Néanmoins, cette politique d'évaluation reste pour l'heure globalement insuffisante et a donc vocation à s'étendre, à se renforcer.

En effet, l'accroissement et le développement d'aides dans le secteur de la langue corse, tout comme l'application du principe de conditionnalité des aides en lien avec l'utilisation ou la promotion de la langue dans les autres secteurs d'intervention, devront nécessairement s'accompagner de moyens supplémentaires, voire de nouveaux mécanismes de contrôle et d'évaluation.

Conclusion

La politique linguistique a vocation à irriguer de façon globale notre projet de société, et non plus seulement à être, comme cela a été globalement le cas jusqu'à aujourd'hui, un volet largement sectorisé.

Le présent rapport d'orientation initie un cycle de travail qui doit nous permettre de déboucher sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une véritable politique linguistique de la Collectivité de Corse.

Cette politique linguistique vise à atteindre un objectif ambitieux, mais légitime et réaliste : redonner à la langue corse sa place et son statut de langue naturelle des Corses et de la société corse du XXI^{ème} siècle.

Un objectif qui ne menace ou ne diminue en rien la place qu'occupe, en fait et en droit, la langue française.

Une partie de la réalisation de cet objectif, aujourd'hui comme par le passé, dépend de notre volonté, individuelle et collective.

La langue corse ne se sauvera pas par procuration, et elle ne se sauvera pas sans la volonté des Corses de la parler, de l'écrire, de la transmettre, et de la vivre au quotidien.

C'est la coofficialité du quotidien, de la volonté commune, de l'affirmation collective, dont le présent rapport a tenu à souligner l'importance et dont nous avons à concrétiser les différentes expressions à travers les choix qui relèvent de notre responsabilité.

Une autre partie de l'objectif, celle qui relève de la coofficialité de jure, dépend de l'issue de la négociation et du rapport de force politique à mener avec l'Etat.

Certains considèrent qu'un statut de coofficialité contribuerait à créer deux catégories de citoyens, ce qui serait une « ligne rouge » pour la République Française.

A ceux-là, il sera rappelé que là où il y a une volonté politique, il y a un chemin constitutionnel, dans le domaine linguistique comme dans tous les autres.

Et notamment ceux de la reconnaissance de droits spécifiques en matière d'accès à l'emploi, à la propriété foncière, ou encore de citoyenneté.

Il sera à cet égard rappelé le considérant ci-après, extrait de la décision du Conseil Constitutionnel n° 99-410 DC du 15 mars 1999, relative à la Loi organique relative à la Nouvelle-Calédonie :

« 3. Considérant, en premier lieu, que rien ne s'oppose, sous réserve des prescriptions des articles 7, 16 et 89 de la Constitution, à ce que le pouvoir constituant introduise dans le texte de la Constitution des dispositions nouvelles qui, dans les cas qu'elles visent, dérogent à des règles ou principes de valeur constitutionnelle, ces dérogations pouvant n'être qu'implicites ; que tel est le cas en l'espèce ; qu'il résulte en effet des dispositions du premier alinéa de l'article 77 de la Constitution que le contrôle du Conseil constitutionnel sur la loi

organique doit s'exercer non seulement au regard de la Constitution, mais également au regard des orientations définies par l'accord de Nouméa, lequel déroge à un certain nombre de règles ou principes de valeur constitutionnelle ; »

Les accords de Nouméa ont notamment permis une reconnaissance des langues kanaks comme langues d'enseignement et de culture, avec le français.

Un raisonnement analogue a été tenu par le Conseil Constitutionnel à l'occasion cette fois-ci de la décision n° 2004-490 DC du 12 février 2004, Loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française :

*« 8. Considérant, en premier lieu, que **rien ne s'oppose**, sous réserve des prescriptions des articles 7, 16 et 89 de la Constitution, à ce que le **pouvoir constituant introduise dans le texte de la Constitution des dispositions nouvelles qui, dans les cas qu'elles visent, dérogent à des règles ou principes de valeur constitutionnelle ; que, toutefois, la mise en œuvre de telles dérogations ne saurait intervenir que dans la mesure strictement nécessaire à l'application du statut d'autonomie ; qu'il en est ainsi des dispositions édictées en faveur de la population locale en vertu du dixième alinéa de l'article 74 de la Constitution ;***

13. Considérant que l'article 1 de la loi organique, après avoir précisé la configuration territoriale de la Polynésie française, énonce les principes généraux applicables à la Polynésie française, collectivité d'outre-mer dont l'autonomie est régie par l'article 74 de la Constitution ; que, s'il désigne cette dernière comme « pays d'outre-mer », cette dénomination n'emporte aucun effet de droit ; que, dans ces conditions, l'article 1 n'est pas contraire à la Constitution ; »

Ces décisions ouvrent la voie à une reconnaissance constitutionnelle d'un statut de la langue corse, laquelle figure parmi les revendications essentielles auxquelles nous avons reçu mandat du suffrage universel de donner forme et réalité.

U documentu presentatu qui hè u primu « raportu d'orientazione » sottopostu à l'Assemblea di Corsica.

U principiu di stu novu furmatu prupostu da u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica è a Presidente di l'Assemblea di Corsica è discussu in cunferenza di i Presidenti, hà per fine di avvià un metudu novu di travagliu trà u Cunsigliu esecutivu di Corsica, l'Assemblea di Corsica, l'organi cunsultativi è al di là, l'attori interessati, in i duminii di l'azione publica chi anu bisognu di riforme apprufundite da arrimbà à cunsultazione è, ogni volta ch'ella hè pussibile, à un cunsensu largu.

Sta pruposta s'hè ispirata in parte da a lettara è u spiritu di u « Raportu nantu à l'evuluzione istituzionale di a Corsica » è in particolare da a prima parte « *Un rinforzu democraticu per una miglior' efficacità di l'istituzione* »

Stu raportu l'hà cumandatu u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica à a Profressora Wanda Mastor, chì l'hà rimessu l'11 d'ottobre di u 2021.

A vulintà di cuuperazione è di un'articulazione più strette di u Cunsigliu esecutivu di Corsica è di l'Assemblea di Corsica, in u rispettu di signe prerugative di i dui organi, esecutivu è deliberativu, era stata riaffermata cun forza da u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica in u so discorsu d'investitura di u 1mu di lugliu di u 2021.

Di listessa manera, ci era a vulintà d'assucià di più l'organi cunsultativi di a Cullettività di Corsica è al di là, tutta a sucetà corsa à i travagli di a Cullettività.

L'istituzione di un mudellu di raportu dettu d'« orientazione » face parte di 'ssa doppia vulintà.

Sin'ad avà, l'elaborazione di un raportu seguita un prucedimentu unicu : u Cunsigliu esecutivu di Corsica prupone un documentu, forse dopu pigliatu avisi in modu infurmale di l'eletti è d'altri attori interessati da u so cuntenutu, mandatu à i consiglieri à l'Assemblea di Corsica 15 ghjorni à u più nanzu à a sessione (fora di a prucedura d'urgenza).

Mentre issu cumportu, e cummissione di l'Assemblea di Corsica è s'ella accorre, l'organi cunsultativi, rendenu un avisu nantu à issu raportu.

L'Assemblea di Corsica ne dibatte dopu in sessione è ci pò purtà emendamenti di soiu prima di deliberanne.

Issa prucedura di dirittu cumunu, in particolare quand'ella tocca à cartulari strategichi, presenta di sicuru certi difetti è genereghja un sintimu spartutu di scuntenenza, o ancu di frustrazione, ind'è i sfarenti organi, esecutivu, cunsultativi è deliberativu.

L'organizzazione di e sequenze ùn permette nè à l'organi diversi di fà soiu u cuntenutu di u raportu, nè à l'Esecutivu d'integrà l'avisi cumu si deve.

A pussibilità per l'eletti di prupone cambiamenti in u raportu si face solu per via d'emendamenti, quand'ellu hè esaminatu durante a seduta publica : capunanzu, u Cunsigliu esecutivu hè privu di a pussibilità di arricchisce a so riflessione ; a prucedura ùn permette nemmenu à l'Assemblea di Corsica di fà cambià di manera significativa u testu prupostu à l'iniziu.

Parechje pruposte d'evuluzione di u metudu di pruduzione è d'esame di i raporti,

cumulative d'altronde, sò state imagineate da permette un travagliu pianificatu è cuurdinatu megliu : mudificazione di a frequenza di e sessione ; definizione spartuta di una prugrammazione affine di assicurà a leghjibilità di i raporti di primura ; ripartizione efficiente di i raporti trà a Cummissione Permanente è a sessione pienaria, chì deve esse cunsacrata à i cartulari strategichi.

U « raportu d'orientazione » hè una di e mudalità nuvatrice di stu metudu novu.

Hè un'ozzione chì permette, quand'ella hè ghjustificata da a natura o l'impurtanza di u tema, di mettelu in manu à l'Assemblea una prima volta, per via di u « raportu d'orientazione ».

Stu raportu d'orientazione schjarisce u tema accustatu, sottupone à u dibattitu è à a riflessione cumuna ugettivi, mezi è piste d'azione, pruposti da u Cunsigliu esecutivu di Corsica

Stu raportu hè presentatu è discussu davanti à l'Assemblea di Corsica, senza deliberazione.

Hè mandatu dopu à a/e cummissione cumpetente per un travagliu di fondu nantu à stu sugettu.

U Cunsigliu esecutivu di Corsica pò esse inviatu da a Cummissione à participà à i so travagli è fà consultazione pressu à l'attori interessati.

L'istanze consultative (CESEC, Camera di i Territorii è Assemblea di a Giuventù), destinatarie anch'elle di u raportu, ponu dinù lancià una riflessione nantu à u tema di u raportu.

À u termine di 'ssu ciculu di travagli (chì pò durà da 3 à 6 mesi) a/e cummissione di l'Assemblea è l'istanze consultative trasmettenu à u Cunsigliu esecutivu u risultatu di i so travagli.

Ne face una sintesi u Cunsigliu esecutivu di Corsica, chì prupone un raportu finale secondu u prucedimentu tradiziunale sin'à a messa in manu à l'Assemblea di Corsica, chì dibatte, pò purtà emendamenti è in fine, delibereghja nantu à e pruposte chì ci figureghjanu.

A scelta di a lingua corsa per tema di u primu raportu d'orientazione s'hè impostu per mutivi simbolichi, pulitichi è operaziunali.

À u livellu simbolicu, a lingua corsa appartene à tutti i Corsi è à tutte quelle è tutti quelli chì a volenu capisce, parlà, scrive è fà campà. A quistione di a pulitica linguistica à prò di u corsu ripresenta dunque megliu ch'è tutte l'altre, a necessità di creà e sinergie istituzionale è sucetale chì accorrenu à a so salvezza è à u so spannamentu.

À u livellu puliticu, a vulintà di salvà è di prumove a lingua corsa scontra dapoi parechji anni è ancu parechji dicennii, un cunsensu largu in tutta a sucetà corsa. Hè dunque una necessità assoluta di circa di allargà stu prucedimentu per via di e misure da mette in opera affine di accimà u scopu spartutu.

À u livellu operaziunale, a vulintà di rinfurzà in quantità è in qualità e pulitiche

pubbliche à prò di a lingua hè un'orientazione maiò è priuritaria di u Cunsigliu esecutivu è di a maiurità territoriale isciuta da l'elezzione di ghjugnu di u 2021, scelta messa in core à u prugettu validatu da u suffragiu universale. Sta scelta hà cuminciatu à esse cuncretizata in cor di a prima annata di a mandatura, in particolare cù u rinforzu di u sustegnu à dispositivi innuativi (« Case di a lingua ») o à l'uggettivu difesu da a Cullettività di Corsica in u quatru di u novu CPER (duppiamentu di i crediti pè a lingua corsa).

U scopu qualitativu hè di passà da una pulitica à prò di a lingua corsa à una vera pulitica linguistica.

U prucessu iniziatu da stu raportu d'orientazione deve permette d'assucià l'inseme di l'eletti, di l'organi di a Cullettività di Corsica è l'inseme di l'attori di a lingua - quelle è quelli storichi cum'è quelli chì anu vucazione à diventalli – in a definizione è a messa in opera di una vera pulitica linguistica.

U Calendariu di travagliu prupostu si puderia svoglie cusì :

- Prisentazione di u raportu d'orientazione davanti à l'Assemblea di Corsica à a sessione di i 27 è 28 d'ottobre di u 2022 ;
- Tempu di travagli è di cunsultazione à partesi da u raportu d'orientazione : nuvembre 2022 – ghjennaghju 2023 ;
- Restituzione di l'avisu di l'Assemblea di Corsica (è di l'avisu eventuali di l'istanze cunsultative) : ferraghju 2023 ;
- Raportu di u Cunsigliu esecutivu per dibattitu è votu di l'Assemblea di Corsica : aprile 2023 ;

Affine di schjarisce i travagli hè messu in appicciu à stu raportu l'inchiesta sociolinguistica nantu à a lingua corsa cumandata da a Cullettività di Corsica.

Attempu, dui raporti operazionali sò sottuposti dinù à l'Assemblea di Corsica, in quantu à e « Case di a lingua » è « Scola corsa », chì custuiscenu cun stu raportu d'orientazione un *corpus* cuerente.

Stu raportu d'orientazione s'organizaghja in duie parte, secondu u pianu quì sottu :

Parte 1 / A quistione linguistica, un inghjocu centrale in a quistione corsa

- A) Tappe principale di a rivendicazione**
- B) Ramentu di l'avanzate ghjuridiche successive è di a situazione nurmativa attuale**
- C) L'azione attuale di a Cullettività di Corsica à prò di a lingua**
- D) U raportu attuale di i Corsi cù a so lingua**

Parte 2 / Per una vera pulitica linguistica di a Cullettività di Corsica

- A) A riaffermazione di l'uggettivu di cuufficialità *de jure***
- B) A messa in opera di a cuufficialità *de facto***
 - 1. Rinfurzà a piazza di a lingua corsa in u sistema educativu**
 - 2. Riscrive a lingua corsa cum'è lingua naturale in u spaziu suciale**
 - 3. Creà una dinamica nova à prò di a lingua**

Parte 1/ A quistione linguistica, un inghjocu centrale in a quistione corsa

A quistione linguistica hè centrale, qualsiasi l'angulu d'accostu di a rialità di a Corsica è di u populu chì ci hà vissutu dapoi i tempi di e prime prove di a prisenza umana in l'isula :

- Dapoi i tempi di li tempi, a lingua corsa hè a lingua parlata da i Corsi, permanenza affermata malgratu a prisenza, è ancu a preminenza, secondu e situazione pulitiche, scritta è urale, d'altre lingue o idioma ;
- A quistione di l'esistenza, di a ricunniscenza è di l'avvene di a lingua corsa hè stata à u centru di a rinascita di l'idea naziunale, in u corsu di u XXmu seculu ;
- A quistione ferma centrale pè i Corsi d'oghje : l'inchiesta suciolinguistica cumandata da a Cullettività di Corsica cunferma a primura di i Corsi pè a so lingua è a so vulintà di vede i so usi mantenuti è sviluppati ;
- A lingua corsa hè un fattore essenziale d'equilibriu di a sucetà corsa oghjinca. Hè un elementu custitutivu déterminante, di l'identità cullettiva. Hè garante di a tramandera di una cultura è di un raportu à u mondu chì ci anu fattu è mudillatu da populu, longu à i millenarii. Hè vettore di cuesione, d'integrazione, in una sucetà chì deve purtà risposte cumpiute à mutazione demografiche è sociulogiche di dimensione maiò o qualchì volta di viulenza, quantu mai. Hè un viaticu pè u Mediterraniu è una cumunità di locutori di una miliarda è più di membri. Infine, cum'è ogni lingua, hè una parte di u patrimoni universale di l'umanità : hè dunque preziosa, irrimpiazzevule è deve campà.

In issa pruspettiva, hè utile di ramintà i travagli scientifici chì anu purtatu à identificà i fattori chì cuntribuiscenu à u sviluppu di una lingua (cf i travagli di Appel R. è Muysken P. in Language Contact and Bilingualism, 1987, Londra) :

- U fattore di u statutu : più u statutu di i locutori è u statutu di a lingua minoritaria sò alti, più averà prubabilità di sopravive ;
- U fattore di a demografia : più i locutori sò cuncentrati geugraficamente, soprattuttu in cità, più a lingua averà prubabilità di sopravive ;
- U fattore di a sumiglianza culturale : più a cultura di u gruppu minoritariu s'avvicina di quella di a lingua duminante, menu a lingua minoritaria averà prubabilità di sopravive.

L'autori cuncludenu cun logica chì un gruppu decisu à priservà un'identità culturale forte, hà prubabilità assai di priservà a so lingua.

Dapoi quasi sessanta anni in u periodu cuntemporaniu, i Corsi anu fattu a prova, malgratu un ambiente istituzionale ostile, di a so vulintà di fà campà a so lingua.

A) E tappe principale di a rivendicazione

In a storia è sinu à XVIIImu seculu, a lingua corsa s'hè imposta naturalmente cum'è a lingua di i Corsi, senza nisunu statutu, malgratu a duminazione di puteri furesteri.

Per indettu, a cuesistenza di u tuscanu, lingua aduprata da i Ghjenuvesi, è di u corsu pare a norma à u XVIImu è u XVIIImu seculu, ancu in l'amministrazione di Pasquale Paoli.

U rattaccamentu di a Corsica à a Francia hè cuntemporaniu di l'imposizione di a norma ortografica è grammaticale di u francese, strumentu di cuesione nazionale impostu, ancu in modu auturitariu è cuercitivu, in i tempi di a Rivuluzione francese è di i regimi pulitichi chì seguitanu.

A pratica scritta di u corsu hè sculinata in u 1896, sottu à a penna di Santu Casanova in u ghjurnale A Tramuntana. A lingua corsa averà prestu u so primu dizziunariu : quellu di Falcucci, publicatu in u 1915.

In a prima metà di u XXmu seculu, i ghjurnalisti di l'isula sceglienu senza altru di aduprà a so lingua materna.

Hè u casu di A Cispra, chì sceglie u bilinguisimu pè a so sola escita in u 1914. A lingua ci hè discripta cum'è un elementu essenziale di l'identità di una Corsica chì « ùn hè micca un dipartimentu francese, ma una nazione vinta è chì hà da rinasce »

A rivendicazione linguistica torna à spuntà ghjustu dopu à a guerra, in ghjurnali cum'è A Muvra, settimanale in lingua corsa, spartu largamente durante 20 anni à partesi da u 1920 è chì face di a lingua un tema di rivendicazione : « *chì u dialettu corsu sia insignatu in tutte e scole di Corsica, insieme cù a lingua taliana è u francese* ».

A rivendicazione pulitica cumparisce dinù in i statuti di u Partitu corsu d'Azzione, fundatu in u 1922, chì hà per scopu « *l'insignamentu di a storia lucale è di a lingua corsa in tutte e scole* ». In u 1934, i « Stati Generali di a Corsica » si pusizioneghjanu per « *ch'ellu sia cunsacratu in e scole primarie è secundarie un tempu determinatu à letture di testi dialettali è chì u dialettu sia insignatu in modu raziunale in e Scole Nurmale* ».

Ci hè ancu un ribombu pè a parte educativa : in u 1923, Ghjuvan Petru Lucciardi, scrivanu è stitutore, scrive un raportu nantu à « *l'adopru di u corsu in l'insignamentu di u francese* ». Ci parla di a lingua corsa cusì : « *a lingua lucale hà u so propiu geniu, fattu à a misura di u so spiritu, in armonia cù i so usi... Abbandunalla, hè abbandunà un strumentu preziosu di cultura intellettuale è murale chì e generazione di i nostri antenati anu mudillatu per noi...* »

U travagliu linguisticu è culturale tamantu ch'elli anu pruduttu issi autori serà screditatu assai da e derive irredentiste di unipochi.

A mossa di difesa di a lingua hè marcata in u 1953 da a creazione di una Accademia « *pè a difesa di u dialettu è di e tradizioni corse* ». Issu scopu hè ripresu in u 1955 da a Rivista « U Muntese » chì porta rivendicazione da chì u corsu « *sia insignatu in e scole secundarie cum'è seconda lingua, facultativa fora di l'isula, ubligatoria in l'isula* »

Tuccherà dopu à a giuventù di mubilizassi per luttà contru à u risicu di sparizione di a lingua corsa : l'Unione naziunale di i studenti corsi di Parigi dumanda in u 1964 « l'insignamentu à partesi da a scola primaria di a lingua è di a storia corsa »

Cun l'apparizione di un muvimentu autunumistu, si preciseghjanu e rivendicazione. I corsi di lingua corsa dati da l'associ si sparghjenu à partesi da l'annu 1971 è a federazione Scola corsa dumanda l'appiegazione di a lege Deixonne à u corsu. Una campagna maiò, per via di una petizione firmata da 12 000 persone è un votu di u cunsigliu generale ùn permettenu puru à a rivendicazione di sbuccà, ma serà intesa quantunque l'annu dopu.

In l'anni 1970 pè u duminiu culturale è educativu, a mossa maiò di u Riacquistu porta rivendicazione in tornu à a difesa di l'identità, di a cultura è di a lingua corsa.

« *Riappropriazione* » da veru di l'identità corsa, u muvimentu hè statu, per ripiglià a furmulazione di Toni Casalonga, « *u gran racontu di a Corsica di dopu guerra* » è ferma da « *riferimentu forte* ».

U Riacquistu hà purtatu una cuntribuzione maiò in u fattu chì i Corsi di a spalluzera appianu vultutu riappropriassi a so lingua, a so storia, a so lascita patrimoniale, artistica è ambientale, u so sapè fà, e so capacità di pruce è di fà u cummerciu, i so diritti storichi è pulitichi.

U cantu è a musica tenenu una piazza di primu pianu tantu in u riacquistu in modu generale ch'è in a sparghjera di a lingua è a rivitulita di a so pratica.

Nanzu è sinu à l'anni 70, s'è i cantarini adupranu a lingua corsa, per tuttu o una parte di u so ripertoriu, issa pratica ùn si francava micca da a fulclurizzazione duminante tandu.

Eppuru cù i gruppi culturali isciuti da u Riacquistu a lingua diventa centrale in l'affermazione di l'esistenza di un populu corsu storicu decisu à ricunquistà è à esercità i so diritti, chì sprime in u cantu e so offese, i so sonnii è e so speranze.

Per generazione di giovani Corsi, l'entrata in a cuscenza è l'indiatu pulitica si ferà per via di a quistione linguistica è culturale.

Hè u casu in Nizza, Marseglia, Ecchisi è Parigi, in particolare cù a Cunsulta di i Studenti Corsi.

Hè u casu in i collegi è licei di Corsica induve, da u 1980 sin'ad avà, ci seranu mubilizazione è manifestazione regolare à prò di a lingua corsa.

Sò mintuvati quì da esempi, frà tanti altri pussibili :

-In u 1990, à l'iniziativa di i studenti è in particolare quelli di a Cunsulta di i Studenti Corsi, parechje manifestazione sò organizzate in Corti cù u mottu « Cuufficialità ». E rivendicazione toccanu più precisamente à a ricunniscenza di a lingua corsa è a riforma di u sistema educativu è sò accumpagnate da una greva di i liceani di l'isula è da un'occupazione di l'Ispezzione accademica di Bastia ;

-A greva di i liceani di ghjennaghju di u 1993 : l'ALC (Associu di liceani corsi),

sostenuta da l'APC (Associu di parenti corsi), chjama i liceani à fà greva per rivendicà un statutu di cuufficialità corsu-francese è d'insignamentu ubligatoriu di u corsu da a scola materna à l'Università

-L'occupazione da i studenti di Ghjuventù Paolina di a sala di e deliberazione di u Cunsigliu Custituziunale in Parigi, u 18 di marzu di u 1994, per prutestà contru à u silenziu chì li hè statu oppostu da u ministeru di l'Insignamentu superiore è di a Ricerca in quantu à e so rivendicazione è in particolare nantu à a generalizzazione di l'ubligazione d'insignamentu di a lingua corsa.

-A creazione, d'invernu di u 1997, di u Cullettivu pè a lingua corsa chì adunia i sindacati studenti è liceani, organizzazione pulitiche è sindacale, assuciative, culturale è istituziunale, cum'è u Cunsigliu ecconomicu, suciale è culturale. U Cullettivu indiatu per « l'azione à favore di a Cartula di e lingue minoritarie è a cuntribuzione à l'elaburazione di u Pianu di sviluppu pè a lingua è a cultura corsa privistu da l'articulu 53 di a lege Joxe » organizerà una manifestazione impurtante.

Cù u tempu, a quistione di a lingua corsa forma un cunsensu di più in più forte in a sucetà corsa.

In l'anni 70, parecchje forze di manca piglianu a pratesa di a lingua corsa è di u so sviluppu, impignendusi in particolare in u settore assuciativu.

Dopu à l'elezzione di François Mitterrand u 10 di maghju di u 1981 è a messa in opera di u statutu particolare, u Partitu Sucialistu (PS) è u Partitu cumunistu Francese (PCF) si prununcianu à favore di u bilinguisimu. Issu cuncettu hè ripigliatu da José Rossi, rapurtadore di u prugettu di statutu Joxe in u 1989.

U PCF contribueghja dinù à validà u cuncettu di cuufficialità.

A mossa di fondu chì attraversa a sucetà corsa trova un sboccu in a deliberazione di l'Assemblea di Cosica n° 13/096 AC di u 17 di maghju di u 2013, purtata da Pierre Ghionga è vutata sottu à a mandatura di Paul Giacobbi, aduttata da un votu largu, al di là di l'appartenenze partigiane.

Nantu à u terrenu assuciativu è di e mubilizzazione popolare, u Cullittivu Parlemu Corsu (più di 800 soci, 115 associ è 112 gruppi culturali) incarna l'impegnu multiplice à favore di una sucetà bilingua.

L'azione di trinca di l'ADECEC, associu creatu in lu 1970, n'hè un'altra illustrazione, cù l'ogettivu di salvezza è prumuzione di a lingua corsa è di u patrimoni di a Corsica è i mezi ch'ella s'hè acquistu (una radio lucale, Voce Nustrale creata in lu 1981 è a prima chì hà ritrasmessu e partite di ghjoca à ballò di u SCB in lingua corsa, un museu etnograficu, una banca di dati INFCOR è appiegazione elettroniche, un situ internet, paruzione, lessichi è libri per i zitelli, almanaccu in lingua corsa, ciculu di cunferenze, corsi di lingua corsa, ecc). A banca INFCOR (per INFurmatICA CORsa) messa in piazza hè diventata una referenza (17 rubriche chì vanu da a definizione, à e variante grafiche è dialettiche, a gramatica, i sinonimi, antonimi, ettimulugia, analugia, derivati o citazione d'autori), in accessu liberu.

Stu ramentu storicu indispensabile, di sicuru incumpletu, mostra bè chì a difesa di a lingua corsa hè dappoi 40 anni, data di u statutu particolare di a Corsica, una primura spartuta trà l'eletti à l'Assemblea di Corsica è i Corsi ch'elli ripresentanu.

A lingua corsa hè l'ughettu di una mubilizzazione suciale è sucetale permanente è u movimentu patrioticu, in a so diversità, hà avutu un rollu mutore, ancu s'ellu ùn hè sclusivu.

Issa doppia mubilizzazione, pupulare è istituziunale, hà permessu avanzate ghjuridiche successive, chì puru ùn bastanu manc' appena per raportu à l'ughettivi purtati.

B) U ramentu di l'avanzate ghjuridiche successive è di a situazione nurmativa attuale

A pusizione di u Statu di pettu à a lingua corsa, per esse capita, deve esse spiegata attraversu à l'elementi ideologichi, storici è ghjuridichi chì struttureghjanu a sacralizzazione di l'usu di u francese.

Stu ramentu disegna a tela di fondu di un'attitudine cuntraria per principiu, à qualisasi ricunniscenza vera di un statutu di a lingua corsa, ustilità chì ùn lascia passà chè unepoche di cuncessione fatte, in a seconda parte di u XXmu seculu, à una ricunniscenza *a minima* di u valore patrimoniale di e lingue minoritarie dette « regionale ».

L'articulu 2 di a Custituzione di u 4 d'ottobre di u 1958 in la so versione attuale spacifichghja :

« A lingua di a Ripublica hè u francese (...) »

St' affermazione inserita in u 1992, al di là di e spiegazione date tandu, cum'è a necessità di luttà contru à l'egemonia di l'inglese, di fatti vene à dà u valore custituziunale à a duttrina linguistica di un Statu centralizzatore chì hà intrunizatu l'unità linguistica da vettore di cusionazione nazionale.

À l'origine, a ricerca di un standard linguisticu chì hà purtatu François u Primu à dicrità l'ordinanze di Villers-Cotterêts d'agostu di u 1539, chì imponenu « *un linguagiu maternu francese è nunda altru* » avia per scopu di facilità a capiscitura di l'atti amministrativi è di a ghjustizia è di assudà u putere reale.

A creazione di l'Accademia francese in u 1634 hà permessu à u putere puliticu di garantì un'auturità putente nantu à l'adopru è l'evuluzione di a lingua maiuritaria.

Eppuru u prestighiu di un francese classicu chì spiccava u so volu purtava pocu pregiudiziu à e lingue regionale, chì eranu sempre aduprate.

Hè u periodu rivuluziunariu chì impone u francese cum'è u solu vettore legittimu di sparghjiera di a Rivuluzione, è cunsidereghja tandu tuttu ciò chì ùn hè u francese cum'è u nimicu di a Rivuluzione.

U diputatu Barrère lancia a « guerra » contru à tutti l'idioma, in a dichjarazione ch'ellu indirizza à a Cunvenzione muntagnola à nome di u Cunitatu di Salutu Publicu u 27 di

ghjennaghju di u 1794.

Affirma chì « ind'è un populu liberu, a lingua deve esse una è listessa per tutti » perchè pensa chì e lingue regiunale ùn ghjovanu à nunda altru ch'è à piattà u separatismu.

U stessu spiritù si ritrova in i discorsi di l'Abbé Grégoire, cum'è in u so discorsu di u 4 di ghjugnu di u 1794 davanti à a Cunvenzione.

Issa ricerca di l'unifurmizazione linguistica à u benefiziu di u francese s'hè custruita in varie tappe per impone sempre di più u so usu.

Ùn sò mintuvate quì chè e misure più significative.

Per indettu, sò e lege sculare di a Illma Republica è in particolare e lege Ferry, da u 1881 à u 1882, chì imponenu u francese cum'è sola lingua di a scola è pruibiscenu l'usu di e lingue regiunale.

Da a seconda metà di u XXmu seculu, a vitalità di e lingue regiunale chì ferma impone à u Statu di cunsideralle cum'è patrimoniù.

A lege n^u 51-46 di l'11 di ghjennaghju di u 1951 relativa à l'insignamentu di e lingue è dialetti lucali, detta *Lege Deixonne*, afferma chì « U cunsigliu superiore di l'educazione naziunale serà incaricatu, in u quattru è subbitu da a prumulgazione di sta lege, di ricircà i migliò mezi di favurizà u studiu di e lingue è dialetti lucali in e regione induv'elli sò in usu », chì « Ogni stitutore chì ne ferà a dumanda puderà esse autorizatu à cunsacrà ogni settimana un'ora d'attività dirette à l'insignamentu di nuzione elementare di lettura è di scrittura di a parlata locale è à u studiu di stratti scelti di a literatura currispundente »

Per l'insignamentu secundariu, « In i licei è cullegi, l'insignamentu facultativu di tutte e lingue è dialetti lucali, è dinù di u folcloru, di a literatura è di l'arte pupulare locale, si puderà fà in u quattru di l'attività dirette »

Prima a lege ùn s'appiegò à a lingua corsa, segnu di una vulintà pulitica di divitalizalla, perchè era vista cum'è un elementu determinante di un'identità cullettiva chì cercava a ricunniscenza, ancu à u livellu puliticu.

Ci volse dunque torna una lotta pulitica pupulare da chì l'integrazione legittima di a lingua corsa in u campu d'appiegazione di a lege Deixonne fussi decisa in u 1974.

Ma stu primu lampu impetta nantu à a vulintà di u Statu di prutege à tutti patti l'usu di u francese, cum'ella si vede in a lege n^u 94-665 di u 4 d'agostu di u 1994 relativa à l'usu di a lingua francese, detta lege Toubon.

U testu ramenta subbitu da l'articulu 1 chì « *Lingua di a Republica per via di a Custituzione, a lingua francese hè un elementu fundamentale di a persunalità è di u patrimoniù di a Francia.* » L'articulu 2 precisa chì « *In a designazione, l'offerta, a presentazione, u modu d'impiegù o d'utilizazione, a discrizzione di a stesa è di e cundizione di garanzia di un bè, di un pruduttu o di un serviziu, è dinù in e fatture è e ricevute, l'usu di a lingua francese hè d'obligu* »

S'appieganu e listesse dispusizione à ogni publicità scritta, parlata è audiuisiva. E dispusizione di st'articulu ùn s'appieganu à a denuinazione di i prudutti tipichi è specialità d'appellazione furestera cunnisciuti da u publicu più largu. A legislazione nantu à e marche ùn face ostaculu à l'appiegazione di i primu è terzu alineà di st'articulu à e menzione è messaggi arrigistrati cù a marca. Hè a lingua di l'insignamentu, di u travagliu, di i scambii è di i servizii publichi. Hè u ligame privilegiatu trà i Stati chì cumponenu a cumunità di a francufunia. »
« Ogni iscrizione o annunzia posta o fatta nantu à a via publica, in un locu apertu à u publicu o in un mezu di trasportu cullettivu è destinata à l'infurmazione di u publicu deve esse furmulata in francese » (articulu 3).
L'appiegazione ditagliata per ogni actu ufficiale di a vita cutidiana cumpone u corpu di a lege.

Cusì, ind'è u spaziu pocu à pocu ricunisciutu à e lingue regionale, fù statu creatu in lu 1982 u primu DEUG di studie regionale di Francia, seguitatu in lu 1984 di a creazione di un cursus di studie regionale cumpletu è infine, in lu 1991, un CAPES monovalente di lingua regionale.

A Corsica benefizieghja di un statutu specificu, rinfurzatu à l'occasione di varii prucessi di discussione chì si sò tenuti trà a Corsica è u Statu.

Ad ogni tappa impurtante di l'evuluzione statutaria di l'isula, i testi chì organizeghjanu l'avanzate anu cunsacratu sviluppi à a lingua corsa, senza puru cunedeli mai un statutu ghjuridicu :

-A lege n^u 91-428 di u 13 di maghju di u 1991 chì porta statutu di a Cullettività Territoriale di Corsica hà privistu in issa materia, chì :
« In u quattu di a pulitica naziunale di l'insignamentu superiore, u Presidente di u cunsigliu esecutivu presenta à l'Assemblea di Corsica e pruposte relative à e furmazione superiore è à l'attività di ricerca universitaria, dopu avisu di l'Università di Corsica.

Nant'à sta basa l'Assemblea di Corsica stabilisce, secondu e priurità ch'ella decide in fattu di sviluppu culturale, ecunomicu è suciale è dopu cunsultatu u cunsigliu ecunomicu, suciale è culturale di Corsica, a carta di e furmazione superiore è di l'attività di ricerca universitaria. Issa carta diventa definitiva quand'ella hè l'ugettu di una convenzione trà a Cullettività territoriale di Corsica, u Statu è l'Università di Corsica. »

Nant'à pruposta di u cunsigliu esecutivu, chì ricoglie l'avisu di u Cunsigliu ecunomicu, suciale è culturale di Corsica, l'Assemblea determina l'attività educative complementare ch'ella organizeghja a Cullettività di Corsica.

L'Assemblea adotta in listesse cundizione, un pianu di sviluppu di l'insignamentu di a lingua è di a cultura corsa, chì privede in particolare e mudalità d'inserzione di stu insegnamentu in u tempu sculare. Isse mudalità sò l'ugettu di una convenzione trà a Cullettività territoriale di Corsica è u Statu. »

A cullettività territoriale di Corsica, dopu cunsultatu u Cunsigliu ecunomicu, suciale è culturale di Corsica cunclude cù e sucetà publiche di u settore audiuisivu chì anu stabilimenti in Corsica convenzione particolare pè a rializzazione di prugrammi di televisione è di radiodiffusione chì anu per ugettu u sviluppu di a lingua è di a cultura

corsa è destinate à esse diffusati nantu à u territoriu di a Corsica.

Puderà dinù, cun l'aiutu di u Statu, prumove iniziative è azione in i settori di a creazione è di a cumunicazione cun persone publiche o private di i Stati membri di la Cumunità Eurupea è di u so circondu mediterraniu. »

-A lege n^u 2002-92 di u 22 di ghjennaghju di u 2002 relativa à a Corsica hà cumplittatu ste dispusizione :

« I. – Hè inseritu in a sezione 4 di u capitulu II di u titulu primu di u libru III di a seconda parte di u codice di l'educazione un articulu L. 312-11-1 ridattu cusì :

« Art. L. 312-11-1. – A lingua corsa hè una materia insignata in u quattru di l'orariu normale di e scole materne è elementare di Corsica. »

II. – U secondu alineà di l'articulu L. 4424-5 di u codice generale di e cullettività territoriale hè rimpiazzatu da dui alineà ridatti cusì :

« L'Assemblea adotta, in listesse cundizione, un pianu di sviluppu di l'insignamentu di a lingua è di a cultura corsa, e mudalità d'appiegazione fendu l'ugettu di una convenzione cunclusa trà a cullettività territoriale di Corsica è u Statu.

« Sta convenzione prevede e misure d'accumpagnamentu necessarie, è frà altru quelle relative à a furmazione iniziale è à a furmazione cuntinua di l'insignanti. » ;

« A Cullettività Territoriale di Corsica, dopu cunsultatu u Cunsigliu Economicu, Sociale è Culturale di a Corsica, cunclude cù e sucietà publiche di u settore audiuisivu chì anu stabbilimenti in Corsica convenzione particolare in l'ottica di prumove a realizzazione di programmi televisivi è di radiudiffusione chì anu per scopu u sviluppu di a lingua è di a cultura corsa è chì sò destinati à esse diffusati nant'à u territoriu Corsu. Puderà dinù, cun l'aiutu di u Statu, favurizà iniziative è prumove azione in i duminii di a creazione è di a cumunicazione cù ogni persona publiche o private chì sortenu da i Stati membri di a Cumunità Eurupea è di u so ambiu Mediterraniu. »

À u livellu custituzionale, dipoi u 25 di lugliu di u 2008, a Custituzione cumporta un articulu 75-1 chì benchì spruvistu di a minima purtata nurmativa, dichjara chì « E lingue regionale sò di u patrimoniu di a Francia ».

U Cunsigliu custituzionale hà puru fattu in furia à precisà, à l'occasione di l'esame di una quistione priuritaria di custituzionalità chì « st'articulu (75-1) ùn instituisce micca un dirittu o una libertà ch'ella garantisce a Custituzione » (decisione di u 20 di maghju di u 2011 n°2011-130QPC)

A pusizione di u Statu palesa dunque di modu generale, sia esplicitu, sia implicitu, un ricusu chjucutu di ricunnosce pienamente è di salvà e lingue chì macaru custituiscenu u so propiu patrimoniu, è quessa malgradu l'inseme di i testi internazionali signati, à di le volte ratificati da a Francia chì prutegenu, garantiscenu è favurizeghjanu a sparghjera linguistica di e lingue minurate.

Figuranu di modu particolare in l'arsanale teoricu di a prutezzione ghjuridica di e lingue :

- U Pattu internaziunale relativu à i diritti civili è pulitichi chì a Francia ci hà adderitu u 4 di novembre di u 1980. L'articulu 26 interdisce ogni discriminazione è garantisce à tutte e persone una prutezzione para è efficace contr'à ogni discriminazione, particularmente linguistica. L'articulu 27 prevede chì « in i Stati induv'elle esistenu minorità etnica, religiose o linguistiche, e persone chì appartenenu à ste minorità ùn ponu esse prive di u dirittu d'avè, in cumunu cun l'altri membri di u so gruppu, a so propria vita culturale, di professà è praticà a so propria religione, o d'impiecà a so propria lingua. »
- A Convenzione internaziunale nant'à i diritti di u zitellu. Ratificata da a Francia u 7 d'agostu di u 1990, a convenzione stabilisce in l'articulu 29 chì l'educazione di u zitellu deve avè per scopu di « inculcà à u zitellu u rispettu di i so parenti, di a so identità, di a so lingua i di i so valori culturali, quant'è u rispettu di i valori nazionali di u paese ch'ellu ci campa, di u paese chì ne sorte è di e civilizzazione differente da a soia ». L'articulu 30 di a Convenzione dumanda chì « In i Stati ch'elle ci sò minorità etniche, religiose o linguistiche o persone di u locale, un zitellu di u locale o appartenendu à una trà quelle minorità ùn pò esse privu di u dirittu d'avè a so propria vita culturale, di professà è praticà a so propria religione, o d'impiecà a so propria lingua in cumunu cù l'altri membri di u so gruppu ».
- A Convenzione internaziunale relativa à i diritti economici, sociali è culturali chì a Francia ci hà adderitu u 4 novembre di u 1980, in particolare l'articulu 13 nant'à u dirittu à l'educazione è l'articulu 15 nant'à u dirittu à piglià parte à a vita culturale. In a so osservazione generale 21 nant'à l'articulu 15 § 1 a) di u Pattu, u Comitatu di i diritti economici, sociali è culturali hà precisatu chì « I Stati partiti averianu da piglià misure è ùn risparmià nisun sforzu da chì i programmi educativi destinati à i gruppi minoritari è locali li sianu professati in a so propria lingua, pigliendu in contu i voti formulati da e cumunità è e norme internaziunale relative à i diritti di l'omu pertinenti nant'à stu puntu » (E/C 12/CG/21, § 27).
- A Dichjarazione di i diritti di e persone appartenendu à minorità nazionale o etniche, religiose è linguistiche, in particolare l'articulu 4.3 : « I Stati averianu da piglià misure apposta da chì, in a misura di u pussibile, e persone appartenendu à minorità avessinu a pussibilità d'amparà a so lingua materna o di riceve un'istruzione in a so lingua materna ».
- A Guida di u Rapurtadore speciale di e Nazione Unite nant'à e quistione relative à e minorità intitolata « Diritti linguistici di e minorità linguistiche » preciseghja chì a messa in opera di sti diritti umani face di manera chì quandu « a dumanda hè abbastanza alta à u pianu numericu, i servizii di l'insignamentu publicu devenu esse dispensati in una lingua minoritaria in a misura chì cunvene, segundu di modu glubale, una forma prupurziunale. Sta misura cuncerna ogni livellu di l'insignamentu publicu, da a materna à l'università. Sè a dumanda, a cuncentrazione di locutori o altri fattori chì impediscenu di falla, l'auturità di guvernamentale averanu in a misura di u pussibile da assicurassi

chì l'insignamentu di una lingua minoritaria sia disponibile. D'altronde, tutti i cittadini devono avere un'opportunità d'impiego a/e lingua/e ufficiale ».

- A Dichiarazione di i diritti collettivi di i popoli, assemblea generale di a Conferenza di e nazione senza Stati d'Europa occidentale (CONSECO) stabilita in Barcellona u 27 di maghju di u 1990 proclama chì : « Ogni populu hà dirittu à sprimesi è sviluppà a so cultura, a so lingua è e so regule d'organizzazione è di prucedesi da falla, di e so proprie strutture pulitiche, d'insignamentu, di cumunicazione è d'amministrazione publica, nant'à a so aghja di suveranità » (articulu 9). ;
- A Carta Europea di e lingue regionale o minoritarie signata da a Francia u 7 di maghju di u 1999, ma micca ratificata.
- A Convenzione nant'à a prutezzione è a prumuzione di a diversità di e spressione culturale di l'UNESCO adduttata da a Francia u 20 d'ottobre di u 2005, affirmendu chì « ogni cumunità linguistica hà dirittu à dispone di mezi necessari da assicurà a tramandera è a perennità di a so lingua ».

A pusizione di u ghjudice amministrativu è custituzionale francese nant'à e quistione linguistiche spechja un equilibriu dialetticu trà sacralizzazione di a lingua francese, obblighu d'impiegu esclusivu di u francese in ogni actu di a vita publica o l'attività chì dipendenu di u spaziu publicu è presa in contu obligatoria, sempre à minimu, di a diversità linguistica in i territorii chì dipendenu oghje di a suveranità francese.

A ghjurisprudenza di u Cunsigliu Custituzionale è di u Cunsigliu di Statu palesa bè sta strategia chì cunsiste à cuntinà u dovere di prutezzione previstu da i testi internazionalii.

Hè cusì chì, in a so decisione di u 15 di ghjugnu di u 1999, u Cunsigliu Custituzionale stima chì certi articuli di a cartula europea di e lingue regionale o minoritarie precitata cumportanu clause cuntrarie à a Custituzione è chì adderenduci, a Francia sdicerebbe i principii custituzionali d'indivisibilità di a Republica, d'ugualità davanti à a lege, d'unicità di u populu francese è d'usu ufficiale di a lingua francese.

St'apprezzazione hè stata ripigliata da u Cunsigliu di Statu in u 2013, chì hà in oltre emessu un avisu negativu à u prugettu di lege custituzionale chì autorizighja a ratificazione di a Carta (avisu consultativu di u 31 di lugliu di u 2015 relativu à a ratificazione di a Carta europea di e lingue regionale o minoritarie).

Stu prugettu di lege custituzionale hè statu dinù ricusatu da u Senatu u 27 d'ottobre di u 2015.

Di listessu modu, u Cunsigliu Custituzionale hà censuratu per mezu di una decisione DC2021-818 di u 31 di maghju di u 2022 certe dispusizione di a lege relative à a prutezzione patrimoniale di e « lingue regionale » è à a so prumuzione, concurnendu l'insignamentu in « lingue regionale », detta lege Molac, nant'à e lingue locale di differenti territorii di Francia metropolitana è ultramarina, quant'è chì per u so usu.

Sta pusizione hà interpellatu u Cunsigliu di i diritti di l'Omnia di e Nazione unite, chì hà indirizatu à u gvernu francese una lettera u 31 di maghju di u 2022, stunendusi di

parechji aspetti di a decisione di u Cunsigliu custituziunale :

« A decisione (n° 2021-818 DC) di u Cunsigliu custituziunale stabilisce l'incustituzionalità di l'insignamentu immersivu in un'altra lingua chè u francese è di l'usu di segni diacritichi di e lingue regiunale in l'atti di statu civile. Sta decisione pò culpisce a dignità, a libertà, l'ugualità è a non-discriminazione ma dinù l'identità di persone di lingue è culture storiche minoritarie di Francia.

Ste lingue, ricensate chì sò 75 [frà qualesse u corsu] segundu u raportu ufficiale Cerquiglioni in u 1999, sò per a più parte classificate da l'UNESCO in periculu di sparizione.

A decisione di u Cunsigliu custituziunale face seguita à l'adduzione da l'Assemblea naziunale à una larghissima magiurità (247 voti à prò, 76 contra è 19 astensione) l'8 d'aprile di u 2021, d'una pruposta di lege relativa à a prutezzione patrimoniale di e lingue regiunale è a so prumuzione, detta lege Molac, chì era stata addutata dinù largamente da u Senatu.

In a so decisione di u 21 di maghju di u 2021, u Cunsigliu custituziunale hà censuratu dui articuli essenziali di sta lege, l'articulu 4 chì auturizeghja l'insignamentu dettu « immersivu » in lingua regiunale è l'articulu 9 chì auturizeghja l'usu di i segni diacritichi di e lingue regiunale in l'atti di statu civile da permette a prununcia curretta di e casate è di i nomi in ste lingue.

L'articulu 4 di a lege « Molac » aghjunghje à l'insignamentu di a lingua regiunale è à l'insignamentu bislingu in lingua regiunale è in lingua francese previsti à l'articulu L. 312-10 di u codice di l'educazione, una terza forma ricunnisciuta cum'è a più efficace per accustà un veru bislinguistimu : « un insegnamentu immersivu in lingua regiunale, senza preghjudiziu à u scopu di ghjunghje à una bona cunniscenza di a lingua francese ».

In u § 18 di a so decisione, u Cunsigliu custituziunale accerta : « Sè, per cuncorre à a prutezzione è à a prumuzione di e lingue regiunale, u so insegnamentu pò esse previstu in i stabilimenti chì assureghjanu u serviziu publicu di l'insignamentu o ci sò assuciati, hè à cundizione di rispettà l'esigenze precitate di l'articulu 2 di a Custituzione. »

St'articulu 2, intruduttu in a custituzione francese di ghjugnu di u 1992 ma à u mumentu chì u Cunsigliu di l'Europa adduttava a Cartula europea di e lingue regiunale o minoritarie, dichjara : « a lingua di a Republica hè u francese ».

À u § 19, u Cunsigliu Custituziunale ritene una definizione chì dice chì « l'insignamentu immersivu di una lingua regiunale hè un metudu chì ùn si limiteghja à insignà quella lingua ma cunsiste à adupralla cum'è lingua principale d'insignamentu è cum'è lingua di cumunicazione in senu à u stabilimentu ». À u § 20 conclude : « In cunsequenza è in previsione chì l'insignamentu d'una lingua regiunale pò piglià a forma di un insegnamentu immersivu, l'articulu 4 di a lege deferita ùn cunnosce l'articulu 2 di a Custituzione. Hè dunque cuntraria à a Custituzione. »

U Cunsigliu custituziunale preciseghja chì a decisione s'appiega « in i stabilimenti chì assureghjanu u serviziu publicu di l'insignamentu o chì li sò assuciati » (§ 18). Cuncerna dunque non solu i stabilimenti publichi chì dipendenu direttamente di u Statu, ma dinù tutti l'altri stabilimenti di u retale Eskolim, Seaska, Bressola, Diwan,

Calendreta, ABCM, Scola Corsa, chì u principiu stessu hè l'insignamentu in immersione. Sta decisione cunduce dunque non solu à interdisce l'insignamentu in immersione in i stabilimenti pubblici di u Statu, ma dinù à annullà à termine i cuntratti d'associu cù u Statu chì finanza i posti d'insignanti è assigureghja l'aiutu di e cullettività lucale per u so funziunamentu.

Ci saria d'altronde un trattamentu differenziale trà l'insignamentu in e lingue minuriarie di Francia (Brittone, Bascu, Corsu, Occitanu etc.) è a lingua inglese. Quella, saria spessu utilizzata cum'è unica lingua d'insignamentu o in furmatu bilingu in stabilimenti chì assigureghjanu u serviziu publicu di l'insignamentu o li sò associati. Allora chì l'insignamentu immersivu in lingue minoritarie di Francia hè pruibitu, l'insignamentu in inglese, sottu à tutte e so forme, saria tulleratu senza difficoltà. »

Inseme à u Cunsigliu di i diritti di l'omu di e Nazione unite « Temimu chì l'adduzione è l'appiegazione di sta decisione possanu inghjennà danni impurtanti pressu à i diritti umani di e minorità linguistiche in Francia. »

Sta decisione di u Cunsigliu custituzionale hà pruvucatu impurtante manifestazione, in Corsica (parechje centinaia di persone mubilizzate davanti à l'Ispezzione d'Accademia di Bastia) ma dinù à u Paese Bascu (6 à 10 000 manifestanti in Baionna) è in Brittagna (10 à 15 000 manifestanti in Gwengamp).

Hà dinù suscitatu una presa di pusizione di u Presidente di a Republica, fattu ineditu, à prupositu di una decisione di u Cunsigliu Custituzionale. U 26 di maghju di u 2021, nant'à a so pagina Facebook ufficiale, Emmanuel Macron hà assicuratu chì « *nunda puderia intravà l'insignamentu immersivu in lingue regiunale* », è hà « *dumandatu à u governu è à u Parlamentu di truvà i mezi di garantisce a so trasmissione* ».

L'Educazione nazionale hà tandu publicatu una circularia nant'à l'insignamentu immersivu, datata di u 14 di dicembre di u 2021, cunfurtendu stu mudellu. S'agisce di un'apertura nova di u Ministeru di l'Educazione nazionale à sta forma di tramandera per e lingue dette regiunale, ma a so purtata ferma limitata, in sensu à un corpus ghjuridicu custante, isciutu da u passatu, assai marcatu da a logica di righjettu di ste lingue.

Sola una riforma custituzionale, senza dubbitu per mezu di u rinforzu di l'articulu 75-1 di a Custituzione chì indetta e lingue dette regiunale, puderia cunfurtà st'orientazione fendu statu di a necessità di tramandera di ste lingue per tutti i mezi, cumpresu l'insignamentu per mezu di l'immersione. Hè u sensu di a pusizione sprimata, à a dumanda frà altru di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica è di a Presidente di l'Assemblea di Corsica, da l'Associu di e Regione di Francia l'8 di marzu di u 2022 in u libru intitulatu « *Ver'di una Republica di a cunfidenza* », chì indetta cum'è pruposta mirendu a prutezzione du e caratteristiche storiche, suciale è culturale di u territoriu, ch'ellu cunvene di « *Securizà l'insignamentu immersivu di e lingue regiunale, cumplettendu l'articulu 75-1 di a Custituzione di stu modu : « A Republica cuncorre à a difesa è à a prumuzione di e lingue regiunale, particularmente per mezu di u metudu di u so insignamentu immersivu. »*

Hè cusì chì l'insignamentu di e lingue dette regiunale saria pienamente cumpattibile cun l'affermazione di u francese cum'è lingua di a Republica, chì apparisce à l'articulu 2 di a Custituzione.

S'accatastanu cusì trè movimenti incumpattibili chì permettenu di capì a

situazione chì ùn pò cumpiace è chè no cunniscimu oghje : a sacralizzazione di u francese, perceptu cum'è standard garante di un'unità stituziunale ; a vuluntà d'aderisce à a sola visione demucratice prumossa à l'internaziunale, sia a prutezzione di e lingue minuritarie cum'è parte integrante di un patrimoniù culturale cumunu ; a risposta legislativa purtata da pruvà in Corsica di scioglie stu dilemma, per mezu di misure parziale è micca cumpiute.

Di pettu à stu paradossu impussibile à supranà nant'à a basa di i so soli sforzi, l'Assemblea di Corsica hà malgradu custruitu cù una permanenza rimarchevule chì ùn hà fattu chè rinfurzassi, pruposte è dispusitivi chì intendu di salvà è prumove a lingua Corsa.

Da l'8 di lugliu di u 1983, per mezu di una muzione diposta da Michele Castellani, à nome di u gruppu UPC, a prima Assemblea di Corsica avia dibattutu è vutatu una muzione diposta in favore di u bilinguismu è di l'insignamentu obligatoriu di a lingua corsa.

A deliberazione relativa à a muzione di populu corsu n° 88-59 di l'Assemblea di Corsica di u 13 d'ottobre di u 1988, accerta l'esistenza « *di una cumunità storica è culturale viva (...) u populu corsu* », è prupone in particolare « *l'insignamentu di a lingua corsa da a materna è à tutti i livelli di u cursu sculare è univertariu cum'è materia schjetta dutata di mezi, di a cunsiderazione è di a piazza riservata à una lingua chì campa in cunfurmità cù e ricumandazione di a risuluzione di u Cunsigliu di l'Europa nant'à e lingue minuritarie o regiunale.* »

Una muzione di u 26 di ghjugnu di u 1192 nant'à l'ufficializzazione di a lingua corsa hè ghjunta nanzu à a deliberazione n° 05/112 AC di u 1^{mu} di lugliu di u 2005 di l'Assemblea di Corsica appruvandu l'orientazione strategiche per u sviluppu è a diffusione di a lingua corsa.

A deliberazione n° 11/187 AC di l'Assemblea di Corsica di u 29 di lugliu di u 2011 adduttegghja una muzione relativa à a dumanda di messa in opera di mezi ghjuridichi per un statu di cuufficialità di a lingua corsa.

U 17 di maghju di u 2013, l'Assemblea di Corsica adduttegghja a deliberazione n° 13/096 AC chì accunsente à e pruposte per un statutu di cuufficialità è di rivittulizzazione di a lingua corsa, difendendu a necessità di un arsenalu ghjuridicu specificu :

« *A cuufficialità significheghja l'inserzione di a lingua corsa in senu à u sistema ghjuridicu per mezu di a creazione di diritti linguistici territoriali è d'obblighi novi per tutti i puderi publichi è u settore privatu nant'à u territoriu isulanu* » [...]

« *I/ Principii Generali. Articulu 1 U prugettu di statutu :*

1. *U presente statutu intende di prutege, incuragì è nuralizà l'usu di u corsu in tutti i duminii è à garantì l'impiegu ufficiale di u francese è di u corsu à paru nant'à u territoriu di a Corsica.*

2. *L'ogettivi principali di u presente statutu sò questi qui :*

a. *Prutege è incuragì l'impiegu di u corsu da tutti l'abitanti, in tutti in duminii d'usu, ch'elli riguardinu a vita privata o publica,*

b. *Rende effettivu l'impiegu ufficiale di u francese è di u corsu, senza alcuna discriminazione pressu à tutti l'abitanti,*

c. *Nuralizà è incuragì l'impiegu di u corsu in e cullettività lucale, l'amministrazione, l'insignamentu, i media, l'industrie culturale, u mondu*

socioeconomicu è spurtivu,

d. Guaranti l'accessu à a cunniscenza è à a pratica di u corsu à tutti l'abitanti,

e. Definì i duveri di i puderi publichi da fà rispettà i diritti di l'inseme di i locutori ».

Per mezu di a deliberazione n° 15/253 AC di u 16 d'aprile di u 2015, l'Assemblea di Corsica adduttegħja u Pianu « Lingua 2020 ».

A vuluntà di l'Assemblea era d'organizà in u cuncretu, suscità è federà l'iniziative ingiru à 80 fisce-azione da permette a rivittulizazione di a lingua corsa in tutti i settori di a sucietà isulana.

U fattu ch'elli sianu ghjunti à e respunsabilità i naziunalisti corsi di dicembre di u 2015 hà inghjennatu un rinforzu di i dispusitivi operazionali esisenti è a messa in opera di dispusitivi novi, in particolare in risposta à sfide o inghjochi inediti.

A deliberazione n° 16/140 AC di u 23 di ghjugnu di u 2016 hà permessu l'adduzione di a cunvenzione di messa in opera di u pianu di sviluppu di l'insignamentu di a lingua è di a cultura corsa.

Una seguita di deliberazione mirendu u mantenimentu di i giovani professori stazianti di l'IUFM di Corsica (deliberazione n° 04/155 AC di u 25 di ghjugnu di u 2004, n° 11/192 AC di u 29 di lugliu di u 2011, n° 17/192 AC di u 27 di ghjennaghju di u 2017) anu cumplettatu a deliberazione n°17/192 di u 27 di ghjennaghju di u 2017 chì dà mandatu à u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica ch'ellu neguziessi pressu à u Ministru di l'Educazione Naziunale a messa in opera d'un quadru nurmativu specificu per l'Accademia di Corsica.

In u frattempu, un gran'pianu di furmazione di l'insignanti in lingua corsa per frumà i professori di e scole di u primariu hè statu messu in piazza per mezu di una deliberazione n° 16/248 AC di u 28 d'ottobre di u 2016.

L'Assemblea di Corsica si hè dinù mubilizata è hà adduttatu una muzione per deliberazione n° 19/055 AC di u 22 di ferraghju di u 2019, in seguitu à a riforma generale di u basciigliè di u 2019, detta Blanquer, elaborata senza cuncertazione è à l'effetti diretti dannighjosi nant'à a pulitica educativa cum'è nant'à a pulitica linguistica di nurmalizazione di a lingua corsa difesa da l'Assemblea di Corsica.

Era questione di ristabbilisce un cuefficiente attrattivu d'al menu 10% in a nota finale di a specialità in lingua detta regionale.

U Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica avia in u frattempu interpellatu u Ministru di l'Educazione nant'à a quistione di a riforma di u basciigliè è in modu più glubale nant'à a necessità di rinforzà l'insignamentu di a lingua corsa in u sistema educativu.

Infine, testi mirendu a nurmalizazione di l'usu di a lingua corsa in senu à a Cullettività di Corsica eranu adduttati.

U novu regulamentu internu di l'Assemblea di Corsica, adduttatu per mezu di una deliberazione di u 16 di dicembre di u 2021, cum'è quellu di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica adduttatu l'8 di ferraghju di u 2022, indettanu chì « E lingue di i dibattiti sò u corsu è u francese ».

In u quadru di l'eserciziu di u cuntrollu di a legalità, u prefettu di Corsica tandu in funzione hà, in una lettera d'osservazione di u 10 di ferraghju di u 2022, ghjudicatu irricevibile l'usu di a lingua corsa, ma dinù a nuzione di « populu corsu », indittendu chì e duie dispusizione eranu « cuntrarie à a Custituzione ».

U ricorsu esigia dunque chì u regulamentu sia revisatu « caccendu e menzione relative à u 'populu corsu' è istituendu a lingua corsa cum'è lingua di dibattitu ».

U Cunsigliu esecutivu di Corsica è l'Assemblea di Corsica anu sceltu di ùn prucedu micca à ste currezzione, spiegendu per currieru in risposta à a lettera d'osservazione di u prefettu e ragione pulitiche è ghjuridiche di a pusizione ritenuta, ch'ella fussi per a riferenza à l'adopru di u corsu quant'è à a nuzione di « populu corsu ».

I testi cuntinueghjanu dunque d'appiegassi tale chè adduttati in a so versione originale.

Al di là di l'avanzate quì sopra ramintate è capitalizate à fil di decenni, u presente raportu d'orientazione vole permette un saltu quantitativu è qualitativu di e pulitiche pubbliche messe in opera à favore di a lingua corsa, ch'ella sia in termini di statutu quant'è in termini di pratiche suciale è sucietale.

C) L'azione attuale di a Cullettività di Corsica à favore di a lingua

In u quadru ghjuridicu quì sopra presentatu, a Cullettività di Corsica s'hè dutata di mezi umani, bugettarii è di dispositivi dedicati à a pulitica à favore di a lingua, è dinù d'indicatori di valutazione chì volenu permette a migliurazione custante è l'efficacità.

I principali documenti strutturanti ch'ella ci scrive a so azione sò :

1) U Cuntrattu di Pianu Statu-Regione

A fine di l'appiegazione è u bilanciù di u CPER 2015-2020

Quattru primure sò state definite in u quadru di u CPER 2015-2020 :

- A sparghjera d'un gran pianu di furmazione à destinazione di i persunali insignanti di u primu gradu
- U co-finanziamentu di u funziunamentu di i centri di sughjornu è di studii corsi o centri d'immersione linguistici
- A pruduzione è a diffusione d'arnesi pedagogichi perfurmanti
- L'aiutu à u sviluppu di i siti bilingui

In u primu gradu, à a rientrata sculare di u 2020, circa 11 000 elevi di u primu gradu sò scritti in filiera bilingua cosa raprisenta 45% di l'effettivi è una prugressione di 9 punti per raportu à u percentuale di u 2016.

À listessa data, l'Accademia di Corsica conta 156 scole cù una filiera bilingua, sia 60% di l'inseme di e scole di l'Accademia. U numaru di scole bilingue di 564 hè in gran crescita nant'à u listessu periodu, sia 45% di u numaru tutale di scole (36% in u 2016).

In u segundu gradu, più di 99% di i sculari di sesta seguitanu un insegnamentu in lingua è cultura corsa (92% in u 2016) è 30% trà di elli sò scritti in filiere bilingue (di più 11 punti per raportu à u 2016).

E risolze in persunale sò dinù crisciute, sò più di 300 prufessori chì anu pussutu seguità u gran pianu di furmazione in lingua corsa, cosa hà permessu, da una parte di sviluppà l'insegnamentu di a lingua corsa nant'à u modu estensivu è, da un'antra parte, d'abilità 152 insignanti per l'insegnamentu bilingu. À a rientrata di u 2020, 654 insignanti di u primu gradu eranu abilitati à insegnà in lingua corsa, sia 36,5% di l'effettivu glubale.

U bilanciu di a messa in opera di e misure di u CPER 2015-2020 facenu apparì :

- In positivu : una prugessione significativa di a diffusione di l'insignamentu di a lingua è di a cultura corsa ch'ellu si cunsideressi u numeru d'elevi concernati o a pupulazione di professori abilitati ;
- In negativu : fora di e sciffe furnite, pochi ritorni d'ordine qualitativu (pedagogicu) di l'Educazione naziunale nant'à i dispositivi messi in piazza (centri d'immersione, Gran Pianu di Furmazione in Lingua Corsa) ; procedure è un calendariu da rivede per l'aiutu à u sviluppu di i siti bilingui (es : suppressione di l'aiutu à i soggiorni linguistici fora di Corsica) ; un percentuale di cunsumu più pocu chè u previsunale in cosa riguarda l'Educazione naziunale chì integra à di le volte spese annesse da piattà sta debbulezza. Hè cusì chì per u CPER 2015-2020, l'Educazione naziunale palesa un percentuale di cunsumu di 60% contr'à 90% per a Cullettività di Corsica.

A Cullettività di Corsica è u Statu anu valitatu, nant'à u principiu, u fattu di perseguità è ampliificà sta pulitica à favore di u CPER 2021-2027.

A Cullettività di Corsica difende, in u quadru di e negoziazione in anda, un riforzu di i mezi bugettarii è umani (particularmente u duppiame di i crediti), d'una più grande trasparenza da a parte di u Statu nant'à i mezi cunsacrati è e differente statistiche, è d'una crescita di a valutazione.

A finalizzazione di u CPER 2022-2027 :

A cuntrattualizzazione pruposta da a Cullettività di Corsica in u quadru di u prossimu CPER accima i 30,8 M€ invece di 17,1 M€ per u CPER di prima, cù un ingaggiamentu di a cullettività di Corsica di 19,7 M€.

Stu duppiame di i crediti dedicati à a lingua corsa in u quadru di stu prugramma cuntrattualizatu financerà in particolare l'ecchippamentu di e filiere bilingue, a pruduzione di risolze pedagogiche, a diversificazione di l'offerta immersiva è u pianu di furmazione di l'insignanti di u primu è u segondu gradu. Stu novu CPER hà dinù per ambizione d'integrà una primura sucietale puntendu certe misure presentate à destinazione di u gran publicu, cum'è a pruduzione di risolze pedagogiche è a furmazione per immersione.

E principale misure concernate sò :

- L'insignamentu

L'ogettivu serà di cuntinuà a strategia voluntarista à favore d'una generalizzazione di l'offerta d'insignamentu bilingu in u doppiu scopu di tramandera di a lingua corsa è di u sviluppu di e capacità intellettuale, linguistiche è culturale di l'elevi. L'insignamentu bilingu averà dinù da purtà l'elevi à l'amparera d'altre lingue, in particolare di u latinu è di e lingue rumaniche, è apreli à e culture mediterranee.

- A furmazione

In u primu gradu

Dipoi a so messa in opera in u 2016, u gran pianu di furmazione hà permessu di furnà più di 300 insignanti à l'insignamentu in lingua corsa è di cunduce 152 professori di es cole à l'abilitazione. In u filu dirittu di a circularia nant'à e lingue è e culture regiunale di u 14 decembre di u 2021 cunsacrendu a nuzione di bislinguisimu è accustendu u principiu di l'insignamentu bislingu per immersione, principii naturalmente ripigliati in a lettera quadru relativa à u dispositivu accademicu di l'insignamentu di a lingua corsa per u primu è u segundu gradu, u gran pianu di furmazione hè ricunduttu per u periodu di u presente CPER.

A generalizzazione di l'insignamentu dettu « estensivu » di trè ore in filiere standard, a pussibilità di prupone à termine una filiera bislingua in tutti e scole materne è elementarie di l'Accademia è u sviluppu di l'insignamentu di tippu immersivu ne sò ogettivi principali.

Pigliendu in contu e dispusizione di a nova lettera quadru di l'insignamentu di a lingua corsa in l'Accademia, hè ormai pussibule, per tutti l'insignanti di u primu gradu d'avè ricorsu à l'insignamentu di tippu immersivu in e filiere bislingue. A macchetta di u gran pianu di furmazione per u primu gradu cumporterà un tempu di furmazione dedicatu à stu metudu d'insignamentu.

Da falla, u Ministeru di l'Educazione è di a Giuventù mantene u so sforzu d'allucazione di mezi di rimpiazzamentu à l'Accademia di Corsica à ragione di 20 ETP à l'annu da assigurà in leia cù l'INSPE l'offerta di stazii linguistici è didattichi. A Cullettività di Corsica cuntinueghja per a so parte à sustene finanziariamente l'organizzazione di sti stazii.

In u segundu gradu

L'abilitazione in lingua corsa di l'insignanti di discipline non linguistiche averà da esse incuragita da una furmazione linguistica è didattica cum'è desidè. L'ogettivu serà di rinfurzà e filiere esistente in i cullegi è d'assigurà una cuntinuità di l'amparere in liceu.

Sta furmazione hà vucazione à esse dispensata nant'à situ, in senu à u stabilimentu o in u quadru d'aggruppamenti di stabilimenti senza lascia da cantu, quant'ellu si pò, aggruppamenti in retale. A furmazione hè cunfidata in senu à i stabilimenti à l'insignanti di lingua è cultura corse è à l'insignanti abilitati di discipline non linguistiche.

L'immersione :

I quattru centri di sugiornu è di studii corsi (centri di Bastia, L'Oretu di Casinca, Savaghju è Basterga) accoglienu in un quadru strasculare gruppi d'elevi è i so insignanti. Pruponenu attività chì favorizeghjanu un usu naturale di a lingua corsa è offrenu un'immersione chì pò andà sin'à una ghjurnata à settimana.

In u quadru di u CPER 2015-2020, l'Accademia di Corsica è a Cullettività di Corsica co-finanzanu u funziunamentu di sti soggiorni chì sò complementarii di l'insignamentu di a lingua è a cultura corsa.

U CPER à vene averà da permette di sustene dinù a creazione di dui novi centri di sugiornu è di studii corsi (un centru longu sugiornu è unu à ghjurnata), chì unu omancu in zona urbana hè destinatu in priorità à l'elevi scularizati in mezu rurale è di

montagna.

- L'ecchippamentu linguisticu :

A pruduzione d'arnesi pedagogichi in lingua corsa hè una forma d'ecchippamentu linguisticu. A Cullettività di Corsica vole allargà stu campu d'azione sustenendu altri attori, cum'è ad esempiu, l'editori privati, chì ne anu a capacità è pruducenu digià risolze linguistiche per l'amparera di a lingua corsa. A Cullettività di Corsica vole dinù allargà u publicu chì benefizierà di st'ecchippamentu cù a pruduzione di risolze gran publicu.

Sta pruduzione, quant'è a diffusione d'arnesi pedagogichi performanti hhè dinù stata sustenuta da l'Accademia di Corsica (CANOPE, Neuromediasoft per Ecoli, lega Corsa di Scacchi).

Sè a pruduzione di risolze pedagogiche « classiche » per l'amparera in/di a lingua corsa ferma una preoccupazione maiò perchè indispensabile à l'insignanti è à l'elevi, convvene dinù di fà un sforzu impurtante per sustene arnesi d'amparera muderni cum'è quelli chì permettenu a furmazione à distanza per esesmpiu. È convvene dinù di creà, anzi di trasfurmà certe risolze da addirizzassi à u gran publicu.

Hè di primura dinù d'aiutà à a creazione d'arnesi di nurnalizzazione linguistica sullicitendu esperti, è in priurità l'Università di Corsica per mezu di u Cunsigliu di a Lingua.

Anzi, hè prupostu in u duminiu di a pruduzione è a diffusione di risolze linguistiche, di sustene a creazione di :

- Risolze pedagogiche per l'insignamentu di u Corsu (CANOPE è edizione diverse)
- Arnesi di nurnalizzazione linguistica : lessichi tematchi, professionali, certificazione (travagli di u Cunsigliu Linguisticu in leia cù l'Università di Corsica)
- Arnesi numerichi di furmazione à distanza ;
- Per i siti bilingui :

Hè quistione di purtà sustegnu à e filiere bilingue è immersive di u primu è secondu gradu cun :

- Dutazione di funziunamentu à e filiere immersive è bilingue di u primu è secondu gradu
- Chjama à prugetti pedagogichi per e filiere immersive di u primu gradu
- Chjama à prugetti pedagogichi per e filiere bilingue di u primu è secondu gradu (quaternu di e cariche per cunvenzione)

2) U Pianu « Lingua 2020 »

Arnese di pianificazione, u pianu « Lingua 2020 » si sviluppeghja in giru à 3 assi principali :

- Un documentu dendu contu, è analizendu i risultati di l'inchiesta

sociolinguistica cumpurtendu una valutazione strategica di u pianu 2007-2013 è 2015-2020 è a custruzione di prospettive per u 2030 ;

- L'ogettivi di u pianu 2021 allistinati cù fisce-azzione, duminii per duminii ;
- U spergugliame di i mezi finanziariii, soprattuttu quelli esciuti di i programmi cuntrattualizati.

U Pianu Lingua 2020, tene per scopu di parvene per u più à a nurmalizzazione di a lingua corsa è di ghjunghje à u bislinguisimu per via di 5 ogettivi presentati di sottu :

- Permette à ognunu d'amparà u corsu, pocu importa a so età, a so situazione prufeziunale o u so ceppu ;
- Offre à ogni locutore un massimu d'occasione per fà usu di a lingua corsa ;
- Creà e cundizione d'offerta di servizii bislinguii da l'organisimi publichi è privati;
- Esse attente à a qualità di l'ecchippamentu di a lingua ;
- Assicurà u spannamentu di a Corsica, in Corsica è fora.

Per via di i cinque ogettivi operazionali citati nanzu, u documentu quadru di riferenza vole creà una dinamica in giru à a lingua.

Sintesi di sottu :

Objectif	Composantes	Actions
1. La revitalisation de langue Corse	1.1. Donner un statut de coofficialité à la langue Corse	Action n°1 : Fonder la politique de revitalisation linguistique concernant le bilinguisme sur un dispositif égal en droit entre le Corse et le Français
	1.2. La transmission familiale de la langue	Action n°2 : Développer la transmission familiale de la langue Corse
	1.3. Une éducation bilingue pour la corsophonie	Action n°3 : Transmettre la langue pour une jeunesse bilingue
	1.4. La Corsophonie des adultes	Action n°4 : Donner à tous les droits et les moyens de se former en langue Corse et de parler Corse
	1.5. La culture	Action n°5 : Soutenir le développement d'un cadre de vie en langue Corse
	1.6. Les médias	Action n°6 : Soutenir le développement d'un cadre de vie en langue Corse
	1.7. Sport et loisirs	Action n°7 : Soutenir le développement d'un cadre de vie en langue Corse dans les sports et loisirs
	1.8. Les services publics	Action n°8 : Soutenir le développement d'un cadre de vie en langue Corse dans les services publics
	1.9. Les entreprises	Action n°9 : Soutenir le développement d'un cadre de vie en langue Corse dans les entreprises
	1.10. La qualité de la langue Corse	Action n°10 : Soutenir l'étude de la langue corse et la production de ressources linguistiques
	1.11. Les technologies de langue	Action n°11 : Soutenir l'élaboration de logiciels en langue corse et pour la langue Corse
	1.12. La sensibilisation, la motivation et le désir de la langue	Action n°12 : Soutenir la construction de représentation positive de la langue Corse
	1.13. La promotion de la langue à l'extérieur	Action n°13 : Faire de la langue corse le support de l'épanouissement culturel et économique de la Corse en Méditerranée et en Europe

Parechji evenimenti da fà valè a lingua sò urganizati in st'andatura custì da a

Cullettività di Corsica : A Festa di a lingua, Linguimondi o i Premii (Fazi, Libru), Chì permettenu d'allargà torna di più l'impegnu di a direzione è d'assicurà un spergugliame annuale, territoriale è variu di a pulitica di prumuzione linguistica, avviata da a Cullettività di Corsica.

Un sustegnu sistematicu à tutte e manifestazione è iniziative à prò di a lingua hè assicuratu dinù.

3) L'organizzazione interna :

Da pudè permette a realizzazione di l'ogettivi, a direzione di a lingua corsa hà mudificatu a so strutturazione è a so organizzazione, per scumparte l'inseme di l'effettivi (à oghje 14 agenti) in trè servizii :

- U serviziu furmazione, incaricatu di e rilazione cù i servizii di u Statu, soprattuttu l'Educatione nazionale,
- U serviziu diffusione linguistica, incaricatu di mette in leia tutte l'azione di diffusione di a lingua corsa in tutti i settori di a sucetà,
- U Cunsigliu linguisticu, incaricatu di l'organizzazione d'evenimenti di prumuzione di a lingua corsa è di l'aspettu spertizia è usservatoriu di a lingua.

Per ciò chì concerna l'organizzazione amministrativa, a Direzione hè presente annantu à trè siti (Bastia, Aiacciu, Corti).

In quantu à i mezi finanziari, l'evuluzione di u bugettu di a cullettività dedicatu à a lingua corsa (di sottu) hè presentata dapoi u 2008 è hè smezata in dui tempi. Fin'à u 2012, annata di creazione di a direzione di a lingua corsa, stu bugettu hè per a maiò parte cunsacratu à u latu educativu (dutazione è ecchippamenti siti bilinguii, creazione di risolze pedagogiche).

BP	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Totale CP (M€)	0,950	0,950	0,955	1,350	1,855	2,333	2,530
Totale AE/AP (M€)	1,030	1,030	1,030	1,870	3,066	3,383	3,450

Dapoi u 2016, u bugettu di a direzione ùn s'hè piantatu di cresce per ghjunghje à supranà u nivellu annuale di 3 milioni d'€ in u 2019.

Sta crescita si mantene mentre l'annate chì seguitanu per tuccà i 3,5 M€ in u 2021, sia una crescita di 10 %.

BP		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FCT	AE	2,865	4,982	5,797	4,000	4,600	3,125	3,900
	CP	2,345	2,460	1,900	2,560	2,573	2,835	2,300
INV	AP	0,853	0,893	1,000	0,750	1,100	0,840	0,840
	CP	0,486	0,601	0,500	0,680	0,818	0,700	0,800
Totale (CP)- M€		2,831	3,061	2,400	3,240	3,391	3,535	3,100

Sia l'evuluzione presentata sottu :

D) A leia trà i Corsi è a so lingua à i tempi d'oghje

Essendu arnesi ghjuvatoghji da ricaccià è aghjunghje dati interessanti, e cuntribuzione sterne, soprattutto l'inchiesta sociolinguistica di a quale u raportu sanu da truvà in appicciu, sò un arrempu à l'analisi è à a decisione pulitica.

In tantu permettenu di cunfirmà per a grande parte ciò chè no custattemu è circhemu à mette in ballu dapoi parechji dicennii :

- U numaru di locutori cambia secondu e generazione, i cirondi, è i lochi d'usu.
- A megliurazione di a situazione di manera necessaria passa per u sforzu in parechji settori : piazza di a lingua ind'u sistema educativu ; accumpagnamentu familiare è assuciativu ; rende ghjuvatoghja a lingua ind'u mezu ecconomicu è suciale ;
- L'usu immersivu ferma, cumu n'emu avutu a prova in parechji studii paragonati, u modu u più sicuru per sparghje a lingua è accresce u numaru di locutori.

❖ L'inchiesta sociolinguistica cumandata da a Cullettività di Corsica :

Cumandata da a Cullettività di Corsica per rendu contu di a vitalità di a lingua annantu à u territoriu corsu, l'inchiesta si vole fà spechju di a piazza di a lingua ind'a nostra sucetà.

L'inchiesta realizzata in lu 2021 cumporta 2 parte : una prima parte cumposta di personalità qualificate, interrugate di modu à precisà e dumande da pone à u gruppu ripresentativu di a pupulazione (1500 persone maiò ghjunte da tutte e parte di l'isula, à parità, cù età sfarente).

Trattati da i studenti di l'Università di Corsica, i quistiunarii so stati presentati in lingua corsa (versione Pumonte è cismonte) per quelle persone interrugate chì si sentianu capaci à parlà, in francese per quelli ch'ùn si ne sentianu a capacità.

L'ugettivu generale di u studiu era di cunfirmà o infirmà una quindicina d'ipotesi di travagliu cù u scopu di definisce a percezzione di e cumpetenze, di l'usu, di i mezi d'amparera è di a ripresentazione di a lingua corsa in Corsica.

1- Risultati principali

Dopu quì sò presentati i risultati li più significativi esciuti di st'inchiesta. U primu risultatu hè assai significativu : più di 40% di e persone interrugate anu vu lsutu risponde in corsu.

Maestria di a lingua

- 30% si dichjaranu bilingui ;
- 13% accertanu parlà è capisce lu bè;
- 20% dicenu capisce lu bè è parlà lu appena.

63% sò cunsiderati cum'è « locutori à u sensu largu » di u corsu, à quessi

s'aghjustanu 20% di « locutori passivi », chì u capiscenu ma ùn lu parlanu. Ssa prupurzione conta i 3 prufili chi seguitanu :

- Sò bilinguu ;
- Capiscu bè è parlu bè ;
- Capiscu bè è parlu appena.

Ssa prupurzione rinvia à un totale di locutori di più di 18 anni cumpresu trà **164 400** è **177 500**. Ssu sciffu deve esse presu precauzione : cuntabbiliseghja l'individii chì sò « locutori reali » o attivi è individii chì sò « locutori putenziali », chì anu una sperienza è/o una certa cuniscenza di a lingua ma ùn la praticanu micca.

Da pudè ottene una stima più sicura di u numeru di locutori, i cunsultanti anu prupostu d'interessassi à i « locutori attivi » chì, senza cuntà lu so livellu di maestria di a lingua, anu da cercà l'uccasione chì si presentanu à elli di praticà lu à u cutidianu. À parte di sta definizione, si pò stimà a prupurzione di locutori attivi à **39,1%** di a pupulazione maiò chi campa in Corsica. Currende à un totale di locutori attivi maiò in Corsica cumpresu trà **99 000** è **112 000** à l'ingrossu. A stimazione cintrale ritenuta hè dunque di **105 500** « locutori attivi ».

Una repartizione disparata trà i territorii

- Paese Aiaccinu 18% bilingui, 59% di locutori ;
- Centru Corsica 50% bilingui, 75% di locutori ;
- Paese Bastiacciu 36% bilingui, 70% di locutori ;
- Stremu Suttanu 25% bilingui, 35% di locutori .

Si nota una disparità impurtanta trà e zone pasturale o poche turistiche è e zone cù un sviluppu di a pupulazione forte.

L'usu à u cutidianu

- 2% dichjaranu parlà solu corsu à u cutidianu ;
- 34% dichjaranu parlà francese è corsu à u cutidianu ;
- 20% dicenu parlà francese è à l'uccasione corsu.

Cumpetenze scritte vs. Cumpetenze urale

- 67% di i +50 anni contr'à 46% di -40 anni cunsidereghjanu capisce bè o benissimo una persona à l'urale ;
- 58% di i +50 anni contr'à 28% di i -40 anni cunsidereghjanu pudè tene una conversazione ;
- 13% di i +50 anni contr'à 24% di i -40 anni accertanu pudè scrive un testu.

E cumpetenze scritte sò debule, ma più presente ind'è i giovani, à lu cuntrariu di e cumpetenze urale.

Amparera è trasmissione di u corsu

- 94% di i genitori volenu chì li so figlioli parlessinu corsu ;
- 40% cunsidereghjanu chì si perdi a trasmissione famigliale ;
- 55% di i corsofoni parlanu corsu è francese à li so figlioli, $\frac{1}{4}$ u francese solu ;
- 72% di e persone ch'anu rispostu cunsidereghjanu ch'in casa si parla di menu

in menu corsu.

L'amparera percippita cum'è essenzialmente familiare cala ancu s'ella benefizieghja d'un parè assai pusitivu.

A scola è l'arnesi d'amparera di u corsu

- 34% di e persone ch'anù rispostu anù avutu un insegnamentu di a lingua corsa (da nutà 50% anù +50anni) ;
- 63% di quessi quì cunsidereghjanu l'amparera suddisfacente ;
- 93% l'anù cunsideratu cum'è assai impurtante per elli ;
- 68% cunsidereghjanu chì st'amparera ùn basta per ammaestrà a lingua ;
- 66% cunsidereghjanu ch'elli ci sò di più in più arnesi d'amparera ;
- 62% cunsidereghjanu chì u corsu hè di più valurizatu ind'è i media.

A scola hè vista cum'è utule è ancu indispensevule, ma ùn hè abbastanza è u bilinguisimu hè pocu, mentre chì l'arnesi à l'infora sò di più in più valurizati.

A lingua ind'è l'usi

- 37% di i locutori di u corsu si ghjovanu essenzialmente di u francese à u cutidianu ;
- 85% dichjaranu parlà corsu in famiglia, 71% in casa ;
- 40% di i locutori di i -25 anni u parlanu à u cutidianu contr'à 77% di i + 50anni ;
- 60% di quelli chì ùn parlanu solu francese sò donne ;
- 58% di l'omi contr'à 42% di e donne parlanu i 2 à u cutidianu.

U corsu hè una lingua di « gruppi » paralata in famiglia, in paese o frà persone chì sanu ch'elle ponu parlà frà di elle ; hè di più parlata da l'omi è persone anziane.

A ripresentazione di u corsu

- 52% di e persone ch'anù rispostu (locutori o nò) sò liate di manera forte forte (10/10) à a lingua corsa, 9% soli li danu un affettu debule (inf. à 5/10) ;
- 88% pensanu chì ghjè impurtante di salvà a lingua corsa ;
- 97% si dicenu fieri di pudè parlà lu ;
- 99% di e persone ch'anù rispostu cunsidereghjanu chì a lingua face parte di l'identità corsa ;
- 79% cunsidereghjanu chì ghjè una lingua à paru cum'è l'altre.

A lingua hè percippita cum'è essenziale è strutturante di a sucetà è la so salvezza hè vista cum'è necessaria, 71% di e persone ch'anù rispostu cunsidereghjanu chì a cuufficialità hè necessaria.

2- Interpretazione

Ci pare dunque esse un cunsensu suciale in giru à a lingua corsa, ancu s'è cala la so pratica. Malgradu què ùn si pò accertà ch'ognunu pensi listessa ind'a sucetà. S'è una

maiorità di a popolazione hè a favore di a lingua , ancu u bilinguisimu, e parolle ùn anu listessu pesu è definizione secondu e persone, certi ùn fendu listesse rilazione nant'à l'effeti o l'impegni..

Tutte e persone interrugate cunsidereghjanu chì a lingua hè un segnu forte di l'identità. A lingua hà persu a so funzione comunicativa ma a so funzione identitaria ella hè cresciuta. Porta un sentimu d'appartenenza, ancu s'è l'usu pò esse limitatu assai (« *una parolla, un dettu, una magietta basteranu* »), al di là di e cunfine isulane : cusì, da a parte d'unu di l'attori interrugati, i cuntinentali chì ghjughjenu in Corsica serianu mutivati per amparà u corsu, pensendu ch'ellu hè indispensabile.

Per quantu, malgradi i prugressi di i diversi supporti chì esistenu è i sustegni manifestati, un usu massiciu di u corsu ùn s'impone ancu di modu naturale in core à a popolazione. Un primu cuntattu cursufonu pare esse a cundizione prima à l'usu di a lingua.

A dimensione psicologica a paura di sbaglià si, parlà male, pò custituì un blucchime.

3- Cunclusionione

A prupurzione di locutori passivi presunta (à l'ingrossu 170 000) pare esse stata sopra stimata. Invece quella di i locutori attivi (105 000) corrisponde à i risultati di l'anziana inchiesta di u 2012, ma ssu risultatu ùn rende micca contu di e pratiche cutidiane di a lingua corsa. Difatti una parte impurtante di i bislingui ùn lu praticheghjanu di modu regolare.

L'inchiesta hà permessu di nutà chì a lingua hè percippita di manera pusitiva da a popolazione. Hè vista cum'è in periculu è l'azione chì anu per scopu di prumove la sò ghjudicate cum'è necessarie. E persone ch'anu rispostu pensany chì u corsu ùn hè abbastanza parlatu ind'a sucetà è chì a lingua aspessu hè praticata in privatu, in famiglia o cù l'amichi. A so piazza tende à sminuisce ind'a sucetà in particolare ind'è i più giovani è ind'è e femine, ma l'iniziative di i media è strutture da l'infora per prumove a lingua sò utule.

L'amparera di u corsu in iscola patte d'una pusizione favurevule è lu so rinforzu hè stimatu cum'è necessariu, ma abbastanza, à u sviluppu di a lingua. Cusì, a furmazione di l'insignanti in lingua corsa hè una pruposta formulata di manera impurtante da e persone interrugate (90%).

A trasmissione intergeneraziunale, marca impurtante di a vita d'una lingua, percippita cum'è essenziale hè indispensabile è benefizieghja d'una vuluntà pusitiva di i genitori (o à vene) : 55% accertanu parlà corsu è francese à i so figlioli, 11% solu u corsu. Quessi quì accertendu largamentu , quand'elli sò locutori vulè trasmette u corsu à li so figlioli, ancu s'è ind'i fatti ¼ di i locutori ùn parlerà chè francese cù li so figlioli.

À mezu à e pruposte fatte da e persone interrugate, quelle chì anu per ugettivu di megliurà l'insignamentu è a furmazione ghjunghjenu prime (cuntenutu di l'insignamenti, valorisazione di l'amparera sculare, bilinguisimu sculare). Per ciò chì tocca à i maiò, a creazione è a megliurenza di i dispusitivi chì esistenu digià (corsi, attelli), a prumuzione ind'è i media o dinù l'amparera à destinazione di i stranieri sò di longu mintuvate.

Tenendu contu di a parte impurtante di u travagliu realizatu ind'u duminiu di l'insignamentu, ci paria interessante di presentà in lu dettagli certi resultati è precisàli, cum'è u livellu di lingua.

➤ Per ciò ch'è cuncerna l'educazione :

• Primu gradu :

- L'insignamentu bislingu (annata sculare 2020-21)

• L'insignamentu bislingu cuncerna 44,6 % di l'elevi di u 1mu gradu spergugliati in 156 scole (61,7 %) ;

• Una prugessione di 9 punti di u numeru d'elevi in filiera bislingua in 5 anni (+ 1 600 elevi) ;

- L'insignamentu di a lingua (annata sculare 2020-21)

100 % di l'elevi cuncernati da l'insignamentu di a lingua corsa. Frà i quali, 55,2 % ricevenu un insegnamentu stensivu. U nivellu aspettatu (ghjunghju 2019)

• 23,77 % di l'elevi di u CM2 standardu ghjunghjenu à un nivellu A2 è 45,61 % di l'elevi in filiera bislingua ghjunghjenu à u nivellu B1.

- E risorse umane (periodu 2016-2021)

- 360 insignanti furmati ;
- 128 insignanti certificati ;
- 126 insignanti abilitati.

• Secondu gradu :

- L'insignamentu bislingu :

• 29 collegii pruponenu un insegnamentu bislingu ;

• 3 510 sculari seguitanu un insegnamentu bislingu in u 2020-2021 à u collegiu, imbulighjendu tutte e scole (sia à pocu pressu 27 % di l'elevi) ; ;

• Si rimbecca un mancu di leia trà a scola elementaria è u collegiu per fà vene d'astri sculari cursofoni ch'ùn eranu micca in figliera bislingua.

- L'insignamentu di a lingua :

• 8 595 elevi anu pussutu gode d'un insegnamentu in « Langue Vivante Régionale » di complementu mentre l'annata 2020-2021.

- E risorse umane :

• 303 persunali abilitati in Lingua è Cultura Corsa in u 2020 in collegi è licei.

- L'insignamentu Bislingu à u liceu

• U seguitu di e filiere bislingue ùn hè assicuratu ch'inde certi licei (3).

• Solu 100 elevi seguitanu una filiera bislingua in seconda à a rientrata di u 2020 ;

• U listessu annu, ùn eranu più chè 10 à seguità un insegnamentu bislingu in 1ma et 0 in terminale.

• L'insignamentu di a lingua : malgratu a creazione d'un gruppu di travagliu ch'è si vole esse fattu per rinfurzà a presenza di a lingua corsa à u liceu, u percentuale di i elevi chi studieghjanu u corsu ferma debbule per raportu à quella ch'è si vede à u collegiu. Si tratta di solu 20,4 % di l'elevi di seconda è

14,6 % in 1ma è listessa in terminale (filiera bilingua è uzzione mischjate).

In u 2021, 29 elevi di terminale avianu sceltu u corsu cum'è insegnamentu di specialità.

- A furmazione per l'adulti :

A cullettività mette in piazza una furmazione per l'adulti induve 500 stazianti sò stati furmati è 180 sò stati certificati.

➤ Per ciò chì tocca à i vettori di cumunicazione ::

- Media :

A televisiò :

- Un partenariatu trà a Cullettività di Corsica è quattru media isulani hà permessu di furmà giornalisti cursofoni via cuntratti di prufeziunalizazione ;

- 23 % di i prugrammi di France 3 Corse ViaStella sò in lingua corsa. Una furmazione cuntinua hè pruposta à i giornalisti.

A radiu :

- Una convenzione partenariale hè zifrata cù RCFM per diffusà a lingua corsa ind'i prugrammi (u cuntenutu hè di più ricercatu chè a quantità).

A stampa :

- A presenza di a lingua corsa hè messa à l'arrice (simbolica) ind' a stampa scritta è s'inciampa assai malgratu parechji partenariati cù magazini lucali.

- L'arnesi à u serviziu di a lingua :

- A cartula di a lingua corsa hè stata aduttata per permette d'aduprà a lingua in e cullettività pubbliche, intraprese, amministrazione è associ. In u 2021, 147 cumune, 5 intercumunalità, 27 stabilimenti publichi, 8 media, 28 intraprese, è dinù 58 associ avianu zifratu a cartula.

- E Case di a lingua :

E case di a lingua si volenu cum'un cuntrattu trà l'attori indiatu à u serviziu di a lingua è a CDC, per salvà, tramandà, sparte è dà accessu à a lingua corsa.

U scopu hè di prupone ind'un circondu, un prugramma d'attività in leia cù a lingua corsa accumulendu attori diversi.

St'inchiesta palesa di modu chjaru ch'ella ci hè una parte di a popolazione adulta in Corsica, 24% à pocu pressu, chì si dicenu in capacità di parlà u corsu ma chì ùn a ci la facenu micca sempre quand'ella s'affacca l'occasione.

I locutori reali, chî parlanu u corsu quand'elli u ponu, ripresentanu à pocu pressu 40 % à l'ingrossu di a pupulazione.

❖ U studiu di a rete **Network to Promote Language Diversity (2022)**

A rete Network to Promote Language Diversity (NPLD) vene di presentà un studiu cumparativu di i mudelli « d'educazione nu a lingua », chî mette in risaltu u bisognu di l'immersione, appughjendu si annantu à quattru esempi : U Paese Bascu, U paese di Gallia, A Britannia è l'Irlanda. U risultatu hè chjaru : l'insignamentu per via di l'immersione tutale hè a sola spera d'avvene per e lingue in periculu di sparizione, cum'elle sò classificate da l'UNESCO, frà e quale si trova u corsu.

U studiu cumparativu ma dinù i risultati ottenuti da i zitelli secondu à e forme di a so scolarizzazione è a sparera mentre u tempu sculare, in scola è fora di scola induve u zitellu hè ciuttatu trà a lingua minacciata è a lingua ufficiale duminante.

Ghjè cusì trà u bascu è u spagnolu, gallese è inglese, brittonu è francese è gaelicu è inglese.

À u paese bascu (Euskadi)

I baschi sò scumpartuti annantu à sette pruvince storiche : Labourd, Bassa Navarra è Soule ind'u Statu francese, a Navarra, è e trè pruvince di a cumunità Autonoma Basca, a Gipuzkoa, la Biscaye è l'Alava. Ind'a Cumunità Autonoma Basca, ci hè più di dui milioni d'abitanti, à l'ingrossu u terzu hè bascofunu (631 000) è ci si pò aghjunghje 356 000 locutori passivi secondu u studiu linguisticu fattu in u 2016.

U sistema educativu attuale hè in anda dapoi u 1982, data di l'autunumia ottenuta dopu à a caduta di u franchisimu. A lege annantu à a nurmalizzazione di l'usu di l'euskara dice u dirittu per tutti d'esse scularizati à paru in bascu quant'è in castiglianu è tene cum'è scopu « una cumpetenza pratica certa per e duie lingue ufficiale à a fine di l'educazione ubligatoria ».

Per quessa trè pussibilità sò pruposte à i parenti :

- Parcorsu A induve a lingua di struzzione è di vita sculare hè u castiglianu, induve u bascu hè seconda lingua ubligatoria ;
- Parcorsu B, induve ci hè u bislinguisimu generale ;
- Parcorsu D induve a lingua di struzzione è di vita sculare hè u bascu, è induve u castiglianu hè seconda lingua ubligatoria.

U parcorsu chî face una piazza maiò à u Bascu hè statu sullicitatu largamente da i parenti.

À a scola primaria, à principiu, in u 1985, u parcorsu B-spagnolu era magiuritariu (70 % di i zitelli), u parcorsu D-basculu luntanu daretu (20 %) è u restu per u parcorsu B-bislingu (10 %). À u francà di l'annu 2000, dopu à 15 anni, e prupurzione eranu cuntrarie : u parcorsu D-basculu accuglia 52 % di l'elevi, u parcorsu B-bislingu 30 % è u parcorsu A-spagnolu 18 %. Vint'anni dopu, in u 2019, i scarti s'è torna scavati : parcorsu D-basculu 77 %, parcorsu B-bislingu 18% è u parcorsu A-spagnolu menu di 5 %.

Ind' u secundariu a versura hè listessa : parcorsu A-spagnolu 73 % di i zitelli in u 1985, 6 % in u 2019 ; parcorsu B-bislingu 7,5 % in u 1985, 22 % in u 2019 : parcorsu D-bascu : 15 % in u 1985, 72 % in u 2019.

Trà i trè parcorsi i risultati ottenuti in termine di maestria di a lingua basca sò senza paragone pussibile :

- In parcorsu D-bascu, a percentuale di i zitelli chì ammaestranu u bascu in fine di scolarità vada da 56,4 % in l'insignamentu publicu à 67,5 % in l'insignamentu privatu.
- In parcorsu B-bislingu, a percentuale di i zitelli chì ammaestranu u bascu à a fine di a scolarità hè di 22,3 % ind' u publicu è 42,2 % ind' u privatu.
- In parcorsu A-spagnolu, e percentuale si sfondanu à 1,8 % ind' u publicu, è 12,4 % ind' u privatu.

Per fà contu, annantu à i trè parcorsi imbulghjati, 54,4 % di i zitelli baschi sortenu da u sistema sculare cù una maestria di a lingua basca invece chì solu 19,2 % venianu d' un mezu familiare induve u bascu hè praticatu.

Stu risultatu bonu hè in tuttu ligatu à u sviluppu di l'insignamentu per immersione, tantu ind' u privatu quant' è ind' u publicu.

Ind' u frà tempu a maestria di u castiglianu da i giovani baschi hè eccellente per 86,8 % d'elli, sia un risultatu chì supraneghja quellu di a Spagna sana chì hè di 77,3 %. Per i francesi, i studii mostranu un nivellu di cunniscenza bona di u francese, à a fine di a scolarità primaria, 79,3 %, annantu à a basa di sei criterii : sensu di e parulle, sintassa, maestria di l'infrasate, capiscitura di i scritti, capacità à a lettura, à u scrittu cum' è à l'urale.

À u Paese di Galle (Cymru)

U Paese di Galle conta 562 000 locutori di u gallesu per una pupulazione d' à pocu pressu trè milioni d' abitanti. A pianificazione linguistica decisa da u governu autonomu gallesu si dà per scopu di ghjunghje à un milione di locutori in u 2050 (Cymraed 2050).

U sistema educativu in anda data di u « Welsh Language Act » di u 1993 chì fissa un ubligazione d' uguaglià trà l'inglese è u gallesu è prevede in cunsequenza di favurisce u gallesu di punta à l'inglese largamente duminante.

Cum' è à u Paese Bascu u so sistema educativu prupone un insegnamentu « welsh-medium » induve u gallesu hè lingua d' insegnamentu è lingua di tutta a scolarità ; un modulu english-medium induve u gallesu hè insegnatu cum' è seconda lingua ; è un sistema mezanu bislingu, cù una graduazione chì vada da 20 % à 70 % per u gallesu. Di fatti si tratta d' un statutu di transizione da qualessu u gallesu piglia à pocu à pocu di più piazza ind' una scola, fin' à rimpiazza l'inglese passendu à un situ « welsh-medium » capu à parechji anni.

Annantu à 475 000 zitelli scularizati à u primariu è u secundariu in l' inseme di u Paese di Galle, 350 000 sò nu e scole classiche « english-medium », 80 000 (16,9 %) ind' a filiera immersiva « welsh-medium » è 50 000 per i siti bislinguii mezani. A parte d' elevi « welsh-medium » ind' u primariu hè di 21 %, l' immersione si sviluppa à

parte da e piccole scole.

U studiu di sti mudelli compie cusì : « L'educazione in immersione « welsh-medium » hè u metudu principale chì assicureghja chì i zitelli sò capaci di sviluppà e so cumpetenze in gallese, è di creà nuvelli locutori in gallese » ; « i zitelli chì anu seguitatu u parcorsu « gallese seconda lingua » ùn sò capaci di fà usu di e so cumpetenze acquisite quand'elli sò fora di a sala di scola ».

Per i zitelli chì anu seguitatu una scolarità « welsh-medium », a valutazione fatta à l'età d'11 anni mostra 80,3 % di i locutori chì ammaestranu u gallese. Per a maestria di l'inglese, 78 % riescenu e prove, contru à 72,7 % di i zitelli isciuti da una scolarità in inglese cum'è lingua veicolare.

In Britannia (Breizh)

L'UNESCO classifichighja a lingua brittonna à mezu à e « langues sévèrement menacées de disparition ». C'era 1,1 milione di locutori brittonni à principiu di u 20esimu seculu, sò 210 000 in u 2018, frà i quali 80 % anu più di 60 anni.

A lingua brittonna hè presente ind'è l'insignamentu secondu trè parcorsi : scole associative Diwan chì praticanu l'insignamentu per immersione ; nu e scole pubbliche bilingue ; nu e scole private bilingue.

U sistema Diwan scularizighja à l'ingrossu 4 500 zitelli, annantu à 20 000 chì ricevenu un insegnamentu significativu di u brittonu, l'astri sò scularizati nu e scole bilingue pubbliche (2/3) è private (1/3).

À a fine di u collegiu, in scola di 3esima, e valutazione danu una cumpetenza linguistica B2 per 65,4 % di l'elevi Diwan. Stu nivellu ciotta à 26,8 % ind'u bilingu publicu, è 18,8 % ind'u bilingu privatu. U nivellu di riescita à u brivettu hè di 99 % per a filiera Diwan, invece ch'ellu hè di 87,30 % à nivellu naziunale francese.

In Irlanda (Eire)

U gaelicu in Irlanda hè definitu come una lingua « minacciata à sparì di modu definitivu », ben ch'ella sia lingua cuufficiale cun l'inglese, è ben ch'ella sia una di e 24 lingue ufficiale di l'Unione Auropea.

40 % di l'irlandesi ponu parlà l'irlandese, è 4,2 % a facenu ogni ghjornu. Ind'una parte d'un territoriu bellu precisu, chjamatu Gaeltacht, induve campanu à pocu pressu 100 000 abitanti annantu à i 5 milioni d'Irlandesi, i dui terzi cunnoscenu è ponu sprimà si in gaelicu.

Nu e scole « English-medium », u gaelicu hè insignatu cum'è una seconda lingua ubligatoria. E scole « Irish-medium » sò assai più scarse, è u studiu face a differenza frà quelle chì sò stabbilite in Gaeltacht, è quelle chì sò ind'u restu di l'Irlanda.

A parte di zitelli di u primariu ind'una scola « irish-medium » hè debbule, 7,5 %. Ùn hè chè di 4,5 % ind'u secundariu, cù 2,5 % in immersione totale.

I risultati sò più chè chjari : nu e scole « english-medium », soli 2% di i zitelli parlanu currentemente u gaelicu à a so entrata in seiesima, nu e scole immersive, sta parte hè di 56%, parte chì cresce fin'à 75% quandu 'sse scole sò nantu à u territoriu Gaeltacht.

A messa in prospettiva storica di e mubilizzazione militante, popolare, è u ramentu di l'azione vulintarista di a Cullettività di Corsica dapoi a creazione di l'Assemblea di Corsica da u statutu particolare di u 1982, testimonieghjanu d'un fattu : a vulintà di salvezza è di sviluppu di a lingua corsa ferma oghje un' andatura pulitica maiò, spartuta da tutti.

E mosse indiate dapoi più d'un mezu seculu anu impeditu chì u peghju, chì era previstu, ùn ghjunghjessi : a sparizione di a lingua corsa hè stata francata.

Ma ùn anu pussutu permette d'accimà l'uggettivi chì oghje facenu cunsensu : assicurà a ricunniscenza statutaria di sta lingua è assicurà u so spannamentu, dendu li i mezi di ridiventà una lingua naturale d'usu ind'i tutti l'atti di a vita publica è privata, ind'a Corsica di u 21esimu seculu.

Sò i scopi ch'ella ci deve permette d'accimà a nuvella pulitica linguistica di a Cullettività di Corsica, chì hà vucazione à esse aduttata à u termine d'una dimarchja d'elaborazione, à l'insolcu di stu raportu d'orientazione.

Parti 2/ Pà una vera pulitica linguistica di a Cullittività di Corsica

Asisti una sfarenza impurtanti, chì v'aldilà di a simplici semantica, trà una pulitica à favori di a lingua è una pulitica linguistica.

I pulitichi missi in opara « à favori » di i lingui minoritarii aduniscini iniziativaii varii, senza custrinti è fora di u spaziu publicu ufficiali.

À cuntrariu, una pulitica linguistica abbisogna ch'eddu sichi cunferitu un statutu ufficiali à una lingua, identificata in u spaziu publicu è di ghjuvori in u quattru di l'atti ufficiali di a vita cutidiana.

Oghji a lingua corsa hè in una situazione di diglossia (cumpitenzi sfarenti di i lucutori lucali sionti ch'eddi parlini francesu o corsu) è di minoranza di pettu à u francesu.

I cundizioni ghjuridichi, pulitichi è sucioeconomici, com'è l'ivuluzioni demografichi di u vintesimu seculu ani pruvucatu u rinculu di a so pratica.

A rinascita di l'idea nazionalista corsa hà caghjunatu una rivalurizzazione relativa di i so raprisintazioni è a conquista d'arghjii novi d'usu di a lingua, in particulari dapo u Riacquistu di l'anni sittanta.

Una rialità cumpagna imponi dunqua una pulitica linguistica chì cuntribuisci di modu efficaci à l'ecchippamentu, à a normalizzazioni, à a prumuzioni è à a diffusioni di a lingua corsa, chì dà guaranzii di rispettu strettu strettu di i dritti linguistici di tutti i citatini.

A lingua corsa hè ricunnisciuta da elementu più visibili è più caratteristicu di l'identità cullittiva di i Corsi, in tantu chì cumunità storica è culturali uriginali.

A so pirmanenza ci custituisce, a so sparizioni ci cundannaria in tantu chì populu : « persa a lingua, persu u populu ».

A lingua corsa hè dunque di sicuru un strumentu di trasmissioni di a cultura è di i valori di a sucità corsa.

È sta funzioni apparisci ancu di più indispensevuli rispettu à l'imbuschi è sfidi chì si pesani incù un'intensità senza misura di fronti à a sucità isulana.

A lingua corsa hè, pà una sucità corsa esposta à u risicu di spizzera suciali è culturali, più chè mai un cimentu nicissariu, capaci à dà una purtata effettiva à u cuncettu di cumunità di distinu : si nasci corsu, ma si pò sceglia dinò ad essa corsu, aldilà di u locu di nascita, di u culori di peddi, di a rilighjoni o di a scelta à ùn creda, di divintà corsu, participendu, in particolari, par via di a lingua, à u distinu di stu populu.

A lingua corsa hè dunque un attrazzu putenti di cusioni suciali è d'integrazioni (divintatu ancu di più indispensevuli in una sucità chì ricevi più di 5 000 novi abitanti à l'annu, frà i quali a più parti senza nissun ligamu anteriori incù a Corsica), è ancu di cumunicazioni, di criazioni è un vettori d'apartura, ch'ùn si pò spiccà di un prughjettu puliticu è di una citatinanza vulsuti com'è aparti annantu à u Meditarraniu, l'Auropa, è u mondu.

Malgratu i so carti maestri è l'iniziativi sbucinati dapu guasgi quaranta anni, malgratu un'unanimità di i forzi pulitichi annantu à u sughjettu, malgratu una cuscenza chjara di l'imbuschi ligati à a so salvezza è à a so sparghjera, oghji più chè mai a lingua corsa hè minacciata di sparizioni.

A so vita è u so sviluppu abbisognani l'uttinimentu di un statutu di cuufficialità.

A pulitica linguistica ch'eddu conta di pruona è di metta in opara u Cunsigliu esecutivu di Corsica hè puntiddata da dui pilastri neschi :

- L'uttinimentu di un statutu di cuufficialità pà a lingua corsa (a cuufficialità *de jure*) : i scentifichi sò d'accunsentu par di chì un statutu cumpagnu hè a cundizioni nicissaria, ben chì ùn basta, da garantiscia a vita di una lingua in situazioni di diglussia ;
- A missa in opara di una pulitica di cuufficialità *de facto* chì devi purtà a lingua corsa à turrà ad invistiscia l'insemu di i spazii di a vita publica è privata senza aspittà a cuufficialità *de jure*.

À u travagliu di custruzioni è d'uttinimentu di un statutu ghjuridicu di cuufficialità, chì imponi un'ivoluzioni di natura custituzionali, devi dunque sopraonasi un'azzioni vulintarista, ditarminata à favori di a lingua, chì in prima dipendi di a vulintà cullittiva di a sucità corsa.

A.A riaffirmazioni di l'ughjittivu di a cuufficialità *de jure*

Senza un statutu di cuufficialità pà a lingua corsa, ùn ci pudaria essa vera pulitica linguistica, nè soprattutto pulitica linguistica efficaci da veru.

Difinitu cun chjarezza in a dilibarazioni di u 2013, u cuncettu di cuufficialità di u francesu è di u corsu annantu à u tarritoriu amministratu da a Cullittività di Corsica hè prupostu com'è fundamentu di una pulitica di prisirvazioni è di difusioni di a lingua corsu ditarminata è efficienti.

Sta pulitica rispondi à quattru duveri :

- un duveru di mimoria à destinazioni di i generazioni chè ani impastatu sta lingua è a ci ani trasmessa ;
- un duveru à destinazioni di l'umanità sana sana : mantena a diversità linguistica hè un'imbusca maiori ricunnisciuta da l'UNESCO, chè hè quant'è prisirvà u geniu criativu umanu ;
- un duveru sucitali, chè u bislinguisimu favurisci l'imparera, l'agilità intillittuali, l'apertura, l'integrazioni è a parfurmanza economica ;
- un duveru à destinazioni di i citatini, chè u bislinguisimu apri à u plurilinguisimu è favurisci a riescita individuali, sculara è prufizionali.

A cuufficialità significheghja l'insirzioni di a lingua corsa in u sistema ghjuridicu, incù a criazioni di dritti linguistichi tarritorialii è d'oblighi par tutti i puteri publichi annantu à u tarritoriu isulanu.

Solu un statutu spificu parmitterà di pruteghja, incuraghjiscia è nurnalizà l'usu di u corsu in tutti i duminii è di garantiscia l'impiegu ufficiali di u francesu è di u corsu à parità annantu à u tarritoriu di Corsica.

À partasi da quì, i dui lingui, u corsu è u francesu, pudarani essa utilizati da lingui ufficiali annantu à u tarritoriu amministratu da a Cullittività di Corsica, essa impiigati à brada è senza discriminazioni da i citatini in tutti i so attività privati o publichi.

L'atti ghjuridichi sarani cuncipiti inde l'una è/o l'altra lingua ufficiali.

In cunfurmità incù a leghji n^u 94-665 di u 4 d'aostu di u 1994 relativa à l'usu di a lingua francesa è in u quattru di un statutu di cuufficialità, ugnunu t'avaria u drittu di :

- a) cunnoscia i dui lingui ufficiali ;
- b) sprimasi di modu indifarenti è senza scelta imposita in sti dui lingui ufficiali, à bocca è à u scrittu, in i so rilazioni cù i puteri publichi è in i so atti publichi è privati ;
- c) essa accoltu inde l'una è l'altra lingua ufficiali
- d) ùn pata discriminazioni riguardu à a lingua ufficiali ch'eddu utilizeghja.

Infini, ugnunu devi pudè addirizzassi à i tribunali da ch'eddi pruteghjini di modu ghjudiziaru u so drittu à utilizà a lingua di a so scelta in i situazioni di a vita currenti.

Si trattaria di un drittu individuali ricunnisciutu à u citatinu, micca di una custringta fatta à i tribunali da renda i so atti in lingua corsa.

Averebbe per curullariu l'obligu di l'insignamentu di u corsu ind'è l'insignamentu sculare, per duvintà una « lingua statutaria », secondu a terminulugia aduprata da i linguisti ch'è facenu a classifica di e lingue di l'Europa in 3 gruppi : « lingue statutarie », « lingue non (ancu) statutarie », « lingue sparite ». Ind'è lu so libru intitulatu La formazione dell'Europa linguistica, (BANFI 1993) l'autori classanu u corsu ind'è u secondu gruppu, quelli di e lingue ch'ùn sò (ancu) statutarie. U statutu attuale di u corsu sarebbe un'intermediariu, à meza-via frà lingue statutarie è lingue sparite.

U conferimentu di un statutu ghjuridicu di a lingua, tal ch'è a cuufficialità, hè dunqua un imperativu pà a costruzioni di una pulitica linguistica in i fatti.

B.A missa in opara di a cuufficialità *de facto*

Da metta in baddu una dinamica nova senza aspittà a cuufficialità ghjuridica, a Cullittività di Corsica devi praseguiscia a so pulitica di salvezza è di sparghjera di a lingua corsa, mubilizendu i vettori identificati com'è nicissarii pà a difusioni di una lingua.

L'amplificazioni di sta cuufficialità *de facto* rispondi à parechji esigenzi accumulativi :

- Assicura u rinforzu di a piazza di a lingua corsa senza aspittà u fruttu di u cumbattu puliticu purtatu pà a cuufficialità *de jure* ;
- Smustrà ch'è a sucità corsa sana sana si mubilizeghja annantu à un'imbusca alzata in priurità pulitica è sucitali ;
- Fà nascia sinergii è effetti moltiplicatori criendu una « scuzzulata in a prugrissioni linguistica » : crescita lestru u numaru di i spazii induva a lingua si parla naturalmenti, è ancu u numaru di i lucutori, denduli i mezi à eddi com'è à lucutori novi d'acquistà subbitu subbitu a capacità di trasmetta a lingua.

In sta perspittiva, u Cunsigliu esecutivu di Corsica pruponi d'organizà, in a nova pulitica linguistica di a Cullittività di Corsica, un rinforzu massicciu di l'aiutu à i prughjetti è azzioni arrimbati à l'immirsioni linguistica.

I pruposti prisintati sottu qu'è tendini à ghjuvà da pisti d'azzioni pussibili in u quattru di u ciculu di i travagli apartu da u raportu d'uriintazioni.

1° Rinfurzà a piazza di a lingua corsa in u sistema aducativu

Mintuvata in u studiu di drittu apparagunatu, l'efficacità di u sistema immirsivu porta à favuriscialu affin di praseguiscia l'ughjittivi di bilinguisimu è di crescita di u numaru di i lucutori ch'èdda s'attribuisci a Cullittività.

Par dilibarazioni n° 22/088 AC di u 30 di ghjugnu di u 2022, l'Assemblea di Corsica hà aduttatu un raportu strategicu annantu à a prumuzioni di l'immirsioni com'è attrazzu à sirvizi di l'imparera di a lingua corsa.

U sistema aducativu pò piglià parechji formi, in particolari pà a parti aducativa.

U Cunsigliu esecutivu di Corsica pruponi di purtà à tempu a generalizzazioni di

l'immersioni in u sistema publicu, sistema publicu chì u rinforzu è a qualità sò di primura assoluta, è u sustegnu d'arminatu à l'immersioni assuciativu, chì i risultati è u caratteru stimolanti annantu à u sistema aducativu publicu sò smustrati pà i spizenzi rializati in i tarritorii chì ani sviluppatu una spizenza in stu duminiu.

- U sistema aducativu publicu (primariu, sicundariu è universitariu) :
Parehji spirimintazioni sò purtati attualmenti da sei scoli materni publichi di l'Accademia (U Viscuvatu, A Ghisunaccia ; Ponte Novu ; Bucugnà ; Aiacciu- S. Veil ; A Munacia d'Auddè), principiati trè anni fà è chì cuncernani trè centu è dodici alevi à a riintrata scularia 2021/2022.

Stu sistema hè apartu da chjami à candidaturi di prughjetti d'insignamentu immersioni in i scoli materni bislingui, lanciati da u Ritturatu annantu à l'Accademia.

A lingua corsa hè à tempu lingua insegnata è lingua principali d'insignamentu in a maiori parti di i materii, in un ambienti scularu adattu.

Sta misura apparisci in a cunvinzioni Statu-Cullittività di Corsica relativa à u pianu di sviluppu di l'insignamentu di a lingua corsa 2016-2021.

A lettera quattu di l'insignamentu di a lingua corsa inde l'Accademia pà l'annata 2021/2022, di u mesi di marzu, pà l'insignamentu di u corsu par immersioni mintuva a circolaria di u 14 di dicembri di u 2021 chì privedi è priciseghja i perspittivi novi pà l'insignamentu di modu immersioni.

Ùn saria più appustatu solu solu à a scola materna è pudaria stendasi sinamenti à u CM2, ma staria à l'iniziativa pedagogica di l'insegnanti è à a discrizzioni di i famigli.

U rigulamentu di l'aiuti attuali ùn privedi dutazioni spicifichi pà i siti immersioni, hè par ciò ch'eddi sò privisti aiuti novi chì avarani da essa missi in piazza in una prossima mudifica.

Da nutà chì a riflessione duverà purtassi di modu più finu nant' à a trasizione frà CM2 è collegiu, mumentu duve a sparizione di i sculari in immersioni hè a più marcata.

Ci vurrà ancu à metta in baddu dispusitivi di valutazioni di sti strutturi novi, mettendu in perspittiva u numeru di l'alevi accolti, i mezi attribuiti, l'urintazioni in i scoli bislingui in cuntinuità di scularità, u liveddu di lingua in fin di ciculu.

Infini, ci vurrà ad imaginà a seguita di i spirimintazioni timpurarii par natura ma indispensabili à a diffusioni di a lingua, sbucinendu in particolari u pianu di furmazioni lingua corsa in u primu gradu, includendu i prufessori di i scoli bislingui.

Ci vurrà ad aghjustà periodi di furmazioni in immersioni è d'attribuisciali i mezi spicifichi.

St'urintazioni miretani d'essa travagliati è tendini ad intigrà a macchetta nova di u CPER.

In tutti i casi, l'insignamentu publicu par immersioni avarà da binifizia di un quattu ghjuridicu stabili, di natura à parmettani u so sviluppu.

In ogni modu, u sistema aducativu publicu fora di l'immirioni tendi ad essa alimintatu da a pratica di a lingua, in u quatu di u campu di i cumpitenzi di a Cullittività è in particulari a furmazioni, l'accumpagnamentu, a valutazioni è a valurizzazioni di i parsunali in cuntattu direttu incù i publichi sculari o ghjovani :

- Agenti di a Cullittività chì intarvenini in i stabilimenti publichi lucali d'insignamenti, in i risturanti sculari in particulari è funziunarii tarritorialii isciuti da l'altri cullittività, purtati ad intarvena vicinu à l'alevi, in i stabilimenti sculari o in i centri di i sciali ;
- Agenti di i ciucciaghji ;
- Parsunali ATSEM ;
- Munitori di i centri di meza natura.

Par ciò chì tocca à u sistema universitariu, in u quatu di a cunvinzioni tripartita 2019-2020, l'Università di Corsica arreca risposti scientifici par trasferta di i so ricerchi à favori di u bilinguisimu è di u plurilinguisimu com'è vettori di sviluppu economicu è d'apertura versu u mondu.

In u quatu di a prossima cuntrattualizzazioni, a Cullittività è l'Università di Corsica s'impignarani à praseguiscia sta dinamica intornu à azzioni spicifici chì cuntribuiscini à sustena stu vettori identitariu forti.

Una cunvinzioni bilaterali Università di Corsica/Cullittività di Corsica chì porta nantu à l'uriintazioni strategichi in lingua è cultura corsa hè finalizendusi dinò.

A missa in opara di u Gran Pianu di Furmazioni in lingua corsa (GPFLC) sarà unu acchisi forti di l'azzioni in stu duminiu, appicciatu à una pulitica virtuosa di certificazioni è di furmazioni di i parsunali.

Si tratta d'identificà i bisogni chì vani in u sensu di u sviluppu glubali di a lingua corsa in a sucità da a missa in opara di un bilinguisimu rispittosu di l'identità di i Corsi è apartu annantu à l'Europa è u Mediterraniu.

L'azzioni di l'Università di Corsica t'hà in mira di cuntribuiscia à l'elaborazioni di una lingua corsa cumuna à l'usu di i prufizionali. Frà i scelti pussibili in cunfurmità incù u pianu Lingua 2020 di a Cullittività di Corsica, pari intarissanti d'uriintà l'azzioni annantu à u tritticu chì favurisci u surghjimentu di una lingua corsa pulinomicu, pratica è cumuna è a missa in piazza d'attrazzi strutturanti utuli di primu accostu à l'insemu di l'attori di tarrenu :

- Una pulitica d'acquisti di fondi biblioteca è archivi numerizati (à scopi di ricerca è di preparazioni di i cuncorsi è di l'asamini) ;
- Una labellizzazioni è una certificazioni armunizati pà l'insemu di a sucità corsa (CLE, abilitazioni accademica, Università) ;
- Missa in linia di un quatu di rifarenza cumunu è pulinomicu di a lingua corsa (Certificazioni, lessicu è gramatica).

S'appiccica un prughjettu internu à l'Università, chì favurisci l'immirioni linguistica di i sculari in un ambienti urbanu : un spaziu d'immirioni linguistica dedicatu à a cultura corsa in u centru di trasferta didattica (prughjettu « Scola nurmali » d'Aiacciu).

Unica filiera di l'insignamentu superiori in misura di dà furmazioni in lingua corsa, a filiera Studii corsi pudaria essa allargata è rinfurzata.

A cuncertazioni incunturrevuli incù l'Università pudaria parmetta di rifletta à l'attrattività di a filiera, chì s'addirizza pà u più à i studenti chì si dirighjini versu l'insignamentu è à l'eventualità di a so allarghera.

L'uttinimentu di un diploma o di una certificazioni spificica in lingua corsa pudaria parmetta di valorizà a cumpitenza di u puntu di vista economicu è prufizionali in particolari.

- L'insignamentu immirsivu in u sittori assuciativu :

Strutturi assuciativi portani dinò prughjetti di filieri d'insignamentu immirsivu in lingua corsa. Hè u casu in particolari di l'associu Scola Corsa dapo sittembri di u 2021.

Scola Corsa hè un associu di leghji 1901 chì t'hà u prughjettu di crià un ritali d'insignamentu immirsivu in Corsica, annantu à u listessu mudellu chì quiddi chì assistini in Paesi bascu francesu o in Brittagna.

L'associu hè membru di u ritali Eskolim, criatu in u 2009 chì adunisci i scoli assuciativi d'insignamentu immirsivu è oghji i sei ritali di stabilimenti sculari assuciativi par immirsioni in lingua righjunali : Seaska (pà u bascu), Bressola (u catalanu), Diwan (u brittonu), Calendreta (l'uccitanu), ABCM ZweiSprachigkeit (pà l'alzazianu è l'alimanu currenti) è Scola Corsa (pà u corsu).

In sti scoli, l'alevi, à partasi da a materna, sò piazzati in un ambienti scclusivu in lingua corsa ad ogni mumentu di a so vita sculara (corsi, sciali, ghjochi, ristoranti sculari, vardaria, animazioni, surtiti sculari...). U ziteddu hè sempri in misura di senta o di praticà a lingua. A scelta di l'immirsioni tutali offri tandu da principiu i cundizioni di un veru bilinguisimu, da dà à ogni ziteddu l'uppurtunità di custruisca fundazioni cugnitivi ottimi.

Rispettu à l'elementi di drittu apparagunatu mintuvati prima, pari lighjittimu ed indispinsevuli di sustena st'iniziativi.

Cusì, da instradà stu prughjettu ambiziosu, pà l'annata sculara 2021/2022, a federazioni Scola Corsa hà accumpagnatu un paghju di municipalità vulintarii, Bastia è Biguglia, da metta in piazza i primi spirimintazioni : missa à dispusizioni di parsunali, infurmazioni à i famigli, cuurdinazioni incù l'auturità è i sfarenti cullittività partinarii.

Pà a prima annata, u numaru di l'iscrizzioni era limitatu à 18 ziteddi è l'insignamentu cupria dui liveddi : i sizzioni di i chjuchi è di i mizani.

À a riintrata di u 2022, Scola Corsa hà fattu l'inagurazioni di a scola nova nantu à a cumuna di Sarrula è Carcupinu, chì porta tandu u numaru di i siti immirsivi Scola Corsa à 3 incù Bastia è Biguglia, incù 5 scoli materni : 3 sizzioni chjuchi è mizani è 2 sizzioni mizani è maiori, veni à dì un tutali di guasgi 70 alevi.

Hè utuli di pricisà chì a Cullittività di Corsica hà ancu accumpagnatu a cumuna di Sarrula pà l'acconciu di i località chì accugliarani a scola immersiva, via una suvvinzioni di un muntanti di 150 095 € in u quattru di u dispositivu « dutazioni scola » privistu da u rigulamentu di l'aiutu à i cumuni. Stu sustegnu cuncerna i travagli d'acconciu di una sala di scola, di risturazioni, di una corti di ricriaziò è di una vardaria.

Da l'accoglienza à a risturazioni sculara passendu pà a vardaria è l'attività perisculari, in sti scoli materni, gratisi è laichi, a scolarità si faci sana sana in lingua corsa.

I parenti sò sullicitati solu da aderiscia à l'associu, à casu purtatu un sustegnu libaru par aiutà u funziunamentu di l'associu chì adunisci l'insemu di i scoli.

A quistioni di u sustegnu finanziariu di u Statu, via una cunvinzioni pà a presa in carica di l'insignanti spintu un certu periodu, hè un ughjittivu centrali pà l'associu.

Hè u sensu di a dilibrazioni n° 21/183 AC di l'Assemblea di Corsica di u 28 d'uttrovi di u 2021, chì dumanda à u governu d'adattà l'articulu L. 442-33 di u Codici di l'Aducazioni, rispettu à i cumpitenzi spicifici di a Cullittività di Corsica inde l'insignamentu di a lingua corsa è di u sustegnu purtatu pà quista dilibrazioni à a missa in piazza di st'ufferta d'insignamentu nova, da parmetta una riduzioni à 1 annu, di u tempu di cuntrattualizzazioni trà l'Aducazioni nazionalu è l'associu Scola Corsa, pà a presa in carica di i misati di l'insignanti.

A Cullittività di Corsica tendi ad accumpagnà sti strutturi in pienu, ma ancu, s'è bisognu, i cumuni vulintarii da accoglia i scoli, in u quattru di i rigulamenti di l'aiuti in anda.

In u duminiu di l'immersioni à destinazioni di u publicu scularu, a Cullittività di Corsica devi praseguiscia dinò i so travagli di mubilizzazioni di i strutturi in adeguazioni.

Frà i so priurità in a parti lingua corsa, i centri d'immersioni linguistica, mintuvati in u quattru di u CPER, custituiscini un dispositivu d'appoghju impurtanti di a missa in opera di a pulitica di a Cullittività di Corsica inde l'insignamentu di a lingua corsa.

Attualmenti, i centri d'immersioni di Cismonti (Savaghju, Loretu di Casinca, Bastia) sò gistiti da una cunvinzioni tripartita trà a Cullittività di Corsica, l'Aducazioni nazionalu è l'associu PEP2B, allora chì a gistioni di u centru d'immersioni di Bastelica hè assicuratu da un marcatu à boni di cummanda di a Cullittività di Corsica chì parmetti a gratuità.

Omu distingui i centri d'accoglienza à a ghjurnata è i centri chjamati di sughjorni longhi, chì pruponini una pinsioni cumpletta à i sculari è i so accumpagnanti. L'ughjittivu di a Cullittività hè di sicuru di favuriscia a criazioni di centri novi, ma dinò di rinfurzà a reti tarritoriali.

Trattendu di a criazioni di un centru à sughjorni longhi, a cumunità di Costa Verdi è a cumuna di E Valli d'Alisgiani hà prupostu à a Cullittività di Corsica in u 2019, un prughjettu di centru d'immersioni linguistica nantu à u mudellu di i centri à sughjorni longhi di Savaghju è Bastelica, incù a missa à dispusizioni di i località di l'anziana scola è di bastimenti cumunali di E Valli d'Alisgiani. Stu centru parmittaria d'avè annantu à a costa uriantali un'ufferta capaci di stenda a so arghja sinamenti à u Meziornu suttanu di Corsica.

A dumanda di creazioni di un novu centru d'immersioni à a ghjurnata devi essa dinò una priorità. A scelta di a città d'Aiacciu par accoglie stu centru hè sustinuta da a Cullittività di Corsica è da l'Accademia di Corsica.

Una chjama à prughjetti « Lingua Corsa è Natura » hè prevista dinò incù u Parcu di Corsica (PNRC), chì t'hà animatori cursofuni à dispusizioni capaci di fà campà attelli in immersioni linguistica è ancu strutture d'accoglienza dedicati à tematici ambientali : a Casa di a Natura in Vizzavona, a Casa Marina in Galeria, a Casa di u Mele in Murzu, a Casa Paoletti in Nucariu.

Altri iniziative assistite sò tendite à sviluppasse, com'è l'Attelli di Pratiche Artistiche in lingua corsa in u primu gradu. Si tratta di sviluppà i pratici artistichi ind'è l'alevi di i scoli bilingui fendu di l'immersioni in lingua corsa un attrazzu di parfizzionamentu di a pratica linguistica.

Stu dispositivu cunnosce un veru successu : in u 2022, tocca 300 scoli par più di 5 500 alevi chì beneficianu di 3 500 ore di dispusizioni à a lingua corsa in immersioni, incù un accumpagnamentu finanziariu di a Cullittività.

Hè prevista d'allargà u dispositivu ad altri settori (tematici scientifici è di meza natura) è di praseguisce a dimarchja in u sicondu gradu.

U sbucina di i dispositivi devi essa arricchitu è sviluppatu torna, in parallelu à una costruzione ambiziosa d'immersioni in i scoli pubblici à garantisce incù l'Accademia, à fianchi soi i scoli immersivi associativi mantinarani a so piazza inteva.

2° Turrà à scriva a lingua corsa com'è lingua naturali in u spaziu sociali

• A lingua corsa inde l'istituzioni

I sfarenti istituzioni sò destinati à sviluppà una pulitica d'esemplarità in a pratica linguistica, tutti l'amministrazioni à brada : Cullittività di Corsica, agenzi, uffizii è organismi satelliti, cumuni/intercumunalità, istituzioni consularii, centri di formazioni (CNFPT, AFPA, CFA, eccetera...).

U rolu di l'eletti di l'Assemblea di Corsica pari simbolicu quant'è fundamintali : un'inquadratura da misurà megliu l'usu di u corsu (stimatu à guasgi 3 % di i dibattiti di l'Assemblea inde l'inchiesta sociolinguistica) saria utulu.

L'eletti t'ani, incù a lighjittimità cunfidata da u suffraghjulu universalu è a visibilità di a so azzioni, una capacità alta à rinforzà a piazza di a lingua corsa inde l'istituzioni.

Tandu pudariani essa difiniti in cumunu, ughjittivi in termini d'usu di a lingua in a sprissioni publica di l'eletti, in i sessioni plenarie di l'Assemblea di Corsica in particulari, ma ancu in termini di formazioni à l'usu sistematicu di a lingua pà i non lucutori.

L'eletti lucutori pudariani participà dinò à sta dimarchja di formazioni è trasmetta tandu i so sapè.

Infini, a fattibilità di a missa in piazza di un sistema di traduzioni simultanea inde l'emiciculu avarà da essa studiata, com'è ciò chì si faci inde altri territorii, com'è in

Brittagna induva u Cunsigliu righjunali hà lanciàtu d'aprili di u 2022 a spirimintazioni di un dispositivu chì assicureghja a traduzioni simultanea di i presi di parolla in brittonu o in gallo.

Tandu u carattaru sistematicu di l'usu di i dui linguai avarà da essa generalizatu in i cumunicazioni interni.

In internu, a furmazioni di i parsunali raprisintarà un'imbusca maiori. Moduli di furmazioni spicifichi pudariani essa cuncipiti incù i centri di furmazioni è di u CNFPT.

Tandu l'agenzi, uffizii è satelliti di a Cullittività di Corsica sarani invitati à impignassi in a missa in opara in i stabilimenti, di a pulitica linguistica vulsuta da a Cullittività di Corsica.

In stu casu certi azzioni efficaci sò dighjà stati missi in piazza è pudariani essa allistinati, valutati da priveda una generalizazioni dopu dibattitu à l'Assemblea di Corsica.

Si pudaria trattà di generalizà a firma di a Cartula à favori di a lingua corsa incù una diminsioni uparaziunali rinfurzata, di mutualizà i mezi da urganizà a furmazioni di l'agenti à a pratica di a lingua o di qualsiasi altra iniziativa chì parmittaria a so sparghjera.

Sta parti « pulitica linguistica » tindaria ad essa integrata in i cuntratti d'ughjittivi è di parfurmanza cunclusi trà a Cullittività di Corsica è i so Agenzi, Uffizii, è « urganisimi satelliti ».

- **Media è numericu :**

- Pianu media lingua corsa

U pianu media vutatu in u 2017 cumencia à arricà i so primi risultati è parmetti di scopra un partinariatu rinfurzatu incù i media isulani via cunvinzioni pà un muntanti annincu tutali di 500 k€ di prughjetti audiuvisivi (emissioni pà i ziteddi, filmi, duppjamu, sottu titulerà, eccetera...) è numerichi (appiigazioni in lingua corsa par *smartphones*, punteddi multimedia, eccetera...) pà un muntanti vicinu à 300 k€.

Stu sustegnu purtatu à a parti sucitali hè andatu criscendu dapo u 2015.

Par indettu, l'azzioni di l'associu Fiura Mossa parmetti di misurà l'efficacità di stu genaru di dispositivu.

Cunveni ad incuraghjiscia u sviluppu di cuntinuti sfarinziati, adatti à i classi di ità è à i mezi di cumunicazioni di i sfarenti publichi.

Dopu à cinque annati di missa in anda, u pianu media parmetti à l'attori isulani (CNI, RCFM, Radio Frequenza Nostra, Via Stella, Alta Frequenza, Telepaese, Paroles de Corse, eccetera...) di prupona di più lingua corsa in a so difusioni. Un'antra azzioni significativa hè a missa in piazza di un Diploma Universitariu « ghjurnalismu è cursufunia » via cunvinzioni trà l'Università di Corsica è l'ESJ di Lilla. Trè sissioni di u diploma universitariu ani parmissu à una vintina di ghjurnalisti di binifizia d'una furmazioni da pudè esercità u so mistieri in lingua corsa (RCFM ; ViaStella ; Alta ;

CNI ; Telepaese ; Corse-Matin).

Un travagliu pudaria spuntà mirendu a cuncipitura di una banca di dati, urganizendu a raccolta di a data, a so numerizzazioni, a so archiviera, ghjuvendusi di i cumpitenzi di a Cullittività è aldilà, in cullaburazioni incù l'attori.

- Appiigazioni, mezi novi di cumunicazioni

Pari utuli di praseguiscia è di crescita u sustegnu à iniziative chì parmettini a difusioni di a lingua, com'è l'appiigazioni da *smartphones* Di, rializendusi è purtata in cullaburazioni da a città di Bastia è a Cullittività di Corsica, chì devi pudè divintà un ecchippamentu ditarminanti à valori di dizziunariu ufficiali validatusi da u Cunsigliu di a lingua. St'appiigazioni cuntinara à basi di dati di u Dizziunariu U Muntese incù i so 80 000 intrati pruposti à u scrittu è à bocca, guasgi 300 000 intrati scumpartuti in lessichi di neulugisimi pà u più chì parmittariani d'adattà a lingua corsa à i bisogni linguaguaghji muderni, ma ancu un cunghjucatori sviluppatu da u ritali Canopé.

A basi di dati di u dizziunariu di U Muntese faci figura di rifarenza, un dizziunariu analogicu chì parmetti d'avvicinassi à u più di un traduttori autumaticu inuparanti par avali via i muturi di genaru Google Translate chì ùn pò alimintà di modu bastevuli l'algoritimi di ricerca è traduzioni, a cartugraffia cumpletta di a Corsica incù a tupunimia uriginali, i stradi di scuparta di u dispusitivu Osteria Spartuta è tandu u ritali di i cummircianti, artigiani è parsoni risorsi, guidi è accumpagnatori, mimorii vivi è di i sapè sparrucciati inde l'isula. L'appiigazioni hè sviluppata da pudè uttena currispundenzi trà u corsu è ottu linguai maiori.

Infini pudariani essa urganizati campagni di cumunicazioni da prumova l'usu di a lingua in a sucità, dopu analisi di i publichi mirati.

- **Rinfurzà u sustegnu à l'attori è à i territorii**

U scopu quì serà di favurizà l'irrigazione di a sucetà cù a sbucciata di prugetti à più pudè, purtati da l'attori, tenendu contu di a diversità di i territorii è di a necessità di territorializà l'azione à favore di a lingua, in particolare per via di u retale territoriale tessu da e Case di a Lingua.

Nant'à a basa tecnica di a chjama à prugetti, ci vulerà à accumpagnà ogni attore o reunioni d'attori (associ, individii, urganisimi) tenendu per uggettivu a messa in opera o a mutualisazione di mezi di manera à assicurà un prugramma d'evenimenti, d'attività cù finalità pedagogica (attelli d'amparera di è in lingua corsa) in immersione linguistica.

E Case di a Lingua, per via di a multitudine è a diversità di e cumetenze di i furmlatori (ind'è u duminiu di a lingua ma dinù quellu di a musica, di l'arti, di u graffisimu, di a fotograffia o di u mudellisimu, l'arti di u verbiu o e pratiche spurtive...) permette u sustegnu à a dinamica impresariale per via di a creazione di piattaforme di scambi.

Oghje, sò dece (Bastia, Aiacciu, Sartè, Migliacciaru, Moriani, Cervioni, Lisula, Corti, Lecci, Siscu), cù u dovere d'assicurà l'accessu à a lingua corsa attraversu moduli di furmazione aggruppati ind'è dipartimenti di furmazione, gestiti da un cuurdunatore per Casa.

Cusì serianu parechji à sorge i prugetti, in particolare :

. Un Cunservatoriu Populare : cù ssu prugettu di cunservatoriu, si puderia vede a concretizzazione di scole di cantu, ballu è di pratiche strumentale duve furmatori ricunisciuti ponu trasmette nant' à u mudellu tradiziunale Corsu ascultà/ripruode e pratiche tradiziunale è muderne di a creazione musicale nustrale ma dinù assicura a furmazione per d'altri generi musicali.

. L'Accademia d'Arte Creative : prupone moduli di furmazione à a fotografaffia, u disegnu è a pittura, ma dinù à l'arti di u verbiu cum'è u teatru o a literatura. Deve permette a furmazione ma dinù l'accompagnamentu à a prufessionalizzazione di u gran'publicu o di persone di u mistieru.

. Ciucciaghja : capace di guaranti à i zitelli di 3 à 12 anni quantità d'attività in lingua corsa strasculare è cusì cumpletta l'insignamenti sculari, publichi è assuciativi.

. Un Istitutu di Furmazione Prufeziunale : chì deve permette à i prufeziunali di parechji settori (cumerciu, cumunicazione publica, salute, sportu, insegnamentu, giornalisimu è animazione...) d'acquistà i lessichi è arnesi linguistici dedicati.

. Ambiu è Locu : capace d'assicurà a scupertà è a trasmissione di i sapè-fà liati à a terra, in partenariatu cù l'associ operendu in ssu settore.

. Scola Internazionale di e lingue : scumpartute nant' à l'inseme di e Case di a Lingua, in partenariatu cù e scole, i collegii, licei è l'Università, seria cuncippita cum'è unspaziu d'interfurmazione à e lingue duve i publichi sculari cum'è u gran'publicu ponu perfezzionà a so pratica di u corsu ma dinù di e lingue straniere.

L'interfurmazione à distanza per via di visiocunferenza cù gruppi in lu mondu sanu permette a furmazione simultanea à parechje lingue è arradicheghja u corsu in core à la so aghja linguistica di predilezzione (a Romania) chì conta 1 miliardu è mezu di locutori nant' à a pianetta è apre cusì a prospettiva di scambii linguistici, culturali, universitarii ma dinù turistici è ecunomici.

S'è un sò limitati i settori d'intervenzione pruiuritarii, certi parenu cum'è assai strategichi da favurizà a prumuzione di a lingua : u settore di a prima zitellina, a pruduzione literaria o pedagogica, i servizii d'aiutu à a persona, l'offerta di servizii di tippu cumerciale (resturazione, pruduzione visuale o audiovisuale artistiche o nò), ma senza limità a diversità di l'iniziative di creazione.

Ci vulerà à incuragisce a trasmissione intergeneraziunale, u cuntattu cù l'anziani piglia un sensu particolare quandu si tratta di cumunicà nant' à l'aspetti linguistici ma dinù culturali, tradiziunali di l'identità corsa.

Tutti i settori sò da piglià in contu, in particolare quellu di a pruduzione agroalimentaria identitaria, per quellu ci hè un interessu naturale à sviluppà iu mezi di cumunicazione in corsu è cusì risponde à u megliu à certes abitudine di cunsumazione. Per indettu, l'aiutu à a traduzione per cumunicà sottu à parechje forme (tichette, pubblicità diverse...) puderebbe esse simplificatu per l'intraprese chì producenu in Corsica via u retale di e Case di a Lingua, purtendu u- sustegnu logisticu è tecnicu necessariu, in cullaburazione cù a Direzione Lingua Corsa di a

Cullettività di Corsica.

Per cumpletta l'aspettu territoriale, l'accompagnamentu di e cumune è intercumunalità ind'è le so iniziative di prumuzione è difusione di a lingua ripresenta un inghjocu maiò.

Oramai prugetti purtati da e cullettività sò digià sustenuti da a cullettività di Corsica in lu quadru di dispositivi esistenti, cum'è a messa in opera di signaletiche in lingua corsa o a creazione d'appiegazione mobile bilingue.

Quest'accumupagnamentu puderà esse rinfurzatu.

U travagliu nant'à a micro è macro-tupunimia, digià principiatu, duverà esse perseguitatu è purtatu à termine.

Un travagliu di nurmalizzazione di a tupunimia, frà quellu una parte maiò ùn hè arrigistrata ind'è e carte di l'Istitutu naziunale di l'infurmazione geografica è furestiera (IGF), hè indispensabile.

Un prugettu glubale di ritrascrizione in lingua corsa di i tupinimi di l'IGN via un situ internet cullaburativu hè statu iniziatu in lu 2017 (deliberazione n^u 17/179 AC di u 30 di ghjugu di u 2017) à traversu una convenzione di partenariatu frà a CTC è l'IGN.

Un quaternu di cariche hè statu elaboratu, pigliendu in contu e cumpetenze di parechje direzzione di a cullettività di Corsica per un accompagnamentu chì hà per scopu di permette di « *Mette in ballu una pittaforma Web cuntributiva per a realizazione di a basa di dati di i tupunimi corsi.* »

Ssu prugettu hè statu rilanciatu d'aostu scorsu.

U cumitatu di massiciu intervene dinù, per via di u so regulamentu d'aiuti per sustene prugetti cum'è :

- U sviluppu di u centru in immersione di e Valle d'Alisgiani purtatu da a cumunità di cumune di a Costa Verde ;
- A reabilitazione d'un palazzu in Valle d'Alisgiani per l'alloghju di l'intervenanti di u centru immersivu ;
- A programmazione culturale in giru à a lingua corsa di l'associu Zia Mattea in lu Cruzini ;
- U finanziamentu di a signaletica basata nant'à a tupunimia in lingua corsa ;
- L'analisi linguistica di e varietà di corsu in ogni loca di pascura in muntagna è lu so studiu tupunomicu.

U prugettu d'una « Strada di a puesia è di u cantu : strada educativa patrimoniale è turistica » hè dinù in corsu di definizione in core di u cumitatu di massiciu : messa in valore di u patrimoniu immateriale (cantu, paghjelle, chjam'è rispondi, puesia scritta...), identificazione di parsunaghji storichi di le so opere, d'evenimenti è manifestazione in giru à u cantu è a puesia, ecc... Sta dimarchja puderà esse accompagnata di a creazione di novi arnesi munmerichi à destinazione d'un publicu sculare, ma dinù un publicu turisticu, di modu à valorizà a lingua corsa è lu so usu.

Per ciò chì tocca à l'attori culturali, chì anu sempre participatu cù fervore à a

priservazione di a lingua corsa, in particolare in lu quadru di u Riacquistu, seranu ben'intesa attori di prima trinca di a dimarchja di rinforzu di a piazza di a lingua corsa ind'a sucetà è d'una dinamica nova à favore di a lingua.

I mezi da mubilizà ingiru à u mondu associativu sò assai numerosi.

Per esempiu, l'inchiesta sociolinguistica mostra ch'è u cantu pò azzingà à a pratica effettiva di a lingua per quelli locutori passivi.

Fin d'avà, u settore associativu è culturale hè accumpagnatu di modu sistematicu da a cullettività di Corsica per via di parechji rigulamenti d'aiutu è dispusitivi.

A riflessione ingagiata deve permette di studià nove piste, migliurà ciò chi esiste è imaginà azione nove, cù a primura d'un sforzu sempre più forte à favore di a lingua è lu so usu in tutti i settori di a sucetà.

Ind'u duminiu di u sportu è a giuventù, i prugetti sustenuti duveranu favorizà a furmazione di i capizzoni (per esempiu l'educatori di i club spurtivi), a difusione naturale di a lingua fendusi di modu efficiente in cumplementu di l'insignamentu dispensatu ind'i sistemi sculari. Un dispusitivu di furmazione à l'addestramentu spurtivu in lingua corsa destinatu à e donne giovane hè statu previstu à fin d'avà da u Pianu d'azione à favore di a parità donne-omi di a cullettività di Corsica.

Ssa causa hè dinù stata messa in opera in lu quadru d'un prugettu innuvante prupostu da a cullettività di Corsica in lu 2019 : l'« Imbasciatrice è Imbasciatori Spurtivi di Corsica ».

Ssu dispusitivu pemette di mette in risaltu è sustene i giovani spurtivi isulani di altu livellu ch'è s'impegnanu, per via di stu titulu ufficiale, à participà à a difusione è trasmissione di i valori di u sportu ind'a Corsica sana è in particolare in direzione di i giovani.

A pratica di a lingua corsa ci tene una piazza impurtante postu ch'ella face parte di i criterii di selezione, è ch'è lu so usu hè incuragitu di modu forte in lu quadru di e missione è intervezione pruposte è ch'è una furmazione in lingua corsa, messa in piazza per tutti l'imbasciatori, hè presa in carica da a cullettività di Corsica.

Di modu più generale, u Cunsigliu esecutivu di Corsica vole integrà ind'è l'inseme di i rigulamenti di l'aiuti di a cullettività di Corsica, à destinazione di l'associ è l'intraprese un principiu di cundizionalità di l'aiuti in giru à a lingua corsa.

Ssu dispusitivu puderia esse pensatu in termini di riserva di performenza « lingua 9è cultura corse » : per esempiu, nant'un tutale d'aiutu teoricu eligivule di 100, 90 serianu cundizunati da criterii tecnici in rilazione cù a materia concernata da u rigulamentu di l'aiuti. I 10 chi fermanu serianu attribuiti in funzione di l'impegnu di u beneficiariu ind'è a messa in opera di a pulitica linguistica di a cullettività di Corsica.

Aldilà di u duminiu d'intervenzione attuale di a cullettività di Corsica, l'allarghera di a basa di locutori è locutrice è l'incuragimentu à diventà elli dinù trasmettitori deve esse accumpagnatu di a custruzione di sistemi di certificazione di risorse umane è pedagogiche.

A multiplicazione di i canali di trasmissione è di diffusione di a lingua, participendu à a custruzione o ricustruzione d'una cumunità linguistica, aiuterà dinù à l'integrazione sana è tutale di e persone ch'anu fattu a scelta di campà in Corsica, qualsiasi la so urigine.

- **A lingua corsa cum'è forza pè a prumuzione prufeziunale è ind'è l'attività ecunomica è suciale**

A pulitica linguistica di a cullettività di Corsica deve permette di valorizà a lingua corsa cum'è una carta maestra ind'è l'accessu à l'impiegù, in'a prugressione prufeziunale è cum'è un soprapìu corsu ind'è l'attività ecunomica (intraprese, turisimu).

Da rammintà chì u quadru ghjuridicu attuale pruibisce ogni valorisazione di a lingua corsa, de volte senza peura di u sprepositu : cusì, un patrone, publicu o privatu pò decide chì ammaestrà l'inglese o u chinese custituisce una cundizione leghjitima da pudè postulà à tal'impiegù, mentre chì a stessa esigenza d'ammaestrà u corsu serà considerata cum'è una discriminazione ind'u dispusitivu di u drittu attuale

I travagli ingagiati da u prisente raportu d'orientazione averanu in particolare vucazione à fà evolù u drittu pusitivu, ancu à drittu custituzionale custente.

Per indettu pare esse un'evidenza chì a pussibilità d'esige l'ammaestranza di a lingua corsa, o semplicemente u fattu di pudè cunsiderà cum'è un « soprapìu » ind'una candidatura, averebbe per risultatu di migliurà di modu cunsequente u caratteru incitativu di i dispusitivi d'amparera di a lingua.

Un sistema di « corsofunisione di l'impieghi », nant'u mudellu di valorisazione di u francese à u Québec puderia esse studiatu : l'imprese ponu esse titolarie di certificati specifici accertendu di e so capacità à funziunà in francese (documenti, interlocutori, ecc.), in uppusizione cù l'usu unicu di l'inglese.

Difatti, i publichi, custretti da u cutidianu, sottumessi da l'imperativi di scelte di furnazione uttimisate, ch'ella sia furnazione iniziale o cuntinua, anu bisognu d'un veru « interessu » à acquistà o migliurà a cumpetenza linguistica, per accede à l'impiegù cum'è per uttimisà a so carriera.

Permettendu à l'intraprese di truvà dinù un'interessu (eligibilità à l'aiuti, stampie, ecc.) un incuraggiamentu virtuosu à l'ammaestranza di a lingua corsa in lu mondu di u travagliu seria allora difatti una scianza di prugressione prufeziunale.

Difatti i dispusitivi esistenti o da reattivà, per l'intraprese dinù, truveranu di modu naturale un spaziu bellu più largu.

Mintuvemu quì u programma Impresa bilingua sviluppatu da l'ADEC permettendu d'aiutà l'imprese in particolare ind'è a traduzione di documenti è cuntenuiti, o dinù stampie cum'è « Qui si parlà corsu » chì puderianu ghjuvà à identificà i stabilimenti cù pratiche virtuose ind'u duminiu di a lingua è dopu à cuncippitura d'un quaternu di cariche precisu.

3°) Crea una dinamica istituzionale nova à favore di a lingua

- **Un'animazione pulitica è istituzionale ripensata : ver'di un « Parlamentu di a lingua » ?**

A pulitica linguistica noca di a cullettività di Corsica, chè avemu per ambizione d'elaburà è di mette in opera insieme, ind'u rispettu di e prerugative di l'urgani esecutivu, deliberativu è cunsultativi, averà di più scianza di riesce ch'ella puderà benefizià d'una animazione pulitica è istituzionale forte, larga è efficiente.

Ind'è quella prospettiva, ci importa di rammintà, dinù per interrughà torna a pertinenza à l'alba di l'inghjochi novi, quell'istanze esistente o evucate ind'è u duminiu di a pulitica à favore di a lingua corsa.

Per ciò chì tocca à l'esistente, ben'intesa ci vole à mintuvà u Cunsigliu di a lingua.

À principiu creatu in lu 2005, l'istanza era stata messa in piazza per aiutà à l'elaburazione di u pianu di sviluppu di a lingua corsa, cuntendu in particolare nant'à l'insignanti-cercadori di l'Università, in senu à un cumitatu scientificu.

U Cunsigliu era statu prima cuncippitu cum'è una struttura d'appoghju à l'elaburazione di ssu pianu.

Stallatu di modu ufficiale l'8 di dicembre di u 2012 in Corti, hè statu prisenatu cum'è un arnese cunsultativu missiunatu per aiutà l'Assemblea di Corsica in materia di salvezza è di prumuzione di a lingua corsa.

Cusì hè statu strutturatu in 5 collegii :

- Eletti,
- Universitarii,
- Sperti,
- Sucetà civile,
- Membri esterni.

Si cumpone di 6 cummissione :

- Educazione,
- Tupunimia,
- Prumuzione di a lingua ind'è i media,
- Suciolinguistica,
- Terminulugia,
- Literatura.

L'ultime duie cummissione so piazzate sottu à l'auturità di l'Accademia di i vagabondi.

Ogni cummissione hè presidata da un elettu.

Un cumitatu di rigiru hè à capu di u dispusitivu, cumpostu da u Presidente di u Cunsigliu, di u Presidente di l'Accademia di i vagabondi, di i presidenti è rapurtori di e sfarente cummissione, di i ripresentanti di a direzione lingua corsa. Ssu cumitatu seguita i travagli d'elaburazione è di valutazione di i piani di a lingua.

E missione di u Cunsigliu, seguità è valutà e pulitiche linguistiche, cuntribuì à u prucessu d'elaborazione linguistica è di prumove a lingua.

In assemblea generale, hè cunsultatu nant' à a pulitica linguistica.

A complessità di l'organizzazione ùn hà permessu à l'istituzione di viaghjà cum'ellu ci vulia, di modu efficiente.

Una ristrutturazione hè stata operata da una deliberazione di l'Assemblea di Corsica n° 17/291 AC di u 22 di settembre di u 2017.

Le duie istanze (Accademia di i vagabondi è Cunsigliu) sò state rimanighjate in una sola : u Cunsigliu.

I collegii sò stati cunservati, fora di quellu di e personalità di l'infora. Hè statu abbandunatu u cumitatu di rigiru è u numeru di cummissione ristrettu à 4 :

- cummissione di a tupunimia,
- cummissione di a terminulugia,
- cummissione di a literatura (numata Accademia di i vagabondi),
- cummissione di l'urtugrafia.

Diventatu un urganu independante, l'eletti ci particepighjanu ma solu in lu so collegiu è micca ind'i travagli di e cummissione.

A quistione di u spisà di i membri è la so pussibile remunerazione era stata posta à u studiu, u bon vulè essendu un frenu à a prufeziunalisazione di quella istanza essenziale.

Oghje, fora di a cummissione literatura mubilizata per a rimessa di i premii, e cummissione ùn s'adduniscenu più.

Tuttu tenbendu contu di ssu storicu, ma dinù di e custrizione nove chì pesanu nant' à a cullettività di Corsica (fusione di u 1^{mu} di ghjennaghju di u 2018 da finalizà ; prospettiva di riattaccamentu di e camere cunsulare da cuncretisà da quì à dui anni ; custrizione bugettarie maiò ; riflessione nant' à l'evoluzione di l'Agenzie è l'Uffizii ecc...), ci pare appuntu di riflette à parechji ipotesi d'uragnisazione nove.

U presente raportu d'urientazione ne face l'evucazione à l'accorta è di modu incumpletu, un travagliu scumpartutu di riflessione devendu esse purtatu quì dinù in lu quadru di u prucessu iniziatu da u dettu raportu.

U Cunsigliu puderebbe esse per esempiu ristrutturatu, mudificatu in lu so funziunamentu è/o a so cumpusizione o dinù integratu à un urganu più largu, tippu Uffiziu di a lingua.

➤ A pista d'una mudifica di u funziunamentu di u Cunsigliu :

Cum'è urganizatu oghje, u Cunsigliu ùn pò benefizià d'una visibilità è d'una efficacità di lu so funziunamentu, colpa à u caratteru ibridu di la so cumpusizione di lu so modu d'intervenzione.

Nè tuttu à fattu Cunsigliu Scientificu nemancu istanza di rigiru, puderebbe truvà efficienza essendu u batticore di l'elaborazione di a pulitica linguistica megliurendu la so architettura istituziunale è a messa in piazza d'una urganisazione amministrativa cullegata.

- L'ipotesi d'un stabbilimentu publicu amministrativu di tippu « Offiziu di a lingua » :

Ipostesi evucata in lu 2014 à l'uccasione di a visita di a Ministra di a Riforma di u Statu, di a Dicentralisazione è di a Funzione publica, ssa pista di riflessione puderebbe esse travagliata.

Qualsiasi l'uzzione ritenuta, a struttura puderebbe esse dutata d'una unità d'ingegneria, capace à riscattà una spertisia è accumpagnà e persone publiche o private intervenendu in lu settore.

Qualsiasi l'istanza scelta, ci vulerà à interessà si à a creazione d'un dizziunariu generale di a lingua corsa, basastu nant'à l'usu usservebule, urale è scrittu. Hè una cundizione di a qualità di l'arnesi pedagogichi prudutti, chì peccatu ùn sò mancu armunizati, aspessu pocu addatti à u principiu di pulinumia da l'impussibilità à arrebbà si annant'à opari di referenza (è dunque da u so parè nant'à l'appartenenza di tale o tal'elementu lucale à a « lingua corsa »). Necessariamente ssu prugettu duverà esse l'ugettu d'un travagliu in cumunu cù l'Università.

- U rinforzu di i mezi bugettarii è umani

In lu quadru di i travagli à vene a quistione di i mezi umani è bugettari da mubilizà à u serviziu d'una nova pulitica linguistica, serà essenziale è ùn ne feremu l'ecunomia.

A vuluntà di rinforzà ssa pulitica tantu à livellu qualitativu chè quantitativu è u caratteru ambiziosu ammantatu da l'ugettivi perseguiti, abbisognaranu senza dubbità ne, una prugressione à livellu bugettariu è di e risorse umane.

Ssa dimarchja di crescita significativa di i crediti dedicati à a pulitica linguistica hè d'avà stata iniziata da u Cunsigliu esecutivu, à l'illustrazione di ciò chì hè previstu in lu quadru di u CPER à vene cun, cum'è ramentatu nanzu, una crescita di 50% di i crediti dedicati à a lingua.

Vistu a situazione bugettaria di a cullettività di Corsica assai custretta oghje, ssu dibattitu serà forse, assai cumplessu è in fine ci vulerà à piglià decisione forte, pò esse à l'incontru d'altre pulitiche publiche purtate da l'istituzione.

Ci vulerà à accurdassi da cercà l'inseme di i mezi mubilizevuli, è ancu per esempiu à livellu di i finanziamenti eurupei, di modu à cresce e nosce capacità bugettarie in ssu duminiu.

- Una generalisazione è un rinforzu di a valutazione

À l'usu di l'altre pulitiche publiche, è tandu di più chè un'antra, di pettu la so natura, l'ugettivi quantifichevuli assignati è di pettu à u cuntestu minacciosu chì pesa nant'à la so pratica è ind'è quellu ella si sparghje, a pulitica linguistica deve esse

sottumessa à una valutazione rinforzata.

A cullettività di Corsica, ind'u duminu linguisticu, deve formulà ugettivi qualitativi è quantitativi precisi è quantifichevuli, è dassi i mezi d'analisi è cuntrullà u rispettu di st'ugettivi è ammaestrà l'almanacchera di realizazione.

In lu quadru di i dispusitivi d'aiutu messe in opera oghje, e cunvenzione privedenu oramai mecanisimi di valutazione.

Ghjè u casu per esempiu di i media accumpagnati in lu quadru di u Pianu Media & Lingua Corsa, per qualessi un cumitatu di seguitu annincu hè urganizatu in prisenza di i ripresentanti di u media, u Cunsigliu esecutivu, di l'Assemblea di Corsica, di l'istanze cunsultative è di i servizi di a cullettività di Corsica.

Sse reunione permettenu di fà u puntu nant'à e cundizione d'esecuzione di a cunvenzione, di valutà a qualità di l'azzione messe in opera è di barattà nant'à piste pussibile di prugressione.

Eppuru, per u mumentu ssa pulitica di valutazione pare abbastanza debule è dunque hà vucazione à stendesi è rinforzà si.

Difatti, a crescita è u sviluppu d'aiuti ind'u settore di a lingua corsa, cum'è l'adopru di u principiu di cundizionalità di l'aiuti in leia cù l'usu o a prumuzione di a lingua ind'è l'altri settori d'intervenzione, deveranu à tutti i conti accumpagnassi di mezi supplementarii è ancu mecanisimi novi di cuntrollu è di valutazione.

Cunclusionione

A pulitica linguistica hà per scopu di puntellà di modu glubale u nostru prugettu di sucetà, è più esse solu cum'ella hè stata fin'à avà un latu richjusu setturizatu.

Stu raportu avvia un ciculu di travagliu chì deve permette ci di spuntà annantu à l'elaburazione è a messa in opera d'una vera pulitica linguistica di a Cullettività di Corsica.

Sta pulitica linguistica vole accimà un ugettivu ambiziosu, ma legittimu è realistu : dà torna à a lingua corsa a so piazza è u so statutu di lingua naturale di i Corsi è di a sucetà corsa di u XXI^{esimu} seculu.

Un ugettivu ch'un minaccia o sminuisce mancu appena a piazza chi tene, di fatti è di dirittu, a lingua francese.

Una parte di a realizzazione di stu scopu, oghje cum'è eri, dipende di a nostra vulintà, individuale è cullettiva.

A lingua corsa un sera salvata da l'astri, è senza a brama da i Corsi di parlà la, di scrive la, di trasmette la, è di fà la campà ogni ghjornu.

Ghjè a cuuficialità di tutti i ghjorni, di a vulintà cumuna, di l'affirmazione cullettiva, chì chì ghjè statu incalcatu in stu raportu è induve emu da duvè fà sbuccà e diferente idee hè traversu e scelte chì rimandanu di a nostra respunsabilità.

Una parte di l'ugettivu, quella chì rileva di a cuuficialità di ghjuru, dipende di l'esciuta di a neguzazione è di u raportu di forza puliticu à indià cù u Statu.

Certi pensanu ch'un statutu di cuuficialità permetterebbe di creà duie categurie di citatini, ciò chì serebbe una « ligna rossa » per a Republica Francese.

À questi quì, li serà ramintatu chì induve ci hè una vulintà pulitica, ci hè una strada custituziunale, ind'u duminiu linguisticu cum'è in tutti l'astri.

È soprattutu quelli di a ricunniscenza di diritti specifichi in materia d'accessu à l'impiecu, à a pruprietà fundaria, o ancu di a citatinanza.

Sera tandu ramintatu u considerente chì seguita, ricaciatu da a decisionedi u Cunsigliu Custituziunale n° 99-410 DC di u 15 marzu 1999, relativu à lege organica à la Nouvelle-Calédonie :

« 3. Cunsiderendu, in primu locu, chì nunda **s'opponne, sottu riserva di e prescrizione di l'articuli 7,16, è 89 di a custituzione, à ciò chì u putere custituante introduce ind'u testu di a custituzione di e dispuzizione nuvelle chì, ind'i casi visati, , si scartanu di ste regule o principii di valore custituziunale, ste derugazione chì ponu esse chè sottu intesi** ; Cusì hè ; **ne rimanda di fatti di e dispuzizione di u primu alineà di l'articulu 77 di a custituzione U cuntrollu di u Cunsigliu cutituziunale, ma dinù vistu l'orientazione definite da l'accordu di Noumea, u quale si scarta d'un certu numaru di regule o principii di valore custituziunale ;** »

L'accordi di Nouméa anu soprattutto permessu una ricunniscenza di e lingue Canacche cum'è lingue d'insegnamentu è di cultura, cù u francese.

Una ragiunata analoga hè stata tenuta da u cunsigliu custituziunale à l'occasione per sta volta di a decisione Un n° 2004-490 DC di u 12 di ferraghju 2004, Lege urganica annantu à u statutu d'autonomia di a Pulinesia francese :

*« 8. Cunsiderendu in primu locu, **chì nunda s'oppone**, sottu riserva di e prescrizione di l'articuli 7,16 è 89 di a custituzione, **à ciò chì u putere custituante di e dispuzizione nuvelle chì, ind'u casu precisu, si scartanu di regule o principii di valore custituziunale ; chì, quantunque, a messa in opera di derogazione cusì ùn saperianu intervene chè ind'u quadru strittu necessariu à l'appiecazione di u statutu d'autonomia ; chì ghjè cusì di e dispuzizione dittate in favore di a puluzazione lucale per raportu à u decesimu alineà di l'articulu 74 di a custituzione ;***

13. Cunsiderendu chì l'articulu 1 di a lege urganica, dopu à avè precisatu a cunfigurazione territoriale di a Pulinesia francese, ammentanu i principii generali appiechevuli hè gestitu da l'articulu 74 di a custituzione ; chì s'ellu ricunnosce questa quì cume « pays d'outre-mer », sta denominazione ùn cumporta nisun effettu di dirittu ; chè, in ste cundizione, l'articulu 1 ùn hè cuntrariu à a custituzione ;

Ste decisione spalancanu a via di una ricunniscenza custituziunale d'un statutu di a lingua corsa, quella à mezu à e rivendicazione eccenziale chì u scutinu universale ci hà datu mandatu da rende forma è realtà.

**Raportu d'infurmazione nant'à l'inchiesta suciolinguistica nant'à
a lingua corsa**
**Rapport d'information sur l'enquête sociolinguistique sur la
langue corse**

**Rapport du Président
du Conseil Exécutif de Corse**

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

De prime abord, il convient de préciser que la Collectivité de Corse est chargée de la conception et de la mise en œuvre de la politique dans l'île. En outre, elle développe la langue et la culture corses à travers sa politique culturelle. De ce fait, la présence de la langue corse doit être visible dans chaque action publique qui concerne le monde culturel et patrimonial tels que la musique, l'audiovisuel ou encore le théâtre... Si la Collectivité de Corse est chargée de promouvoir la langue corse, son action est d'autant plus renforcée par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dans laquelle la région est en charge de la promotion de la langue.

1- Éléments de cadrage

L'enquête a été réalisée en 2 temps, une première partie auprès d'un panel de personnalités qualifiées, interrogées afin de cibler les questions à poser à l'échantillon représentatif de la population. Cet échantillon est composé de 1500 personnes majeures issues de toutes les régions de l'île, à parité de sexe et d'âge variés.

Administrés par des étudiants de l'Università di Corsica, les questionnaires ont été présentés en langue corse (version Pumonti et Cismonte) pour les répondants affirmant être capables de le parler, en français pour ceux ne s'en sentant pas la capacité.

L'objectif général de l'étude était de confirmer ou d'infirmer une quinzaine d'hypothèses de travail visant à définir la perception des compétences, de l'usage, des moyens d'apprentissage et de la représentation de la langue corse en Corse.

2- Principaux résultats

Ci-après sont présentés les résultats les plus significatifs issus de cette enquête. Le premier chiffre révélé par celle-ci nous apprend que plus de 40% des personnes interrogées ont souhaité répondre en corse.

Maîtrise de la langue

- 30% se déclarent bilingue
- 13% affirment bien le parler et bien le comprendre
- 20% disent bien le comprendre et le parler un peu

Ainsi, **63%** sont considérés comme « locuteurs au sens large » du corse, à cela s'ajoutent 20% de « locuteurs passifs », le comprenant mais ne le parlant pas. Cette proportion englobe les 3 profils suivants :

- Je suis bilingue ;
- Je comprends bien et je sais bien parler ;
- Je comprends bien et je sais un peu parler.

Cette proportion renverrait à un nombre total de locuteurs de plus de 18 ans compris entre **164 400** et **177 500**. Ce chiffre apparaît extrêmement surestimé car il comptabilise ensemble des individus qui sont des « locuteurs réels » ou actifs et des individus qui sont des « locuteurs potentiels » qui ont une expérience et/ou une certaine connaissance de la langue mais ne la pratiquent pas.

Pour obtenir une estimation plus fiable de la proportion et du nombre de locuteurs, les consultants ont proposé de s'intéresser à ce que l'on appellera les « locuteurs actifs », c'est-à-dire les individus qui, indépendamment de leur niveau de maîtrise de la langue, vont saisir les occasions qui s'offrent à eux de l'utiliser au quotidien. A partir de cette définition, on peut estimer la proportion de locuteurs actifs à **39,1%** de la population adulte vivant en Corse. Cela correspondrait à un nombre total de locuteurs actifs adultes en Corse compris entre **99 000** et **112 000** environ. L'estimation centrale retenue est donc de **105 500** « locuteurs actifs ».

Une répartition disparate entre les territoires

- Pays Ajaccien 18% bilingues, 59% de locuteurs
- Centre Corse 50% bilingues, 75% de locuteurs
- Pays Bastiais 36% bilingues, 70% locuteurs
- Extrême Sud 25% bilingues, 35% locuteurs

Contraste important entre les zones rurales ou faiblement touristiques et les zones à fort développement de population

L'usage au quotidien

- 2% ont déclaré parler uniquement corse au quotidien
- 34% déclarent utiliser le français et le corse au quotidien
- 20% disent utiliser le français et occasionnellement le corse

Compétences écrites vs. Compétences orales

- 67% des +50ans contre 46% des -40ans estiment bien ou très bien

- comprendre une personne à l'oral
- 58% des +50ans contre 28% des -40ans pensent pouvoir tenir une conversation
- 13% des +50 ans contre 24% des -40ans affirment pouvoir écrire un texte

Les compétences écrites sont faibles, mais plus présentes chez les plus jeunes, à l'inverse des compétences orales.

Apprentissage et transmission du corse

- 94% des parents souhaitent que leurs enfants parlent le corse
- 40% estiment que la transmission familiale se perd
- 55% des corsophones parlent corse et français à leur enfant, ¼ seulement le français
- 72% des répondants considèrent qu'on parle de moins en moins le corse à la maison

L'apprentissage est perçu comme essentiellement familial et en recul bien qu'il bénéficie d'une image très positive.

L'école et les outils d'apprentissage du corse

- 34% des répondants ont eu un enseignement en langue corse (rappel 50% ont +50ans)
- 63% de ceux-ci estiment l'apprentissage satisfaisant
- 93% l'ont considéré très important pour eux
- 68% estiment que cet apprentissage est insuffisant à la maîtrise
- 66% estiment qu'il existe de plus en plus d'outils d'apprentissage
- 62% considèrent le corse plus mis en avant dans les médias

L'école est jugée utile, voire indispensable, mais insuffisante et trop peu bilingue, alors que les outils extérieurs sont vus comme de plus en plus mis en avant.

La langue dans les usages

- 37% des locuteurs du corse utilisent essentiellement le français au quotidien
- 85% déclarent parler le corse en famille, 71% à la maison
- 40% des locuteurs -25 ans le parlent au quotidien contre 77% des + 50ans
- 60% de ceux qui ne parlent que le français sont des femmes
- 58% des hommes contre 42% de femmes parlent les 2 au quotidien

Le corse est une langue de « groupes » parlé en famille, en village ou entre personnes se sachant locutrices, elle est plus parlée par les hommes et les personnes plus âgées.

La représentation du corse

- 52% des répondants (locuteurs ou non) ont un attachement très fort (10/10) à la langue corse, seuls 9% lui attribuent un attachement faible (inf. à 5/10)
- 88% estiment important de sauvegarder la langue corse
- 97% se déclarent fier de savoir le parler
- 99% des répondants estiment que la langue fait partie de l'identité corse
- 79% considèrent que c'est une langue comme les autres

La langue est perçue comme essentielle et structurante de la société et sa sauvegarde est vue comme nécessaire, 71% des répondants considèrent que la coofficialité est nécessaire.

3- Interprétation

La société semble donc faire consensus autour de la langue corse, alors même que la pratique de la langue diminuerait. D'abord, il convient d'être prudent avec la prétendue homogénéité de la société. Ainsi, si une majorité de la population se positionne en faveur de la langue, voire du bilinguisme, il ne faut pas perdre de vue que la compréhension du concept de bilinguisme peut varier selon les individus : les gens peuvent se déclarer favorables à une société bilingue mais en fait ils ne savent pas et ne comprennent pas exactement ce que cela signifie, ou implique.

Toutes les personnes interrogées considèrent que la langue est un marqueur fort de l'identité, et ce plus que jamais alors que dans le même temps la pratique est minorée. On peut même dire que la langue corse a perdu sa fonction communicative alors que sa fonction identitaire s'est accrue. On sait qu'elle existe, on légitimera son appartenance par un usage très limité (« un mot, une expression, un tee-shirt suffiront »). Cette perception d'une identité forte, au travers de la langue, traverserait les frontières insulaires : ainsi, d'après l'un des acteurs interrogés, les continentaux arrivant seraient motivés à apprendre le corse, le jugeant comme nécessaire. Enfin, d'aucun pourrait craindre une mauvaise appropriation de la langue corse, « une langue drapeau ».

Pour autant, tous les progrès, les divers supports existants ainsi que les soutiens observés, ne suffisent pas à transmettre un élan suffisant pour qu'il y ait un plus grand usage du corse de manière naturelle par la population.

On ne fait pas encore assez l'hypothèse que les personnes que l'on rencontre pourraient être corsophones pour s'adresser à elles en corse de manière spontanée. Aussi, à moins d'avoir établi un contact corsophone au préalable avec quelqu'un, il est peu probable que des échanges surviennent en corse. Il manquerait donc un élan populaire, qui peut s'expliquer par un blocage psychologique : "Il faut avoir le courage de parler !" L'image que l'on se fait de la langue, du locuteur idéal peuvent ainsi encourager des blocages. L'accueil dans une communauté de locuteurs peut être aussi vécu comme difficile. Par exemple, dès lors qu'un jeune s'adresse à des personnes plus âgées et/ou dont le corse est la langue maternelle, il peut s'avérer difficile d'être reconnu par ce groupe de locuteurs. Le rôle des plus qualifiés serait alors de répondre en corse à ces personnes qui font « l'effort » de parler, pour les considérer et les inclure dans un échange sans les juger. Ce genre de pratiques aurait au surplus pour avantage de favoriser l'apprentissage et la transmission.

On note enfin que la langue revêt également un caractère intellectuel, ce qui n'a pas été toujours le cas. Des chercheurs et intellectuels la pratiquent, ce qui valorise la langue et la rend désirable, mais peut impressionner des locuteurs moins assurés.

4- Les recommandations en faveur d'une reprise de la langue

La thèse la plus souvent reprise au cours des entretiens est celle de faire revenir la langue corse dans la rue. Ainsi, comme exposé précédemment, on constate que la langue corse a gagné des pans de la société qui lui étaient jusqu'ici fermés, mais aujourd'hui pour la revitaliser, il faudrait la faire revenir dans la rue, la faire revenir à une fonction de communication. Car, même si les personnes interrogées ne se sont pas montrées pessimistes, le constat d'une baisse de la pratique a été partagé par tous.

- **Un changement de statut** : même si pour certains, le statut actuel de langue « régionale » et « minoritaire » n'empêcherait en rien le développement de la langue (en effet, la charte des langues minoritaires peut s'approprier à divers niveaux : du minimum au maximum. Elle se présente comme un menu. A titre d'exemple, un des niveaux les plus avancés implique l'usage des langues minoritaires dans le milieu judiciaire par exemple), nombreux sont les interlocuteurs à s'être prononcés en faveur d'un statut de co-officialité. Pour certains, cela ne constitue pas une solution idéale - car elle s'accompagne d'obligations - mais elle devient nécessaire, pour d'autres, car elle apparaît comme la meilleure solution possible, pour que le corse devienne incontournable. Ainsi, la mise en œuvre d'un tel statut de co-officialité contribuerait à ériger la langue corse comme "a lingua di u pane". L'obtention d'un statut particulier permettrait en outre d'utiliser la langue corse dans certains lieux publics comme la Poste.

- **Des institutions exemplaires** : afin de donner l'exemple, les institutions au premier rang desquelles la Collectivité de Corse et l'Université de Corse devraient employer davantage le corse en interne mais également dans le cadre de leur communication externe. Cette exemplarité passe également par la formation des personnels. De plus, les échanges et les prises de parole en langue corse devraient être également encouragés (aujourd'hui elles sont jugées trop peu nombreuses, et surtout toujours initiées par les mêmes personnes). Par ailleurs, les signataires de la charte de la langue corse (dont les premières ont été signées il y a une dizaine d'années) devraient aussi réactualiser leur engagement.

- **L'irrigation linguistique de la société** : afin de faire sortir le corse dans la rue pourrait être favorisée par :

- Une sensibilisation des locuteurs de demain (les enfants) : pour que le corse devienne toujours plus populaire et usité, les personnes interrogées s'accordent à dire que le premier public à attendre serait les enfants. Cela passerait par le renforcement de l'enseignement à l'école, mais pas seulement. Il s'agirait de développer aussi l'usage de la langue à l'extérieur du milieu scolaire en aidant les associations culturelles et sportives à travailler à la racine en formant leurs encadrants.

- La popularisation de la langue : d'après certains interlocuteurs, afin de populariser la langue, il faudrait communiquer massivement sur les intérêts de parler le corse afin de le rendre attractif, de faire en sorte qu'il soit à la mode ;

- Développer la signalétique en langue corse, et plus globalement accroître la présence de la langue corse dans la société (y compris dans les commerces) pour sortir de la minorité linguistique ;

- Mettre à disposition de l'ingénierie pour accompagner la montée en compétences des acteurs socio-économiques ;

- Ajouter une dimension culturelle et historique à l'apprentissage de la langue (histoire de la langue) pour redonner à la langue sa valeur ;

- Développer les outils/supports pédagogiques, de manière ludique, et sectorisés (pour un secteur d'activité par exemple) pour susciter l'intérêt et son appropriation ;

-L'encadrement du développement de la langue : pour développer la langue et la faire sortir de ses lieux de pratique habituels, il est important de l'avis de certains, qu'elle traite de sujets contemporains, actuels. La création, l'harmonisation et l'officialisation de mots nouveaux (néologismes), via un cadre de référence, apparaît comme une nécessité. Pour autant, celle-ci ne peut se faire sans le contrôle d'une autorité dédiée. La langue demeure toutefois polynomique, et il faut préserver cette dimension.

- La mobilisation de ceux qui savent parler -"quelli chì sanu parlà "- et favoriser une parole libérée chez les locuteurs moins avertis. C'est justement ce type de mécanisme qu'il faut combattre, pour changer certains réflexes et encourager les locuteurs, y compris débutants à s'exprimer en langue corse ;

- Enfin, le frein principal que rencontre la langue corse dans son expansion résiderait dans la volonté de chacun de parler la langue. Tous les locuteurs en capacité de s'exprimer en langue corse devraient parler, et il faut donc encourager les initiatives dans ce sens. La population doit s'engager pour la langue car la volonté affichée par tous ne suffit pas.

• **Les nouvelles technologies** : les réseaux sociaux sont un pan majeur de l'expression à exploiter : ils pourraient ainsi participer à la normalisation de la langue, car ils constituent des moyens de communication. Des initiatives pourraient alors être engagées, dont la traduction des applications et réseaux sociaux les plus usités par les jeunes (une traduction de Facebook avait été initiée, mais il s'agit d'un travail lourd). Aujourd'hui, il semble plus pertinent de s'intéresser à TikTok ou Snapchat de l'avis des interlocuteurs. En outre, la langue corse pourrait se servir de l'informatique à plusieurs titres, et notamment en matière de supports d'apprentissage en ayant recours aux supports dématérialisés (méthode d'apprentissage en ligne Gymcorsu, Interomania, blogs, etc.). Un travail pourrait également être mené sur les systèmes de reconnaissance vocale, dans les jeux pour les enfants (inexistants à l'heure actuelle), etc

• **La création d'un observatoire sociolinguistique**

• **Un changement de paradigme** : retisser des liens avec le monde italoophone -tant au plan culturel que linguistique- pourrait constituer un moteur important et renforcer l'attractivité du corse, notamment car le corse est une langue véhiculaire.

5- Conclusion

La proportion de locuteurs passifs présumée (environ 170 000) est considérée comme surestimée. En revanche celle des locuteurs actifs (105 000) correspond aux estimations de la précédente enquête de 2012, mais ne reflète pas nécessairement les pratiques quotidiennes de la langue corse. En effet, une partie non négligeable des bilingues ne le pratiquent pas régulièrement.

La volonté publique de normaliser l'usage de la langue corse s'inscrit dans un contexte singulier marqué par de profonds bouleversements survenus au cours du temps. En effet, la pratique de la langue corse a considérablement diminué depuis la seconde guerre mondiale, principalement en raison d'une transmission

intergénérationnelle en déclin. La langue corse menacée de disparaître selon l'Unesco, n'est pas encore sauvée, loin de là. Malgré la prise de conscience collective et les nombreux efforts réalisés pour promouvoir la langue corse, dans les divers domaines de la vie en société, la normalisation de la langue corse semble complexe à mettre en place.

L'enquête a permis de noter que la langue corse est vue de manière très positive au travers de la population, elle est perçue comme étant en danger et les actions visant à la promouvoir sont jugées nécessaires. Les répondants estiment que le corse est insuffisamment parlé dans la société et que la langue est trop souvent cantonnée au registre du privé, du cercle familial ou amical ou du village. Sa place tend, selon eux, à décroître dans la société, notamment chez les plus jeunes et chez les femmes, mais les initiatives des médias et des structures extérieures afin de promouvoir la langue sont jugées utiles.

L'apprentissage à l'école quant à lui jouit d'une image très favorable, et son renforcement est estimé comme nécessaire, mais non suffisant, au développement de la langue. Ainsi, la formation d'enseignants en langue corse est une proposition largement formulée par les répondants (90%).

La transmission intergénérationnelle, facteur important de la survie d'une langue, perçue comme essentielle est indispensable et jouit d'une volonté positive des parents (ou futurs parents), 55% affirment parler corse et français à leurs enfants, 11% le corse uniquement. Ceux-ci affirment largement, lorsqu'ils sont locuteurs, souhaiter transmettre le corse à leurs enfants, malgré cela 1/4 des locuteurs ne parlera qu'en français à ses enfants.

Parmi les propositions formulées par les répondants, celles visant à l'amélioration du de l'enseignement et de la formation arrivent en tête (contenu des enseignements, valorisation de l'apprentissage scolaire, bilinguisme scolaire). Concernant les adultes, la création et l'amélioration des dispositifs existants (cours, ateliers), la promotion dans les médias ou encore l'apprentissage à destination des étrangers reviennent régulièrement.



Jeudi 21 octobre 2021

Cullettività di Corsica
Collectivité de Corse

Réalisation d'une enquête
sociolinguistique sur la langue corse

Rapport final

Sommaire

<u>1. LE CADRAGE METHODOLOGIQUE GENERAL.....</u>	4
1.1 RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ETUDE	4
1.2 LA METHODOLOGIE EMPLOYEE	6
1.2.1 LES DIFFERENTES PHASES DE LA MISSION	6
1.2.2 LES SOURCES D'INFORMATION	8
1.2.3 LES LIMITES DE LA DEMARCHE D'INVESTIGATION	9
<u>2. LES SPECIFICITES DU CADRE TERRITORIAL D'INTERVENTION</u>	10
2.1 UNE PHOTOGRAPHIE DE LA DEMOGRAPHIE INSULAIRE	10
2.1.1 LES GRANDES TENDANCES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES	10
2.1.2 LES CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI	14
2.2 UNE PREMIERE APPROCHE DE LA PLACE DE LA LANGUE CORSE.....	16
2.2.1 LE CADRE DE DEVELOPPEMENT ET DE PROMOTION DE LA LANGUE CORSE	16
2.2.2 DES COMPLEMENTS APPORTES PAR LA REVUE LITTERAIRE	29
2.2.3 UNE MESURE DE LA PLACE DE LA LANGUE CORSE : L'ENQUETE DE 2012	32
2.3 UNE PERCEPTION QUALITATIVE DE L'USAGE DE LA LANGUE	42
2.3.1 LES CONDITIONS DE REALISATION DE L'ENQUETE	42
2.3.2 LES ENSEIGNEMENTS THEMATIQUES	44
<u>3. L'ANALYSE SYSTEMATIQUE DE L'USAGE DE LA LANGUE</u>	63
3.1 LES HYPOTHESES DE TRAVAIL	63
3.2 LA CONDUITE DES OPERATIONS TECHNIQUES DE MESURE	66
3.2.1 LA REDACTION DU QUESTIONNAIRE	66
3.2.2 LA REALISATION EFFECTIVE DE L'ENQUETE	69
3.3 LES RESULTATS EMPIRIQUES	75
3.3.1 LE CADRE STATISTIQUE ET TYPOLOGIQUE	76
3.3.2 THEME 1 : LES COMPETENCES	79
3.3.3 THEME 2 : L'APPRENTISSAGE	94

3.3.4	THEME 3 : L'USAGE	104
3.3.5	THEME 4 : LA REPRESENTATION DE LA LANGUE CORSE	115
3.3.6	SYNTHESE	128
3.4	UNE ESTIMATION DU NOMBRE DE LOCUTEURS EN CORSE	129
	<u>ANNEXE</u>	<u>132</u>

1. Le cadrage méthodologique général

On récapitulera dans cette section les objectifs de la mission et les méthodes employées dans le traitement de la problématique.

1.1 Rappel des objectifs de l'étude

La présente mission vise à mesurer et à comprendre la place de la langue corse dans notre société. Elle s'inscrit dans un cadre de développement et de promotion des usages sociaux de la langue, dans le prolongement de la feuille de route 2011-2015 rédigée par la Collectivité de Corse (CdC) et auquel le plan lingua 2020 adopté par l'Assemblée de Corse en 2015 fait référence. Ce dernier plan, vise globalement la normalisation de la langue corse et l'atteinte du bilinguisme, et ce au travers de 6 objectifs présentés ci-après en substance :

- Décomplexer les individus dans leur pratique de la langue ;
- Donner la possibilité à chacun d'apprendre et d'approfondir ses compétences linguistiques en langue corse ;
- Développer et structurer l'offre de formation et d'activités en langue corse ;
- Accompagner l'offre privée, publique et associative, dans leur structuration afin d'en améliorer la visibilité ;
- Développer et diffuser les outils (pédagogiques, linguistiques, terminologiques et toponymiques) adaptés à une société bilingue ;
- Développer l'observation et l'analyse de la situation sociolinguistique corse.

C'est justement ce dernier point qui est au cœur de l'intervention souhaitée par la direction de la langue corse de la CdC.

Pour rappel, la langue corse connaît de nombreux changements depuis plusieurs décennies tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif. La pratique courante et la transmission intergénérationnelle ont en effet fortement diminué depuis la seconde guerre mondiale à tel point que l'UNESCO a classé le corse parmi les langues « en danger ». Parallèlement, la langue corse, depuis les années 1970, n'a eu de cesse d'investir de nouveaux champs sociaux et institutions au rang desquels figurent l'éducation bien évidemment mais également la littérature et les médias notamment. Outre, le domaine éducatif et littéraire, le développement de la langue corse au sein du champ médiatique a

connu un progrès considérable eu égard aux problématiques liées à la minoration linguistique.

Cependant, toute cette poussée normalisatrice, au sens où l'entend la sociolinguistique catalane au sujet de la normalisation linguistique, c'est-à-dire « concevoir et promouvoir un ensemble d'initiatives en faveur de la valorisation de la langue et de son usage » afin de le rendre normal dans tous les domaines de la vie en société, semble avoir atteint ses limites.

Les auteurs du rapport « Lingua corsa : un fiatu novu » ont caractérisé ce contexte en qualifiant l'institutionnalisation du corse comme « tâtonnante » et « hésitante » (CTC, 2007 : 40).

L'intervention souhaitée par la CdC, fait suite au projet de coofficialité voté par l'Assemblée de Corse en 2013 ; elle permettra de recueillir des données indispensables dans le cadre d'une politique de développement linguistique, préalable à toute politique interventionniste de normalisation. De plus, elle viendra en continuité, compléter utilement la précédente grande enquête sociolinguistique sur la langue corse réalisée par la Collectivité Territoriale de Corse en 2012.

Ces différentes enquêtes revêtent une importance capitale pour les raisons précitées mais également dans la mesure où les acteurs politiques, scientifiques et sociaux, n'ont jamais eu à disposition dans le cadre corse, des données aussi précises et complètes sur un secteur-clé de la politique linguistique.

Dans cette perspective singulière, le recours à un conseil externe devra offrir une contribution technique de nature à permettre l'atteinte de deux objectifs distincts :

- Offrir aux services de la CdC une méthodologie rigoureuse et sur mesure pour le recueil et le traitement des données ;
- Offrir une interprétation au plus juste sur le plan statistique et sociolinguistique des résultats obtenus.

1.2 La méthodologie employée

Les consultants se proposent ici de reprendre les différentes étapes de la mission ayant permis d'atteindre les objectifs escomptés, ainsi que les sources d'information utilisées et les difficultés rencontrées.

1.2.1 Les différentes phases de la mission

La présentation des conditions méthodologiques de l'intervention porte initialement sur la description des tâches à respecter pour mener à bien la mission.

a) Etape n°1 : Le lancement de la mission

Les objectifs de cette première étape ont consisté à préciser le contenu et l'organisation de la mission puis à prendre connaissance du contexte d'intervention. A ces fins, une réunion de lancement a été organisée. A l'occasion de cette étape de lancement, un certain nombre de documents ont été mis à disposition des consultants. Ces derniers ont également procédé à quelques recherches complémentaires afin de mieux apprécier les spécificités du cadre d'intervention. Une restitution des principaux enseignements identifiés est proposée dans les parties 2.1 et 2.2 du présent rapport.

b) Etape n°2 : L'enquête qualitative

Cette 1^{ère} étape d'investigation de terrain constituait le préalable indispensable à la conduite d'une enquête quantitative – ou enquête par questionnaire – plus large, dont l'ambition a consisté à identifier un certain nombre de problèmes en matière de pratiques, d'aptitudes ou de représentations de la langue corse qui par la suite, seront vérifiées – ou non – par le biais d'une vaste enquête par questionnaire (étape n°3).

Des tendances ont ainsi été identifiées.

c) Etape n°3 : L'enquête quantitative

Principal objet de la mission, les consultants ont mis en place une vaste enquête par questionnaires auprès de 1 500 individus originaires des différentes microrégions dans l'île. Après l'étape de sélection des enquêteurs, tous étudiants de l'Université di Corsica, les consultants ont construit la version française du questionnaire, le protocole d'enquête pour chacun des 7 enquêteurs, et mis en place le pré test. A l'issue du pré test, des modifications ont été effectuées pour faciliter l'administration du questionnaire, puis l'enquête à grande échelle a pu débuter.

Durant toute la période de réalisation de l'enquête, les consultants ont suivi de manière hebdomadaire, le nombre de questionnaires réalisés et le profil des interrogés afin de garantir le respect de l'échantillonnage.

Une fois l'enquête terminée, les consultants ont :

- Redressé les données pour s'assurer de leur représentativité à l'échelle de la Corse ;
- Paramétré le logiciel de traitement des données ;
- Saisi les données ;
- Analysé les données et tiré les principaux enseignements, ayant permis d'aboutir à la réalisation de ce rapport.

d) Etape n°4 : L'accompagnement à la définition d'une stratégie territoriale (à venir)

1.2.2 Les sources d'information

Quatre sources principales d'information ont guidé le travail des consultants dans le cadre de cette étude :

a) Recherches documentaires et statistiques

Les documents présentant un intérêt du point de vue de la mission ont fait l'objet d'une analyse. Les études ou enquêtes, notamment conduites par INSEE, Opinion Way, Eurostat, ou encore réalisées par des sociolinguistes... ont permis de définir le cadre général d'analyse de l'étude.

b) Etude statistique secondaire

Il s'est agi notamment de procéder à la collecte et au tri des informations statistiques existantes, relatives à la démographie en Corse, notamment dans les différents organismes publics, afin de préparer le travail d'échantillonnage. Le traitement statistique de ces informations a été effectué en fonction de leur qualité, grâce à des méthodes de première génération (Tri à plat).

c) Etude qualitative

Dans le but de préparer le travail de construction du questionnaire, les consultants ont réalisé un certain d'entretiens individuels préalables, afin de dégager de grands axes de réflexion. Ces grands axes allaient permettre par la suite de définir des hypothèses de travail devant guider la formulation des questions et réponses.

La technique des entretiens dits semi-directifs a été employée, et la confidentialité respectée. Les entretiens réalisés, d'une durée d'1 à 2 heures, ont été très enrichissants.

Au total, ce sont 12 interlocuteurs qui ont été interrogés (Partie 2.3.1).

d) Etude quantitative

Outil incontournable de collecte des informations, le questionnaire devait répondre à un certain nombre d'exigences techniques, dont la vérification d'un certain nombre d'hypothèses définies en amont. Plusieurs items ont été formulés à cette fin. Une fois obtenue la validation de la version française du questionnaire, la traduction en corse a été réalisée par les étudiants devenus enquêteurs.

1.2.3 Les limites de la démarche d'investigation

Un certain nombre de difficultés ont été rencontrées dans le cadre de cette mission :

- 1^{ère} difficulté : **Les carences en matière de données statistiques relatives à la population de locuteurs. En effet, force est de constater que la plupart des études réalisées à ce sujet, tant à l'échelle de la Corse, qu'ailleurs, témoigne de données imparfaites : elles sont anciennes, contradictoires, jugées peu réalistes, et parfois incomplètes. Ainsi, une des principales difficultés rencontrées en la matière porte sur l'estimation des locuteurs pour une aire linguistique donnée.** Il est donc important pour les données communiquées dans ce rapport de les prendre avec beaucoup de précaution. Ces insuffisances rapportées rendent encore plus nécessaire la conduite, dans le cas de la Corse, d'une enquête sociolinguistique complète et récente, d'autant plus que des initiatives encourageantes ont été rapportées, notamment en matière de politique publique ;
- 2^{ème} difficulté : en l'absence d'études probantes, certains acteurs interrogés ont évoqué avoir des difficultés à la fois à proposer des estimations quant au nombre de locuteurs approximatif en Corse, ou encore, quant aux différents types de profil de locuteurs ;
- 3^{ème} difficulté : Le manque de disponibilité de certains interlocuteurs qui a pu retarder la remise de ce rapport.

2. Les spécificités du cadre territorial d'intervention

Afin de définir les spécificités du cadre d'intervention de cette mission, il semble opportun préalablement d'apporter à l'analyse, quelques traits de caractéristiques de la démographie en Corse, qui sera directement visée par le biais de l'enquête sociolinguistique. Ce travail de cadrage sera par la suite complété par des documents cadres de référence en matière de politique publique, une revue brève de la littérature, ou encore les enseignements issus de la précédente enquête, permettant d'offrir une première approche de la place de la langue corse dans notre société, enrichie par les entretiens de terrain par la suite.

2.1 Une photographie de la démographie insulaire

2.1.1 Les grandes tendances socio-démographiques

a) La dynamique démographique

La Corse compte 334 938 habitants en 2017. La population en Corse connaît durant la période 2009-2017, une croissance de +10%, impulsée principalement par le solde migratoire ; une évolution nettement plus élevée que celle observée à l'échelle de la France métropolitaine au cours de la même période (+3%).

	2009	%	2017	%	Evol 2009-2017
0 à 14 ans	46 252	15%	51 496	15%	11%
15 à 29 ans	51 300	17%	50 912	15%	-1%
30 à 44 ans	62 009	20%	63 820	19%	3%
45 à 59 ans	64 886	21%	70 050	21%	8%
60 à 74 ans	50 629	17%	61 577	18%	22%
75 ans ou plus	30 599	10%	37 084	11%	21%
Ensemble	305 675	100%	334 938	100%	10%

Tableau 1. Evolution de la répartition de la population par tranches d'âge en Corse en 2009 et 2017 (adapté de l'INSEE)

Par ailleurs, les statistiques démographiques tendent à révéler un certain vieillissement de la population (+22% d'individus âgés de 60 à 74 ans entre 2009 et 2017 et +21% pour ceux âgés de 75 ans et plus durant la même période contre +10% en moyenne).

D'après les dernières données disponibles, 29% de la population insulaire est âgée de plus de 60 ans contre 25% en France en 2017, soit 4 points de plus.

Un article de l'INSEE¹ précisera que la Corse est l'un des territoires les plus âgés de France (classé en 2^{ème} position), de par sa proportion de séniors en 2015.

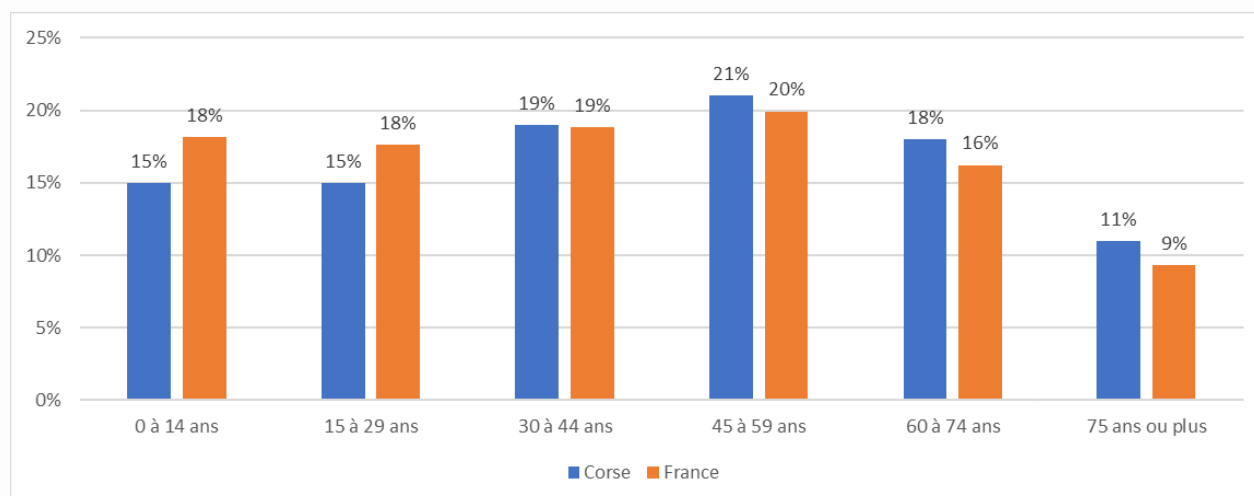


Figure 1. Ventilation de la population par tranche d'âge en 2017 en Corse et en France (adapté de l'INSEE)

A l'échelle insulaire, cette dynamique s'observe sans surprise principalement au sein des deux plus grandes microrégions dans l'île, le pays Ajaccien (avec +13% entre 2009 et 2017) et le pays Bastiais (+9%). **En 2017, ces deux pays accueillent 60% de la population insulaire.** On soulignera également l'essor démographique des territoires Castagniccia Mare e Monti (+14%), bénéficiant de la périurbanisation de la région Bastiaise, et l'Extrême Sud Alta Rocca (+12%), même si ces territoires pèsent plus modérément dans la démographie globale.

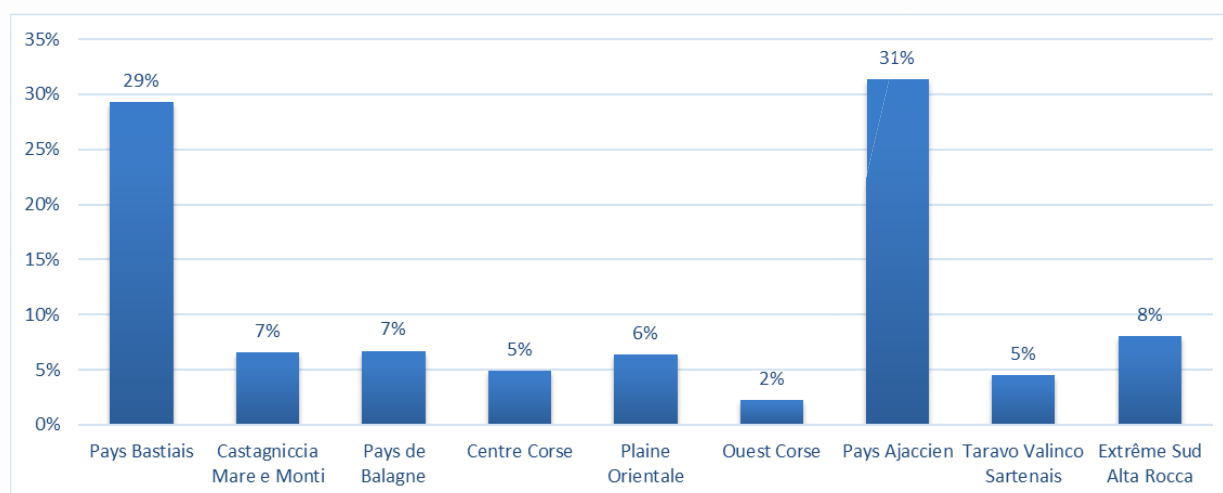


Figure 2. Répartition de la population totale par territoire de projet en 2017 (adaptée de l'Insee)

¹ INSEE Analyses n°25, « La Corse pourrait compter 21 000 séniors dépendants en 2030 », avril 2019, 4 pages.

Les autres microrégions connaissent également une évolution favorable mais de moindre ampleur.

	2009	2017	%
Pays Bastiais	90 395	98 101	9%
Castagniccia Mare e Monti	19 311	21 988	14%
Pays de Balagne	21 398	22 517	5%
Centre Corse	15 862	16 292	3%
Plaine Orientale	19 718	21 236	8%
Ouest Corse	7 374	7 629	3%
Pays Ajaccien	93 390	105 131	13%
Taravo Valinco Sartonais	14 198	15 216	7%
Extrême Sud Alta Rocca	24 028	26 828	12%
Total population	305 674	334 938	10%

Tableau 2. Evolution de la population globale par territoire de projet entre 2009 et 2017 (adapté de l'Insee)

Enfin, la population en Corse est majoritairement féminine (51%) en 2017.

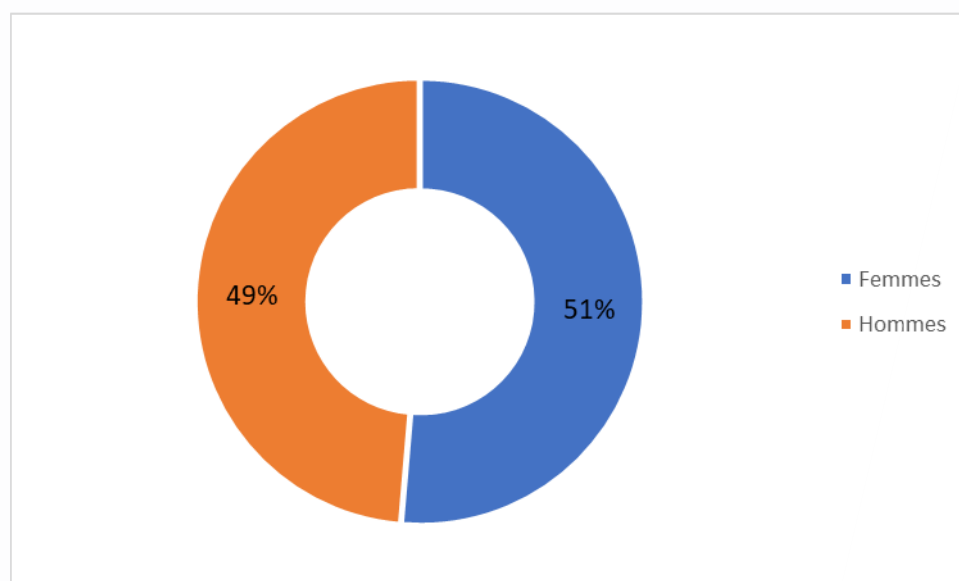


Figure 3. Répartition de la population par genre en 2017 en Corse (adapté de l'Insee)

b) Un focus sur la population immigrée

Enfin, pour compléter ce profil démographique, parce qu'il s'agit d'une enquête socio-linguistique qui analysera le rôle de la transmission familiale comme vecteur d'apprentissage de la langue corse notamment, les conseils ont souhaité apporter un regard sur la proportion d'immigrés résidant sur le territoire. Ainsi, **en 2017, 10% de la population en Corse est issue de l'immigration (à l'instar de la moyenne France), soit plus de 33 000 individus.**

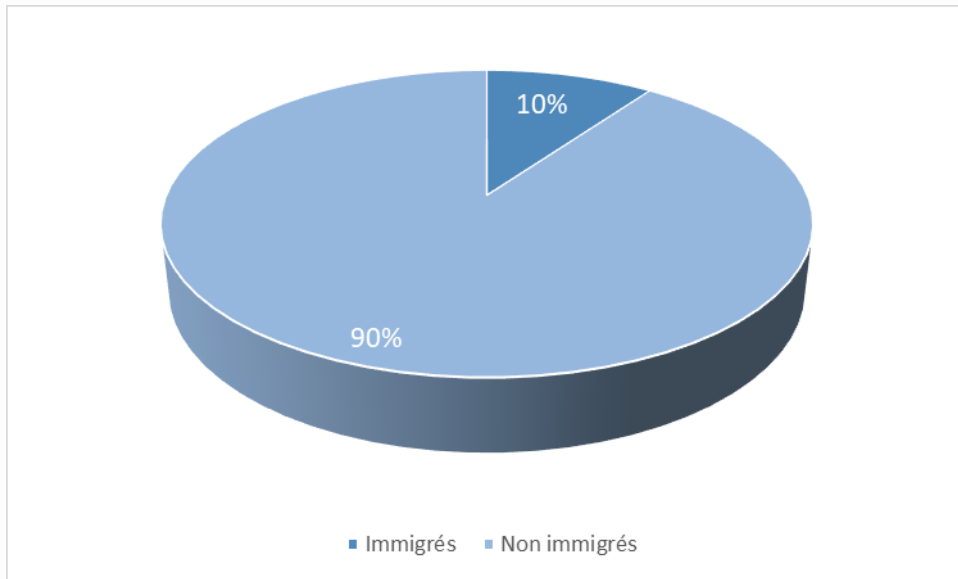


Figure 4. Répartition de la population non immigrée et immigrée en Corse en 2017 (adapté de l’Insee)

Enfin, si l’on s’intéresse en particulier au pays de naissance de la population immigrée, la communauté marocaine constitue la plus importante communauté étrangère en Corse (30%) ; suivie de la communauté portugaise avec près d’un quart (24%) de la population étrangère en 2017.

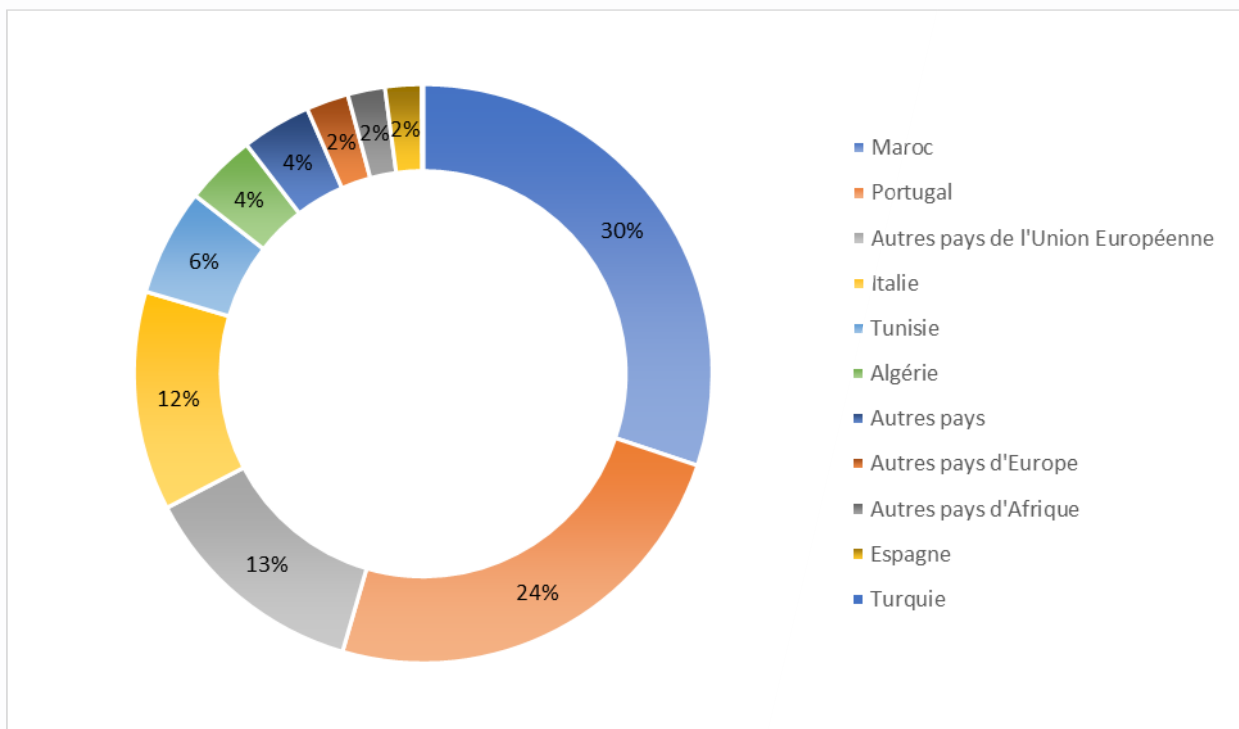


Figure 5. Répartition de la population étrangère par pays de naissance en Corse en 2017 (adapté de l’Insee)

2.1.2 Les caractéristiques de l'emploi

a) De l'emploi aux principales catégories socio-professionnelles (CSP)

Selon les données INSEE, le taux d'activité est de l'ordre de 72% en Corse, c'est-à-dire que près des trois quarts de la population en âge de travailler ont un emploi ou sont à la recherche d'un emploi. Plus particulièrement, 63% des individus âgés de 15 à 64 ans possèdent un emploi en 2017.

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	206 536	147 741	71,5	129 300	62,6
Hommes	101 712	78 011	76,7	69 961	68,8
Femmes	104 824	69 730	66,5	59 338	56,6

Tableau 3. Indicateurs relatifs à l'emploi de la population en Corse âgée de 15 à 64 ans en 2017 (adapté de l'Insee)

En termes de catégories socio-professionnelles, la figure infra dévoile la part relative des différentes CSP, et la prépondérance des employés au sein des CSP en Corse, au détriment notamment des cadres et des professions intellectuelles supérieures. Ainsi, **34% de la population active en Corse, âgée de 15 ans ou plus, possèdent un poste d'employé.** On retiendra également une proportion notable d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

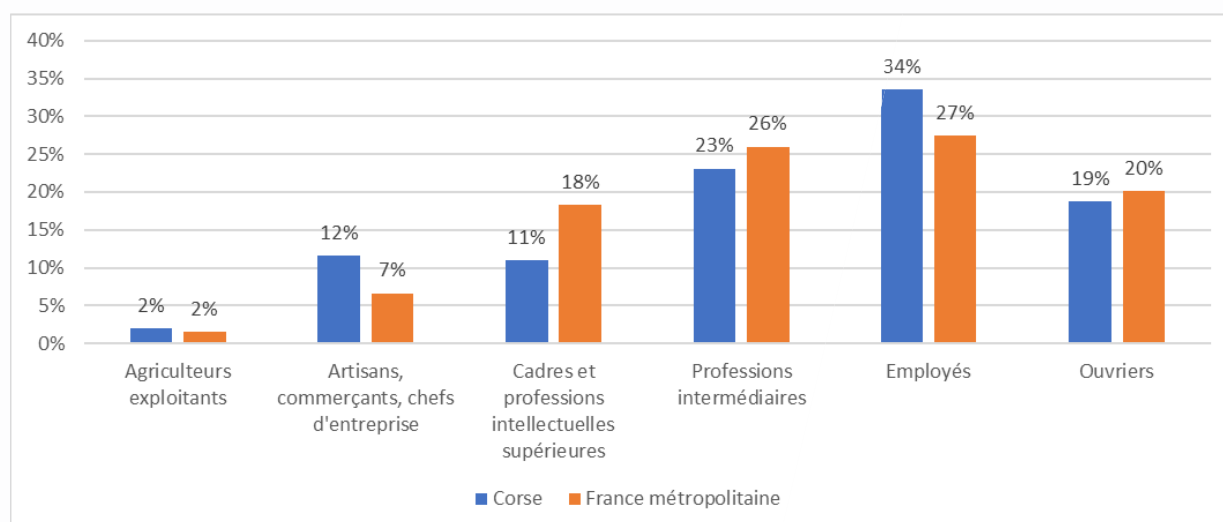


Figure 6. Répartition de la population active de 15 ans ou plus ayant un emploi par CSP en 2017 en Corse et en France (adapté de l'Insee)

b) Le niveau de formation

Enfin à l'échelle insulaire, en 2017, 32% de la population non scolarisée âgée de 15 ans ou plus n'a pas de diplôme ou tout au plus un BEPC, ou le brevet des collèges (contre 27,9% en France métropolitaine). **Plus précisément, en 2017, 24% des individus non scolarisés, âgés de 15 ans ou plus, sortent non diplômés** (contre 22,3% en France métropolitaine).

On souligne toutefois, que 25% des individus non scolarisés âgés de 15 ou plus sont diplômés de l'enseignement supérieur en 2017.

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	261 891	125 704	136 187
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	23,8%	24,4%	23,3%
BEPC, brevet des collèges, DNB	8,4%	7,8%	9,0%
CAP, BEP ou équivalent	20,7%	24,3%	17,4%
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	21,7%	20,2%	23,0%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	9,2%	8,1%	10,2%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	8,7%	7,3%	10,0%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	7,5%	8,0%	7,1%

Tableau 4. Répartition de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le niveau de diplôme en 2017 (Source INSEE)

D'après le tableau suivant, on assiste à une élévation du niveau de diplôme à l'échelle territoriale. En effet, depuis 2011, la proportion d'individus sans diplôme (ou au plus avec un BEPC, brevet des collèges) tend à diminuer (32,2% en 2017 contre 39,5% en 2011). En outre, les diplômés de l'enseignement supérieur sont plus nombreux en 2017 (25%) qu'en 2011 (21%).

En 2017, un quart de la population âgée de 15 ans ou plus, sur l'île, est titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

	2011	2017
Aucun diplôme ou au plus BEPC, brevet des collèges, DNC	39,5	32,2
CAP ou BEP	18,8	20,7
Baccalauréat	21,2	21,7
Diplôme de l'enseignement supérieur	20,6	25,4

Tableau 5. Population de 15 ans ou plus selon le niveau de diplôme en 2011 et 2017 en Corse (adapté de l'INSEE)

2.2 Une première approche de la place de la langue corse

Il s'agira ici de présenter à grands traits le statut actuel de la langue corse, et ses difficultés de normalisation, malgré la définition et la mise en place d'une politique publique incitative à l'échelle du territoire. Cette approche sera complétée par une synthèse des 50 arguments en faveur de la co-officialité exprimés dans un ouvrage de Romain Colonna. Enfin, ce travail de cadrage sera l'occasion également de mettre en avant quelques tendances issues de la précédente enquête sociolinguistique.

2.2.1 Le cadre de développement et de promotion de la langue corse

Le cadre de développement et de promotion de la langue corse mené par la Collectivité de Corse trouve son fondement dans **le projet pour la co-officialité et la revitalisation de la langue corse adopté par l'Assemblée de Corse en 2013**. Dans ce contexte de revitalisation de la langue, naît **le Plan Lingua 2020 adopté par l'Assemblée de Corse en 2015, document cadre de référence**, qui vise à la normalisation de la langue corse pour développer son usage et tendre vers une société bilingue.

La volonté publique de normaliser l'usage de la langue corse s'inscrit dans un contexte singulier marqué par de profonds bouleversements survenus au cours du temps. En effet, la pratique de la langue corse a considérablement diminué depuis la seconde guerre mondiale, principalement en raison d'une transmission intergénérationnelle en déclin. **La langue corse menacée de disparaître selon l'Unesco**, n'est pas encore sauvée, loin de là. Malgré la prise de conscience collective et les nombreux efforts réalisés pour promouvoir la langue corse, dans les divers domaines de la vie en société, la normalisation de la langue corse semble complexe à mettre en place.

a) La proposition d'un statut de co-officialité de la langue corse...

En 2013, l'Assemblée de Corse adoptait la proposition pour un statut de co-officialité et de revitalisation de la langue corse. Cette proposition vise à normaliser la langue corse dans l'ensemble des domaines de la vie en société. Plus précisément, **le statut co-officiel de la langue permettrait aux individus de s'exprimer dans la langue de leur choix**. Par conséquent, la formation des locuteurs revêt un caractère indispensable pour assurer l'atteinte de la normalisation linguistique. L'objectif consiste alors à rendre la langue accessible et à multiplier les opportunités de l'utiliser.

En termes de temporalité, la poussée normalisatrice souhaitée par les pouvoirs publics s'envisage à très long terme, compte tenu de l'évolution perpétuelle de la société, ainsi que du retard accumulé durant toutes ces années. Enfin, il semble important de préciser que la proposition pour un statut de co-officialité s'inscrit autour de deux principes fondamentaux qui excluent toute action discriminatoire :

- La liberté du citoyen qui conserve la possibilité et non l'obligation d'utiliser et/ou se former à la langue corse ;
- L'équité, dont la finalité de la proposition est de faire naître des conditions qui assureront une égalité entre les langues parlées et les citoyens.

Si la question de la co-officialité revêt une importance capitale pour soutenir la revitalisation de la langue, on observera par la suite que sa mise en application reste difficile. Enfin, plus globalement, le processus de revitalisation de la langue corse, par le biais de la co-officialité, en application des lois actuellement en vigueur, semble être bloqué dans sa mise en œuvre.

b) ... en dépit de sa difficile application

i. Le principe du droit linguistique

La signature de la déclaration universelle des droits linguistiques à Barcelone en 1996 vise à protéger les langues des peuples non souverains². Au sein de ce document apparaît la notion de droits linguistiques. Par définition le droit linguistique est « *un ensemble de normes juridiques ayant pour objet le statut et l'utilisation d'une ou de plusieurs langues, nommées et innommées, dans un contexte politique donné* »³.

Cette déclaration promeut chaque communauté linguistique et proclame l'égalité des droits linguistiques quel que soit le statut de la langue. En outre, la présente **déclaration met en exergue la nécessité d'un soutien des pouvoirs publics à l'égard des communautés linguistiques.**

Si la déclaration des droits linguistiques semble difficilement applicable de façon universelle, elle apparaît tout de même comme un texte de référence. **Cette dernière a notamment favorisé la ratification de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires**, dont l'objectif est de protéger et promouvoir les langues menacées.; **une charte instaurée par le conseil de l'Europe, de laquelle la France est seulement signataire (la charte n'a pas été ratifiée).**

² http://www.axl.cefan.ulaval.ca/Langues/Declaration_univ-droits_ling1996.htm#:~:text=La%20pr%C3%A9sente%20d%C3%A9claration%20a%20comme,Sorabes%2C%20les%20Acadiens%2C%20etc.

³ <https://www.erudit.org/fr/revues/cd1/1990-v31-n2-cd3783/043028ar/>

Au sein de l'Union Européenne si le Traité de Lisbonne dans son article 2-3 met en lumière le respect de la richesse et de la diversité culturelle et linguistique, en veillant à la sauvegarde et au développement de ce patrimoine culturel, la réalité est tout autre. Effectivement, force est de constater que l'Union Européenne ne présente plus aucun programme à l'égard des langues en danger compte tenu de leur statut non officiel. Par conséquent, la langue corse n'est pas éligible au programme d'aide européen et ne **dispose donc d'aucun droit car elle n'est pas reconnue comme officielle par la constitution française.**

Les tableaux ci-dessous donnent un panorama⁴ de quelques langues minoritaires ou régionales en Europe (non exhaustif) :

⁴ <https://www.npld.eu/our-languages/>

Pays	Territoire	Langue	Statut de la langue
<i>Espagne</i>	Communauté autonome de Galice et les parties les plus occidentales des Asturies, Leon et Zamora. La langue galicienne est également parlée au sein de quelques communautés situées à Barcelone, Zurich, Montevideo ou Buenos Aires.	Galego	Co-officialité
<i>Espagne / France</i>	Communautés autonomes du Pays Basque et de Navarre et nord du Pays Basque (partie française)	Euskara	Co-officialité pour la partie espagnole
<i>Espagne / France / Andorre / Italie</i>	Catalogne, Valence en Espagne, îles Baléares, Andorre, nord de la Catalogne (partie française), La Franja de Ponent (communauté autonome Aragon), Algerho (Sardaigne) et Carxe (communauté autonome Murcie).	Català / Valencià	Co-officialité pour la partie espagnole et officielle pour Andorre
<i>France</i>	Alsace-Moselle	Alsacien	Langue minoritaire en France / Pas de statut officiel
<i>France</i>	Bretagne	Brezhoneg	Langue minoritaire / Pas de statut officiel
<i>France</i>	Corse	Corsu	Langue minoritaire / Pas de statut officiel
<i>France</i>	Occitanie	Occitan	Langue minoritaire / Pas de statut officiel
<i>Grande Bretagne</i>	Pays de Galles	Cymraeg	Co-officialité au pays de Galles
<i>Grande Bretagne</i>	Ecosse	Gàidhlig na h-Alba	Co-officialité en pays d'Ecosse
<i>Italie</i>	Région autonome du Frioul—Vénétie-Julienne	Frioulan	Pas de statut officiel
<i>Italie</i>	Sardaigne	Sarde	Pas de statut officiel

Pays	Langue	% de la population au sein de l'aire linguistique	Nombre de locuteurs	Nombre de locuteurs natifs
Espagne	Galego	74%	2 000 000 ⁵	1 500 000 ⁶
Espagne / France	Euskara	25%	751 500 ⁷	479 400 ⁸
Espagne / France / Andorre / Italie	Català / Valencià	74%	10 000 000 ⁹	
France	Alsacien	33%	600 000 ¹⁰	
France	Brezhoneg	4%	200 000 ¹¹	
France	Corsu	27%	90 000 ¹²	70 000
France	Occitan	23%	3 000 000 ¹³	
Grande Bretagne	Cymraeg	26%	800 000 ¹⁴	
Grande Bretagne	Gàidhlig na h-Alba	1%	57 000	
Italie	Friulano	52% ¹⁵	650 000 ¹⁶	420 000
Italie	Sarde	81%	1 300 000	

N.B : Concernant les données relatives au nombre de locuteurs, il s'agit très souvent d'estimations, parfois anciennes maintenant, et qui varient significativement parfois d'une source à une autre. Le tableau a donc davantage vocation à donner un ordre de grandeur, une fourchette de la densité de locuteurs concernés mis en parallèle avec les différents statuts des langues concernées. Ces carences en matière de données ont été constatées en particulier dans le cadre de la recherche du nombre approximatif de locuteurs pour la langue occitane : on soulignera que les données collectées étaient contradictoires et les écarts constatés très élevés. Nous avons fait le choix de retenir les chiffres mentionnés par le Comité consultatif pour la promotion des langues régionales et de la pluralité interne dans son rapport de 2013. A notre sens, ces estimations pourraient être surestimées.

⁵ Source : Ibidem

⁶ Source : Ibidem

⁷ Source : Ibidem

⁸ Source : Ibidem

⁹ Source : Ibidem

¹⁰ Source : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/2014/01/20/etat-des-lieux-des-langues-regionales-600000-locuteurs-du-dialecte-alsacien-398631.html>

¹¹ Source : Ibidem

¹² Source : ibidem

¹³ Source : <https://www.axl.cefanelaval.ca/europe/france-1demo.htm>

¹⁴ Source : <https://www.terresceltes.net/pays-de-galles/gallois-langue-historique-pays-de-galles>

¹⁵ Source : <http://www.axl.cefanelaval.ca/europe/italiefrioul.htm>

¹⁶ Source : <https://www.axl.cefanelaval.ca/europe/italieetat.htm>

Précisions méthodologiques concernant les aires linguistiques :

- Concernant le Galicien, seule a été comptabilisée la communauté autonome de Galice en 2019 (Source Eurostat) ;
- Concernant le basque, a été considéré l'ensemble de l'aire linguistique, tant côté français qu'espagnol¹⁷ ;
- Concernant le catalan, a été considéré l'ensemble de l'aire linguistique¹⁸ ;
- Concernant le gallois, a été pris en considération le pays de Galles¹⁹ ;
- Concernant l'écossois, a été pris en considération le pays d'Écosse ;
- Concernant le Sarde, a été retenu la population vivant en Sardaigne.

On retiendra notamment des recherches dont les informations obtenues dépassent celles mentionnées dans les tableaux supra, que la co-officialité, ou plus globalement, des mesures publiques incitatives fortes influenceront sur l'apprentissage et la pratique de la langue, et par ricochet sa transmission et sauvegarde, à l'instar des initiatives menées en Espagne²⁰.

ii. Etat du droit français

La contribution européenne en faveur des langues en danger dépend donc de la réglementation en vigueur dans chaque état membre. En France, la constitution de la V^{ème} république précise que la langue de la république est le français. Par conséquent, la ratification de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires qui semblait être le seul motif d'espérance pour promouvoir les langues en danger ne l'est finalement pas eu égard au refus de sa ratification par le conseil constitutionnel.

En 2008, la réforme institutionnelle adoptée par le congrès inscrit les langues régionales dans la constitution en reconnaissant qu'elles appartiennent au patrimoine de la France suscitant l'espoir des défenseurs des langues. **Davantage symbolique, la reconnaissance des langues minoritaires n'offre en revanche aucun droit linguistique supplémentaire.**

Aujourd'hui encore, l'officialisation de la langue corse est bloquée par la constitution française, et la grande fermeté du gouvernement à ce sujet porte à croire qu'une langue corse co-officielle est un horizon lointain.

¹⁷

Source : <https://www.axl.cefan.ulaval.ca/monde/fambasque.htm#:~:text=Le%20nombre%20des%20locuteurs%20du,plus%20de%2080%20000%20locuteurs.>

¹⁸

<http://www.intercat.cat/fr/info/catala-catalunya.jsp#:~:text=En%20Catalogne%20et%20dans%20la,nombre%20de%20locuteurs%20d%C3%A9passe%2075%20%25.&text=Au%20total%2C%20sur%20les%2013,et%2011%20millions%20le%20comprennent.>

¹⁹ Source : Eurostat

²⁰ Cahiers québécois de démographie, Analyse des facteurs de transmission du basque du catalan et du galicien en Espagne « Mesure des déterminants des substitutions linguistiques », Béatrice Valdes et Jérôme Tourbeaux, printemps 2011, 22 pages

c) Le plan stratégique d'aménagement et de développement linguistiques pour la langue corse 2007-2013

Dans cette partie, les conseils proposent une synthèse du plan stratégique d'aménagement et de développement linguistique pour la langue corse 2007-2013 sous la forme d'un tableau. Il permet ainsi de confronter par domaine d'intervention, la situation actuelle de la langue corse et les enjeux futurs dans le cadre de la revitalisation de la langue Corse.

De prime abord, il convient de préciser que la Collectivité de Corse est chargée de la mise en œuvre de la politique culturelle du territoire selon la loi de 1991. En outre, elle développe la langue et la culture corses à travers sa politique culturelle. De ce fait, la présence de la langue corse doit être visible dans chaque action publique qui concerne le monde culturel et patrimonial tels que la musique, l'audiovisuel ou encore le théâtre...

Si la Collectivité de Corse est l'unique organisme public chargé de promouvoir la langue corse, son action est d'autant plus renforcée par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dans laquelle la région est en charge de la promotion de la langue.

Avec la loi du 22 janvier 2002, la langue corse devient une matière prévue dans le cadre des enseignements en écoles maternelles et élémentaires mais non obligatoire. Enfin, la loi prévoit dans son article 7 que l'Assemblée de Corse prévoit un plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses, matérialisé par une convention signée entre la collectivité territoriale de Corse et l'État, au sein de laquelle, sont précisées les mesures d'accompagnement concernant la formation initiale et la formation continue des enseignants notamment.

Les pages suivantes présentent donc un état initial ainsi que les enjeux visés, par domaine d'intervention, dans le cadre du plan stratégique d'aménagement et de développement linguistiques pour la langue corse 2007-2013 :

- La transmission familiale et la petite enfance

	Situation actuelle	Enjeux pour 2020-2030
La transmission familiale	<ul style="list-style-type: none"> Une transmission familiale rompue depuis près d'un siècle qui concerne aujourd'hui seulement 3% des familles 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les parents pour faciliter la transmission aux enfants
La petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> Un enjeu crucial pour pallier l'absence de transmission familiale. Plusieurs dispositifs d'aides : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le dispositif « Bagni Linguistichi » pour former le personnel des structures ; ✓ Un partenariat CTC/CNFPT (secteur public) qui propose une charte en langue corse et qui a concerné 66% des structures municipales et départementales ; ✓ La mise en place d'un groupe de travail (2012) pour évaluer le dispositif de formation et recueillir les besoins des acteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la couverture intégrale du secteur public à l'horizon 2020 et généraliser ce dispositif aux autres structures (privées, associatives...) d'ici 2025 ; Etudier la possibilité de mettre en place le projet R.A.M (Relais Assistantes Maternelles) pour former les AM exerçant à domicile en leur octroyant des labels ; Certifier les personnels et labelliser les structures ; Former les formateurs dans le domaine de la langue corse.

- L'éducation et la formation

	Situation actuelle	Enjeux pour 2020-2030
L'éducation et la formation	PREMIER DEGRE	
	<p>L'enseignement Bilingue (année scolaire 2020-21)</p> <ul style="list-style-type: none"> L'enseignement bilingue concerne 44,6% des élèves du 1^{er} degré répartis dans 156 écoles (61,7%) ; Une progression de 9 points du nombre d'élèves en filière bilingue en 5 ans (+ 1600 élèves) ; <p>L'enseignement de la langue (année scolaire 2020-21) 100% des élèves concernés par l'enseignement de la langue corse. Parmi eux, 55,2% reçoivent un enseignement extensif. Le niveau attendu (juin 2019)</p> <ul style="list-style-type: none"> 23,77% des élèves de CM2 standard atteignent le niveau A2 et 45,61% des élèves en filière bilingue atteignent le niveau B1. <p>Les ressources humaines (période 2016-2021)</p> <ul style="list-style-type: none"> 360 enseignants formés ; 128 enseignants certifiés ; 126 enseignants habilités. 	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir des remplaçants pour former les enseignants au bilinguisme soit 30 postes à prévoir ; Accroître l'exigence des niveaux de compétences des élèves en langue corse, en filière standard et surtout en filière bilingue.

	Situation actuelle	Enjeux pour 2020-2030
L'éducation et la formation	SECOND DEGRE (Collège)	
	<p>L'enseignement Bilingue</p> <ul style="list-style-type: none"> • 29 collèges proposent un enseignement bilingue ; • 3510 élèves suivaient un enseignement bilingue en 2020-21 au collège, toutes classes confondues (soit environ 27 % des élèves) ; ; • On rapporte un manque de coordination entre l'école élémentaire et le collège pour recruter d'autres élèves corsophones qui n'étaient pas en filière bilingue. <p>L'enseignement de la langue</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8595 élèves ont bénéficié d'un enseignement en LVR de complément au cours de l'année 2020-21. <p>Les ressources humaines</p> <ul style="list-style-type: none"> • 303 personnels habilités en LCC en 2020 en collège et lycée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Flécher les postes par avance en collège pour anticiper les montées de cohortes ; • Renforcer la liaison CM2/6ème ; • Rendre obligatoire l'enseignement du corse au secondaire ; • Intégrer au moins une matière en langue corse à chaque filière d'excellence du collège.
	SECOND DEGRE (LYCEE)	
<p>L'enseignement Bilingue</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le suivi des filières bilingues n'est assuré que dans certains lycées (3). • Seulement 100 élèves suivaient une filière bilingue en seconde à la rentrée 2020 ; • La même année, ils n'étaient plus que 10 à suivre un enseignement bilingue en 1ere et 0 en terminale. <ul style="list-style-type: none"> • L'enseignement de la langue ;Malgré la création d'un groupe de travail destiné à renforcer la présence de la langue corse au lycée, le pourcentage d'élèves qui étudie le corse demeure inférieur à celui observé au collège. Il s'agit d'à peine 20,4 % des élèves de seconde, et 14,6% en 1ere ainsi qu'en terminale (filière bilingue et option confondues); • Pour promouvoir l'enseignement de la langue au lycée, la CTC a inscrit une page dans le guide ONISEP afin de soutenir le choix de la langue corse ; de plus, une affiche a été conçue pour les collégiens. • En 2021, 29 élèves de terminales avaient choisi le corse comme enseignement de spécialité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les filières en collèges ; • Inscrire le corse comme épreuve pour tous au baccalauréat avec un coefficient motivant ; • Utiliser les sections européennes pour favoriser l'apprentissage de la langue. 	
La formation	<p>La formation en direction des adultes</p> <ul style="list-style-type: none"> • La collectivité met en place une formation pour adultes dans laquelle 500 stagiaires ont été formés et 180 sont certifiés. 	

- Les vecteurs de communication

	Situation actuelle	Enjeux pour 2020-2030
Les médias	<p>La télévision</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un partenariat entre la CTC et quatre médias insulaires a permis de former des journalistes corsophones via des contrats de professionnalisation ; • 23% des programmes de France 3 Corse via Stella sont en langue corse → Une formation continue est proposée aux journalistes. <p>La Radio</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une convention partenariale est signée avec RCFM pour diffuser la langue corse dans les programmes (plutôt des objectifs qualitatifs que quantitatifs) <p>La presse écrite</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une diffusion de la langue corse considérée comme marginale (symbolique) dans la presse écrite. 	<ul style="list-style-type: none"> • Atteindre 50% de temps d'antenne dans les médias de service public et proposer un soutien pour : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renouveler des actions comme le DU Journalisme et Corsophonie ; ✓ Proposer des productions et adapter des programmes destinés à la jeunesse ; • Proposer des conventions de corsophonisation avec les médias privés
Les TIC	<ul style="list-style-type: none"> • Une présence minimale de la langue dans le domaine des TIC malgré la création d'applications en langue corse et d'initiatives privées qui manquent véritablement de visibilité, soutien et pérennité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un plan de développement numérique en faveur de la Corse selon trois axes : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Localiser les sites internes et principaux programmes numériques internationaux ; ✓ Créer des outils numériques pour l'équipement numérique ; ✓ Créer des ressources numériques et sites en langue corse.
La promotion de la littérature corse	<ul style="list-style-type: none"> • La commission littérature du Cunsigliu di a lingua a proposé une refonte du prix du livre de la CTC validée par l'Assemblée de Corse qui compte désormais 4 prix ; • La commission organise un colloque international chaque année (en corse et en français) ; • La commission soutient le projet de création d'une Biblioteca di a Corsica ; • La CTC participe au salon du livre de Paris notamment. 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la présence de la langue dans la littérature : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Lancer des concours ; ✓ Elaborer une anthologie de la langue et de la littérature corses ; ✓ Promouvoir des auteurs et diffuser leurs œuvres ; ✓ Soutenir l'édition et la traduction ; ✓ Donner accès à la littérature via les supports numériques ; • Pérenniser les opérations déjà engagées et créer des structures (bibliothèque) pour dynamiser la langue.
L'évènementiel	<ul style="list-style-type: none"> • Deux événements de promotion de la langue sont organisés par la collectivité (Linguimondi et a Ssimana di a lingua corsa) 	<ul style="list-style-type: none"> • Sera proposé un guide des aides de la Simana di a lingua pour assurer la coordination de la manifestation avec les dispositifs proposés par la Collectivité ; • Organiser de nouveaux événements de promotion (concours notamment) pour impliquer les acteurs sociaux du territoire.

- Les outils au service de la langue

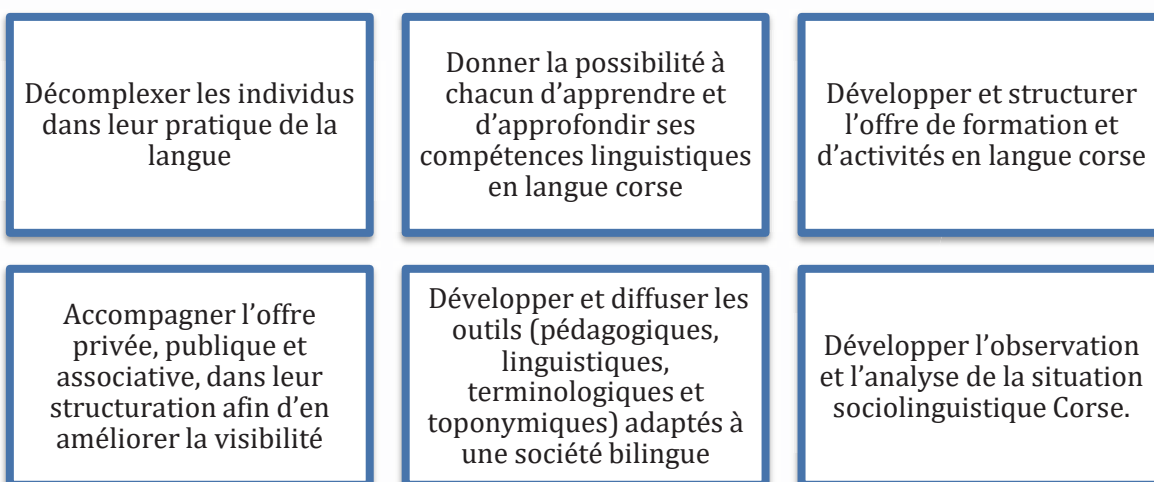
	Situation actuelle	Enjeux pour 2020-2030
La charte de la langue corse	<ul style="list-style-type: none"> • La charte de langue corse a été adoptée pour permettre l'utilisation de la langue dans les collectivités publiques, entreprises, administrations et associations ; • En 2021, 147 communes, 5 intercommunalités, 27 établissements publics, 8 médias, 28 entreprises, ainsi que 58 associations avaient signé la charte. 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser la charte de la langue au sein des municipalités pour créer un véritable relais local pour la politique linguistique menée par la CdC ; • Assurer un rôle de conseil et de certification auprès des signataires.
Les Case di a lingua	<ul style="list-style-type: none"> • Les case di a lingua se définissent comme un pacte entre les acteurs qui souhaitent s'engager au service de la langue et la CTC, pour sauver, transmettre, partager et donner accès à la langue corse. L'objectif est de définir au sein d'un territoire, un programme d'activités en lien avec la langue corse en fédérant des acteurs divers. • En 2013, seule une Casa di lingua est créée en Balagne et une seconde est en projet à Ajaccio. • Leur mise en place relève de nombreuses difficultés : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une absence de définition claire du mode opératoire ; ✓ Des difficultés liées au découpage des territoires ; ✓ Un faible intérêt du tissu associatif envers la langue ; ✓ Des désaccords entre les acteurs du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une dizaine de Case di a lingua corse qui proposeront des programmes d'activités annuels afin de permettre la formation, des rencontres, fournir des conseils et accéder à des outils.
Le Cunsigliu di a lingua	<ul style="list-style-type: none"> • Structure technique permanente de la CTC qui œuvre pour la langue corse en étant force de proposition et force de réalisation d'outils linguistiques ; • Une structure qui manque de moyens (RH, d'équipement linguistique) 	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre au Cunsigliu di a lingua de fonctionner en tant qu'Académie pleine et entière pour lui permettre de devenir un acteur au service de la langue (promotion, observation.).
L'observation sociolinguistique	<ul style="list-style-type: none"> • Une enquête réalisée en 2013 qui évalue : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les représentations de la langue ; ✓ Ses usages ; • Les compétences linguistiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les enquêtes dans des secteurs diversifiés pour évaluer l'impact de la langue. • Fréquence des enquêtes : au moins une enquête par an et une enquête générale tous les cinq ans.
Les centres d'immersion linguistiques	<ul style="list-style-type: none"> • Les 3 centres en Cismonte de SAVAGHJU-VIVARIU, CAMPANARI, et L'ORETU DI CASINCA, ont accueilli 824 élèves du premier degré et du second degré. • Le centre en Pumonte de BASTELICA qui accueilli 114 enfants sur la même période. • La fréquentation a chuté de 77,18% en 2020 à cause du COVID. On ne peut donc pas comparer les chiffre de cette année-là. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tendre vers la gratuité des séjours et permettre aux centres d'organiser de longs séjours (semaine) d'accueillir à la journée également et enfin de diversifier ses publics • Travailler à l'ouverture de nouveaux centres d'immersion sur le territoire.

d) Le document cadre de référence : le plan Lingua

Le Plan Lingua 2020, vise globalement la normalisation de la langue corse et l'atteinte du bilinguisme, et ce au travers de 5 objectifs présentés ci-après en substance :

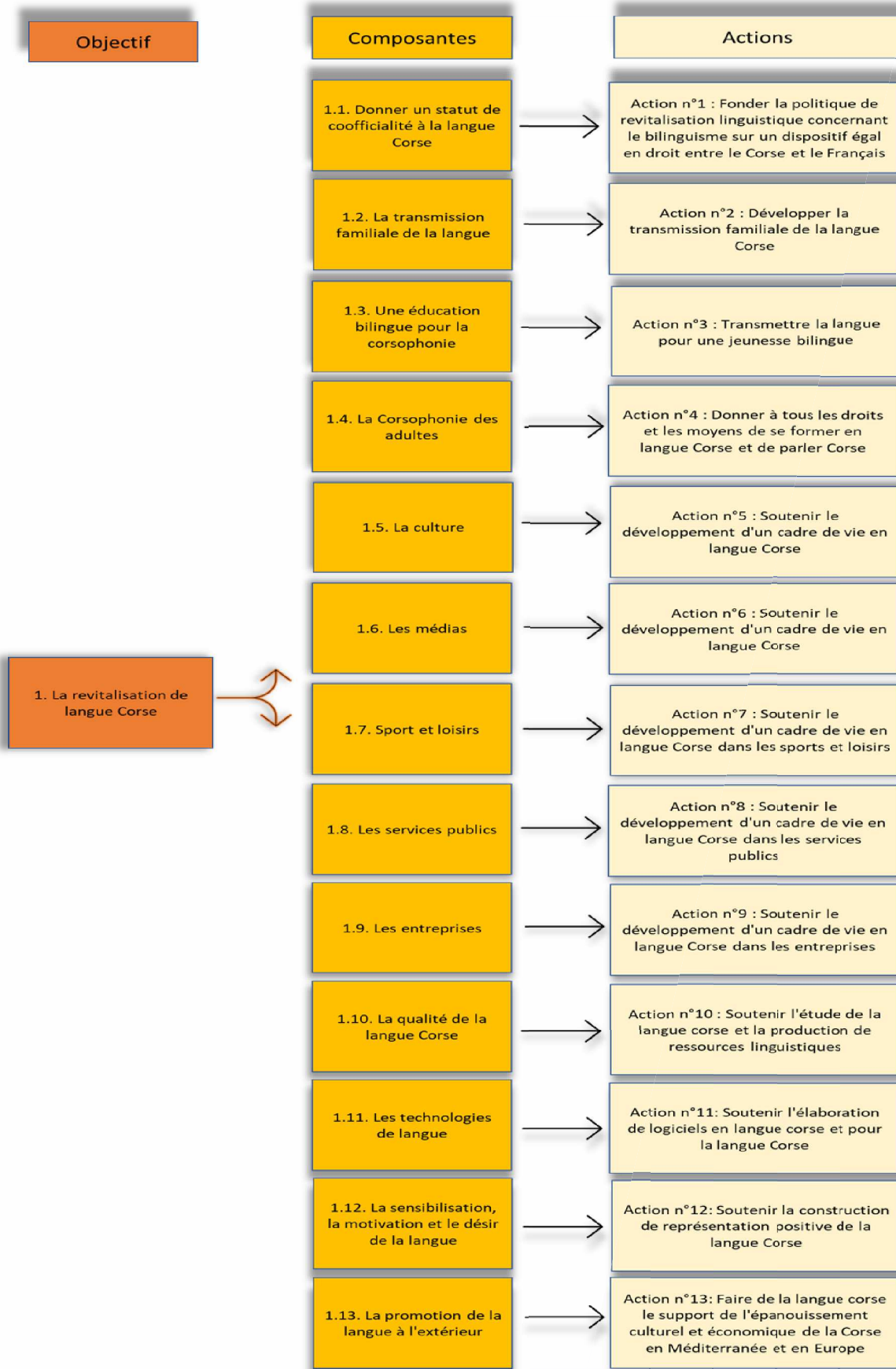
- Permettre à chacun d'apprendre le corse, quel que soit son âge, sa situation professionnelle ou ses origines ;
- Offrir à chaque locuteur un maximum d'opportunités d'usage de la langue corse ;
- Créer les conditions de l'offre de services bilingues par les organismes publics et privés ;
- Veiller à la qualité de l'équipement de la langue ;
- Assurer le rayonnement de la Corse, en Corse et à l'extérieur.

A travers les cinq objectifs opérationnels précités, le document cadre de référence souhaite pouvoir créer une dynamique autour de la langue de façon à :



Les enseignements issus des rencontres de terrain permettront d'apporter quelques ressentis, subjectifs, rapportés par les individus interrogés, à l'égard de ce document cadre et de sa mise en place effective.

La figure infra propose une synthèse du plan d'actions :



2.2.2 Des compléments apportés par la revue littéraire

Dans son ouvrage intitulé « Le Corse et la Co-officialité : Pour une reconnaissance politique des langues », Romain Colonna, maître de conférences à l'Université de Corse et membre de l'UMR CNRS 6240 LISA, met en exergue 50 arguments en faveur de la co-officialité. Certains arguments ont déjà pu être mis en avant au sein du document, notamment l'argument n°6 (partiellement abordé dans la partie 2.2.1), d'autres sont synthétisés ci-après :

L'argumentaire de l'auteur est ainsi décomposé en six parties :

1. Arguments sociaux et quantitatifs
2. Arguments économiques et professionnels
3. Arguments liés à l'identité et aux (mauvaises) représentations de la langue
4. Arguments liés à la philosophie de la politique linguistique
5. Arguments juridiques et (il)légaux
6. Arguments liés aux institutions et aux politiques linguistiques

1) Arguments sociaux et quantitatifs

Selon l'auteur de l'ouvrage, la transmission intergénérationnelle a considérablement diminué depuis le début du 20^{ème} siècle. **Si la transmission intergénérationnelle de la langue corse était de l'ordre de 85% en 1915, elle n'est plus que de 2%, selon la dernière enquête sociolinguistique réalisée en 2013** (dont les principaux résultats sont présentés infra). Dans ce contexte, la mise en place d'une co-officialité pourrait influencer sur la transmission de la langue entre les générations. Pour autant, l'auteur rappelle également que le principe de co-officialité n'est pas quelque chose de naturel, mais plutôt **une construction sociale et politique ayant besoin d'un cadre légal pour accroître sa vitalité**.

Enfin, la co-officialité est un moyen de parvenir à un bilinguisme social car elle permet d'investir de nouveaux champs de la vie sociétale dans lesquels les institutions ont le devoir de répondre aux sollicitations, dans chaque langue reconnue sur le territoire, tandis que le citoyen dispose du droit d'utiliser la langue qu'il souhaite.

2) Arguments économiques et professionnels

Si la co-officialité est très majoritairement perçue comme couteuse par ses opposants, le plurilinguisme pourrait ouvrir de nouveaux champs économiques. A cet effet, une langue ne peut en aucun cas être observée uniquement à travers un prisme économique. Pour autant, il est vrai que la vitalité d'une langue dépend d'intérêts économiques, professionnels et sociaux au-delà-même de l'aspect identitaire, incapable à lui seul

d'assurer la vitalité d'une langue. Si le terme de « corsisation » des emplois est souvent revenu sur la table politique, l'auteur précise que la « corsophonisation » des emplois pourrait être également inspectée. Mais dans ce cas-là « *désirer un corsophone pour un emploi, c'est désirer une compétence et non pas un Corse* » précise l'auteur pour éviter toute forme de discrimination.

3) Arguments liés à l'identité et aux (mauvaises) représentations de la langue

Selon l'auteur, les représentations des citoyens concernant la langue influent fortement sur l'avenir même de cette langue. **En outre, une langue minorée subit des représentations négatives** : « ça ne sert à rien de parler » ou encore « j'ai honte de parler » limitant la prise de parole. De ce fait, **la co-officialité permettrait de contribuer à un rééquilibrage entre la langue dominante (le français) et la langue dominée (le corse)** de façon à supprimer ces représentations négatives et légitimer une identité. Si la situation de domination linguistique a engendré au fil des années un sentiment de culpabilité, voire de honte, auprès de l'individu s'identifiant à une langue minoritaire, on constate selon l'auteur, un changement de représentation dans lequel **la langue corse est devenue le pilier de l'identité corse, créant par la même occasion un nouveau sentiment de culpabilité : celui de ne pas parler sa langue**. Enfin, si la route vers un bilinguisme sociétal est encore longue et escarpée, la langue constitue un pilier de l'identité d'un peuple, car il ne faut pas oublier les propos de Santu Casanova : « Si la langue meurt, c'est un peuple qui meurt ».

4) Arguments liés à la philosophie de la politique linguistique

L'auteur précise dans son œuvre que « *tout est fait d'un point de vue social pour ne pas encourager la prise de parole sociale* ». Or pour y remédier, **il faut intervenir en faveur de l'espace public pour impacter la sphère privée**. De ce fait, la co-officialité permet d'agir sur l'ensemble des champs sociaux de la vie publique, favorisant notamment la prise de parole collective et donnant accès à la langue à l'ensemble des citoyens. Elle est aussi un moyen d'intervenir au service de la pluralité des langues, en posant un acte de liberté de choix. Pour autant, **la langue doit bénéficier d'un cadre législatif pour se développer** « *entre le fort et le faible (...) c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit* » disait Lacordaire (1802-1861). Enfin, si la co-officialité s'appuie sur des principes égalitaires favorisant la liberté de choix, le monolinguisme français crée les conditions d'un déséquilibre refusant de reconnaître les langues à parité ; d'autant plus que rien ne permet véritablement de justifier l'exclusivité d'un seul langage sur un territoire et que **l'adoption d'un plurilinguisme peut être source de nouvelles richesses**.

5) Arguments juridiques et (il)légaux

De nombreux arguments présentés dans cette partie ont été en partie exposés par les consultants au travers de la lecture des documents cadres décrits précédemment (partie 2.2.1). **Si le droit international promeut le plurilinguisme et la co-officialité, aucune contrainte ne s'applique réellement aux Etats. La France dans l'article 2 de sa construction précise que la langue de la république est le français empêchant toute forme de plurilinguisme.**

6) Arguments liés aux institutions et aux politiques linguistiques

Néanmoins, le plurilinguisme existe dans de nombreux pays (Suisse, Afrique du Sud, Finlande, Espagne...) et organisations politiques internationales (l'Union européenne intègre 24 langues officielles). **Le plurilinguisme n'est donc pas un simple rêve mais bel et bien une réalité dans certains pays.**

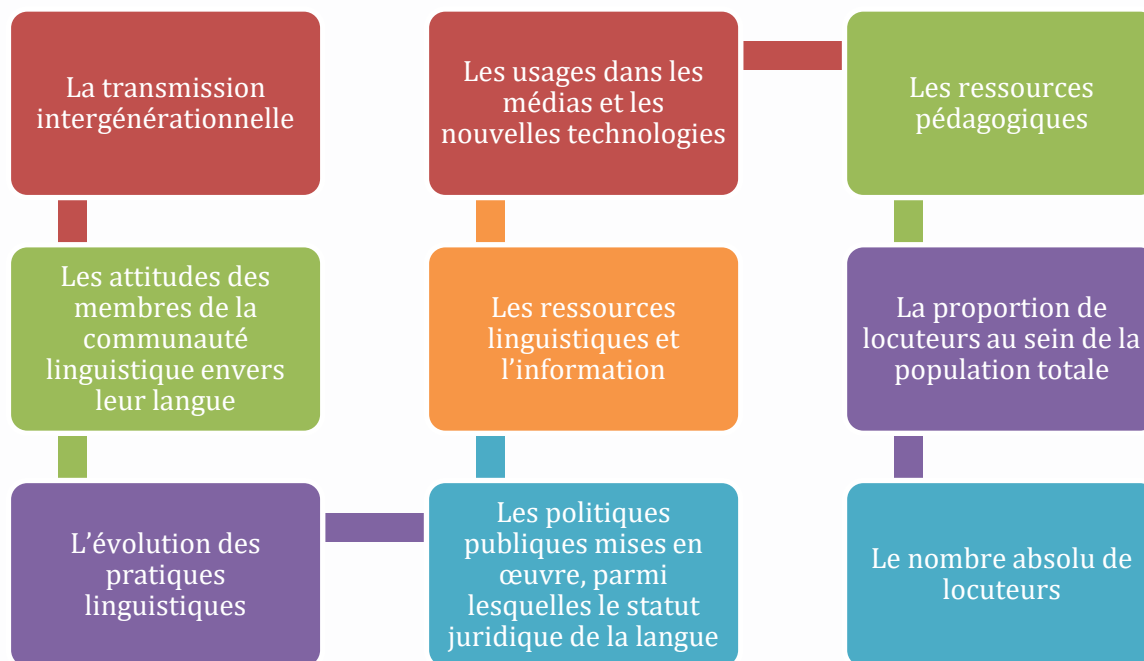
Pour rappel, **en termes de principes, la co-officialité vise à normaliser l'usage de la langue sur le territoire.** De ce fait, sa mise en place nécessite une politique globale qui doit englober tous les domaines de la vie publique et ne doit pas s'identifier à un seul domaine. En effet, l'auteur prend l'exemple du système éducatif au sein duquel un enseignement bilingue est prévu pour le premier degré. **Son caractère facultatif engendre déjà des disparités d'apprentissage.** En outre, l'enseignement bilingue n'est pas prévu dans le second degré. Cette disparité offre une revitalisation sectorielle de la langue dont les bénéfices ne seront visibles que dans certains domaines (l'école dans ce cas) auprès de certains individus (ceux ayant pu bénéficier de l'offre bilingue).

Enfin, selon l'auteur, **la mise en place de la co-officialité offrirait à la langue un cadre juridique dans lequel les politiques publiques doivent respecter les droits du citoyen** avec des juridictions compétentes en la matière. Elle permettrait également de mettre en place des structures adaptées (de surveillance, d'évaluation) pour régir, vérifier mais aussi accompagner la prise de décision et la mise en place des politiques linguistiques.

2.2.3 Une mesure de la place de la langue corse : l'enquête de 2012

a) Le contexte de l'étude

Selon l'UNESCO, il est possible de mesurer la vitalité d'une langue à partir de neuf facteurs²¹ présentés infra :



La Collectivité de Corse a souhaité mettre en place une enquête sociolinguistique pour mesurer la vitalité de la langue sur son territoire. La conduite de la mission d'étude visait plus précisément à mesurer et comprendre la place de la langue dans notre société, notamment dans le prolongement de la feuille de route 2011-2015. Ainsi, une enquête en 2012 a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de la population, soit 508 personnes âgées de plus de 18 ans interrogées dans le cadre de l'enquête. Pour garantir la représentativité statistique, le prestataire OpinionWay, a utilisé la méthode des quotas en prenant en compte différents critères :

- Le sexe ;
- L'âge ;
- La catégorie socio-professionnelle ;
- Le département de résidence ;
- La catégorie d'agglomération.

²¹ Plan lingua 2020

Enfin, les questionnaires ont été administrés de visu et par téléphone du 19 au 26 novembre 2012.

Les principaux résultats de l'enquête sont explicités ci-après.

b) Les pratiques en matière de transmission de la langue

i. L'école comme vecteur de transmission...

Tout d'abord, d'après les résultats de l'enquête, **la langue corse revêt une importance particulière pour près de 86% des personnes interrogées**. Ainsi, **la plupart des répondants considère que la population devrait être en capacité de s'exprimer dans les deux langues**, le corse et le français, dans l'avenir, comme illustré par le graphique infra. De ce point de vue, la présente mission apportera des éclaircissements au travers de la prochaine enquête sociolinguistique sur la langue corse, qui sera donc réalisée environ 8 ans après la précédente, et qui permettra d'apporter des éléments d'évolution à ce sujet.

Pour l'heure, les résultats de la précédente enquête font apparaître l'intérêt des participants pour la sauvegarde de la langue corse, et a fortiori pour sa transmission :

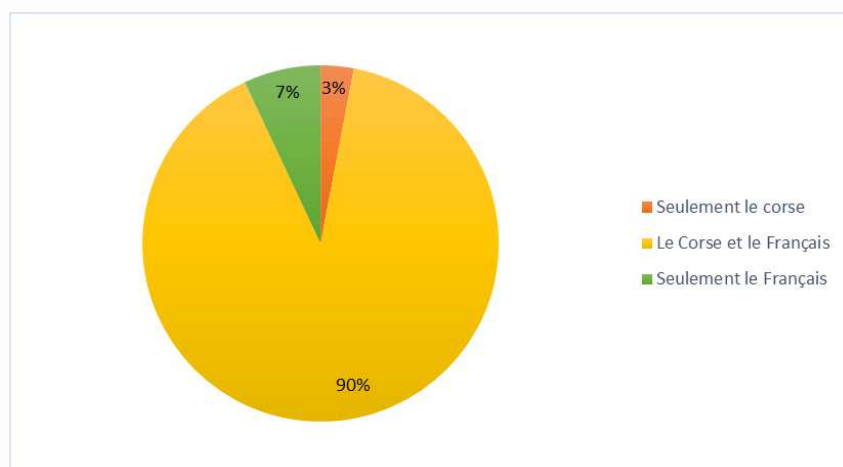


Figure 7. Quelle langue faudrait-il parler dans l'avenir en Corse ?

Comme indiqué précédemment dans le rapport, la transmission intergénérationnelle de la langue, par le biais de la famille, aurait considérablement diminué au fil du temps. L'enquête réalisée révèle le constat suivant : **si près d'un tiers (30%) des individus âgés de plus de 65 ans estime que la langue corse était la 1^{ère} langue parlée dans les familles, ils ne sont plus que 2% à l'affirmer chez les 18-24 ans**. Au fil du temps, la langue française s'est imposée progressivement au sein des familles en Corse.

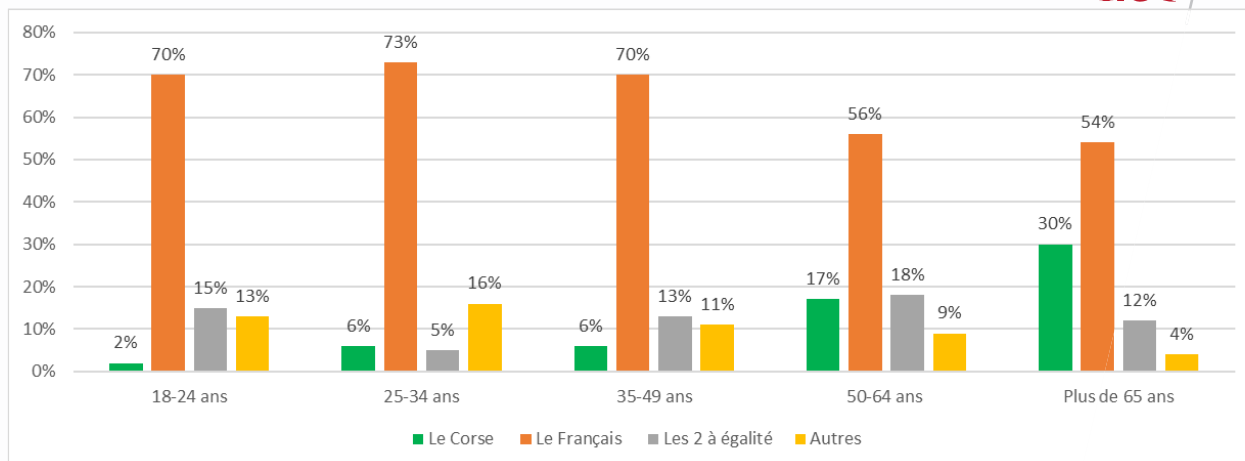


Figure 8. Répartition de la langue principalement utilisée jusqu'à l'âge de 6 ans dans les familles en Corse par tranche d'âge

L'usage exclusif de la langue française tend à s'imposer au sein des familles en Corse : « 70% des répondants le parlent toujours » au détriment de la langue corse (seuls « 10% des répondants le parlent toujours »). La pratique du corse au sein du cocon familial semble être devenue marginale.

Pour les corsophones, la langue est parlée principalement avec les parents (environ 60%), mais aussi avec la fratrie (environ 49%). La pratique diminue fortement lorsqu'il s'agit de parler entre époux et avec les enfants (environ 20%), **ce qui témoigne encore d'une moindre pratique de la transmission familiale du corse, entre les dernières générations**. A ce sujet, les enseignements issus des rencontres de terrain apporteront des compléments d'analyse (partie 2.3 du rapport).

Ainsi, les participants de l'enquête estiment que l'école aurait davantage un rôle à jouer dans l'apprentissage et la transmission de la langue par ricochet : **plus de la moitié (52%) des répondants considère que le corse doit être enseigné de manière paritaire avec le français, se faisant l'écho en filigrane d'une société bilingue**.

Preuve d'une transmission familiale en déclin, seuls 14% des parents ayant des enfants de plus de deux ans ont élevé au moins un de leurs enfants en utilisant la langue corse.

De ce fait, la nécessité de transmettre la langue via le système éducatif devient incontournable. Toutefois, force est de constater qu' :

- **ils ne sont que 18% à avoir inscrit un de leurs enfants en enseignement primaire bilingue ;**
- Et même si la majorité des parents (62%) déclare que leur enfant a pu suivre des cours de corse, il s'agira en réalité d'un enseignement non bilingue, a priori insuffisant pour lever les verrous de la pratique et contribuer à sa sauvegarde.

Plus précisément, seuls 14% des répondants affirment avoir reçu un enseignement en langue corse, principalement au collège (43%) et au lycée (22%). **Si près de la moitié des jeunes (individus âgés de moins de 24 ans) a pu bénéficier d'un enseignement en langue corse, ils sont tout de même 7 fois moins nombreux à avoir répondu au questionnaire en corse, reflétant un niveau de connaissances de la langue dégradé.**

Dans le prolongement des enseignements, la transmission au sein du système éducatif semble encore limitée, preuve en est : **un tiers des participants reconnaît avoir essayé d'apprendre ou d'améliorer la pratique de la langue, en dehors du système scolaire, reflétant ici un certain nombre d'aspirations à l'égard de la langue.** En effet, pour environ un cinquième des répondants non-corsophones (22%), ils se seraient sentis exclus du fait de ne pas pouvoir parler le corse, témoignant ici du rôle fondamental d'une langue en tant que vecteur d'intégration dans une société.

A titre d'indication, d'après une enquête réalisée en 2012, la famille constituait toujours le 1^{er} lieu d'apprentissage de la langue alsacienne pour 95% des participants ; l'école n'ayant participé qu'à hauteur de 5% dans la transmission²². En Bretagne, d'après une étude récente datant de 2018, le breton²³ est principalement transmis également par le biais de la famille pour les individus âgés de plus de 40 ans. Toutefois, en ce qui concerne les tranches d'âge inférieures, et notamment les plus jeunes (15-24 ans), l'enseignement à l'école apparaît comme étant le 1^{er} lieu de transmission (90%), témoignant là d'une tendance notable en matière d'évolution linguistique.

ii. ... mais aussi de nouveaux vecteurs d'apprentissage

Par ailleurs, d'après les résultats de l'enquête, **la pratique de la langue se fait principalement à l'oral, notamment par le biais de la télévision et de la musique : 61 % des répondants déclarent regarder des programmes en langue corse** (58% chez les bretons²⁴ d'après une enquête récente datant de 2018). En outre, très majoritairement, les individus (93%) écoutent de la musique corse et la moitié chante même.

Toutefois, dès lors que **l'usage requiert une plus grande maîtrise la langue, notamment écrite, le niveau de compétences semble diminuer :**

²² https://www.olcalsace.org/sites/default/files/documents/etude_linguistique_olca_edinstitut.pdf

²³ <https://www.bretagne.bzh/app/uploads/Etude-sur-les-langues-de-bretagne.pdf>

²⁴ <https://www.bretagne.bzh/app/uploads/Etude-sur-les-langues-de-bretagne.pdf>

- Seuls 18% des répondants envoient ou reçoivent des SMS en langue corse (à titre d'information, en 2018, 10%²⁵ des répondants en Bretagne communiquent par internet ou smartphone en langue bretonne et 8% en gallo) ;
- Seuls 10% des répondants visitent des sites en langue corse ;
- A noter que 28% des répondants connaissent des auteurs de la littérature.

D'après les résultats de l'étude, la langue corse s'inscrit également dans la vie professionnelle : **plus d'un tiers des actifs (34%) utilise ou a besoin de la langue corse dans son activité.** Il existe d'ailleurs des velléités de formation puisque 35% des actifs souhaitaient suivre une formation en langue corse dans le cadre de leur activité professionnelle.

c) L'analyse des compétences linguistiques

De prime abord, une bonne majorité -58% des répondants- déclare assez bien voire bien comprendre le corse. Toutefois :

- Ils ne sont plus que 28% à estimer bien le parler,
- 18% à déclarer bien le lire,
- Et seulement 6% à bien l'écrire.

On soulignera un niveau de compétences meilleur pour les répondants ayant grandi en Corse, et donc ayant bénéficié pour certains d'un bain linguistique.

Ces statistiques témoignent d'un niveau de compétences perçu comme étant disparate suivant le type de compétences recherché :

- Compréhension orale ;
- Compréhension écrite ;
- Expression orale ;

Expression écrite.

En matière d'expression orale notamment, **l'enquête révèle que le niveau de maîtrise orale de la langue augmente de manière significative avec l'âge, corroborant de ce point de vue les enseignements issus des rencontres de terrain (partie 2.3).**

²⁵ Ibidem

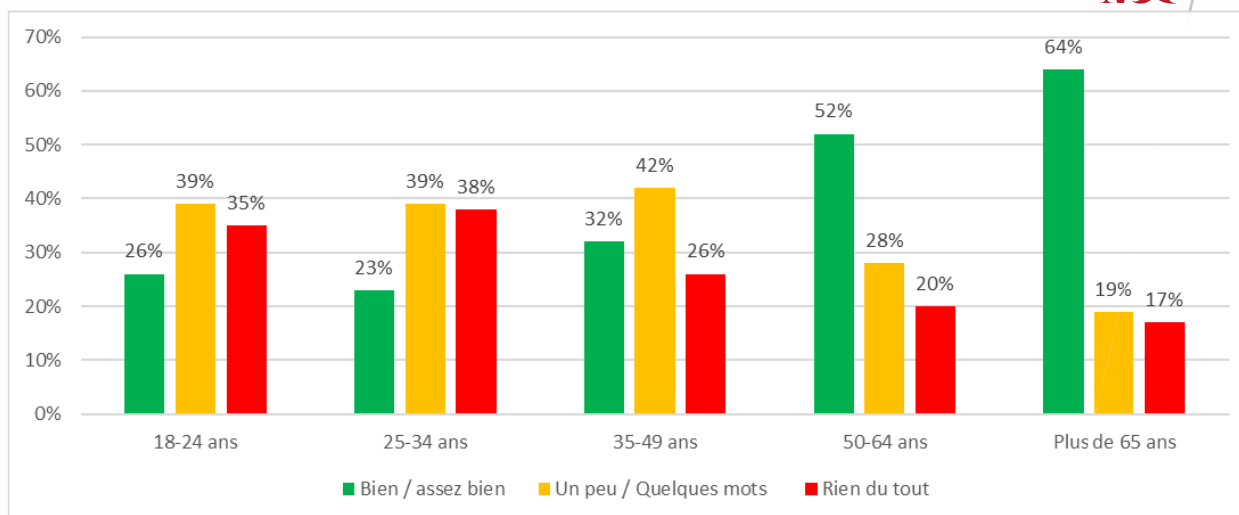


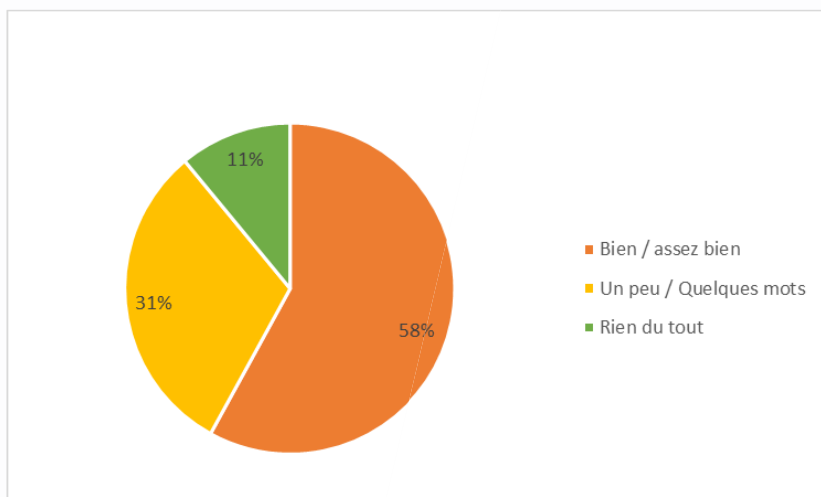
Figure 9. Niveau de compétences déclaré en matière d'expression orale par tranche d'âge

Plus précisément, l'étude s'est intéressée à 4 domaines de compétence : la compréhension écrite et orale, et l'expression écrite et orale. De plus, il a été précisé dans le rapport d'analyse que le niveau de compétences précisé a pu être surévalué, puisque basé sur du déclaratif.

i. La compréhension orale

D'après les résultats de l'enquête, **58% des participants ont déclaré bien voire assez bien comprendre de manière orale, le corse**, soit environ 145 700 individus, sur la base des extrapolations réalisées.

Figure 10. Niveau de compréhension orale perçu par les répondants



En outre, on constate que la compréhension orale des individus est sensiblement liée à leur âge : ainsi, **62% des répondants âgés de plus de 50 ans déclaraient bien comprendre la langue corse, en 2012, contre 58% en moyenne.**

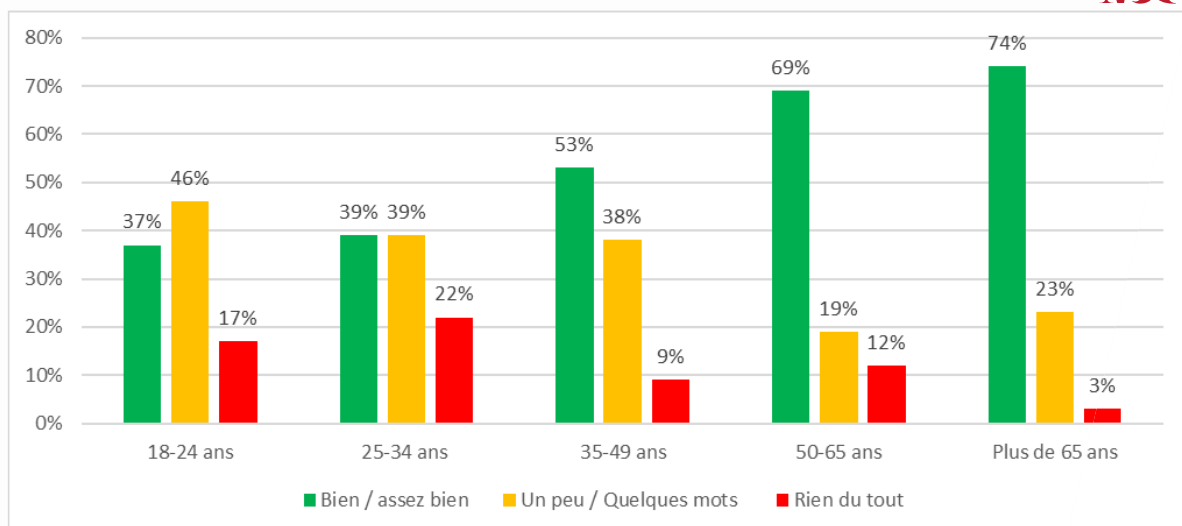


Figure 11. Niveau de compréhension orale perçu par les individus par tranche d'âge

Si la catégorie socio-professionnelle des répondants n'influe pas forcément sur le niveau de compréhension de la langue, a contrario, le lieu de résidence a pu avoir un effet sur l'apprentissage de la langue : ainsi, 86% des répondants ayant vécu en Corse jusqu'à l'âge de 15 ans déclarent assez bien voire bien comprendre le corse, contre 31% des individus ayant vécu hors de Corse. A titre de précision, 51% des répondants avaient indiqué avoir passé les 15 premières années de leur vie, en dehors de l'île.

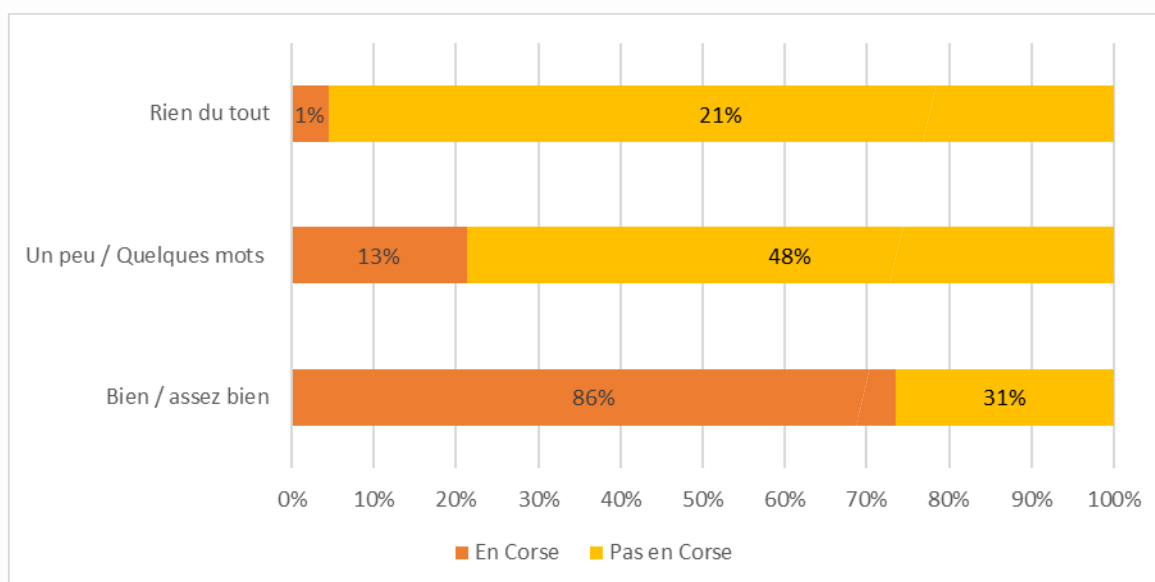


Figure 12. Niveau de compréhension orale exprimé par les individus en fonction de leur lieu de résidence au cours des 15 premières années

ii. L'expression orale

Si l'on s'intéresse à l'expression orale, on constate qu'un peu moins de la moitié des répondants, soit 42% de l'échantillon, considère parler assez bien voire bien le corse. On estime alors d'après les résultats de l'enquête, **entre 86 800 et 130 200 locuteurs potentiels sur le territoire**. D'après une étude sur le dialecte alsacien réalisée en 2012, 43% des répondants déclaraient savoir bien parler le dialecte²⁶.

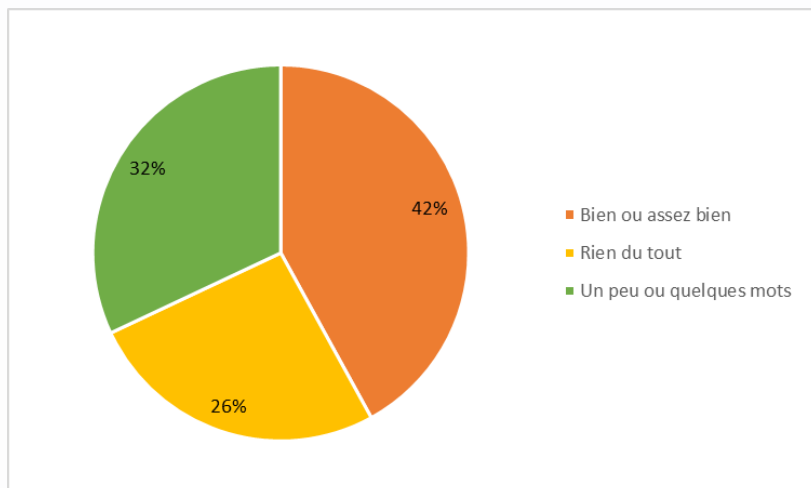


Figure 13. Niveau d'expression orale exprimé par les répondants

A l'instar de la compréhension, le niveau d'expression orale semble fortement corrélé à l'âge des répondants comme l'illustre le graphique suivant :

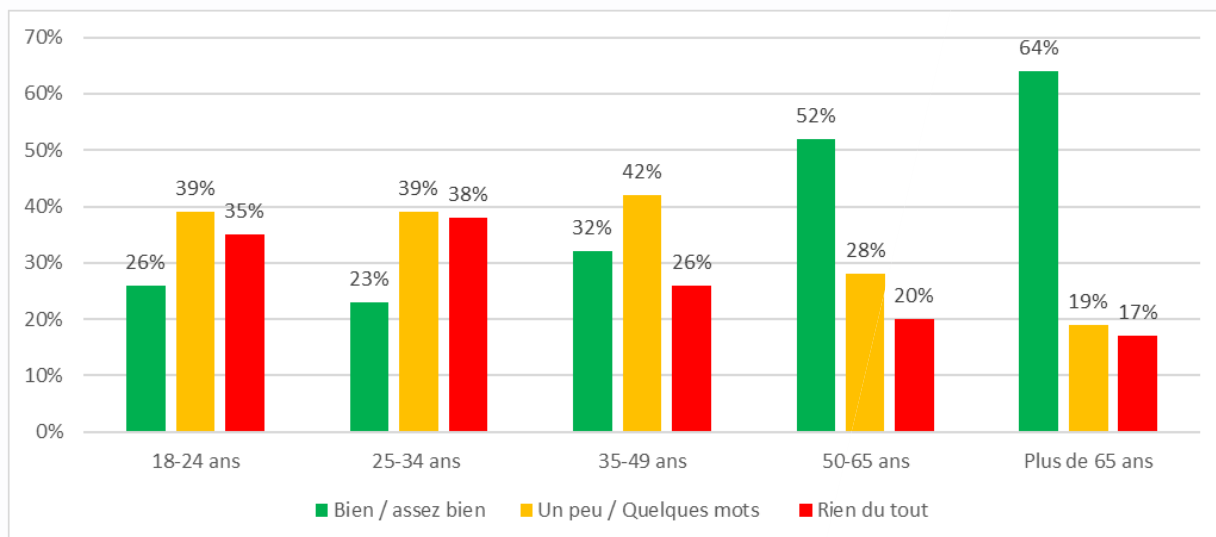


Figure 14. Niveau d'expression orale exprimé par les répondants par tranche d'âge

En outre, on y apprend également que l'expression orale semble davantage visible :

²⁶ https://www.olcalsace.org/sites/default/files/documents/etude_linguistique_olca_edinstitut.pdf

- Chez les hommes (48% d'entre eux déclarent parler assez bien voire bien contre 36% pour les femmes), un constat plutôt en contradiction avec les derniers enseignements du terrain (cf. partie 2.3) ;
- **Dans les unités urbaines de 20 à 100 000 habitants (avec 46% des répondants qui déclarent assez bien voire bien le parler), une tendance qui rejoint cette fois-ci les enseignements du terrain ;**
- Au sein des catégories dites « CSP- » et chez les individus dits inactifs (49%).

Toutefois, les enquêteurs ont souhaité vérifier les compétences réelles des locuteurs en proposant de répondre au questionnaire en langue Corse. Cette méthode a permis de constater que :

- **22% des répondants qui déclaraient bien parler le corse, ont souhaité toutefois répondre au questionnaire en langue française ;**
- **Et pour les 23% des répondants ayant préféré répondre en langue corse, seuls 10% ont réussi à aller au bout le questionnaire dans cette même langue ;**
- On soulignera tout de même que près d'un quart (23%) des répondants âgés de 18 à 24 ans ont souhaité répondre en langue corse (une proportion équivalente à la tranche d'âge des 50-64 ans).

Plus globalement, le différentiel constaté entre l'appétence des répondants, la compétence linguistique perçue et la capacité réelle de maîtrise de la langue, amène à croire que le nombre de « bon locuteurs » serait finalement de l'ordre de 30 000 individus. **Cette situation est d'autant plus inquiétante lorsque l'on sait que la plupart des répondants en capacité de s'exprimer par exemple, sont âgés.**

iii. La compréhension écrite

S'agissant de la compréhension écrite, plus d'un tiers des répondants (36%) considère lire assez bien voire bien le corse. Le graphique infra met en avant à nouveau des écarts et notamment au sein d'une même génération, en l'occurrence la génération la plus jeune. Plus globalement, la maîtrise de la compréhension écrite semble meilleure pour les répondants les plus anciens, d'après leur perception.

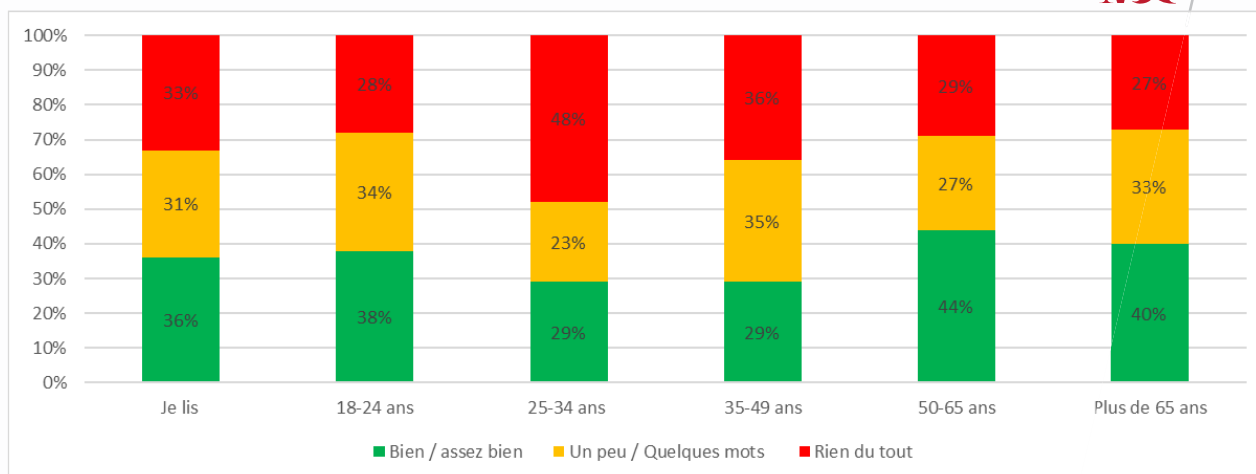


Figure 15. Niveau de compréhension écrite exprimé par les répondants par tranche d'âge

iv. L'expression écrite

Les résultats sont assez disparates. En l'occurrence, ils témoignent d'une maîtrise de l'expression écrite plutôt chez les individus âgés de 50 à 65 ans, mais également des résultats plutôt encourageants auprès des générations les plus jeunes.

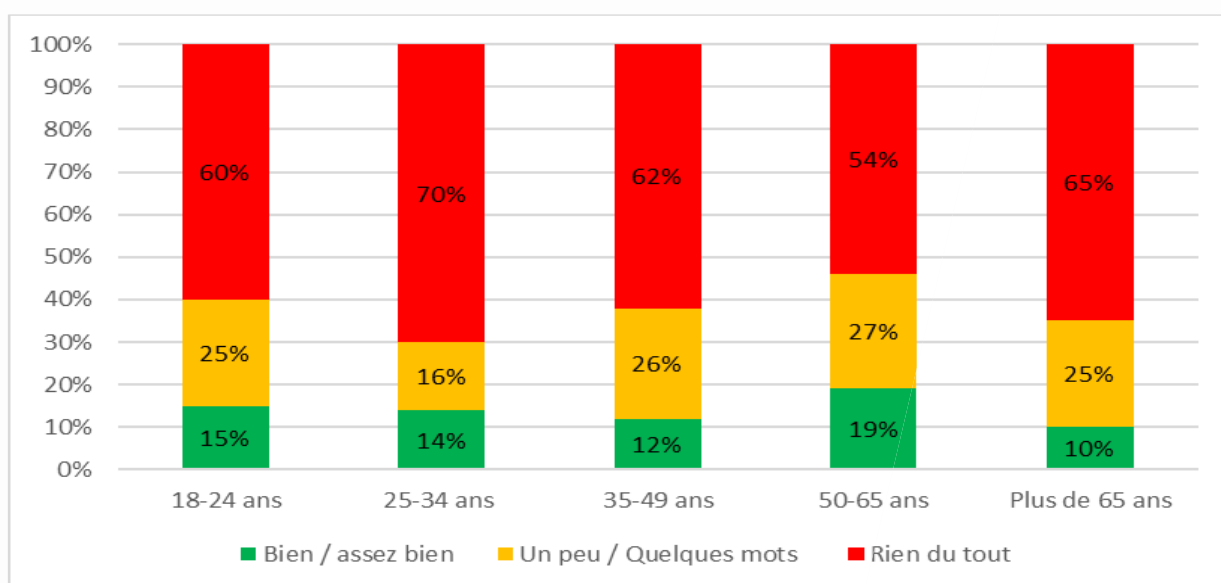


Figure 16. Niveau d'expression écrite exprimé par les répondants par tranche d'âge

Pour conclure, d'après l'enquête de 2012, la Corse compterait entre 86 000 et 130 000 locuteurs parmi lesquels 30 000 seraient considérés comme de bons locuteurs. De ce point de vue, la prochaine enquête constituera sans nul doute un outil incontournable, permettant de confirmer ou d'infirmer ces tendances, de mettre en avant les dernières évolutions.

2.3 Une perception qualitative de l'usage de la langue

Après avoir indiqué la liste des acteurs interrogés, les conseils présenteront une synthèse thématique des enseignements issus du terrain.

2.3.1 Les conditions de réalisation de l'enquête

L'enquête qualitative conduite par les consultants a consisté à mener une série de rencontres auprès d'acteurs variés intervenant dans le domaine de la langue corse, à savoir à la fois des chercheurs dans le domaine linguistique corsophone, des journalistes bilingues, des acteurs du monde associatif impliqués dans la transmission, des représentants du monde de l'enseignement : **12 entretiens semi-directifs ont été effectués au cours de la mission, sur une période allant du 1^{er} février au 6 avril 2021.**

Les entretiens ont été menés de 3 manières différentes (eu égard aux dispositions en vigueur en matière de lutte contre la COVID-19) : de visu, par téléphone ou en visioconférence. **Il convient ici de souligner que la quasi-intégralité des entretiens a été réalisée en langue corse.** Toutefois, les propos des interlocuteurs, à l'image de ce rapport sont rédigés en français. **En outre, les consultants attirent l'attention du lecteur en précisant que les enseignements contenus dans la partie 2.3.2, sont issus des propos tenus par les personnes interrogées ; il s'agit donc de propos subjectifs et non des conclusions des experts.**

Le tableau des interlocuteurs, présenté infra, renseigne sur la diversité des entretiens conduits. **On notera enfin que la relation des entretiens est volontairement anonyme en dehors des positions les plus affirmées, afin de préserver la liberté de parole des interviewés.**

Le choix des interlocuteurs a été proposé par les membres du comité de suivi de la présente étude et s'est fait conformément aux dispositions économiques prévues dans le cadre de la proposition commerciale de MSC :

Nom	Prénom	Fonction	Date
DI MEGLIO	Alain	Vice-président du conseil d'Administration de l'Université de Corse, Professeur des universités, membre de l'UMR CNRS 6240 LISA	01/02/2021
COLONNA	Romain	Maître de conférences à l'université de Corse, membre de l'UMR CNRS 6240 LISA	02/03/2021
MEDORI	Stella	Maître de conférences à l'université de Corse, dialectologue, membre de l'UMR CNRS 6240 LISA	11/03/2021
QUENOT	Sébastien	Maître de conférences à l'université de Corse	01/02/2021
MARSILY	Ghjuvan Carlu	Animateur RCFM « Dite a vostra »	02/02/2021
DAL COLLETTO	Jean	Président de la fédération des associations corses des Bouches-du-Rhône	08/02/2021
BUSSI	Paula	Secrétaire adjointe de l'association Pratica Lingua	10/02/2021
CHAMPIER	Corinne	Directrice de l'association ADECEC	10/02/2021
OTTAVIANI	Hyacinthe	Inspecteur de langue dans le second degré	02/02/2021
MATTEI	Julian	Journaliste Corse Matin	02/02/2021
LECCIA	Micheli	Président de Parlemu Corsu	02/04/2021
LUNESCHI	Francescu-Maria	Docteur en sciences du langage	06/04/2021

2.3.2 Les enseignements thématiques

a) L'usage de la langue corse

i. Parmi les personnes interrogées

Tout d'abord, on a souhaité demander aux divers interlocuteurs, comment chacun pratique la langue corse, et pour quels motifs ils ont fait le choix de la parler à un moment donné. Le mode d'apprentissage du corse, et surtout l'élément déclencheur, qui a conduit à l'utilisation de la langue corse varient en fonction des interlocuteurs.

Dans la majorité des cas, la familiarisation avec la langue corse émane du foyer puisqu'elle était pratiquée soit par les parents, soit par les grands-parents. Cette base d'apprentissage, a permis dans tous les cas **une sensibilisation des individus par l'écoute, dès le plus jeune âge et une assimilation passive de la langue** « avè u corsu in l'arechje ». Pour autant, le passage de sujet sensibilisé au corse à locuteur ne s'est pas fait de manière automatique pour toutes les personnes interrogées :

- Certaines d'entre elles indiquent que le corse était leur langue maternelle et l'ont pratiquée dès l'apprentissage du langage. Pour ces personnes, plusieurs voyants étaient au vert : la langue était parlée à la maison, et « dans la rue », soit en société. L'emploi du corse était alors naturel ;
- Pour les autres, la pratique effective de la langue est venue plus tard pour au moins deux raisons :
 - ✓ soit parce que le corse n'était pas parlé par les deux parents,
 - ✓ soit parce qu'il n'était pas parlé dans la société de manière naturelle.
 - ✓ Soit parce qu'il n'y a pas eu de transmission familiale, entre générations, malgré un usage de la langue au sein du foyer.
- Dans l'un des cas, la pratique du chant a été un déclencheur.

Dans tous les cas, **l'accès à l'enseignement de la langue** a poussé ces personnes à la parler et ce à divers niveaux, du collège à l'université. **Pour l'un d'entre eux, tout ce cheminement est assimilé à un parcours identitaire, vers l'accès à l'identité. Un autre souligne que cette bascule vers la corsophonie est le fruit d'un choix personnel (c'est le cas pour la majorité des personnes interrogées),** puisque aucune nécessité économique ne s'est imposée au départ.

Tous les interlocuteurs ont fini par faire de la langue corse, leur métier. De fait, on peut dire que la langue corse constitue une rétribution et va au-delà d'une simple valorisation sociale. La langue corse en tant qu'objet d'étude a même permis à certains de voyager, et est donc pour eux, synonyme d'ouverture vers le monde.

Concernant le corse dans sa pratique quotidienne, cela dépendrait le plus souvent des personnes à qui l'on s'adresse. Un locuteur corsophone peut s'adapter en fonction du niveau des personnes à qui il parle et choisir soit le français, soit le corse, ou bien en passant de temps d'échange en langue corse, à des temps d'échange en langue française. On parle alors d'une langue « alternée ». **Par ailleurs, les temps d'échange formels seraient davantage francophones ou alternés.** Cela peut également dépendre de la communauté dans laquelle évoluent les personnes (quartiers, villages, groupes professionnels) car certaines sont plus corsophones que d'autres, il s'agit d'îlots. La pratique pour l'un des interlocuteurs demeure décontractée, et constitue un moyen naturel de communication en ce qu'il fait partie de différents aspects de la vie de l'individu (professionnel, social et familial). Toutefois l'interlocuteur en question reconnaît qu'il s'agit d'**un fait minoritaire en particulier chez les moins de 40 ans.**

Par ailleurs, on note **une volonté forte des individus interrogés** – qu'ils soient parents ou grands-parents – **pour la transmission aux jeunes générations** qu'elle ait été exprimée directement ou indirectement. Pour certains, **cette transmission a parfois sauté une génération, c'est-à-dire qu'elle ne s'est pas faite vers les enfants ou pas suffisamment de leur point de vue, mais vers les petits enfants directement.**

ii. Parmi la population insulaire selon les sachants interrogés.

De l'avis général, **la question de la langue corse ainsi que la nécessité de la préserver et de la développer fait désormais consensus au sein de la société.**

Ainsi, certains des interviewés mettent en avant les dernières études (dont celle réalisée en 2012 et parue en 2013²⁷ et dont quelques résultats ont été proposés dans la partie 2.2.3) qui démontrent l'adhésion de la population autour la question linguistique.

Cet indicateur ferait écho au fait que des mouvements politiques en faveur du développement de la langue et d'une société bilingue ont été élus sur l'île récemment ; globalement, peu d'élus – y compris non nationalistes – s'érigeraient contre la langue. Par exemple, à l'Assemblée de Corse, les élus défavorables à une politique linguistique restent aujourd'hui minoritaires, et ce depuis le plan Fiattu Novu voté sous la présidence

²⁷ Enquête sociolinguistique sur la langue corse : compétences, usages et représentations, commanditée par le CdC en 2012.

de Roccasera. **La problématique de la langue corse serait actuellement en phase de "no test", c'est à dire qu'elle ne peut être contestée.** Ceci émanerait de la culpabilité des individus qui constatent une déprise de la langue. Par ailleurs, un des interlocuteurs interrogés soulignera que même si des efforts ont été faits pour que la langue en danger, ne meurt pas, ces derniers restent insuffisants pour qu'elle se développe.

On précise que la langue demeure peu parlée, et le nombre de locuteurs aurait diminué. En effet, certains constatent que de la volonté à l'action, **on ne franchit pas toujours le pas de parler.** Là encore, l'étude de 2013 est évoquée, mais l'on évoque également l'expérience du terrain qui renvoie cette impression d'une pratique usuelle faible dans les lieux publics, dans la rue, etc. « Il est difficile d'avoir une discussion en corse » souligne même l'un de nos interlocuteurs. Certaines des personnes interrogées ajoutent que **le nombre de locuteurs demeure faible mais aucun n'est en mesure d'avancer un chiffre ou un pourcentage de la population, faute d'éléments chiffrés tangibles et récents, rendant encore plus impérieuse la présente mission d'enquête sociolinguistique.** Une des personnes interrogées avance une estimation à 40 000, pour le nombre de locuteurs.

Concernant la transmission, elle est perçue comme faible, et cela est étayé à nouveau par les résultats de la dernière enquête de 2013 (ce sujet sera abordé plus avant dans la suite de cet exposé).

Face à ce manque de données, **il a été impossible d'obtenir de nos interlocuteurs un profil de locuteur type,** ni du moins une esquisse. D'ailleurs, d'aucuns mettent en avant la difficulté de savoir ce que parler corse veut dire pour tout un chacun, et donc il est difficile d'évaluer la pratique de chacun par le biais de simples déclarations, sans préciser ce que l'on entend par "parler corse". A cet égard, l'étude quantitative systématique prévue à la suite de la présente analyse permettra de creuser cette question.

Toutefois, à travers le regard de chacun et sa vision de la pratique de la langue, des informations intéressantes ont pu être mises en avant quant aux divers profils de locuteurs. D'après l'un des interviewés, il existerait **plusieurs profils de locuteurs dont le point commun serait de considérer le corse comme un atout, tant dans les médias, le milieu politique ou l'enseignement.** Alors, un effort est fait. Dans le milieu de l'enseignement justement, les professeurs des écoles également feraient de plus en plus d'efforts, même si leur niveau pourrait être amélioré. Cet interviewé remarque en outre que de plus en plus de personnes franchissent le pas de la discussion,

ce qui contredit l'impression générale de recul de la langue mais qui demeure encourageant.

Pour un autre, on ne peut pas parler de profil individuel, mais plutôt de **profil de « tribu » dont les membres se sentent convaincus de la nécessité de parler la langue**. A titre d'exemple, un des interlocuteurs interrogés soulignera que malgré leur formation délivrée en langue corse, certains individus ne franchiraient pas le pas – en parlant corse – en dehors du lieu de formation.

Plus généralement, la concentration de population dans les villes et agglomérations littorales influent sur la répartition territoriale des **locuteurs lesquels seraient désormais plus nombreux en ville que dans les villages** (à l'image des résultats de l'enquête présentée précédemment) ; toutefois, un des interlocuteurs interrogés considère que c'est justement en milieu rural que l'on observe une vitalité plus importante de la langue corse.

Une autre approche a permis d'avoir une idée de qui s'intéresse à la pratique. Il s'agit des associations proposant des cours de corse, lesquelles dressent elles aussi des profils d'élèves qui peuvent donner une idée des types de personnes qui s'intéressent à la langue.

Globalement, les élèves inscrits à des cours de corse se répartissent en trois grands publics :

- **Des personnes qui se sont installées en Corse récemment et qui s'intéressent à la langue corse pour des raisons d'intégration**, ou pour motif professionnel, à l'instar de médecins installés à Bastia qui souhaiteraient pouvoir tisser des liens plus étroits avec leur patientèle ;
- Des personnes d'origine corse résidant dans l'île depuis toujours, mais qui souhaitent apprendre à lire et à écrire. Parmi ceux-ci, **de jeunes parents (trentenaires le plus souvent) désireux de se réapproprier une langue qu'ils n'ont pas apprise**, et dont ils se sentiraient dépossédés ("riacquistu"), particulièrement dès lors qu'ils deviennent parents ;
- Des personnes émanant de la diaspora, ou de retour en Corse, qui ressentent le besoin de recréer un lien avec la langue.

Par ailleurs, des indications ont été données concernant deux tranches d'âge :

- **Les jeunes apprécieraient particulièrement les activités culturelles corsophones – aussi bien dans l'île qu'en diaspora – et en particulier le chant et la musique** (constat partagé lors de l'enquête sociolinguistique de 2012) ;
- Les plus âgées (des retraités notamment) apprécient l'approche de la langue à travers des sujets plus larges (philosophie, architecture, etc.).

On note par ailleurs, que certains considèrent que les lieux dédiés à la corsophonie comme **e case di a lingua ou bien e case corse sur le continent, favorisent les échanges corsophones**. Les visiteurs sont encouragés à parler face à des interlocuteurs bienveillants.

Enfin, une des personnes interrogées a déclaré avoir constaté une féminisation importante de la corsophonie avec davantage de femmes locutrices ou s'orientant vers des carrières en lien avec la langue. Cette thèse a été réfutée par une autre des personnes interrogées, laquelle considère que le corse serait davantage parlé par les hommes que par les femmes. Ceci est un constat général fondé d'une part sur l'observation des cercles de socialisation des individus, qui se basent sur des pratiques ancrées dans la société, des modèles anciens, avec des cercles plus souvent corsophones pour les hommes (hors de la maison) : "si parla corsu à u caffè, à caccia, quandu si ghjoca à carte, ecc." Au contraire, les femmes auraient traditionnellement moins d'espaces pour la pratique. D'autre part, ce constat se fonde sur les appétences de l'un et l'autre genre : les hommes seraient plus attachés à la tradition, alors que les femmes seraient plus enclines à se tourner vers la modernité. Cela se traduit par un apprentissage du corse par les hommes plus répandus, et un apprentissage des langues utiles par les femmes à savoir le français et l'anglais.

Les effectifs de la filière Studie Corse corroborent cette thèse : 1/3 des étudiants seulement seraient des femmes.

En outre, lorsqu'on parle de l'usage de la langue, la question des compétences est alors également évoquée. Il s'avère là encore difficile d'établir avec exactitude un panorama des compétences linguistiques de la population. Cependant, des indications ont été apportées et permettent d'avoir une vision d'ensemble.

D'abord, il existe **de nombreux locuteurs passifs, des individus qui seraient capables de parler le corse mais qui ne le font pas parce qu'ils n'y sont pas habitués**. Pour ceux-là, il est difficile de définir un niveau de compétence, puisqu'il reste à découvrir, mais le potentiel demeure.

On pourrait observer des disparités territoriales en termes de pratique de la langue.

Pour un des interlocuteurs interrogés, les compétences en matière de compréhension se seraient améliorées, sans pour autant que l'on maîtrise la langue.

Ensuite, on remarque un phénomène intéressant qui toucherait les plus jeunes générations : **les plus jeunes qui ont bénéficié d'un enseignement du corse minimum via la filière standard, ou plus poussé via la filière bilingue,**

maîtriseraient la lecture et l'écriture, mais ne seraient pas locuteurs pour autant. Si l'école participe grandement à l'apprentissage de la langue, elle n'arrive à créer pour autant des locuteurs spontanés.

A l'inverse, les anciennes générations auraient pour la plupart appris le corse durant leur enfance et ce de manière naturelle. Pour autant, leur connaissance reste seulement orale. Aussi, ils ont des difficultés à lire et à écrire le corse.

Selon ce constat on aboutit schématiquement à la règle suivante :

- **Les jeunes savent lire le corse voire essayent de l'écrire (via les réseaux sociaux) mais ne le parlent pas ;**
- **Les adultes âgés parlent mais ne savent pas lire le corse, ce qui a pu conduire à une transmission de la langue corse entre générations, plutôt orale qu'écrite.**

Selon une des personnes interrogées, la langue aurait perdu de sa substance en quelque sorte, surtout parmi les jeunes générations auxquelles il manquerait du vocabulaire usuel (mots du quotidien), la maîtrise de la structure de la langue, ainsi qu'une connaissance de l'accentuation de certains mots (incalchi), et des conjugaisons. Ce recul de la langue serait corrélé à l'implication désormais faible des familles qui induirait une pratique quasi inexistante au sein des cercles familiaux que l'école n'est pas en mesure de compenser.

Enfin, un indicateur intéressant permettrait de dire que le niveau de corse au sein de la population des étudiants est en baisse. Une étude réalisée par l'Université de Corse en collaboration avec l'INSEE en 2007 a établi que 25% des étudiants inscrits en cours de corse obligatoire appartenaient au 3^{ème} groupe, c'est-à-dire, un groupe où les élèves étaient capables de parler, lire et écrire le corse (d'après des tests). **Aujourd'hui, cette proportion aurait diminué, traduisant une baisse des compétences.** Justement, la partie suivante traite de l'enseignement du corse dans le système éducatif.

b) Les vecteurs de transmission de la langue corse

i. La langue corse dans le système éducatif

Cette partie présente de quelle manière la langue est enseignée de la maternelle au lycée à travers les filières standard ou bilingue –lesquelles existent depuis les années 1980 mais connaissent ces dernières années un engouement important- voire en école immersive.

Dans le 1^{er} degré, qui va de la maternelle au CM2, il est possible de suivre soit un enseignement standard incluant 3 heures de corse par semaine (certains parents le

refusent, mais ils demeurent très peu nombreux), soit un enseignement bilingue où le corse et le français sont enseignés à parité, c'est à dire 12 heures d'enseignement dans chaque langue, avec un total de 24 heures d'enseignement. La langue corse est enseignée pour elle-même, et au travers d'autres matières.

Il existe par ailleurs 5 à 6 écoles immersives en Corse dans le 1^{er} degré où l'enseignement se fait intégralement en langue corse. Un projet d'école immersive serait d'ailleurs en cours d'élaboration à Bastia.

Dans le second degré (pour lequel une convention existe entre l'Académie et la CdC), on retrouve la même configuration au collège qu'en primaire : une offre standard et une offre bilingue. L'offre standard permet un enseignement du corse à hauteur de 3 heures hebdomadaires en sixième. A partir de la cinquième, le corse s'il est souhaité peut-être enseigné en deuxième langue. En filière bilingue, 2 à 3 Disciplines Non Linguistiques (DNL), telles que l'histoire, les mathématiques ou les sciences, peuvent être enseignées en langue corse selon les effectifs d'enseignants certifiés langue corse dans ces matières au sein de l'établissement.

Au lycée, la filière standard peut être agrémentée d'un enseignement du corse en langue vivante B ou C. Pour les lycées bilingues (il en existe 3 en Corse, le lycée Fesch à Ajaccio, le lycée de Balagne et le lycée Paul Vincensini à Bastia), on reçoit un enseignement bilingue comme précisé précédemment. Pour l'épreuve du BAC, dans les deux filières (standard ou bilingue), on peut choisir le corse en tant que langue B, C (faible coefficient pour la note finale à l'examen) ou bien en spécialité. En première, il faut choisir 3 spécialités de 4 heures hebdomadaires et en terminale 2 de 6 heures. Le corse peut en faire partie. On note d'ailleurs que la session 2021 comptera des candidats au baccalauréat qui présenteront le corse en spécialité.

Toutefois, **si la fréquentation de l'école bilingue serait linéaire jusqu'à la 3^{ème}, on assiste à une baisse importante de la demande à partir du lycée.** Ainsi, à ce stade, **le choix de l'orientation primerait sur le choix linguistique** ; le plus souvent, le corse serait abandonné lorsque l'élève avance en âge, car les parents souhaiteraient que les perspectives de leur enfant soient les plus larges possibles, et le corse ne serait pas assimilé à une telle ouverture. Au surplus, comme évoqué précédemment, seuls 3 lycées en Corse permettent de suivre un enseignement bilingue.

Concernant les moyens et le développement de la langue dans les établissements, on note que **le bilinguisme fait l'objet d'une convention visant 100 % de classes bilingues.** Afin d'atteindre cet objectif, **les postes d'enseignant ont été doublés depuis l'instauration des filières bilingues.** Cependant, on estime que quelques

classes standards devraient être maintenues pour les enfants arrivés récemment en Corse et dont les parents seraient réticents à un enseignement bilingue. Pour autant, les enfants sont jugés aptes à s'intégrer dans des classes bilingues en cours de parcours et d'apprendre le corse.

Concernant la diaspora, on note que deux établissements des Bouches du Rhône dans lesquels l'enseignement du corse est pratiqué, ont été reconnus par l'Académie de corse. De plus, des cours de langue corse par correspondance sont désormais proposés par le CNED. En outre, **l'enseignement du corse à l'école a bien sûr progressé de manière significative, tant du point de vue des statuts que des moyens mis en œuvre, avec des professeurs, des écoles bilingues, etc.** sachant que par le passé, l'institution scolaire a refusé la pratique du corse et d'autres langues régionales en son sein. En outre, les outils et les équipements au bénéfice de la langue n'ont jamais été aussi importants. En 50 ans, on constate des avancées importantes : ainsi, en 2021, ce sont 3 générations qui ont bénéficié d'un enseignement en langue corse. Les plus anciens (60 ans) ont reçu un enseignement en terminale. Au surplus, la langue est enseignée à l'Université, avec une filière complète dédiée à la langue : anthropologie, littérature, etc. Aujourd'hui, **la langue corse est devenue une matière d'enseignement, avec la création du CAPES et plus récemment de l'agrégation** (même si certains déplorent un nombre de postes limité. Il y en aurait deux cette année).

En matière de demande pour le bilinguisme, celle-ci connaîtrait une forte augmentation ces dernières années. L'image d'élite véhiculée par ces classes pourrait expliquer en partie cet engouement croissant. Toutefois, la motivation d'inscrire son enfant parmi les meilleurs élèves peut s'assortir parfois d'une stratégie d'évitement eu égard à la carte scolaire.

L'adhésion à un enseignement bilingue résulte également d'une conviction idéologique, puisqu'on l'a vu, la question de la langue corse ferait consensus au sein de la société. Or, selon une des personnes interrogées, cette adhésion servirait uniquement aux parents à se rassurer sur leur identité corse. La recherche d'un enseignement corsophone de qualité ne serait pas l'objectif principal pour ces parents, qui se contentent parfois d'un enseignement qui ne correspondrait pas aux exigences du bilinguisme. L'école bilingue serait alors considérée par certains parents comme "un doudou" pour se rassurer et pour se rapprocher de la culture de leurs anciens, mais on ne voit pas une réelle projection de leur part dans une société bilingue in fine. **Il s'agit de l'expression d'une nostalgie, d'une forme de consumérisme.**

Cet interlocuteur va plus loin en déclarant qu'à l'heure actuelle **la présence d'écoles bilingues pourrait renforcer la ghettoïsation de la société, en créant des îlots**

corsophones, au lieu de répandre l'apprentissage du corse massivement au sein de la population. Ce mode de fonctionnement responsable de fractures profondes dans la société, irait à l'encontre des principes de la République et des principes de l'école républicaine. Pourtant, les parents s'en accommoderaient et l'éducation nationale également en maintenant une offre limitée de l'avis d'un des acteurs interrogés (et selon la thèse de l'interlocuteur, moins il y a d'offre, moins il y aurait de la demande).

La formation des enseignants serait également en péril. Ainsi, on peinerait à recruter des élèves issus d'écoles bilingues dans le cursus Etudes Corses. Le résultat visible de la fuite des élèves bilingues est le suivant : **on n'arriverait pas à recruter 50% de maîtres/sses des écoles bilingues. Ceci s'explique par un abandon de certains élèves au collège et au lycée. Les effectifs déclineraient depuis 2 ou 3 ans au lycée justement, et il serait à craindre avec la réforme du baccalauréat que les vocations pour l'enseignement du corse périclitent.** En effet, un élève qui n'aurait pas opté pour la langue corse au lycée serait moins enclin à choisir la filière bilingue, et donc à devenir professeur des écoles. Dans le même temps, **le plan de formation des professeurs bilingues qui prévoit de former 60 professeurs bilingues par an, ne remplirait pas ses objectifs. De fait, le nombre de contractuels augmenterait et leur niveau ne serait pas toujours évalué, y compris en langue corse** (plus généralement, l'école en France connaîtrait une perte de valeur, au sens qualitatif du terme).

Enfin, un dernier constat émane des entretiens réalisés auprès des sachants concernant le niveau de langue corse des élèves : **l'école bilingue seule ne rendrait pas corsophone**, mais permettrait uniquement d'arriver à un niveau B1 en classe de 3^{ème}. Certains – pas tous - iront même plus loin en préconisant la mise en place de filières immersives depuis la petite enfance jusqu'au lycée, ce qui suppose de développer significativement la formation des enseignants.

ii. L'importance de la transmission familiale

Ainsi, même si l'existence de parcours bilingues ou a minima de cours de corse au sein du système éducatif est vu malgré tout comme fondamental (le parcours des personnes interrogées en atteste : l'enseignement a joué un rôle important dans de nombreux cas), la langue doit être un fait total et reposer sur différents piliers. A ce titre, **l'environnement familial apparaît comme fondamental dans la transmission** et l'apparition de locuteurs. Son intérêt également s'avère déterminant pour la transmission des variétés locales, porteuses de la dimension affective de la langue. A contrario, l'école occulterait cette dimension de la langue, voire artificialiserait la langue, ce qui rendrait d'autant plus important l'enracinement des interlocuteurs dans leur région d'origine.

Pour autant, certains constatent que ceux qui pourraient avoir un rôle important comme les grands parents ou les parents, **qui ont une capacité linguistique, ne s'en servent pas toujours** soit par peur de se tromper, par hyper correction ou parce qu'ils ont une vision idéalisée de la langue. Ces personnes n'utilisent donc pas la langue, également peut-être parce que leurs lieux de sociabilisation ne sont pas assez corsophones.

En outre, la pratique familiale de la langue est jugée difficile par certains car des blocages peuvent survenir. A titre d'exemple, les progrès en matière d'enseignement ou bien l'idéalisation de l'école ne produiraient pas les effets attendus. **Ainsi, on constate que plus la langue corse est enseignée à l'école, plus les parents se sentent déchargés de leur rôle de transmission.** Or, à nouveau, il ressort de manière univoque que la famille joue un rôle fondamental dans l'éducation linguistique des plus jeunes, mais aussi dans la transmission de valeurs, de la culture, et d'une mentalité corse également. **Selon certains interlocuteurs, les parents sont tenus à cet égard d'un devoir de mémoire, de transmission.**

Ce phénomène également étudié par la sociolinguistique s'observe lorsque la langue est prise en charge par les institutions, dès lors, l'individu s'en décharge et sa pratique régresse.

En tout état de cause, il ne faut pas oublier l'importance des mères dans la transmission de la langue au sein des foyers, et peut être en ce sens, travailler à amener les femmes vers la pratique du corse afin qu'elles puissent le transmettre.

iii. Le rôle des médias, des associations et de la création artistique

A leur tour, médias, associations et créateurs, contribuent au rayonnement et au développement de la langue. La langue corse, par certains aspects, s'est dotée de moyens de lutte contre une situation de diglossie, et a donc connu un progrès important, bien que pas assez rapide peut-être, mais elle a bel et bien progressé.

Ainsi, aujourd'hui on juge que **la pénétration de la langue dans les médias a atteint un niveau inégalé** (même si certains considèrent que ce n'est pas suffisant). Voici ce que les interlocuteurs en disent :

- Concernant la presse écrite, son développement bien qu'important en matière de contenu corsophone, se trouverait limité par la compétence du public en matière de lecture. En effet, la société corse n'étant pas bilingue, un journal totalement corsophone ne trouverait aujourd'hui que peu de lecteurs. Or, si l'on souhaite faire évoluer la langue et la développer, il faudrait « la faire sortir de ses lieux habituels ». Pour autant, on assiste parfois à des levées de bouclier émanant de la population. Ainsi, un des interlocuteurs rappelle qu'au lendemain de la première publication d'une édition du Corse matin en langue corse (rédaction partielle en langue corse), en octobre 2017, l'émission FORUM diffusée sur RCFM a reçu de

nombreuses critiques concernant l'initiative du journal d'avoir écrit en corse. Il est à noter cependant que cette édition corse mensuelle est désormais distribuée à 30 000 exemplaires (notamment à destination des scolaires selon le même interlocuteur);

- Concernant la radio : les programmes corsophones sont de plus en plus nombreux. D'après les propos recueillis, il faudrait poursuivre les efforts, et utiliser la langue corse pour traiter de sujets contemporains ;
- Il en va de même pour la télévision, où l'on souligne que le doublage de films pourrait être davantage développé.

Pour ces deux médias, on regrette un manque de communication en langue corse sur les réseaux sociaux et peut être un manque de modernité dans le management de ces structures.

Plus globalement, s'agissant des médias, on estime que des progrès ont été réalisés ; les médias pourraient même représenter un vecteur d'apprentissage, plus important que l'école, d'après une des personnes interrogées, si l'on y consacrait plus de moyens.

Par ailleurs, les créations littéraire et musicale jouent un rôle très important dans le maintien et le développement de la langue corse.

Concernant la première, un indicateur intéressant consisterait à comparer le nombre de pages de l'anthologie de la littérature corse de 1973 parue chez Klincksieck, qui comptait environ 800 pages, à celui de l'anthologie parue récemment « A Corsica litteraria » qui atteint les 2 000 pages. Les premiers recueils réalisés lors du Riacquistu, relataient 2 romans, un certain nombre de poésies, mais peu de prose ; donc une littérature corse relativement pauvre. Aujourd'hui, au contraire, on compte une soixantaine de romans avec des auteurs prolifiques tels que Thiers, Biancarelli, etc. **La langue n'a jamais été autant écrite, de l'avis des personnes interrogées, et la production se maintiendrait chaque année.**

Si l'on s'intéresse à la musique, on souligne à nouveau que la création musicale corsophone n'a jamais été aussi prolifique que ces dernières années, même si elle s'est toujours bien portée. D'ailleurs, on ne produirait localement que quasi exclusivement de la chanson corse, et peu en langue française. **Les groupes musicaux font vivre la langue.** Pourtant, un des interlocuteurs déplore que le public des concerts ne soit pas forcément composé de locaux, se composant principalement de touristes l'été. Seuls les groupes anciens, historiques attireraient un public local. D'autres milieux créatifs tels que

le design utilisent également la langue corse (cf. Le festival CREAZIONE), et cela rejaillit sur le marché des produits corses. Les produits identitaires, de plus en plus nombreux, s'emparent de la langue. La possession d'objets portant un sigle, un slogan écrit en corse, pourrait suffire à exprimer son identité selon un des interviewés, lequel d'ajouter : "il est plus facile d'acheter que d'apprendre". Un exemple est mis en avant ici : la brasserie Pietra a lancé une bière dont le nom contient une "intricciata", c'est à dire la consonne "chj" à savoir la Chjuga.

On pourrait parler ici de marchandisation linguistique par un usage labélisant.

De plus, la recherche et les publications scientifiques n'ont également jamais autant été publiées que depuis ces 50 dernières années sur des sujets tels que la musicologie, l'anthropologie, l'histoire, la géographie, etc. **La toponymie corsophone s'est aussi énormément développée.**

Enfin, on constate un regain d'intérêt pour l'apprentissage du corse avec le succès important d'associations telles que Pratica Lingua. **Ces lieux, tout comme e case di a lingua, offrirait un environnement pour parler le corse plus naturellement.** Or, aller dans un cours de corse pour des locaux, peut être aussi vu comme une carence, un défaut d'identité : c'est reconnaître un manque dans sa propre « corsitude ». Les jeunes en particulier n'aimeraient pas se retrouver dans cette situation, et de fait, ne constitueraient pas un public fourni des formations en langue corse (une approche par activité serait préférée par ces publics ; voir ci-dessus).

Au total, l'usage de la langue au quotidien dans la société « traîne des pieds ». Les conseils ont sollicité alors les acteurs sur les pistes d'amélioration possibles.

c) La représentation de la langue corse et son devenir

i. Une dichotomie entre un consensus sociétal et un usage faible

Comme indiqué précédemment, la société semble faire consensus autour de la langue corse, alors même que la pratique de la langue diminuerait. Certains éléments apportés par l'un des interlocuteurs éclairent cette situation et permettent de la mettre en perspective.

D'abord, il convient d'être prudent avec la prétendue homogénéité de la société. Ainsi, si une majorité de la population se positionne en faveur de la langue, voire du bilinguisme, **il ne faut pas perdre de vue que la compréhension du concept de bilinguisme peut varier selon les individus** : les gens peuvent se déclarer favorables à une société bilingue mais en fait ils ne savent pas et ne comprennent pas exactement ce que cela signifie, ou implique. Ainsi, si l'on commence à expliquer le concept, certaines contraintes pourraient alors apparaître et l'adhésion pourrait être moindre.

Ensuite, un phénomène intéressant peut être mis en exergue : celui des paradoxes de la minoration linguistique. Ainsi, il existerait une corrélation entre une pratique qui décline et des représentations de la langue exacerbées. Justement, toutes les personnes interrogées considèrent que la langue est un marqueur fort de l'identité, et ce plus que jamais alors que dans le même temps la pratique est minorée. **On peut même dire que la langue corse a perdu sa fonction communicative alors que sa fonction identitaire s'est accrue. En particulier, d'après les propos recueillis, on sait qu'elle existe, c'est une langue minoritaire, mais en même temps, elle représente un marqueur fort d'identité, et en cela, on légitimera son appartenance par un usage très limité (« un mot, une expression, un tee-shirt suffiront »).**

Cette perception d'une identité forte, au travers de la langue, traverserait les frontières insulaires : ainsi, d'après l'un des acteurs interrogés, les continentaux arrivant sur le territoire seraient motivés à apprendre le corse, le jugeant comme nécessaire.

Enfin, d'aucun pourrait craindre une mauvaise appropriation de la langue corse, « une langue drapeau ».

Par ailleurs, d'autres arguments ont été avancés pour expliquer cette **dichotomie entre consensus fort et usage faible**, comme notamment :

- La volonté exprimée qui ne serait que le reflet d'une société corse velléitaire (revendicative) qui demande, souhaite, mais dont la volonté réelle n'est pas suffisante pour aller jusqu'à parler ;

- Le recours pour un locuteur lambda au « francorsu » face à des difficultés d'apprentissage d'une langue corse académique, posée. Il préférera le « francorsu » - qui s'apparente à une francisation du corse, plus accessible que le corse, plus usitée aussi et qui pourrait suffire à l'expression de son identité. En d'autres termes, il s'agirait de se contenter de cette langue alternative. En somme, on assisterait à l'usage d'un « francorsu » généralisé, mais qui se traduira par une érosion dans la pratique quotidienne de la langue corse. De ce point, certains interlocuteurs estiment qu'il y aurait une dégradation portée à la qualité de la langue, notamment par les générations les plus jeunes, ne respectant pas les normes linguistiques.

Enfin, une des personnes interrogées souligne le rôle de l'usage de la langue corse en société, lequel serait propice à une certaine connivence ou complicité entre les individus. Il peut permettre également d'imposer un rapport de force, surtout avec un interlocuteur hors de la communauté corsophone.

ii. Les freins à la pratique

Pour autant, tous les progrès, les divers supports existants ainsi que les soutiens observés, ne suffisent pas à transmettre un élan suffisant pour qu'il y ait un plus grand usage du corse de manière naturelle par la population. En effet, de manière quasi-systématique, il est difficile de s'adresser spontanément en langue corse à un individu que l'on ne connaît pas, comme une caissière de supermarché par exemple. On ne fait pas encore assez l'hypothèse que les personnes que l'on rencontre pourraient être corsophones pour s'adresser à elles en corse de manière spontanée. Aussi, à moins d'avoir établi un contact corsophone au préalable avec quelqu'un, il est peu probable que des échanges surviennent en corse. **Il manquerait donc un élan populaire, qui peut s'expliquer par un blocage psychologique : "Il faut avoir le courage de parler !"**

L'image que l'on se fait de la langue, du locuteur idéal peuvent ainsi encourager des blocages. L'accueil dans une communauté de locuteurs peut être aussi vécu comme difficile. Par exemple, dès lors qu'un jeune s'adresse à des personnes plus âgées et/ou dont le corse est la langue maternelle, il peut s'avérer difficile d'être reconnu par ce groupe de locuteurs. C'est justement ce type de mécanisme qu'il faut combattre pour changer certains réflexes et encourager les locuteurs, y compris débutants à s'exprimer en langue corse, dans le cadre notamment de leur apprentissage et de leur perfectionnement.

Seulement l'une des personnes interrogées a dit avoir remarqué que de plus en plus de personnes franchissent le pas de la discussion, sans avoir peur d'être jugées (même s'il s'agit souvent d'une auto-évaluation de leurs propres compétences). **Le rôle des plus qualifiés serait alors de répondre en corse à ces personnes qui font « l'effort » de parler, pour les considérer et les inclure dans un échange sans les juger.** Ce genre de pratiques aurait au surplus pour avantage de favoriser l'apprentissage et la transmission.

On note enfin que **la langue revêt également un caractère intellectuel, ce qui n'a pas été toujours le cas.** Des chercheurs et intellectuels la pratiquent, ce qui valorise la langue et la rend désirable, mais peut impressionner des locuteurs moins assurés.

iii. Les recommandations en faveur d'une reprise de la langue

La thèse la plus souvent reprise au cours des entretiens est celle de faire revenir la langue corse dans la rue. Ainsi, comme exposé précédemment, on constate que la langue corse a gagné des pans de la société qui lui étaient jusqu'ici fermés, mais aujourd'hui pour la revitaliser, il faudrait la faire revenir dans la rue, **la faire revenir à une fonction de communication.** Car, même si les personnes interrogées ne se sont pas montrées pessimistes, **le constat d'une baisse de la pratique a été partagé par tous.** Des recommandations visant à intégrer la langue corse dans la société ont été formulées, et ce alors même que les actions qui pourraient être mises en place pourraient trouver une résonance particulière, au sein d'un territoire faiblement peuplé.

- Un changement de statut

Même si pour certains, le statut actuel de langue régionale et minoritaire n'empêcherait en rien le développement de la langue (**en effet, la charte des langues minoritaires peut s'approprier à divers niveaux** : du minimum au maximum. Elle se présente comme un menu. A titre d'exemple, un des niveaux les plus avancés implique l'usage des langues minoritaires dans le milieu judiciaire par exemple), **nombreux sont les interlocuteurs à s'être prononcés en faveur d'un statut de co-officialité.** Pour certains, cela ne constitue pas une solution idéale - car elle s'accompagne d'obligations - mais elle devient nécessaire, pour d'autres, car elle apparaît comme la meilleure solution possible, pour que le corse devienne incontournable.

Ainsi, la mise en œuvre d'un tel statut de co-officialité contribuerait à ériger la langue corse comme "a lingua di u pane". **L'obtention d'un statut particulier permettrait en outre d'utiliser la langue corse dans certains lieux publics** comme la Poste. Ainsi, on considère que ce qui est fait actuellement n'est pas suffisant et que ce nouveau statut

permettrait de prendre en compte tous les aspects de la vie, **afin que la langue reprenne sa place dans la société**. Dans les faits, il s'agirait d'une situation inédite, à l'échelle de la France, à savoir que deux langues seraient parlées (deux langues officielles). Pour l'un des interlocuteurs, la société corse est amenée dans les années à venir à parler d'autres langues (langues de France ou d'Europe) La situation souhaitée ne serait donc pas celle d'aujourd'hui (monolingue ou bilingue), mais celle d'une société avec une diversité culturelle et linguistique (ce qui sera de l'avis de ce même interviewé, une tendance d'envergure mondiale). Ce statut devra être bien sûr reconnu officiellement.

Par ailleurs, certains interviewés soulignent la qualité du Plan Lingua 2020- présenté supra - en matière de planification et d'aménagement, linguistiques ainsi que les moyens financiers mis en œuvre (environ deux millions d'euros annuels) **mais le jugent insuffisamment mis en œuvre**. Pourtant, de l'avis de l'un des interlocuteurs, cette méthode d'approche pour la revitalisation de la langue devrait être inversée : l'impulsion devrait donc venir de la société (bottom up) et non des pouvoirs publics (top down). Dans ce cas, la co-officialité, ou du moins l'emploi des deux langues serait un constat fait de la pratique du corse dans la société à parité avec le français. Toutefois, pour y arriver, un certain nombre de leviers devraient être d'abord activés (voir ci-après).

La présente enquête qualitative a aussi permis de révéler un autre point de vue : le changement de statut ne serait pas atteignable au vu des positions de l'Etat français. Aussi, il serait préférable de miser sur une politique linguistique volontariste basée sur une réflexion scientifique. Le recours aux cadres européens, est également vu comme un outil intéressant afin de porter la réflexion linguistique au-delà des limites françaises, et de s'inspirer d'autres modèles.

- Des institutions exemplaires

Afin de donner l'exemple, les institutions au premier rang desquelles la CdC et l'Université de Corse devraient employer davantage le corse en interne mais également dans le cadre de leur communication externe. Cette exemplarité passe également par la formation des personnels. De plus, les échanges et les prises de parole en langue corse devraient être également encouragés (aujourd'hui elles sont jugées trop peu nombreuses -environ 3% des échanges à l'Assemblée de Corse- et surtout toujours initiées par les mêmes personnes).

Par ailleurs, les signataires de la charte de la langue corse (dont les premières ont été signées il y a une dizaine d'années) devraient aussi réactualiser leur engagement.

- L'irrigation linguistique de la société afin de faire sortir le corse dans la rue pourrait être favorisée par :

- ✓ Une sensibilisation des locuteurs de demain (les enfants) : pour que le corse devienne toujours plus populaire et usité, les personnes interrogées s'accordent à dire que le premier public à toucher serait les enfants. En effet, afin d'améliorer la place de la langue, et donc d'augmenter le nombre de locuteurs, les efforts devraient être concentrés sur les enfants et donc les locuteurs de demain. Cela passerait par le renforcement de l'enseignement à l'école, mais pas seulement. Il s'agirait de développer aussi l'usage de la langue à l'extérieur du milieu scolaire en aidant les associations culturelles et sportives à travailler à la racine en formant leurs encadrants. Ce travail sur la jeunesse doit s'assortir enfin d'un effort particulier visant à augmenter le nombre de lecteurs (montée en compétence des locuteurs existants) ;
- ✓ La popularisation de la langue : d'après certains interlocuteurs, afin de populariser la langue, il faudrait communiquer massivement sur les intérêts de parler le corse afin de le rendre attractif, de faire en sorte qu'il soit à la mode ;
- ✓ Développer la signalétique en langue corse, et plus globalement accroître la présence de la langue corse dans la société (y compris dans les commerces) pour sortir de la minorité linguistique ;
- ✓ Mettre à disposition de l'ingénierie pour accompagner la montée en compétences des acteurs socio-économiques ;
- ✓ Ajouter une dimension culturelle et historique à l'apprentissage de la langue (histoire de la langue) pour redonner à la langue sa valeur ;
- ✓ Développer les outils/supports pédagogiques, de manière ludique, et sectorisés (pour un secteur d'activité par exemple) pour susciter l'intérêt et son appropriation ;
- ✓ L'encadrement du développement de la langue : pour développer la langue et la faire sortir de ses lieux de pratique habituels, il est important de l'avis de certains, qu'elle traite de sujets contemporains, actuels. Or, la langue manquerait de mots à l'heure actuelle pour traiter l'ensemble des sujets du quotidien. Ceci est considéré comme inquiétant du point de vue de l'une des personnes interrogées. La création, l'harmonisation et l'officialisation de mots nouveaux (néologismes), via un cadre de référence, apparaît comme une nécessité. Pour autant, celle-ci ne peut se faire sans le contrôle d'une autorité dédiée. Pour certains il pourrait s'agir d'une académie, pour d'autres il pourrait s'agir d'un cadre général de référence (il est

actuellement en cours de création d'ailleurs) issu d'un travail collectif, professionnel et public, aboutissant à un dictionnaire de référence auquel tout un chacun pourrait se référer. Dans le prolongement de cette idée, des interviewés ont préconisé la création d'une structure de référence, ou bien du fameux dictionnaire de référence, visant à accompagner les acteurs économiques et les institutions qui souhaitent afficher une enseigne, un message, des noms de lieu en langue corse afin de limiter les erreurs. La langue demeure toutefois polynomique, et il faut préserver cette dimension. On note à ce sujet qu'un projet de dictionnaire est en cours à l'université de Corse, financé par la CdC lequel devrait compter 20 000 mots. En effet, selon certains, il y aurait trop de dictionnaires, et l'on retrouverait pléthore de mots pour une même signification notamment dans les médias ;

- ✓ La mobilisation de ceux qui savent parler -"quelli chì sannu parlà devenu parlà"- et favoriser une parole libérée chez les locuteurs moins avertis. Ainsi, l'accueil dans une communauté de locuteurs peut être aussi vécu comme difficile. Par exemple, dès lors qu'un jeune s'adresse à des personnes plus âgées et/ou dont le corse est la langue maternelle, il peut s'avérer difficile d'être reconnu par ce groupe de locuteurs, comme évoqué précédemment. C'est justement ce type de mécanisme qu'il faut combattre, pour changer certains réflexes et encourager les locuteurs, y compris débutants à s'exprimer en langue corse ;
- ✓ Enfin, le frein principal que rencontre la langue corse dans son expansion résiderait dans la volonté de chacun de parler la langue. Tous les locuteurs en capacité de s'exprimer en langue corse devraient parler, et il faut donc encourager les initiatives dans ce sens. La population doit s'engager pour la langue car la volonté affichée par tous ne suffit pas.

- Les nouvelles technologies

Les réseaux sociaux sont un pan majeur de l'expression à exploiter : ils pourraient ainsi participer à la normalisation de la langue, car ils constituent des moyens de communication. Or, la dynamique populaire s'est tarie sur les réseaux sociaux, et les institutions n'auraient pas pris le relais. Des initiatives pourraient alors être engagées, dont la traduction des applications et réseaux sociaux les plus usités par les jeunes (une traduction de Facebook avait été initiée, mais il s'agit d'un travail lourd notamment dans

le cadre des mises à jour du système). Aujourd'hui, il semble plus pertinent de s'intéresser à TikTok ou Snapchat de l'avis des interlocuteurs. En outre, la langue corse pourrait se servir de l'informatique à plusieurs titres, et notamment en matière de supports d'apprentissage en ayant recours aux supports dématérialisés (méthode d'apprentissage en ligne Gymcoursu, Interomania, blogs, etc.). Un travail pourrait également être mené sur les systèmes de reconnaissance vocale, dans les jeux pour les enfants (inexistants à l'heure actuelle), etc. A titre d'exemple, au Pays Basques, 3 000 personnes travaillent dans le domaine des langues (basque, et autres langues).

La crise sanitaire a également permis le développement des cours à distance qui selon certains recèlent une réelle opportunité pour la diffusion de l'enseignement corsophone en Corse et ailleurs.

- La création d'un observatoire sociolinguistique
- Un changement de paradigme : revenir à des références italiennes

L'éloignement du corse par rapport à l'italien dans sa dimension culturelle et linguistique est vu par l'une des personnes interrogées comme dommageable. Ainsi, d'après cet interlocuteur, retisser des liens avec le monde italoophone -tant au plan culturel que linguistique- pourrait constituer un moteur important et renforcer l'attractivité du corse, notamment car le corse est une langue véhiculaire. L'italien serait également intéressant du point de vue de la création de néologismes, du fait d'une proximité linguistique importante avec la langue de Dante. L'approche constitutionnelle de la langue serait aussi pertinente pour le corse, puisque la diversité linguistique est défendue par la Constitution italienne. Il en va de même du système académique : en effet, l'Académie italienne serait composée de véritables spécialistes de la langue et non quasi exclusivement d'écrivains (Cf. Académie Française).

A contrario, le recours au français comme langue de référence est jugé erroné, et aurait un effet négatif sur l'évolution de la langue.

Au total, on considère que le changement passera par une mobilisation globale conjuguant volonté politique, implication des associations et volonté générale de la société.

3. L'analyse systématique de l'usage de la langue

Cette partie du rapport aura vocation à présenter successivement :

- Les hypothèses de travail retenues, élaborées à partir des premiers résultats mis en exergue dans la partie 2 de ce rapport, et qui guideront les consultants dans la construction du questionnaire (partie 3.1) ;
- Les conditions de réalisation qui possèdent un impact déterminant sur la compréhension des résultats (partie 3.2) ;
- Et la présentation des résultats eux-mêmes, en fonction des traitements statistiques effectués (partie 3.3).

3.1 Les hypothèses de travail

Plus précisément, l'ensemble des informations qualitatives agrégées jusqu'alors -les documents et statistiques analysés et interprétés et l'étude qualitative proposée dans la partie 2.3 - ont permis de formuler un certain nombre d'hypothèses quant à l'usage, l'apprentissage et la transmission, ou encore les compétences détenues, et la représentation que la population se fait de la langue corse.

On notera que ces hypothèses obéissent à l'impératif pragmatique de se présenter sous une forme statistiquement exploitable, au travers de l'administration du questionnaire.

Les hypothèses sont regroupées sur un mode thématique. Enfin, elles doivent s'élaborer en respectant :

- Les principales conclusions issues de la démarche documentaire et qualitative (partie 2) ;
- Le résultat opérationnel souhaité par le commanditaire, en l'occurrence un outil de mesure fiable de l'usage de la langue et de sa représentation au sein de notre société (partie 3).

Le tableau infra reprend les hypothèses formulées à l'issue du premier état des lieux réalisé par les conseils dans leurs travaux de la partie 2.

Hypothèses	Intitulé	Thème Général
Hypothèse n° 1	Les compétences en langue corse sont limitées.	Les compétences
Hypothèse n° 2	Le type de compétences détenues varie en fonction de l'âge.	
Hypothèse n° 3	Il existe un écart entre niveau de compétences perçues et niveau de compétences réelles.	
Hypothèse n° 4	La transmission familiale de la langue corse s'est perdue au fil des ans.	L'apprentissage
Hypothèse n° 5	L'école est un outil d'apprentissage nécessaire mais non suffisant.	
Hypothèse n° 6	Les outils au service de l'apprentissage de la langue corse se sont développés.	
Hypothèse n° 7	L'usage de la langue reste limité et circonscrit à des cercles restreints.	L'usage
Hypothèse n° 8	La langue corse n'est pas un moyen de communication naturel, en particulier chez les jeunes.	
Hypothèse n° 9	La pratique de la langue est différenciée suivant le genre.	
Hypothèse n° 10	La pratique de la langue est différenciée suivant la zone géographique.	

Hypothèses	Intitulé	Thème Général
Hypothèse n° 11	Il existe un consensus autour de la sauvegarde de la langue corse en raison d'un attachement élevé.	La représentation
Hypothèse n° 12	La langue corse est de plus en plus mise en avant dans notre société, et dans les médias.	
Hypothèse n° 13	La langue corse, un vecteur fort d'identité.	
Hypothèse n° 14	Les attentes sont fortes pour sauvegarder la langue corse face à des risques exprimés.	

3.2 La conduite des opérations techniques de mesure

3.2.1 La rédaction du questionnaire

La réalisation de l'instrument de collecte des données que constitue le questionnaire réclame beaucoup de soins en raison de son rôle déterminant dans la qualité des résultats de l'enquête.

a) La structure du questionnaire

Le questionnaire a été ici découpé ici en plusieurs thèmes (cf. Annexe 1) :

Thème n° 1 : Les compétences

Thème n° 2 : L'apprentissage

Thème n° 3 : L'usage

Thème n°4 : La représentation

Cette structure fait bien sûr écho aux informations recherchées, qu'elles soient de nature typologique ou en relation avec les hypothèses formulées supra.

Le tableau ci-dessous reprend ainsi les questions qui permettent d'apprécier directement la validation des hypothèses. Comme on pourra le voir dans les développements qui suivent, la combinaison de plusieurs items facilitera la compréhension de certaines des problématiques.

Hypothèse	Questions permettant de valider ou réfuter l'hypothèse
Hypothèse 1 : La maîtrise de la langue corse est faible	Q2, Q3, Q12, Q13
Hypothèse 2 : Le type de compétences détenues varie en fonction de l'âge	Q12, Q5
Hypothèse 3 : Il existe un écart entre niveau de compétences perçues et niveau de compétences réelles	Q2, Q3, Q12, Q15, Q45
Hypothèse 4 : La transmission familiale de la langue corse s'est perdue au fil des ans	Q16, Q17, Q22, Q23, Q28, Q29
Hypothèse 5 : L'école est un outil d'apprentissage nécessaire mais non suffisant	Q15, Q17, Q18, Q19, Q20, Q21, Q28, Q41, Q42
Hypothèse 6 : Les outils au service de l'apprentissage de la langue corse se sont développés	Q29
Hypothèse 7 : L'usage de la langue reste limité et circonscrit à des tribus	Q30, Q32, Q33, Q34
Hypothèse 8 : La langue Corse n'est pas un moyen de communication naturel, en particulier chez les jeunes	Q32, Q5
Hypothèse 9 : La pratique de la langue est différenciée suivant le genre	Q30, Q32, Q33, Q34, Q4
Hypothèse 10 : La pratique de la langue est différenciée suivant la zone géographique	Q30, Q32, Q9

Hypothèse	Questions permettant de valider ou réfuter l'hypothèse
Hypothèse 11 : Il existe un consensus autour de la sauvegarde de la langue corse en raison d'un attachement élevé	Q21, Q31, Q37, Q38
Hypothèse 12 : La langue corse est de plus en plus mise en avant dans notre société, et dans les médias	Q29, Q36
Hypothèse 13 : La langue corse, un vecteur fort d'identité	Q35, Q39
Hypothèse 14 : Les attentes sont fortes pour sauvegarder la langue Corse face à des risques exprimés	Q39 à Q44

Une fois le questionnaire élaboré, il a été traduit en corse avec deux versions proposées par les étudiants, qui avaient été sélectionnés par l'Université di Corsica pour leurs compétences linguistiques :

- Une pour le Pumontè ;
- Une pour le Cismontè.

En effet, ils devaient être en capacité de s'exprimer de manière naturelle tant en français qu'en corse, et originaires des différentes microrégions investiguées.

b) Le choix des items et des modalités

Au sein de ce questionnaire, les systèmes des questions fermées²⁸ et des questions semi-ouvertes²⁹ ont été utilisés de manière différenciée. Afin de valider les hypothèses émises, plusieurs types d'échelles de mesure ont été employés :

- L'échelle dichotomique (échelle qui ne comporte que deux réponses possibles exclusives l'une de l'autre) ⇒ Références questions 2, 3, 4, 5...
- L'échelle à choix multichotomiques (échelle qui propose un registre de choix supérieur à deux modalités) ⇒ Références questions 8, 16, 28...
- L'échelle de Likert (échelle d'attitude consistant à inviter l'interviewé à exprimer son degré d'accord avec une série de propositions) ⇒ Références questions 21, 29, 31...

c) L'élaboration du protocole d'enquête

Parallèlement, les consultants ont travaillé à l'élaboration du protocole d'enquête pour chacun des enquêteurs. Une feuille de route personnalisée leur a été remise contenant a minima :

²⁸ Les questions fermées imposent au répondant une forme précise de réponse et un nombre limité de choix de réponses.

²⁹ Les questions semi-ouvertes ressemblent aux questions fermées, mais elles accordent à l'interviewé la possibilité de donner une réponse non prévue lors de la préparation du questionnaire.

- Leur périmètre d'intervention (microrégion voire parfois intercommunalité). Les consultants leur ont également transmis la liste de toutes les communes constitutives des différentes microrégions ;
- Le nombre total de questionnaires à réaliser et sa décomposition au plan géographique, en genre et en termes de tranche d'âge (comme cela sera repris plus bas) ;
- Une indication d'objectifs journaliers tenant compte du temps de déplacement ;
- La période totale de réalisation de l'enquête ;
- Le mode d'administration ;
- Des indications de lieux à privilégier pour la diversité des répondants...

Par ailleurs, deux réunions de travail ont été mises en place afin d'informer/sensibiliser et former les étudiants aux techniques d'enquête, et à la mission.

d) Le respect du RGPD

Formés aux règles du RGPD, les consultants ont pris soin dès l'élaboration du questionnaire de ne poser que les questions jugées incontournables et/ou de les rendre facultatives le cas échéant. Ils ont pris soin de minimiser le nombre de données personnelles collectées : n'ont pas été posées par exemple les questions relatives aux nom et prénom, date de naissance, adresse de résidence...

Par ailleurs, ils ont mis en place des mesures de sécurité (clause de confidentialité, mot de passe pour les ordinateurs...), dans le cadre de la collecte et du traitement des données.

De même, ils ont sensibilisé et formé les sept enquêteurs en charge de la collecte des données et du stockage au respect du RGPD.

Ils ont enfin tenu leur registre d'activité et conseillé le commanditaire.

3.2.2 La réalisation effective de l'enquête

Un certain nombre d'étapes bien identifiées a dû être respecté.

a) La constitution de l'échantillon

L'échantillon a été construit en utilisant la méthode des quotas sur la base d'une stratification à 3 niveaux :

- Le territoire de résidence, en l'occurrence microrégion d'appartenance ;
- La tranche d'âge ;
- Et le genre.

Ces strates ont été choisies pour constituer la base de la stratégie d'échantillonnage car ces caractéristiques sont relativement aisées à identifier au moment de l'administration du questionnaire en face à face.

Strate 1 : Microrégions	Nombre	%
<i>Grand Bastia</i>	435	29%
<i>Grand Ajaccio</i>	465	31%
<i>Spelunca Liamone</i>	30	2%
<i>Taravo-Sartenais-Valinco</i>	74	5%
<i>Castagniccia</i>	105	7%
<i>Balagne</i>	105	7%
<i>Extrême Sud</i>	122	8%
<i>Centre Corse</i>	74	5%
<i>Plaine Orientale</i>	90	6%
<i>Total</i>	1500	100%

Strate 2 : Tranche d'âge	Nombre	%
<i>De 18 à 39 ans</i>	632	42%
<i>De 40 à 59 ans</i>	405	27%
<i>Plus de 60 ans</i>	463	31%
<i>Total</i>	1500	100%

Strate 3 : Genre	Nombre	%
<i>Homme</i>	729	49%
<i>Femme</i>	771	51%
<i>Total</i>	1500	100%

Plus précisément, chaque enquêteur devait donc atteindre des objectifs précis dans son périmètre d'intervention, en termes de tranche d'âge et de genre.

	Hommes			Femmes		
	De 18 à 39 ans	De 40 à 59 ans	Plus de 60 ans	De 18 à 39 ans	De 40 à 59 ans	Plus de 60 ans
Grand Bastia	89	57	66	94	60	69
Grand Ajaccio	95	61	69	101	64	74
Spelunca Liamone	6	4	4	7	4	5
Taravo-Sartenais-Valinco	15	10	11	16	10	12
Castagniccia	21	14	16	23	15	16
Balagne	21	14	16	23	15	16
Extrême Sud	25	16	18	27	17	19
Centre Corse	15	10	11	16	10	12
Plaine Orientale	19	12	13	19	12	15
Total	307	198	225	326	208	238

Afin de satisfaire aux exigences du Cahier des Clauses Techniques Particulières et de renforcer la représentativité sur certains points de l'échantillon, la technique classique de post-stratification a été utilisée à l'issue de la phase d'administration.

Cette méthode consiste à associer des poids différents aux différentes strates d'individus présentes dans l'échantillon afin de rapprocher encore davantage la structure de l'échantillon de celle de la population mère. Dans notre cas, l'objectif de la post-stratification était double :

- Obtenir un échantillon qui reflète de manière plus fidèle les différentes catégories socio-professionnelles présentes en Corse ;
- Compenser la relative sous-représentation de la population étrangère dans l'échantillon.

Ce redressement a été réalisé en s'appuyant sur les données socio-démographiques présentées dans ce rapport.

b) La réalisation d'un pré test

Les erreurs provenant de la mauvaise compréhension des questionnaires par le répondant, ou de l'influence que la formulation de la question pourrait avoir sur la réponse donnée, constituent des sources de biais importantes, parfois plus encore que celles qui trouvent leur origine dans la qualité de l'échantillon.

Le problème de la formulation précise des questions ou items est donc particulièrement délicat. En effet, il faut garder en mémoire que le questionnaire sera généralement administré à des personnes issues de diverses couches sociales, ayant des niveaux d'éducation très différents, et pour lesquelles les mots peuvent avoir des connotations très différentes.

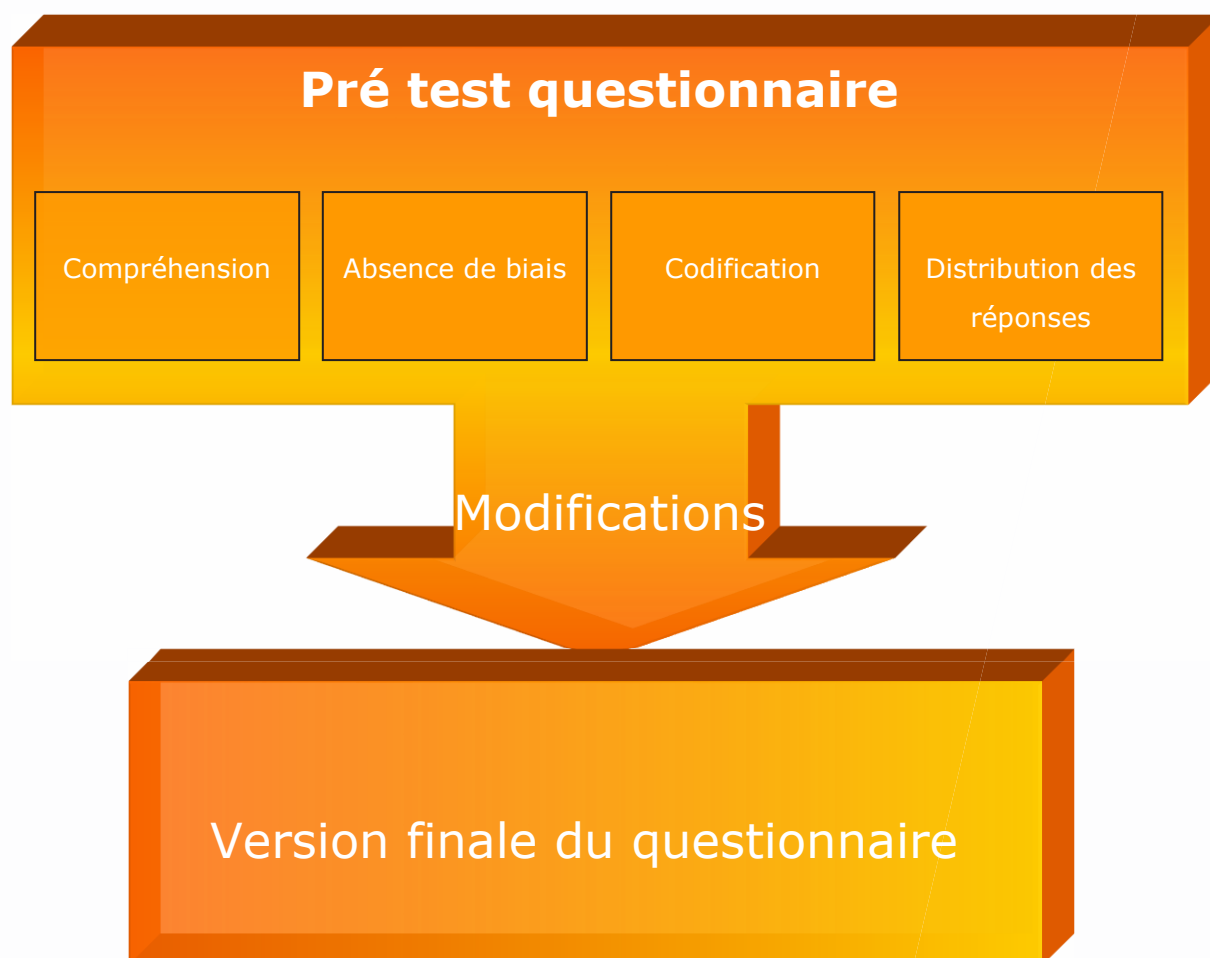


Figure 17. Le rôle du pré test

Le pré test permet également d'évaluer la durée d'administration en pratique. Ainsi, **58 questionnaires ont de la sorte été administrés, le 25 mai 2021**. Par le biais du pré test, les enquêteurs ont mis en exergue auprès des conseils :

- ✓ La redondance perçue par les interviewés de certaines questions, ayant conduit à la suppression des anciennes questions 13 et 15 ;
- ✓ La longueur du questionnaire qui a conduit à reprendre la mise en forme de quelques questions afin de les alléger dans leur administration (anciennes questions 23, 31 et 41) ;
- ✓ Enfin, pour des raisons de cohérence, l'ordre de certaines questions et modalités de réponse a changé, afin d'éviter des erreurs d'inattention de la part de l'interviewé.

c) L'administration du questionnaire

On notera que le mode d'administration choisi, à savoir l'administration en face à face, est généralement considéré comme le plus efficace, en termes de transmission de l'information comparativement à une administration téléphonique. Ce mode d'administration était totalement adapté au type d'enquête, ayant permis ainsi aux enquêteurs d'apprécier l'aisance du locuteur lorsqu'il s'adressait en corse. En effet, si certains répondants étaient aussi à l'aise en français qu'en corse, d'autres ont pu chercher leurs mots, ou eu besoin de précisions en corse ou en français d'ailleurs.

Les conseils ont, quant à eux, supervisé en continu la bonne réalisation de l'enquête, avec des points téléphoniques et/ou de visu, hebdomadaires, avec tous les enquêteurs.

La durée d'administration a été en moyenne entre 15 et 20 minutes. En réalité, le temps d'administration était variable en fonction de la langue choisie (et notamment du niveau de maîtrise de la langue corse), ou encore du profil du répondant (enseignement du corse durant sa scolarité ou non, locuteur ou non...).

1 500 questionnaires ont donc été administrés du 25 mai au 6 juillet 2021.

Enfin, le dernier point consiste en la saisie des questionnaires. Pour ce faire, notre équipe a eu recours au logiciel d'analyse statistique SPSS, référence mondiale de traitement des données.

d) Les difficultés rencontrées

Les enquêteurs ont bien entendu essuyé un certain nombre de refus, variable suivant le lieu d'administration. A ce sujet, ils ont été différenciés puisque les étudiants ont administré :

- Au sein des GMS de l'enseigne Géant Casino (Furiani, Porto-Vecchio et Ajaccio), ainsi que le Leclerc à Ile-Rousse, après avoir obtenu l'autorisation nécessaire pour interroger aux abords des enseignes et au sein des galeries, durant une période déterminée ;
- Sur les places (Place Saint Nicolas, Place du diamant...), places de village, dans les principales rues commerçantes des grandes villes ;
- Ils se sont également rendus sur les places où se tiennent les marchés (Bastia, Ajaccio, Ile-Rousse, en plaine orientale, ...) ;
- Directement dans les commerces et les lieux de vie (café, coiffeur, salle de sport, plage...) après avoir demandé l'autorisation du gérant ;
- Au sein d'entreprises/institutions en allant au plus près des salariés ;
- L'un d'entre eux n'a pas hésité à faire du porte à porte dans des immeubles, quand une autre s'est rendue au sein d'un établissement de formation.

Parmi l'ensemble de ces lieux, **le taux de refus a été particulièrement élevé au sein des GMS**, le motif principalement évoqué était le manque de temps. A contrario, les répondants ont été plutôt réceptifs dans les rues commerçantes, les marchés et sur les places.

On soulignera qu'au-delà du manque de disponibilité annoncé, un des enquêteurs a soulevé un autre motif plus difficilement visible : un refus motivé par le fait que le prospect ne savait pas parler corse ou encore, par le sujet même de l'enquête (la langue corse). Cette perception ciblait en particulier le pays Ajaccien.

3.3 Les résultats empiriques

Encadré méthodologique : La lecture des résultats

Il convient de rappeler que cette enquête est menée sur un échantillon de 1 500 personnes. Cet échantillon a été construit de façon à être représentatif de la population adulte de la Corse, c'est-à-dire en évitant un biais d'échantillonnage qui conduirait à obtenir des proportions estimées très différentes des proportions réellement observées dans la population.

Toutefois, s'il on avait enquêté auprès d'un autre échantillon représentatif de 1 500 personnes, les résultats n'auraient pas été exactement les mêmes, c'est ce que l'on appelle la variance d'échantillonnage. En conséquence, il faut se rappeler que les proportions présentées ici sont sujettes à une marge d'erreur qui est d'autant plus grande que le nombre de répondants à une question donnée est faible. La marge d'erreur la plus forte correspond à la question 34, elle atteint 7%. Pour toutes les autres questions de l'enquête, elle est de 3%.

La présentation des résultats obtenus se focalise sur les éléments les plus significatifs en matière d'interprétation : on trouvera en annexe 4, l'ensemble des résultats produits.

Suite à ce travail méthodologique (élaboration du questionnaire, choix de l'échantillon, choix du mode d'administration, codage et saisie des données) important, il est possible de traiter les données recueillies.

Plusieurs traitements statistiques seront ici utilisés.

Traitement	Principes
Tris à plat	Calcul de la répartition des réponses pour chaque item (question)
Tris croisés	Croisement de réponses de deux items ce qui conduit à la mise en relation de deux variables. Le tri croisé consiste à rapprocher les réponses fournies à plusieurs questions.
Test du Khi-deux	Le test du Khi-2 permet de vérifier l'existence ou la non-existence d'une relation de dépendance entre deux variables.

Tableau 6. Principaux traitements statistiques utilisés au sein de l'étude

3.3.1 Le cadre statistique et typologique

Il s'agira ici de dresser un premier profil du répondant à partir de critères socio-démographiques :

a) Le lieu de résidence

Fort logiquement, la répartition des participants à l'enquête par microrégion laisse apparaître le poids démographique des différentes microrégions dans l'île – le découpage des microrégions correspond ici à celui des territoires de projet de la CdC - avec les deux principaux bassins de vie :

- Le pays Ajaccien dont étaient originaires 35% des répondants ;
- Suivi du pays Bastiais qui a regroupé 29% des participants.

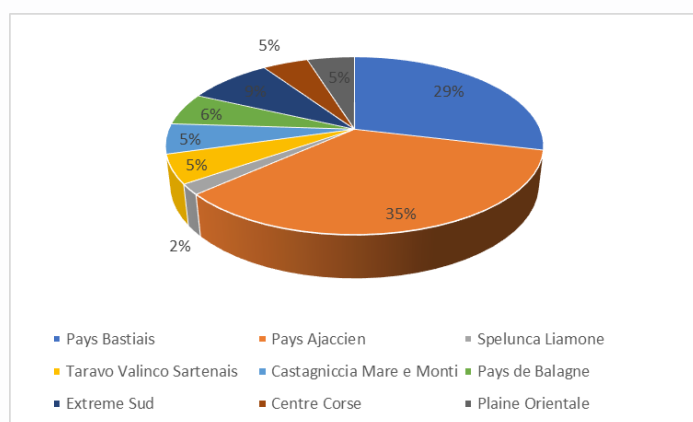


Figure 18. Répartition des répondants par territoire de projet de la CdC

Plus de 60% des répondants ont été interrogés dans les pays Ajaccien et Bastiais. Pour rappel, ces deux pays accueillent 60% de la population insulaire.

Sans surprise, le lieu de résidence de ces répondants est plutôt urbain puisque près des trois quarts des répondants ont déclaré résider en zone urbaine et péri-urbaine, en lien avec la représentation des bassins démographiques présentée à l'instant.

	Fréquence	%	% Valide	% cumulé
Urbaine	675	45,0	45,0	45,0
Péri urbaine	413	27,6	27,6	72,5
Rurale	412	27,5	27,5	100,0
Total	1 500	100,0	100,0	

Tableau 7. Répartition des répondants par zone d'habitation

b) Le sexe

Plus de la moitié (51%) des répondants était des individus de sexe féminin, un taux similaire à celui observé en Corse.

c) La tranche d'âge

Conformément aux tendances socio-démographiques connues pour l'île, **près de la moitié des répondants était âgée de plus de 50 ans**. On soulignera tout de même une belle représentation de la jeunesse, avec plus d'1 participant sur 5 (soit 22% des répondants) âgé de 18 à 24 ans.

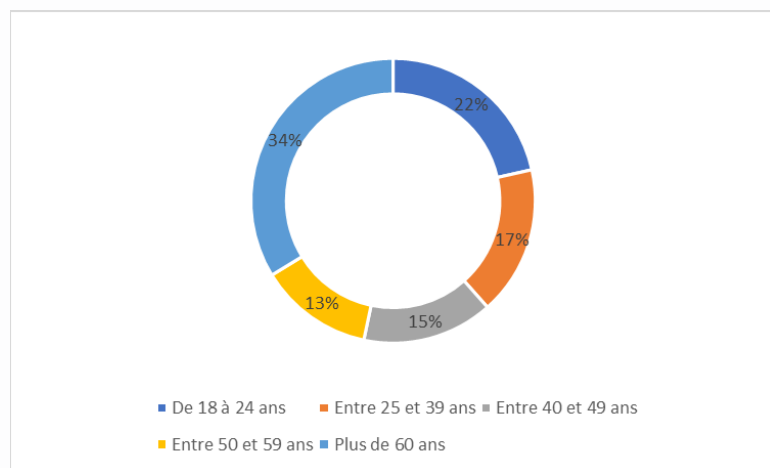


Figure 19. Répartition des répondants par tranche d'âge

d) L'activité professionnelle

Dans la continuité de ces premiers enseignements relatifs à l'âge des répondants, **la majorité des répondants était donc des retraités (27% des répondants)**, suivis des professions intermédiaires – représentant un cinquième des répondants - qui constituent une des catégories socio-professionnelles particulièrement représentées en Corse, en lien avec la typologie du tissu économique local, et plus globalement son modèle de développement.

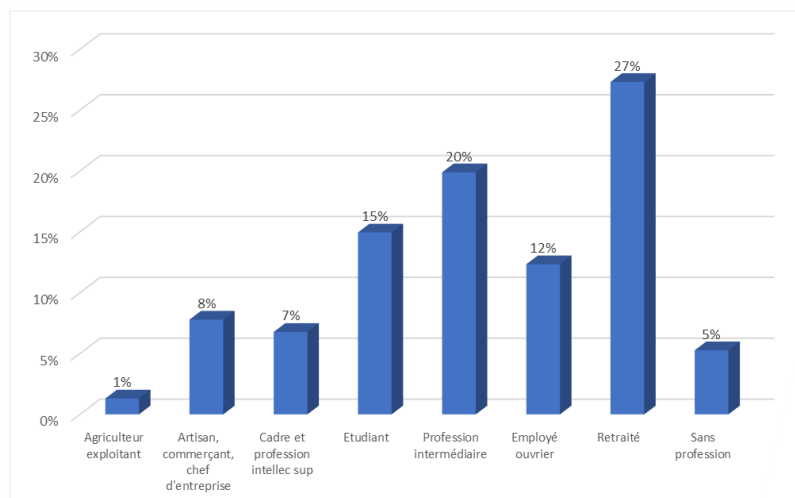
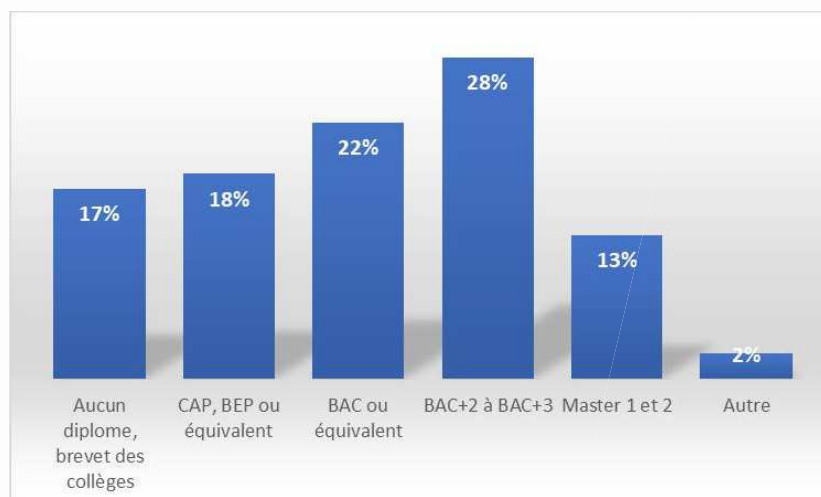


Figure 20. Répartition des répondants par CSP

e) Le niveau d'études

Plus de 40% des participants étaient titulaires d'un BAC+2 au moins, ce qui témoigne d'un **niveau de formation plutôt élevé** ; et 28% titulaires d'un BAC +2 ou BAC+3 en corrélation avec le niveau d'emploi présenté supra (et donc plutôt des professions intermédiaires). Pour rappel, l'on a pu constater une élévation du niveau de diplôme en Corse, en 2017, 25% des individus non scolarisés âgés de 15 ans ou plus sont diplômés de l'enseignement supérieur.

Figure 21. Répartition des répondants par niveau d'études



Dans la continuité de ces enseignements, on soulignera une proportion notable parmi les répondants, d'individus

déclarant parler l'anglais (39% des répondants ayant souhaité répondre à cette question) et l'italien (34%). Au moins deux précisions semblent utiles à ce stade de l'analyse :

- D'abord, la question était facultative ; aussi, le répondant pouvait ne pas y répondre ;
- Il convient d'analyser ces résultats avec précaution car il s'agit d'une vision subjective de leur capacité à parler une langue étrangère. Ainsi, pour une partie des répondants non quantifiable, le simple fait d'avoir appris l'anglais à l'école par exemple, suffit à dire qu'ils parlent la langue (alors qu'ils auront peut-être un niveau scolaire).

f) La nationalité et le nombre d'années de résidence en Corse

Enfin, la très grande majorité des répondants était de nationalité française (92% des répondants) ; pour mémoire, 10% de la population insulaire est issue de l'immigration. En particulier, **69% des répondants vivent en Corse depuis leur naissance**. Seuls 5% des répondants ne sont arrivés que très récemment dans l'île, en l'occurrence depuis moins de 5 ans.

	Fréquence	%	% Valide	% cumulé
<i>Depuis ma naissance</i>	1 029	68,6	68,6	68,6
<i>Depuis moins de 5 ans</i>	76	5,0	5,0	73,6
<i>Entre 6 et 10 ans</i>	61	4,1	4,1	77,7
<i>Entre 11 et 20 ans</i>	94	6,3	6,3	84,0
<i>Entre 21 et 40 ans</i>	114	7,6	7,6	91,6
<i>Plus de 40 ans</i>	126	8,4	8,4	100,0
<i>Total</i>	1 500	100,0	100,0	

Tableau 8. Répartition des répondants en fonction du nombre d'années de résidence

3.3.2 Thème 1 : Les compétences

a) Hypothèse 1 : La maîtrise de la langue est faible

Dans le cadre de l'analyse des compétences linguistiques détenues par la population, en matière de langue corse, plusieurs items avaient été insérés dans le questionnaire (il s'agissait aussi de contrôler la cohérence des réponses apportées). Précisons ici que l'évaluation des compétences a été mise en place par une double approche :

- Une évaluation subjective des différents types de compétences (Question 12) puisque les répondants étaient invités à noter leur niveau de compétences orale, écrite... ;
- Une évaluation objective pour ceux qui ont souhaité réaliser l'enquête en langue corse (Question 2), en renseignant le niveau d'avancement dans le questionnaire réalisé en corse (Question 45), ce qui a permis de juger de la compréhension orale et de l'expression orale, au travers des échanges avec l'enquêteur.

Les consultants vont donc s'intéresser aux résultats croisés de l'ensemble de ces données.

i. Les résultats globaux

De prime abord, **plus de 40% des répondants ont souhaité répondre au questionnaire en corse** (sachant que la possibilité de basculer à tout moment de langue leur était proposée) :

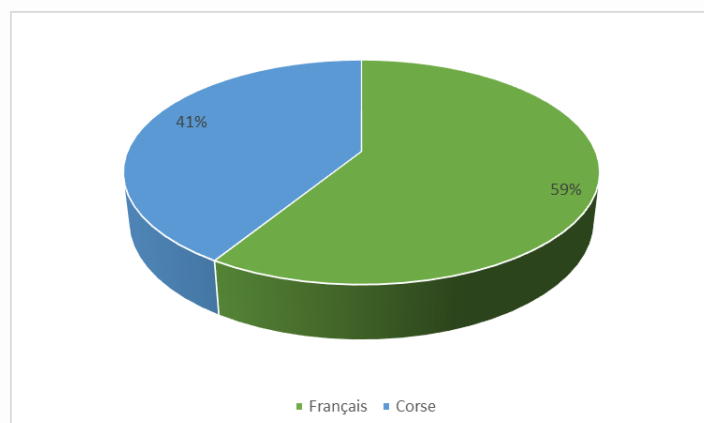


Figure 22. Choix de la langue utilisée pour répondre à l'enquête

Après avoir fait le choix de la langue, une 1^{ère} question concernant leurs compétences en langue corse était alors posée, les répondants étant invités à décrire leur niveau de manière qualitative, à partir de leur profil :

	Fréquence	%	% Valide	% cumulé
<i>Bilingue</i>	450	30,0	30,0	30,0
<i>Je comprends bien et je sais bien parler</i>	198	13,2	13,2	43,3
<i>Je comprends bien et je sais un peu parler</i>	301	20,1	20,1	63,4
<i>Je comprends un peu et je sais un peu parler</i>	185	12,3	12,3	75,7
<i>Je comprends un peu mais je ne sais pas parler</i>	230	15,3	15,4	91,1
<i>Je ne le comprends pas</i>	133	8,9	8,9	100,0
<i>Total</i>	1 498	99,9	100,0	
<i>Système manquant</i>	2	0,1		
<i>Total</i>	1 500	100,0		

Tableau 9. Répartition des répondants en fonction de leur profil

Ainsi, l'on apprend que **30% des répondants se déclarent bilingues** : autrement dit, ils seraient donc aussi bien à l'aise en langue corse qu'en langue française ; et 13% d'entre eux pourraient avoir un bon niveau en réalité, puisqu'ils déclarent bien comprendre le corse et bien le parler. On retrouve donc dans ce panel, les individus ayant choisi naturellement le corse pour participer à l'enquête, et a priori nos locuteurs.

On soulignera également **la belle proportion d'individus déclarant bien comprendre le corse mais le parlant peu : ici ce profil d'individus concerne 20% des répondants**, soit un répondant sur cinq. Il pourrait s'agir ici de locuteurs passifs.

Précisons qu'une part significative de ces individus aura fait le choix de participer à l'enquête en français : ainsi, parmi les individus déclarant bien comprendre le corse mais le parlant peu, 84% ont choisi de répondre au questionnaire en français.

Langue utilisée	TYPE DE LOCUTEUR					
	Bilingue	Je comprends bien et je sais bien parler	Je comprends bien et je sais un peu parler	Je comprends un peu et je sais un peu parler	Je comprends un peu mais je ne sais pas parler	Je ne le comprends pas
Français	28	59	253	178	230	133
	6,22%	29,65%	84,05%	96,22%	100,00%	100,00%
Corse	422	140	48	7	0	0
	93,78%	70,35%	15,95%	3,78%	0,00%	0,00%
Total	450	199	301	185	230	133

Tableau 10. Croisement type de locuteur déclaré avec le choix de la langue utilisée pour l'enquête

On soulignera tout de même parmi les individus se déclarant bilingues, 6% d'entre eux ont choisi de répondre au questionnaire en français.

Plus précisément, on peut s'intéresser aux compétences détenues par cette population et au niveau perçu :

- De manière globale, le niveau de compétences perçu serait plutôt bon (avec des notes allant de 4 à 5 sur 5), en particulier à l'oral, puisque **61% des répondants déclarent être en capacité de comprendre une conversation** (précisons ici que parmi ces répondants, figurent également ceux qui ont choisi le français pour participer à l'enquête) ; et plus de la moitié (57% des répondants) s'estime en capacité de comprendre quelqu'un qui s'exprime assez longuement ;
- **Le niveau de compétences perçu chute s'agissant des compétences écrites :**
 - ✓ **40% se sont attribués une bonne (4 sur 5) voire une très bonne note (5 sur 5) en matière de compréhension d'un document à l'écrit ;**
 - ✓ **et seuls 17% estiment posséder un bon voire un très bon niveau en matière d'expression écrite** (« je peux écrire un texte »).

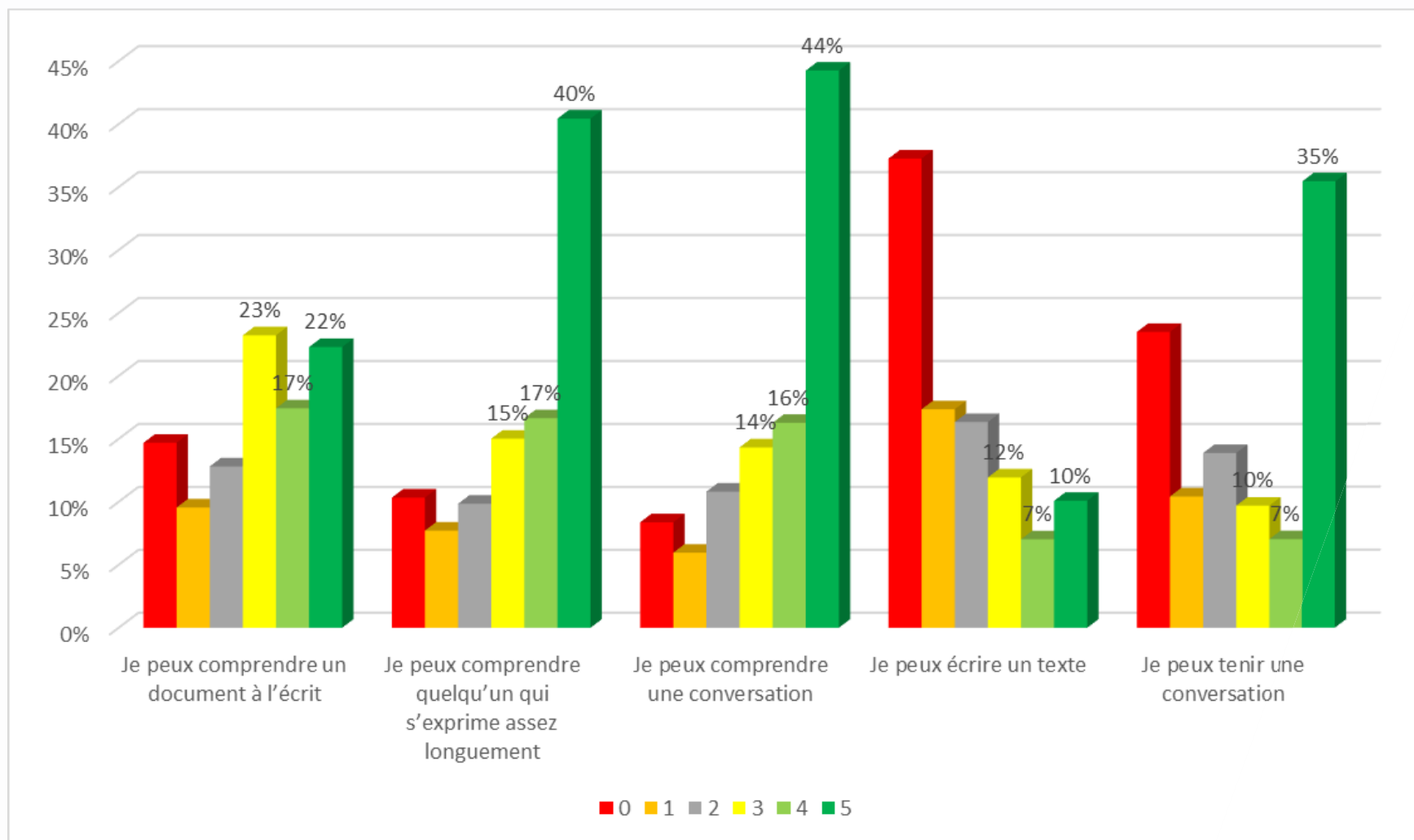


Figure 23. Perception à l'égard du niveau de compétences détenues par type

Enfin, résultat sans appel, 91% des répondants ont connaissance des différentes variétés linguistiques de la langue corse, certains s'étant même amusés à donner des exemples aux enquêteurs.

Dans l'ensemble, l'hypothèse n°1 est validée. Si la capacité de compréhension orale semble plutôt bonne, les compétences d'expression et de compréhension écrites restent faibles.

ii. Les résultats par microrégion

Comme indiqué dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières, les consultants présenteront ici quelques grands résultats par microrégion.

Tout d'abord, le graphique infra met en exergue un certain nombre d'enseignements révélateurs :

- **Près des trois quarts des répondants (74%) issus du Pays Ajaccien ont choisi le français pour participer à l'enquête, contre 53% pour les répondants issus du pays Bastiais.** Cette comparaison nous paraît opportune étant donné d'une part, le poids démographique de ces deux territoires et d'autre part, leur typologie similaire plutôt urbaine ;
- Les résultats laissent apparaître que le corse a été plutôt privilégié dans les territoires plus ruraux : le centre corse, le Taravo Sartenais Valinco.

Par la suite, on a exploré l'éventuel lien – statistique – qui existerait entre la microrégion et le choix de la langue utilisée pour l'enquête. Les consultants ont donc mis en place le test du Khi-2 afin de vérifier si un lien statistique était avéré entre ces deux variables. Dans le test du Khi-deux, on compare la distribution observée à une distribution théorique qui serait observée si les deux variables étaient indépendantes. Si la valeur du Khi-deux est assez forte, cela veut dire que la distribution observée diffère fortement de la distribution théorique et l'on peut en conclure qu'il existe une relation de dépendance entre les deux variables.

L'ensemble de ces résultats est repris ci-dessous.

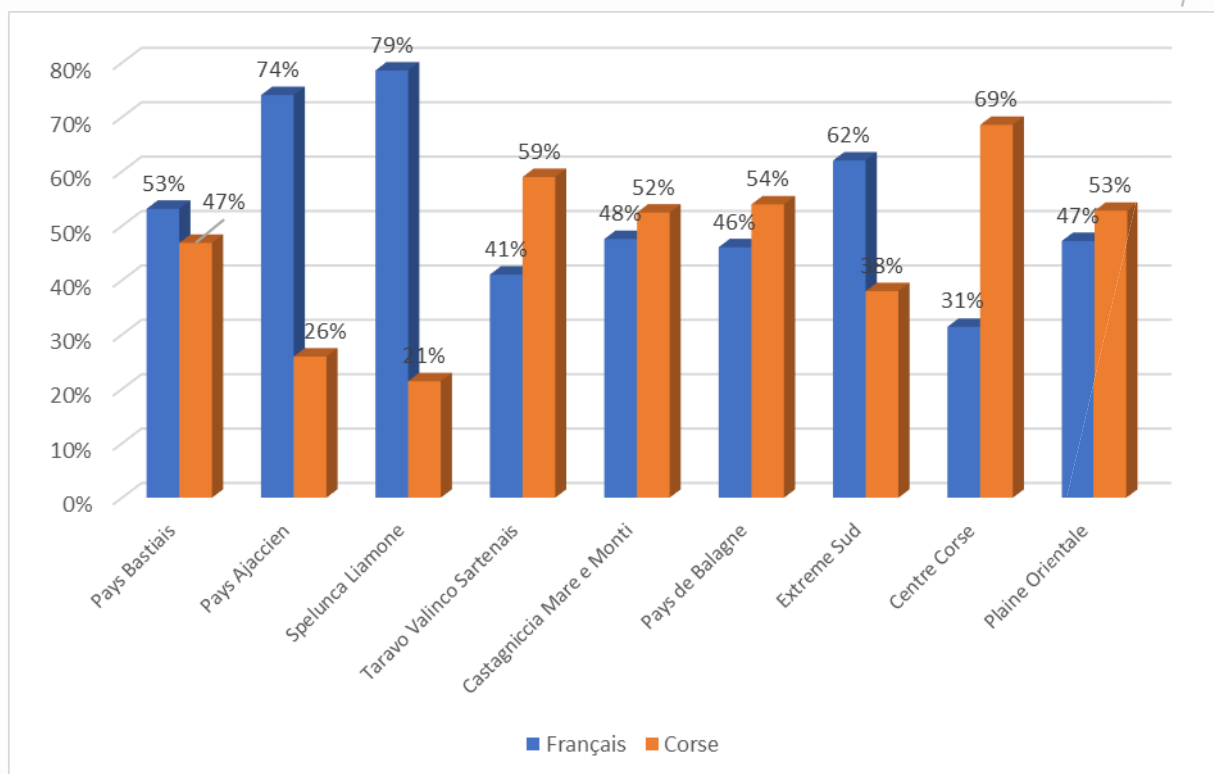


Figure 24. Le choix de la langue pour l'enquête par microrégion

	Valeur	ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
Khi-deux de Pearson	106,780	8	0,000
Nombre d'observations valides	1 499		

La valeur observée du Khi-deux (106,780) est supérieure à la valeur critique (15,51) que l'on devrait observer. On peut dire que les variables sont liées, il existe un lien entre la zone géographique et le choix de la langue. Il apparaît clairement que le corse a été choisi beaucoup moins souvent que l'on aurait pu s'y attendre dans le pays ajaccien et plus souvent dans le centre-corse ou le Taravo-Sartenais-Valinco. Cela appuie en filigrane l'idée selon laquelle la proportion de la population maîtrisant la langue corse est plus faible dans le pays ajaccien.

Dans le prolongement de ce premier enseignement, on retiendra **la proportion notable de répondants se déclarant bilingues dans le pays Bastiais (36% des répondants contre 30% en moyenne)**, mais également dans des territoires plus ruraux, comme le Centre Corse (50%), le Taravo Sartenais Valinco (42%), ou encore la

Plaine Orientale (44%). A contrario, près d'un quart des répondants – 24%- dans l'extrême sud a déclaré ne pas le comprendre. On soulignera sur ce territoire plus précisément, un panel assez diversifié de locuteurs et de non locuteurs.

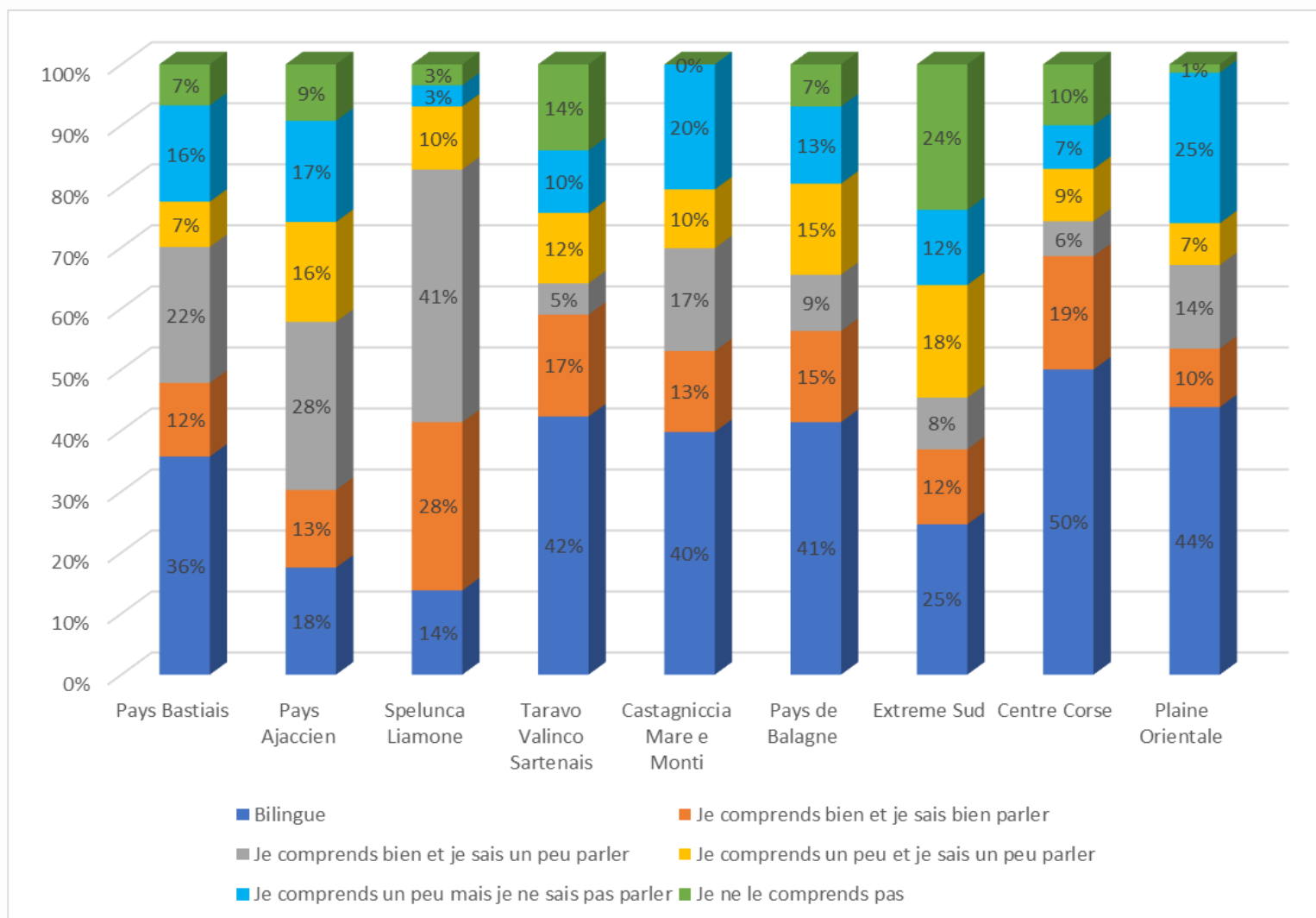


Figure 25. Type de locuteurs déclaré par microrégion

Enfin, s'agissant des différents types de compétences et de la perception de leur niveau, on peut identifier vraisemblablement quelques tendances territoriales :

- On soulignera une maîtrise des compétences à l'écrit perçue par les répondants, significativement meilleure sur le territoire Spelunca Liamone par rapport à la moyenne corse (à partir de l'analyse des notes attribuées pour la compétence suivante : « Je peux comprendre un document à l'écrit ») ;
- De même, pour la perception à l'égard de la compétence « Je peux écrire un texte », les notes sont meilleures dans le Taravo Sartenais Valinco, et dans l'Extrême Sud ;
- Pour les compétences orales (« Je peux comprendre quelqu'un qui s'exprime assez longuement » et « Je peux tenir une conversation »), se distinguent notamment le pays Bastiais, le centre Corse et le territoire de Castagniccia Mare à Monti.

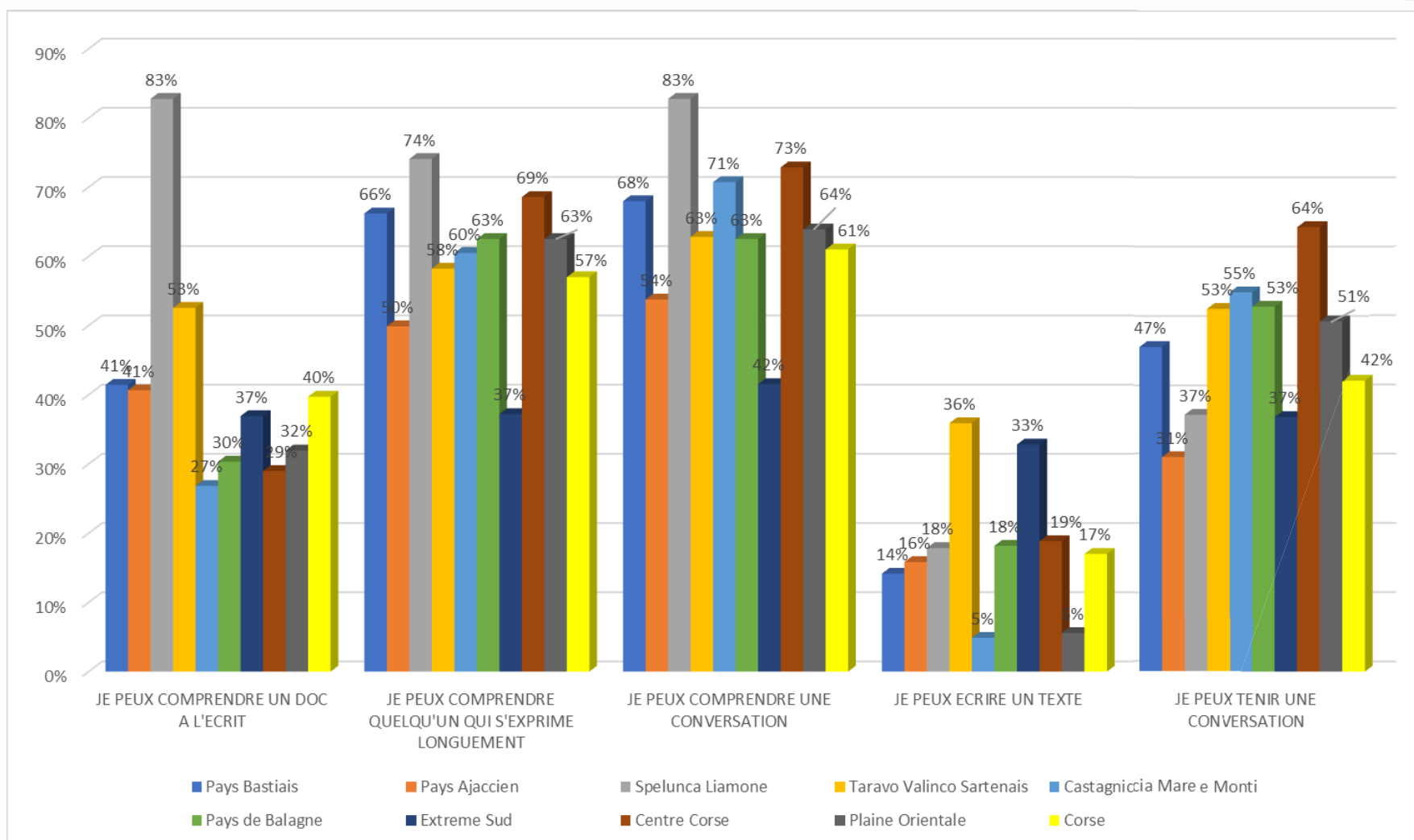


Figure 26. Type de compétences détenues pour un niveau jugé bon (note attribuée 4 sur 5) voire très bon (note de 5 sur 5) par microrégion

b) Hypothèse 2 : le type de compétences détenues varie en fonction de l'âge

Les enseignements issus des rencontres de terrain avaient mis en lumière des niveaux de compétences par type, différenciés entre les tranches d'âge : les jeunes maîtrisant davantage les compétences écrites, tandis que les compétences détenues par les populations âgées se focaliseraient plutôt sur les compétences orales. Les consultants ont donc croisé la perception des répondants à l'égard des différents types de compétences avec les âges :

- Sans ambiguïté, les répondants âgés de plus de 50 ans s'attribuent en majorité une bonne (4 sur 5) voire une très bonne note (5 sur 5) pour les compétences orales :
 - ✓ Ainsi, 68% des répondants âgés de plus de 50 ans estiment être en capacité de bien voire très bien comprendre quelqu'un qui s'exprime assez longuement, contre 46% des individus âgés de moins de 40 ans ;
 - ✓ Même constat pour l'appréciation de la compétence suivante « Je peux tenir une conversation » : **59% des répondants âgés de plus de 50 ans s'attribuent de bonnes notes, contrairement aux individus âgés de moins de 40 ans (ils ne sont que 28%).**
- A contrario, **les jeunes auraient une meilleure maîtrise de l'écrit, puisque 24% des répondants âgés de moins de 40 ans se sont attribués une bonne voire une très bonne note, contre 13% chez les plus de 50 ans** sur la compétence « je peux écrire un texte ».

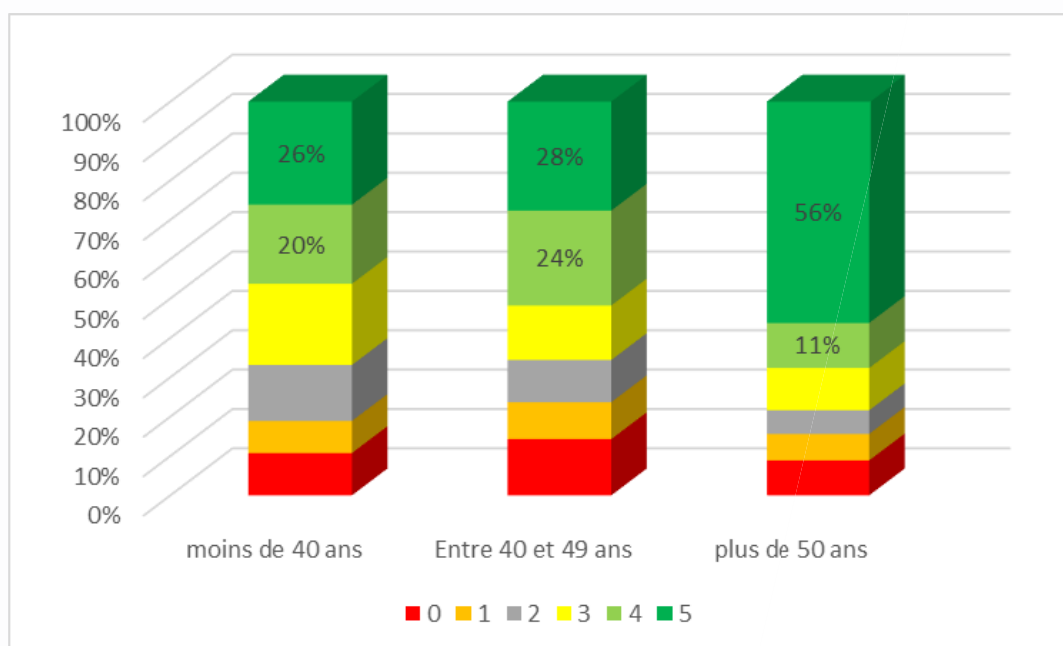


Figure 27. Jugement de la compétence « Je peux comprendre quelqu'un qui s'exprime assez longuement » par tranche d'âge

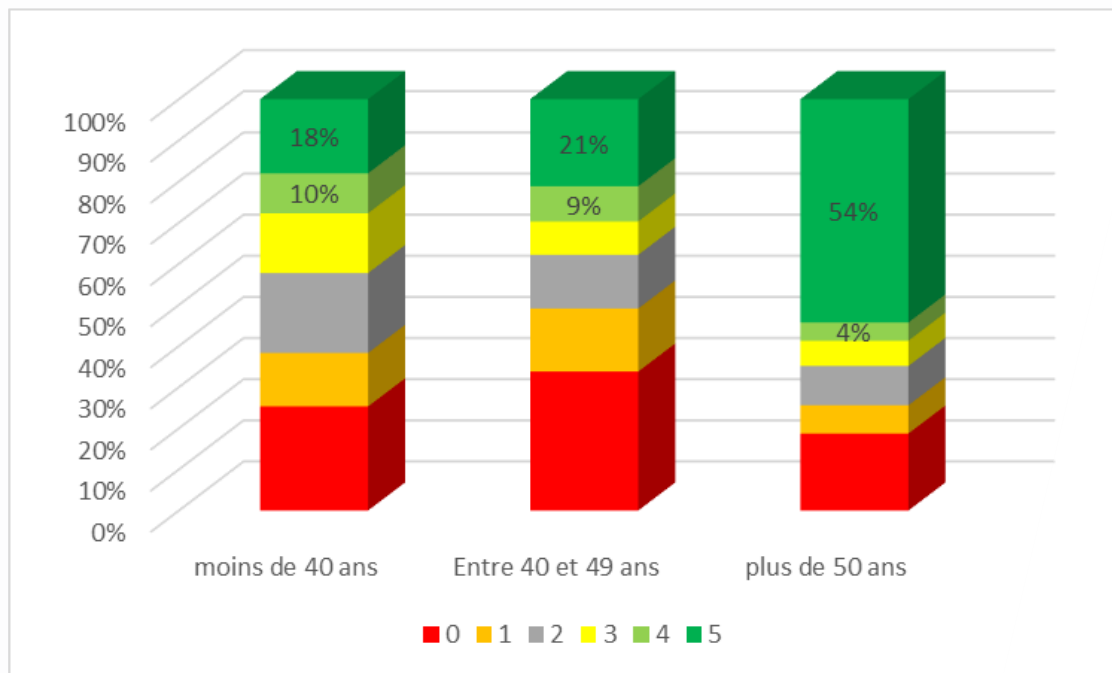


Figure 28. Jugement de la compétence « Je peux tenir une conversation » par tranche d'âge

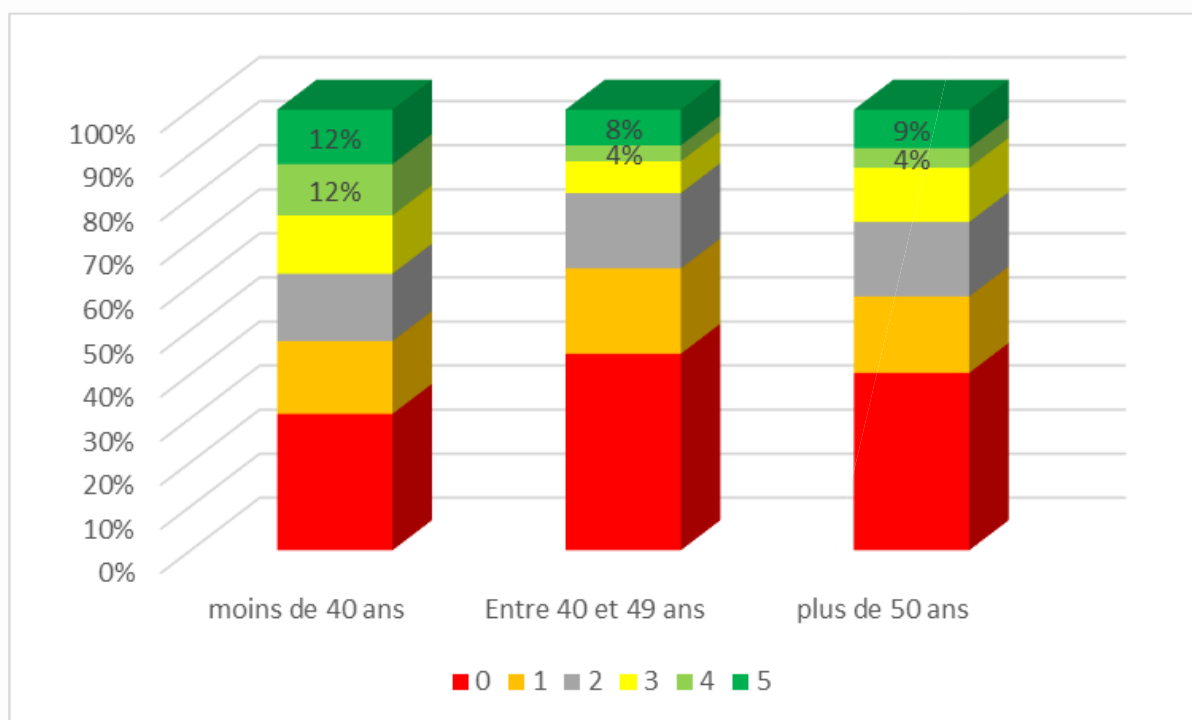


Figure 29. Jugement de la compétence « Je peux écrire un texte » par tranche d'âge

L'hypothèse 2 est validée.

c) Hypothèse 3 : Il existe un écart entre niveau de compétences perçues et niveau de compétences réelles

Avant de pouvoir se prononcer sur la validation ou non de cette hypothèse, il semble pertinent de rappeler un certain nombre de résultats :

- **41% des répondants ont souhaité réaliser le questionnaire en corse** : autrement dit, l'enquêteur administrait en corse et le participant répondait en corse également. A ce sujet, on soulignera que **93% d'entre eux sont allés jusqu'au bout du questionnaire en langue corse, donc ici les répondants avaient une appréciation de leur niveau plutôt bonne** ;
- 30% des répondants se déclarent bilingues auxquels peuvent s'ajouter les 13% de répondants qui déclarent bien comprendre le corse et bien le parler (soit environ 43% d'individus avec un bon voire un très bon niveau en corse) ;
- **Pour autant, 65% des répondants déclarent parler le corse (ce sont donc des locuteurs)** : il existe ici à notre sens un biais introduit par le répondant lié à la notion même de « parler corse ». Plus précisément, **que signifie parler corse ?** Cette notion sera diversement perçue par les répondants, entre ceux qui le parlent quotidiennement, et ceux qui parce qu'ils connaîtront quelques mots, estimeront savoir le parler (dans la continuité de cette réflexion, on peut se rappeler également des bons résultats obtenus à la question 8 relative aux langues étrangères, et en particulier, au niveau de maîtrise perçu quant à la langue anglaise). De plus, un autre biais pourra être introduit lié à la perception subjective de son propre niveau, certains ayant tendance à se sous-estimer quand d'autres se surestimeront. A ce sujet, les enquêteurs eux-mêmes ont parfois dû expliquer et/ou reformuler une question ou des réponses en corse à un répondant ayant souhaité répondre en langue corse ; parfois encore, ils ont pu réexpliquer en français. Autre élément de précision, à contrecourant, deux des enquêteurs nous ont rapporté que quelques répondants ont souhaité participer à l'enquête en corse, mais au quotidien, ils avoueront qu'ils ne le parlent pas. Enfin, on rappellera que parmi les individus se déclarant bilingues, 6% ont choisi de répondre au questionnaire en français ;
- En complément de ces enseignements, on retiendra qu'environ **33% des répondants ont déclaré utiliser le plus fréquemment, au quotidien, le français et le corse**. Seuls 2% s'expriment en corse quotidiennement.

Le graphique proposé infra présente les différents types de locuteurs (croisement des questions 3 et 15) identifiés :

- 46% ont déclaré être bilingues ;

- 20% ont déclaré bien le comprendre et bien le parler ;
- 23% ont déclaré bien le comprendre et un peu le parler ;
- 9% ont déclaré le comprendre un peu et le parler un peu.

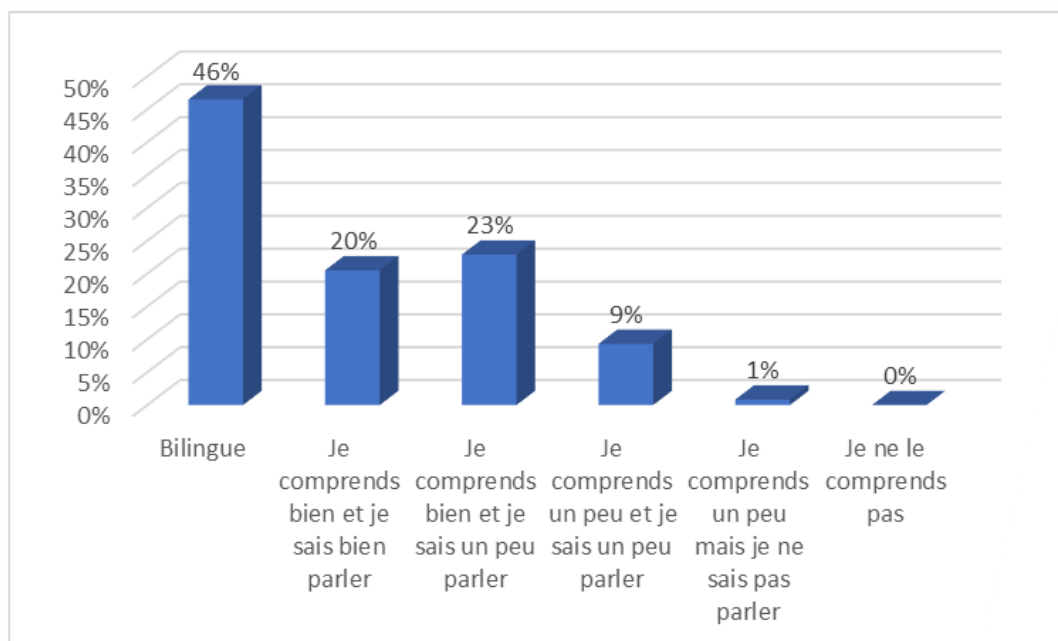


Figure 30. Profil des locuteurs (croisement des questions 3 et 15)

Intéressons-nous plus précisément au niveau de compétences perçu et réel des interviewés. Nous avons vu dans un premier temps que **la grande majorité des participants ayant utilisé le corse dans le cadre de l'enquête, a compris et répondu en corse jusqu'à la dernière question (93%)**. Même si de l'avis d'un des enquêteurs, le questionnaire était dans son ensemble facile de compréhension, pour une grande partie de la population, à l'exception de ceux ne comprenant pas du tout le corse. Autre précision apportée, certains participants ayant répondu en corse, avaient un niveau jugé plutôt faible en expression orale, avec un corse « francisé » voire « italianisé ».

Pour mémoire, et dans la continuité des enseignements précédents, le tableau infra reprend les résultats croisés entre profil et choix de la langue pour l'enquête :

	TYPE DE LOCUTEUR					
	Bilingue	Je comprends bien et je sais bien parler	Je comprends bien et je sais un peu parler	Je comprends un peu et je sais un peu parler	Je comprends un peu mais je ne sais pas parler	Je ne le comprends pas
Français	28 3%	59 7%	253 29%	178 20%	230 26%	133 15%
Corse	422 68%	140 23%	48 8%	7 1%	0 0%	0 0%
Total	450	199	301	185	230	133

Tableau 11. Croisement type de locuteur déclaré avec le choix de la langue utilisée pour l'enquête

Par ailleurs, en croisant les données obtenues quant à l'appréciation du niveau de compétences avec la langue effectivement utilisée lors de l'enquête, on retrouve des résultats concordants :

- Ainsi, 90% des répondants s'étant attribués la meilleure note en matière d'expression orale « Je peux tenir une conversation » ont effectivement réalisé l'enquête en langue corse ;
- A contrario, 100% des répondants qui se sont attribués une mauvaise note ont privilégié le français.

NIVEAU : JE PEUX TENIR UNE CONVERSATION

	0	1	2	3	4	5
Français	352 100%	149 95%	187 90%	106 73%	35 33%	52 10%
Corse	0 0%	8 5%	21 10%	39 27%	70 67%	479 90%
Total	352	157	208	145	105	531

Tableau 12. Croisement du niveau de compétences perçues en matière d'expression orale et la langue utilisée pour l'enquête

De même, en matière de compréhension orale, on retrouve les mêmes tendances, à une exception près. Ainsi, 80% des répondants s'étant attribués la meilleure note à la compréhension orale ont choisi justement le corse comme langue, dans le cadre de l'enquête. A contrario, ceux qui estimaient ne pas avoir le niveau, ont privilégié le français. On soulignera toutefois un résultat qui interpelle : **71% des répondants qui se sont attribués une bonne note à la compréhension orale (4 sur 5) ont préféré tout de même participer à l'enquête en français.** Cela pourrait signifier qu'il existe un réservoir de locuteurs potentiels constitué d'individus dont la compréhension est bonne mais qui hésite à pratiquer la langue.

NIVEAU : JE PEUX COMPRENDRE UNE CONVERSATION

	0	1	2	3	4	5
Français	126 100%	89 100%	158 98%	200 93%	174 71%	134 20%
Corse	0 0%	0 0%	4 2%	14 7%	70 29%	529 80%
Total	126	89	162	214	244	663

Tableau 13. Croisement du niveau de compétences perçues en matière de compréhension orale et la langue utilisée pour l'enquête

On peut dire globalement que les répondants ont une bonne vision de leurs compétences linguistiques. Aussi, **l'hypothèse 3 n'est pas validée.**

Le seul écart constaté ne relève pas des compétences mais plutôt de la pratique de la langue. Cette problématique sera abordée plus tard à l'occasion du thème 3.

3.3.3 Thème 2 : l'apprentissage

a) Hypothèse 4 : La transmission familiale du corse s'est perdue au fil des ans

De manière générale, on apprend que pour 40% des répondants, le français et le corse étaient les deux langues parlées au sein du foyer jusqu'à leur 6 ans ; ce qui pourrait témoigner de pratiques de transmission familiale du corse par le passé.

	Fréquence	%	% Valide	% cumulé
Français uniquement	488	32,5	32,5	32,5
Corse uniquement	234	15,6	15,6	48,2
Français et corse	602	40,2	40,2	88,3
Une langue étrangère uniquement	74	4,9	4,9	93,3
Français et une langue étrangère	88	5,8	5,8	99,1
Français, corse et une langue étrangère	14	0,9	0,9	100,0
Total	1 499	99,9	100,0	
Système manquant	1	0,1		
Total	1 500	100,0		

Tableau 14. Langue parlée au sein du foyer jusqu'aux 6 ans

Par ailleurs, pour 16% des répondants, le corse était la langue exclusivement utilisée au sein du foyer jusqu'à leur 6 ans. Si l'on s'intéresse dans le détail au profil de ces répondants, il s'agit majoritairement de répondants âgés de plus de 60 ans (75% d'entre eux). A contrario, pour les générations les plus jeunes, on a parlé jusqu'aux 6 ans, dans une proportion notable, français et corse (48% des répondants âgés de 18 à 24 ans), ou français uniquement (36% des 18-24 ans) :

	LANGUE PARLEE AU SEIN DU FOYER JUSQU'AUX 6 ANS						Total
	Français uniquement	Corse uniquement	Français et corse	Une langue étrangère uniquement	Français et une langue étrangère	Français, corse et une langue étrangère	
De 18 à 24 ans	117	8	154	14	22	6	321
Entre 25 et 39 ans	110	4	112	3	23	2	254
Entre 40 et 49 ans	84	11	95	18	13	2	223
Entre 50 et 59 ans	39	36	101	9	7	2	194
Plus de 60 ans	138	175	140	29	23	2	507
Total	488	234	602	73	88	14	1 499

Tableau 15. Langue parlée au sein du foyer jusqu'aux 6 ans par tranche d'âge

Par ailleurs, pour ceux ayant déclaré parler le corse, soit 65% des participants, les modes d'apprentissage ont été les suivants :

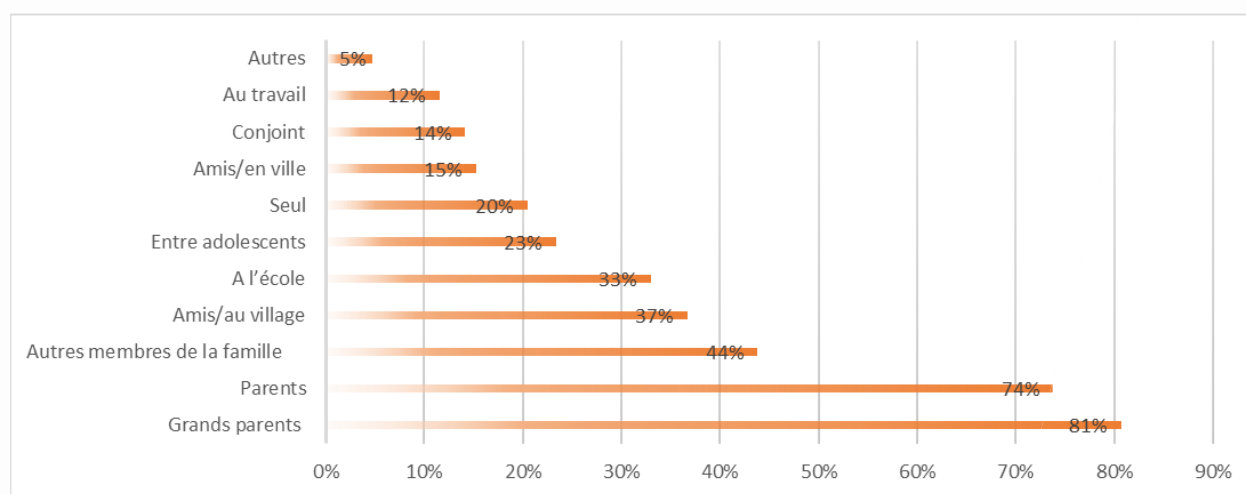


Figure 31. Modes d'apprentissage du corse

Force est de constater que l'environnement familial a pesé significativement sur l'apprentissage du corse pour une large majorité des locuteurs :

- **Ainsi, 81% des locuteurs ont appris le corse avec leurs grands-parents ;**
- **74% avec leurs parents.**

Dès lors, près des trois quarts l'ont appris dès le plus jeune âge.

A présent, intéressons-nous à la transmission familiale aujourd'hui. Parmi les répondants, 55% d'entre eux ont des enfants. Parmi ses répondants avec enfant – ici on retrouve également les non-locuteurs – **38% déclarent parler le français et le corse à leurs enfants.**

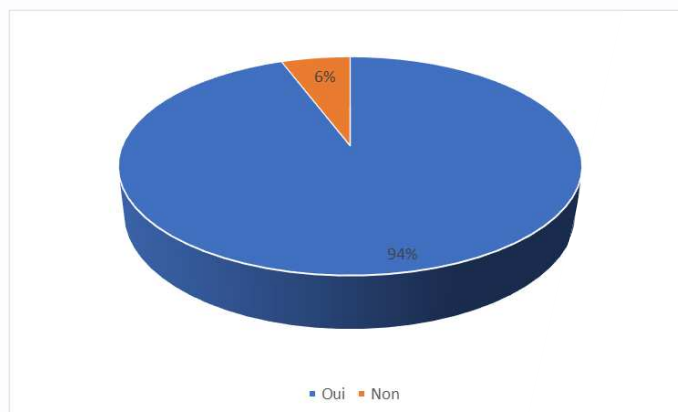
	Fréquence	%	% Valide	% cumulé
<i>Français uniquement</i>	368	24,5	45,1	45,1
<i>Corse uniquement</i>	62	4,1	7,6	52,6
<i>Français et corse</i>	309	20,6	37,8	90,4
<i>Une langue étrangère uniquement</i>	10	0,7	1,2	91,6
<i>Français et une langue étrangère</i>	51	3,4	6,2	97,8
<i>Français, corse et une langue étrangère</i>	18	1,2	2,2	100,0
Total	817	54,5	100,0	
<i>Système manquant</i>	683	45,5		
Total	1 500	100,0		

Tableau 16. Langue parlée avec les enfants

N.B : Ici le système manquant représente les répondants qui n'ont pas d'enfant.

Et 8% des répondants déclarent parler uniquement corse à leurs enfants. Enfin, on retiendra qu'une très large partie de ces répondants formule le souhait que leurs enfants parlent le corse plus tard :

Figure 32. Souhaits des parents que leurs enfants parlent le corse plus tard



Si l'on réalise une analyse plus fine en croisant ces données pour les locuteurs uniquement, on obtient les résultats suivants :

LANGUE PARLEE AVEC LEURS ENFANTS								Total
LOCUTEUR	Français uniquement	Corse uniquement	Français et corse	Une langue étrangère uniquement	Français et une langue étrangère	Français, corse et une langue étrangère		
Oui	149 27%	61 11%	300 55%	6 1%	13 2%	18 3%	547 100%	
Non	219 82%	0 0%	7 3%	4 1%	38 14%	0 0%	268 100%	
Total	368	61	307	10	51	18	815	

Tableau 17. Fréquence des langues parlées avec les enfants par type de locuteur

Plus de la moitié des locuteurs (55%) déclare parler à leurs enfants le français et le corse. On soulignera tout de même que plus d'un locuteur sur quatre parlera uniquement français à ses enfants.

De l'avis d'une grande partie des répondants, **l'entourage familial représente toujours le 1^{er} vecteur de transmission de la langue** : ils sont près des trois quarts à le considérer. Le graphique ci-dessous met également en lumière **le rôle de l'école incontournable en matière d'apprentissage de la langue de nos jours, pour 69% des répondants. L'ensemble de ces résultats sont de nature à confirmer qu'une certaine forme de transmission familiale existe toujours. Certains préciseront oralement qu'elle s'est perdue au cours d'une génération, et qu'elle est à nouveau encouragée par les jeunes générations.**

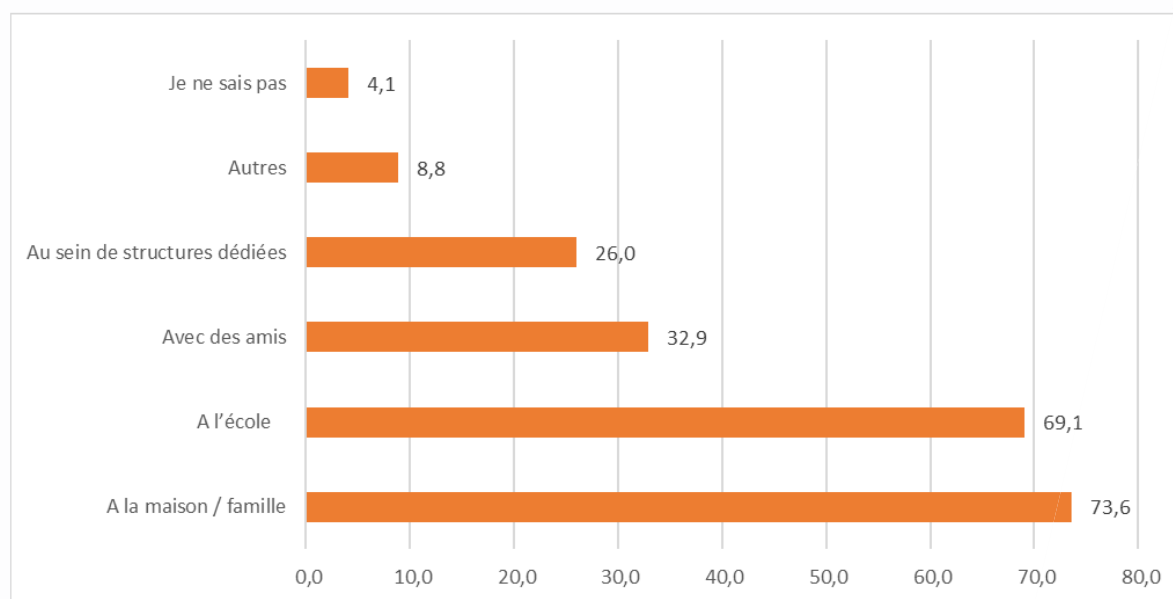


Figure 33. Lieu d'apprentissage de la langue aujourd'hui

Dans le prolongement de ces résultats, on retiendra que 35% des parents ont fait le choix d'inscrire leurs enfants dans une filière bilingue ou immersive. Pour les autres, nombreux, les raisons de cette non-inscription sont diverses :

- De prime abord, il convient de préciser que la 1^{ère} raison évoquée, notamment par les plus anciens, est **l'absence d'école bilingue durant une certaine époque**. Pour rappel, près de la moitié des personnes interrogées a plus de 50 ans (la première école bilingue fût ouverte en 1996).
- Depuis, d'autres ont souligné **l'absence d'une offre de ce type à proximité ou encore le manque de places au sein de ces écoles ;**
- Pour une autre partie des répondants concernés, leur(s) enfant(s) n'a ou n'ont pas eu accès à un enseignement bilingue car résidant hors de Corse ;
- D'autres évoqueront le manque d'utilité perçu d'inscrire leur enfant en filière bilingue. **Certains parents considèrent que la langue s'apprend à la maison et non à l'école (pour ces enfants, ils le parlent déjà dans le cercle familial)**. D'autres encore avoueront un désintérêt pour la langue (parents comme enfants) et le manque d'utilité perçu (on retrouve ici une partie des non-locuteurs) ;
- Enfin, **une partie des répondants « non-locuteurs » aurait tendance à refuser l'enseignement bilingue par peur de ne pas être en capacité de suivre correctement la scolarité de leur enfant.**

Enfin, les derniers résultats présentés ci-dessous sont de nature à quelque peu contredire le sentiment général exposé précédemment à l'égard de la transmission familiale :

- **Près des trois quarts des répondants (72%) considèrent qu'on parle de moins en moins le corse à la maison ;**
- Dans les mêmes proportions, ils estiment que la transmission familiale s'est perdue au fil des générations.

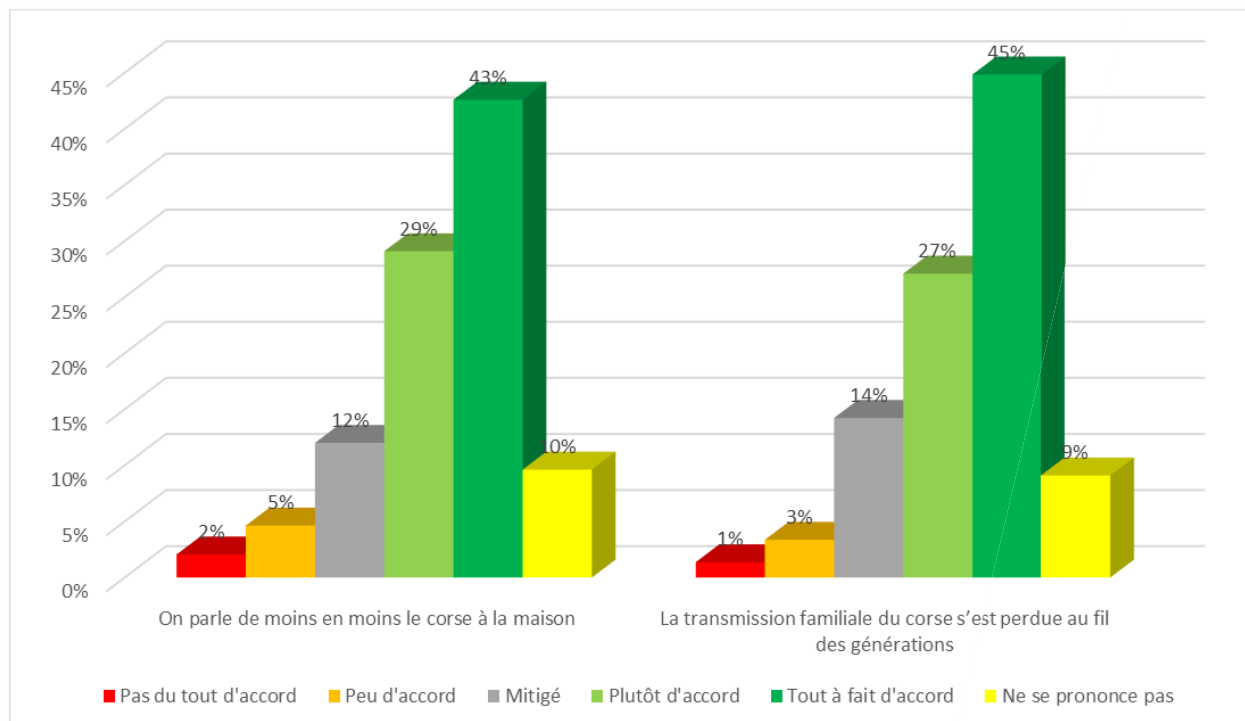


Figure 34. Perception à l'égard de la transmission familiale

L'hypothèse 4 est partiellement validée. Aujourd'hui, dire que la transmission familiale s'est perdue paraît un peu excessif. En revanche, il est clair qu'elle est bien moindre que par le passé.

b) Hypothèse 5 : l'école est un outil d'apprentissage nécessaire mais non suffisant

De prime abord, cette hypothèse est déjà validée concernant le rôle fondamental de l'école en matière d'apprentissage, puisque **69% des répondants considèrent que l'école fait partie aujourd'hui des principaux lieux d'apprentissage.**

Toutefois, **pour les locuteurs déclarés, seuls 33% ont appris le corse à l'école,** comme vu précédemment, rappelant le rôle de la famille en tant que vecteur d'apprentissage. Corroborant ces enseignements, **seuls 34% des répondants ont suivi un enseignement de la langue corse pendant leur scolarité.** Ce résultat peut aussi être mis en relation avec l'âge des répondants : rappelons que près de la moitié des répondants (47%) a plus de 50 ans. A cette époque, l'enseignement de la langue n'était pas systématique à l'école.

Qu'en est-il alors du type d'enseignement reçu pour ceux ayant bénéficié d'un enseignement à l'école, soit 507 individus interrogés ? Il s'agissait pour **la plupart d'un enseignement régulier mais non bilingue (47% des répondants concernés).**

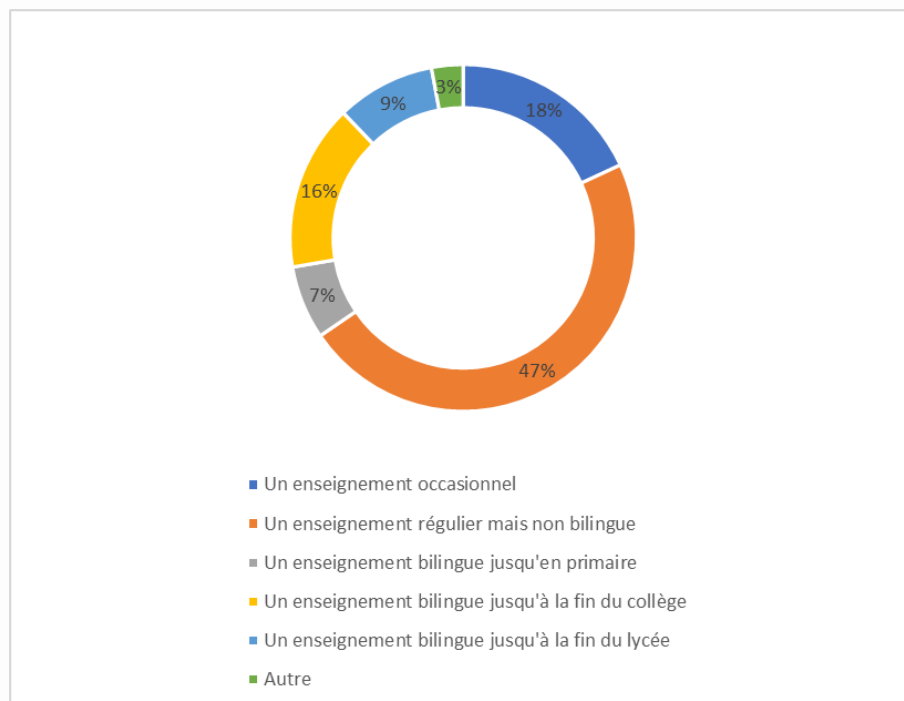


Figure 35. Type d'enseignement reçu

Les consultants ont souhaité par la suite mesurer le niveau de satisfaction à l'égard de cet enseignement :

Force est de constater que le niveau de satisfaction à l'égard de l'enseignement reçu est plutôt favorable, puisque **63% des répondants se déclarent satisfaits voire très satisfaits.** On soulignera tout de même une proportion d'avis mitigés.

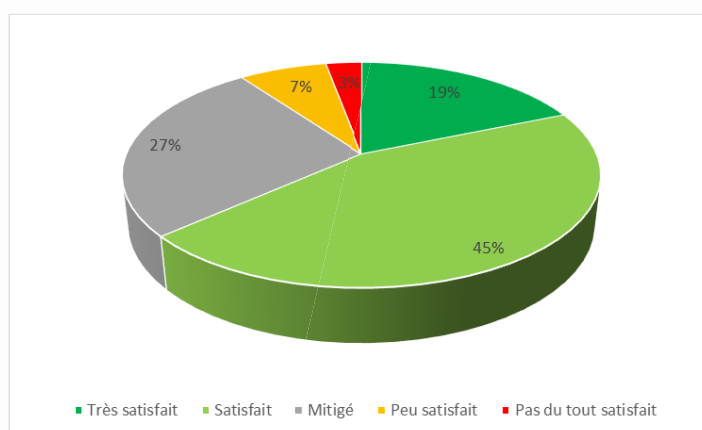


Figure 36. Niveau de satisfaction à l'égard de l'enseignement reçu

Parmi ces répondants dont l'appréciation est jugée mitigée, il s'agit essentiellement de répondants ayant reçu un enseignement régulier mais non bilingue : pas suffisant pour pratiquer la langue ? Une analyse plus approfondie à ce sujet sera livrée plus bas.

NIVEAU DE SATISFACTION A L'EGARD DE L'ENSEIGNEMENT DU CORSE

	Très satisfait		Satisfait		Mitigé		Peu satisfait		Pas du tout satisfait	
<i>Un enseignement occasionnel</i>	18	19%	34	15%	24	18%	9	26%	6	43%
<i>Un enseignement régulier mais non bilingue</i>	31	33%	111	49%	66	49%	24	69%	6	43%
<i>Un enseignement bilingue jusqu'en primaire</i>	7	7%	23	10%	3	2%	1	3%	0	0%
<i>Un enseignement bilingue jusqu'à la fin du collège</i>	20	21%	30	13%	26	19%	1	3%	1	7%
<i>Un enseignement bilingue jusqu'à la fin du lycée</i>	12	13%	24	11%	10	7%	0	0%	1	7%
<i>Autre</i>	6	6%	3	1%	6	4%	0	0%	0	0%
<i>Total</i>	94	100%	225	100%	135	100%	35	100%	14	100%

Tableau 18. Niveau de satisfaction en fonction du type d'enseignement reçu

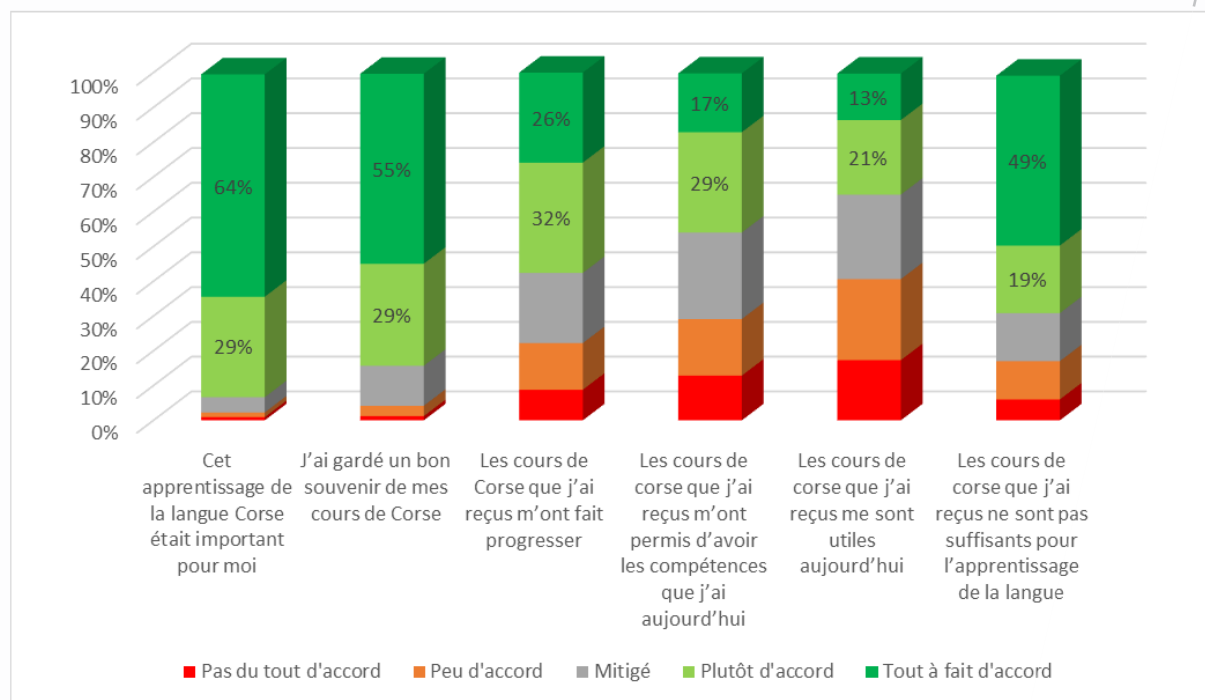


Figure 37. Bilan à l'égard de l'enseignement reçu

De prime abord, **la quasi-totalité des participants ayant bénéficié de cours de Corse déclare que cet apprentissage de la langue était important pour eux** (ils sont 93% à le déclarer). Dès lors, on peut percevoir d'ores et déjà une forme d'attachement à la langue. Ce point fera l'objet d'approfondissements plus tard.

Plus précisément, si la plupart d'entre eux en garde même un bon souvenir – c'est le cas pour 84% d'entre eux – l'appréciation à l'égard de l'utilité de cet apprentissage durant la scolarité, pour l'usage et la mise en pratique aujourd'hui semble davantage mitigée. En effet :

- Si plus de la moitié des répondants (58%) considère que l'enseignement reçu leur a permis de progresser, ils sont moins nombreux à confirmer que ces cours de corse leur ont permis d'avoir les compétences détenues à l'heure actuelle (46%) ; ce résultat reflétant la proportion non négligeable d'individus ayant appris le corse en famille ;
- Par ailleurs, seuls 35% des répondants considèrent que les cours de corse reçus leur sont utiles aujourd'hui ;
- Enfin, **68% des répondants valident l'affirmation suivante : « les cours de corse que j'ai reçus ne sont pas suffisants pour l'apprentissage de la langue »** ; même si comme vu précédemment, 69% des répondants estiment que l'école fait partie des principaux lieux d'apprentissage de la langue.

L'hypothèse 5 est validée.

Enfin, avant de passer à l'hypothèse suivante, les consultants ont souhaité apporter un regard plus approfondi sur ce bilan, mais en fonction du type d'enseignement reçu, et notamment le distinguer enseignement bilingue et non bilingue.

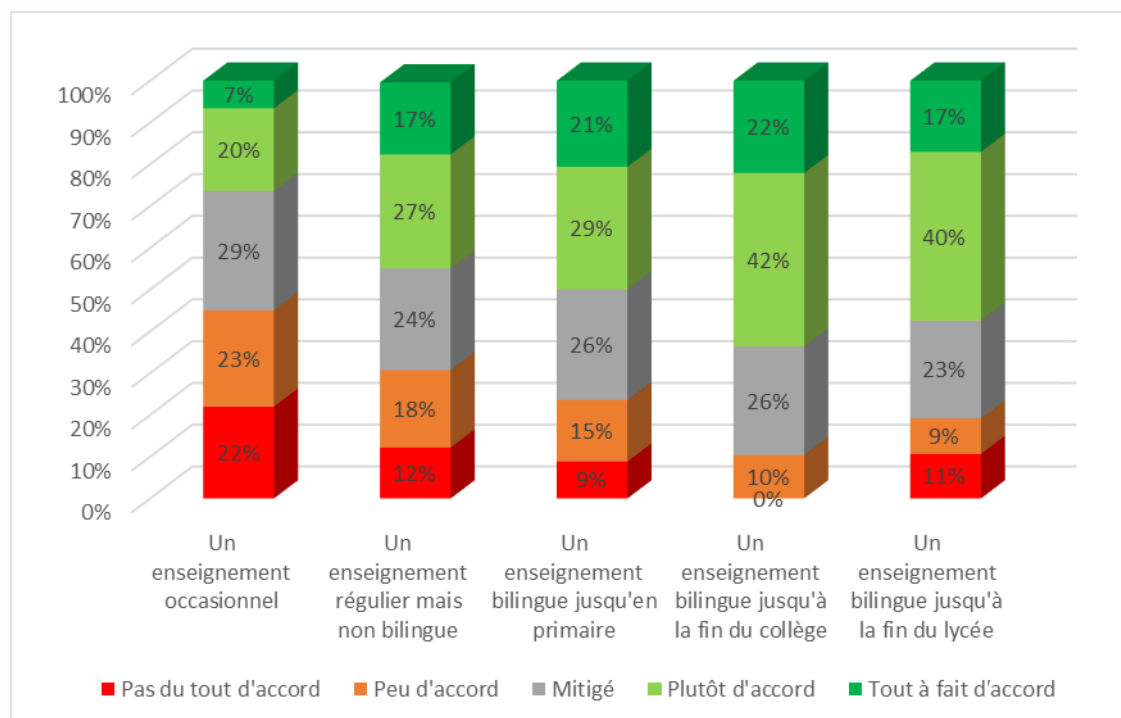


Figure 38. Appréciation à l'égard de l'affirmation suivante : « les cours de corse que j'ai reçus m'ont permis d'avoir les compétences d'aujourd'hui » suivant le type d'enseignement reçu

Cette affirmation est largement validée par les répondants ayant suivi un enseignement bilingue jusqu'à la fin du collège, voire la fin du lycée. Fort logiquement, ceci est moins vrai pour ceux ayant bénéficié d'un enseignement occasionnel, ou moins soutenu (cas par exemple des enseignements réguliers mais non bilingues, et plus nuancé également pour ceux ayant suivi un enseignement bilingue jusqu'à la fin du primaire). Ainsi, **57% et 64% des répondants ayant suivi respectivement un enseignement bilingue jusqu'à la fin du lycée et jusqu'à la fin du collège, considèrent que les cours de corse reçus pendant leur cursus leur ont permis d'avoir les compétences d'aujourd'hui.**

c) Hypothèse 6 : les outils au service de l'apprentissage de la langue se sont développés

Confirmant les enseignements obtenus par le biais des rencontres de terrain, les participants à l'enquête mettent en avant également des moyens accrus ces dernières années, destinés à l'apprentissage du corse :

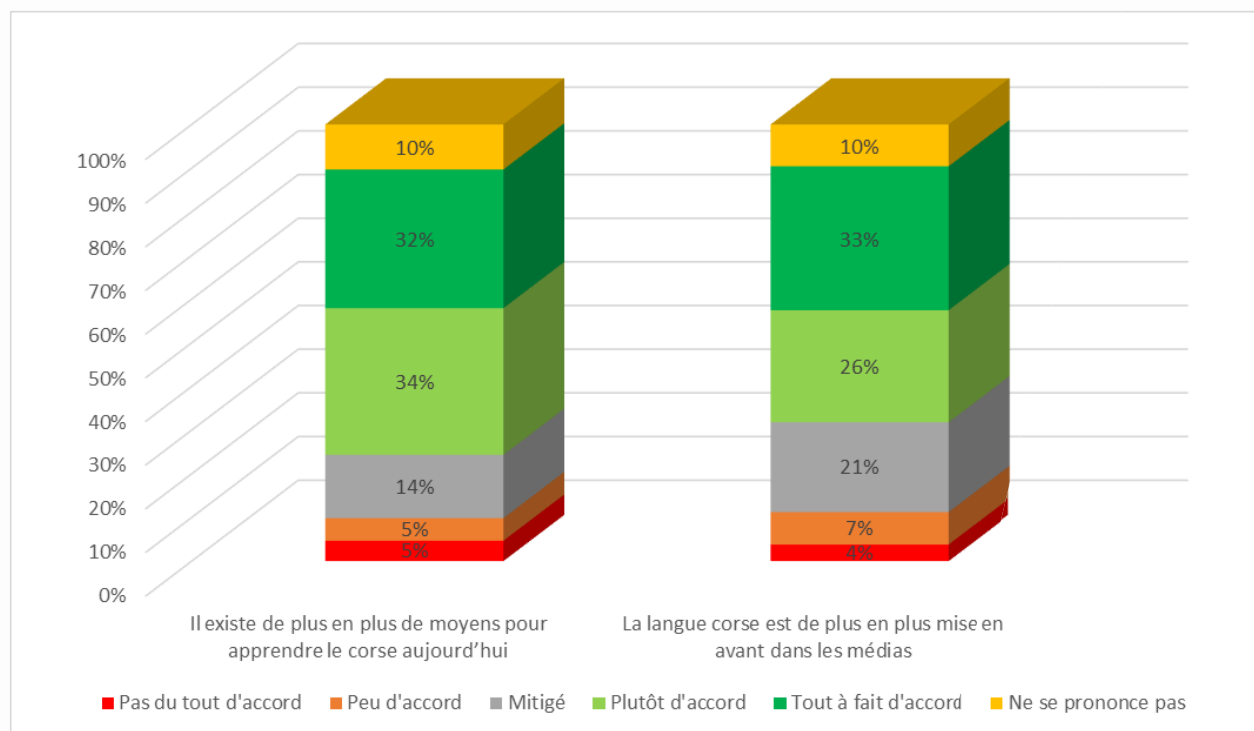


Figure 39. Appréciation à l'égard des affirmations suivantes : « il existe de plus en plus de moyens pour apprendre le corse aujourd'hui » (à gauche) et « la langue corse est de plus en plus mise en avant dans les médias » (à droite)

L'hypothèse 6 est validée.

3.3.4 Thème 3 : l'usage

a) Hypothèse 7 : l'usage de la langue reste limité et circonscrit à des tribus

i. Les locuteurs

Pour rappel, et comme indiqué précédemment, 65% des répondants ont déclaré parler le corse (question 15). S'agissant à présent de la ou les langues utilisées au quotidien (question 30), les résultats semblent davantage mitigés :

- **Ainsi, 37% des répondants, soit 556 individus, ont déclaré utiliser le plus fréquemment le français uniquement au quotidien ;**
- **34% des répondants déclarent utiliser le plus fréquemment au quotidien, le français et le corse, soit 505 individus, alors qu'ils étaient 967 à déclarer parler le corse ;**
- Auxquels il faudra ajouter une bonne proportion d'individus, 20%, déclarant parler le plus fréquemment le français et occasionnellement le corse, soit 294 individus ;
- **Seuls 2% des répondants ont déclaré parler uniquement corse le plus fréquemment au quotidien.**

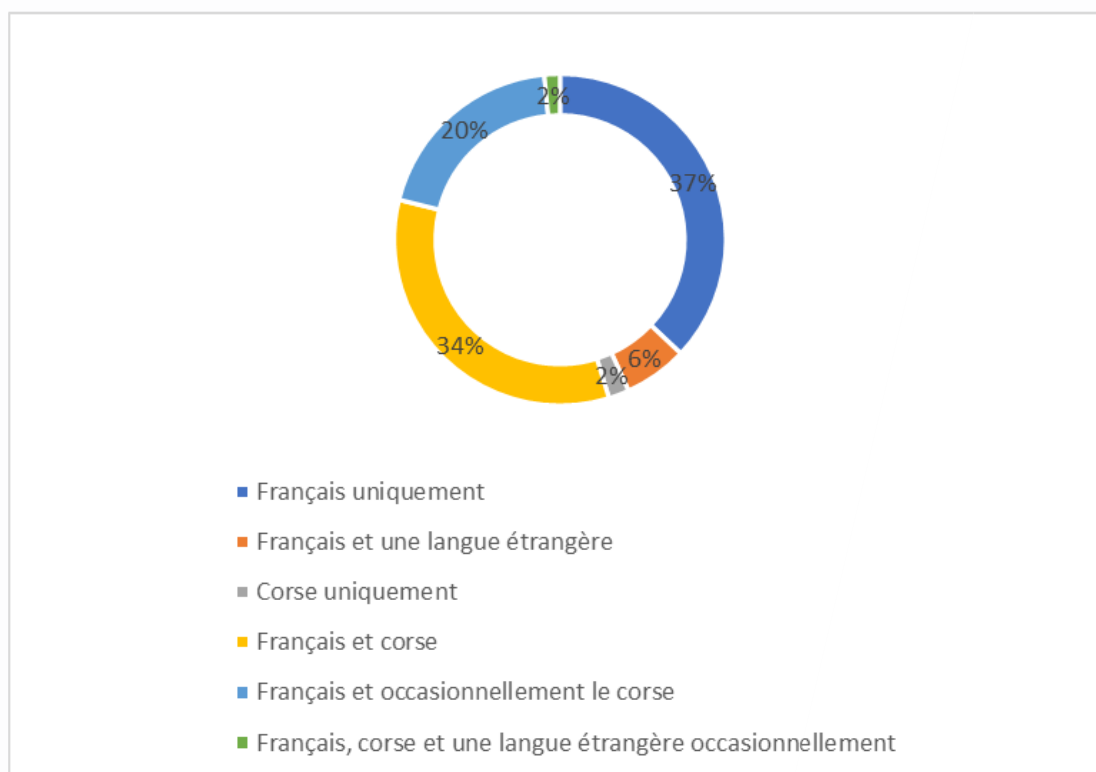


Figure 40. Langues utilisées au quotidien le plus fréquemment

Le tableau croisé ci-dessous propose une lecture de ces mêmes pratiques à partir du profil de répondants, locuteur / non-locuteur :

	Français uniquement	Français et une langue étrangère	Corse uniquement	Français et corse	Français et occasionnellement le corse	Français, corse et une langue étrangère occasionnellement
<i>Locuteur</i>	121 13%	10 1%	30 3%	502 52%	281 29%	22 2%
<i>Non locuteur</i>	430 82%	77 15%	0 0%	1 0%	13 2%	1 0%
<i>Total</i>	551	87	30	503	294	23

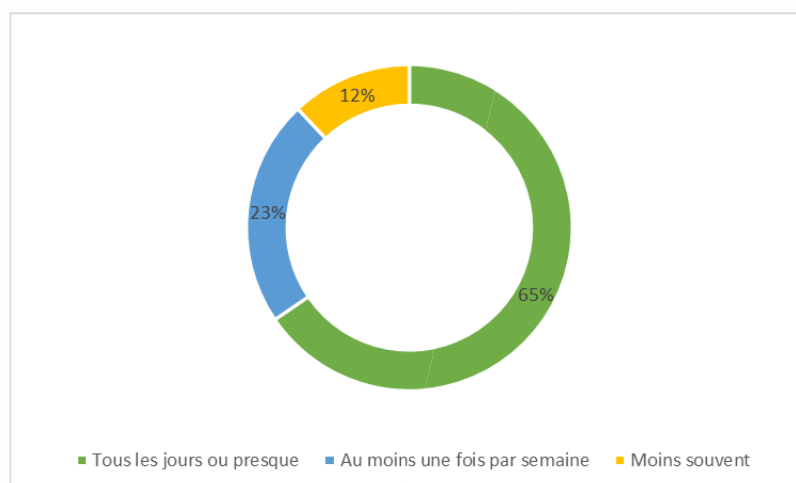
Tableau 19. Croisement de la typologie locuteur / non-locuteur (question 15) et de la pratique de la langue (question 30)

Majoritairement, **parmi les répondants ayant déclaré parler le corse, les locuteurs donc :**

- **Plus de la moitié déclare au quotidien parler le français et le corse (52%),**
- **et 29% parlent au quotidien le français et de manière occasionnelle le corse.**

S'agissant à présent de la fréquence de locution en langue corse, la majorité des locuteurs (65%) déclare le parler tous les jours ou presque :

Figure 41. Fréquence de l'usage de la langue corse par les locuteurs



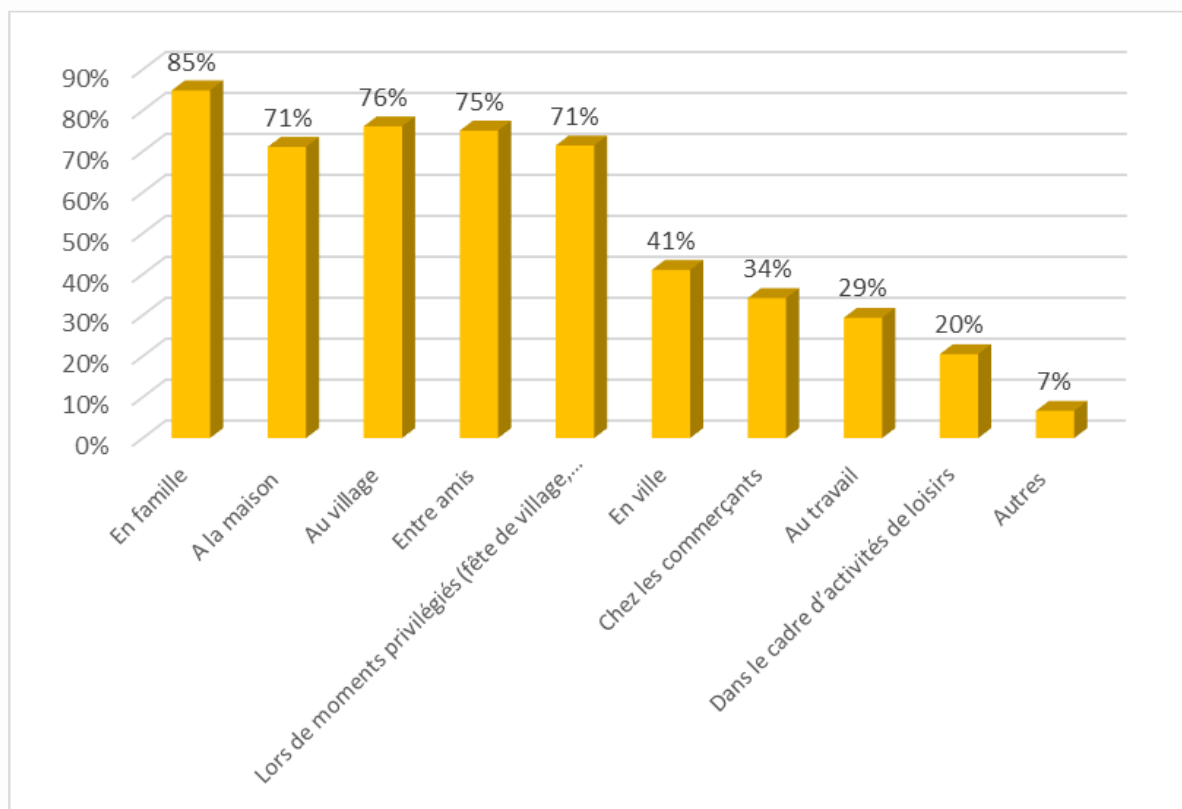


Figure 42. Occasions pour parler le corse

Sans surprise, **le contexte familial (famille au sens large ou de manière plus restreinte à la maison) reste le principal moment d'échange en langue corse, confirmant le rôle majeur dans l'usage et dans la transmission de la langue.** Ainsi, **85% des locuteurs déclarent parler le corse en famille**, et près des trois quarts (71%) à la maison. De même, on soulignera que le village, le cercle d'amis, ou encore des moments privilégiés tels que les fêtes de village, les fêtes en famille... constitueront autant d'occasions de parler en corse.

A contrario, on parlera peu en ville, y compris chez commerçants. De ce point de vue, ces résultats confirment les tendances présentées lors des enseignements de terrain.

L'hypothèse 7 est validée.

Enfin, pour compléter ces enseignements, nous allons nous intéresser plus précisément aux activités de loisirs durant lesquelles, l'on n'hésite pas à parler corse. En effet, pour les 174 répondants ayant déclaré parler corse dans le cadre de leurs activités de loisirs (soit 21% des locuteurs), le corse est principalement utilisé pour des activités musicales, le chant : ainsi, parmi les locuteurs pratiquant une activité de loisirs en corse, 60% d'entre eux pratiquent le chant.

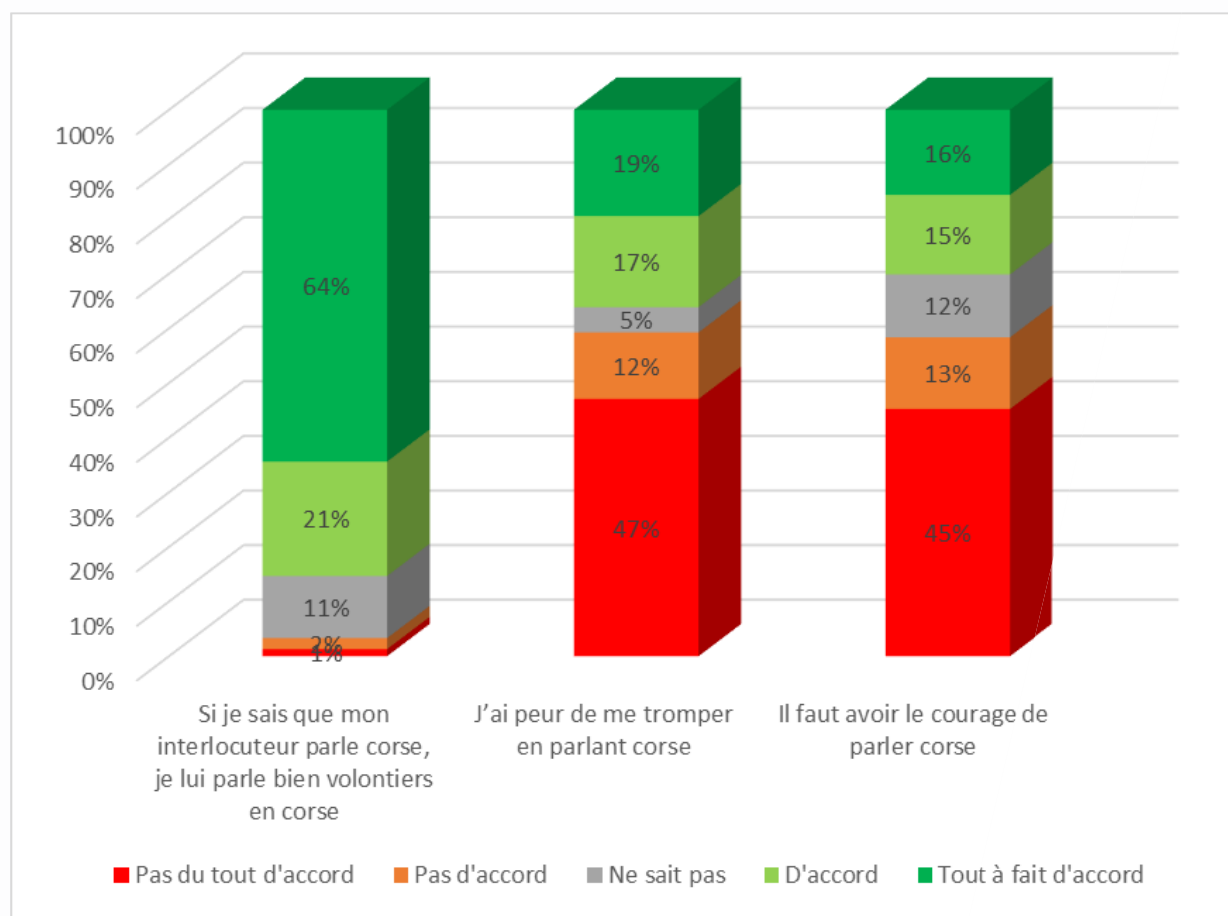


Figure 43. Perceptions des locuteurs quant à la pratique de la langue

Enfin, à la lumière du graphique supra, on soulignera des locuteurs plutôt à l'aise avec la langue, puisque **85% des locuteurs déclarent qu'ils parleraient bien volontiers en corse face à un corsophone**. De même, ils réfutent pour la plupart – 59% – l'affirmation suivante : « j'ai peur de me tromper en parlant corse », ce qui suppose également un certain niveau de compétences (voir hypothèse 3).

Autre enseignement, **quelque peu en contradiction avec les tendances issues des rencontres qualitatives, seul environ un tiers des répondants (30%) considère qu'il faut du courage pour parler corse**.

Avant de passer à la prochaine hypothèse, les consultants réaliseront un petit focus sur les non-locuteurs : ils représentent 43% des répondants soit 648 individus.

ii. Focus sur les non-locuteurs

Dans cet ensemble, seuls 14% d'entre eux parlent au quotidien le français et une langue étrangère, la majorité parlant donc uniquement le français. Leur velléité à l'égard de la langue est sans appel :

- **82% des non-locuteurs déclarent que s'ils maîtrisaient la langue, ils la parleraient sans crainte ;**
- **90% des non-locuteurs affirment qu'ils adoreraient savoir parler corse.**

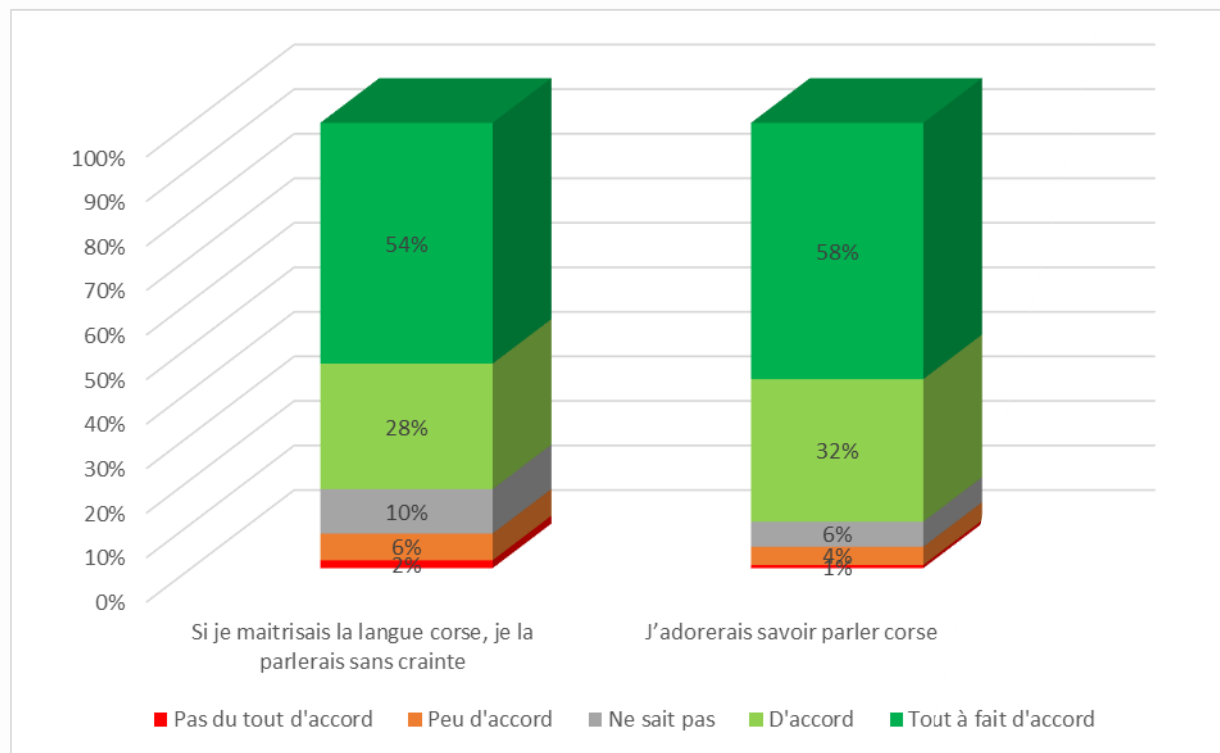


Figure 44. Perceptions des non-locuteurs quant à la pratique de la langue

b) Hypothèse 8 : la langue corse n'est pas un moyen de communication naturel, en particulier chez les jeunes

L'on a vu précédemment, de manière générale, 65% des locuteurs ont déclaré parler corse tous les jours ou presque. Plus précisément, nous allons nous intéresser aux jeunes. Le tableau ci-dessous et en exergue une fréquence d'usage du corse moins régulière chez les jeunes, comparativement aux anciens : ainsi, **40% des moins de 25 ans pratiquent le corse tous les jours ou presque, contre 63% pour les individus âgés de 40 à 49 ans, et 77% pour les plus de 50 ans.** Rappelons que la maîtrise de la langue chez les jeunes était davantage écrite (cf. hypothèse 2).

	FREQUENCE D'UTILISATION DU CORSE			Total
	Tous les jours ou presque	Au moins une fois par semaine	Moins souvent	
De 18 à 24 ans	65 40%	69 42%	30 18%	164 100%
Entre 25 et 39 ans	59 54%	24 22%	26 24%	109 100%
Entre 40 et 49 ans	59 63%	26 28%	9 10%	94 100%
Entre 50 et 59 ans	93 65%	26 18%	23 16%	142 100%
Plus de 60 ans	278 82%	46 14%	13 4%	337 100%
Total	554	191	101	846

Tableau 20. Fréquence d'utilisation du corse par tranche d'âge

L'hypothèse 8 est validée.

c) Hypothèse 9 : la pratique de la langue est différenciée suivant le genre

Les rencontres de terrain suggéraient des pratiques différenciées du corse suivant le genre, et que les hommes seraient davantage enclins à le parler. A partir des résultats de l'enquête, il semblerait que cette tendance se confirme :

- Les locuteurs français sont en réalité majoritairement des locutrices, puisque **60% des répondants parlant uniquement le français au quotidien sont des femmes ;**
- **De même, 58% des hommes parlent français et corse au quotidien contre 42% de femmes ;**
- Ces dernières parleraient français et occasionnellement corse (55% contre 45% pour les hommes).

	Homme	Femme	Total
Français uniquement	223 40%	333 60%	556 100%
Français et une langue étrangère	49 53%	44 47%	93 100%
Corse uniquement	15 50%	15 50%	30 100%
Français et corse	292 58%	213 42%	505 100%
Français et occasionnellement le corse	132 45%	162 55%	294 100%
Français, corse et une langue étrangère occasionnellement	19 83%	4 17%	23 100%

Tableau 21. Langues fréquemment parlées au quotidien par genre

Dans le prolongement de ces 1^{ers} constats, la fréquence d'utilisation chez les locuteurs corses est plus soutenue chez les hommes que chez les femmes : **58% des locuteurs déclarant parler le corse tous les jours ou presque sont des hommes, contre 42% pour les femmes.**

FREQUENCE D'UTILISATION DU CORSE

	Tous les jours ou presque		Au moins une fois par semaine		Moins souvent		Total
<i>Homme</i>	320	58%	100	52%	35	34%	455
<i>Femme</i>	235	42%	91	48%	67	66%	393
<i>Total</i>	555	100%	191	100%	102	100%	848

Tableau 22. Fréquence des locuteurs corses par genre

	Valeur	ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
Khi-deux de Pearson	19,050	2	0,000
Nombre d'observations valides	848		

La valeur observée du Khi-deux (19,050) est supérieure à la valeur critique (5,99) que l'on devrait observer. Il existe donc une dépendance statistique entre la fréquence d'utilisation de la langue corse et le genre.

Concernant le contexte de pratique de la langue, le graphique infra met en lumière les différents types d'usage avec :

- Des locutrices qui parlent corse majoritairement dans leur entourage privé, en famille et à la maison ;
- Et des locuteurs qui bien que le parlant massivement en famille et à la maison, s'expriment également en corse à l'occasion de rencontres entre amis, et surtout en ville, ou encore dans le cadre d'activités de loisirs.

L'hypothèse 9 est validée.

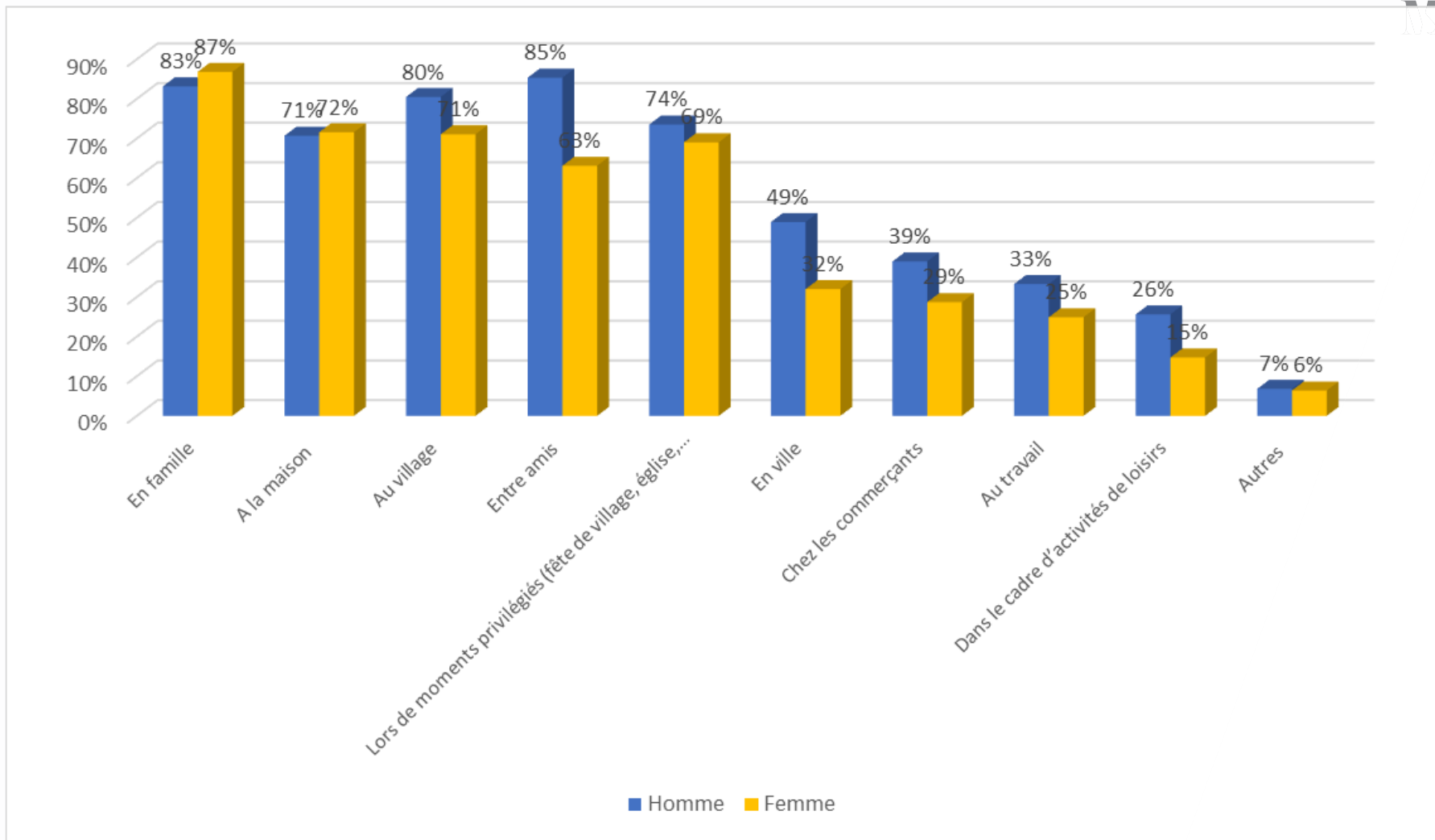


Figure 45. Pratique de la langue par genre

d) Hypothèse 10 : la pratique de la langue est différenciée suivant la zone géographique

A l'occasion de l'hypothèse 1, une première approche territoriale avait été proposée au travers de la lecture des résultats relatifs aux compétences, par microrégion ; ou encore les différents profils de locuteurs. Nous allons à présent proposer ici une analyse complémentaire en nous intéressant à la pratique de la langue, non pas par microrégion, mais suivant la typologie du lieu de résidence : zone urbaine / périurbaine / rurale.

Le graphique ci-dessous met en exergue les constats suivants :

- **44% des répondants issus du rural parleraient le plus fréquemment, au quotidien, le français et le corse, contre 30% en milieu urbain ;**
- De même, ils sont plus nombreux dans le rural à parler au quotidien uniquement corse, contrairement aux répondants des milieux urbain et périurbain ;
- Dès lors, les urbains parlent davantage le français : **41% des répondants résidant en zone urbaine parlent uniquement le français au quotidien, contre 27% pour les répondants issus du rural.**

Le lien statistique entre ces deux variables, usage de la langue et zone géographique de résidence, existe et a été validé par le test du Khi-2 :

	Valeur	ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
Khi-deux de Pearson	60,846	10	0,000
Nombre d'observations valides	1 500		

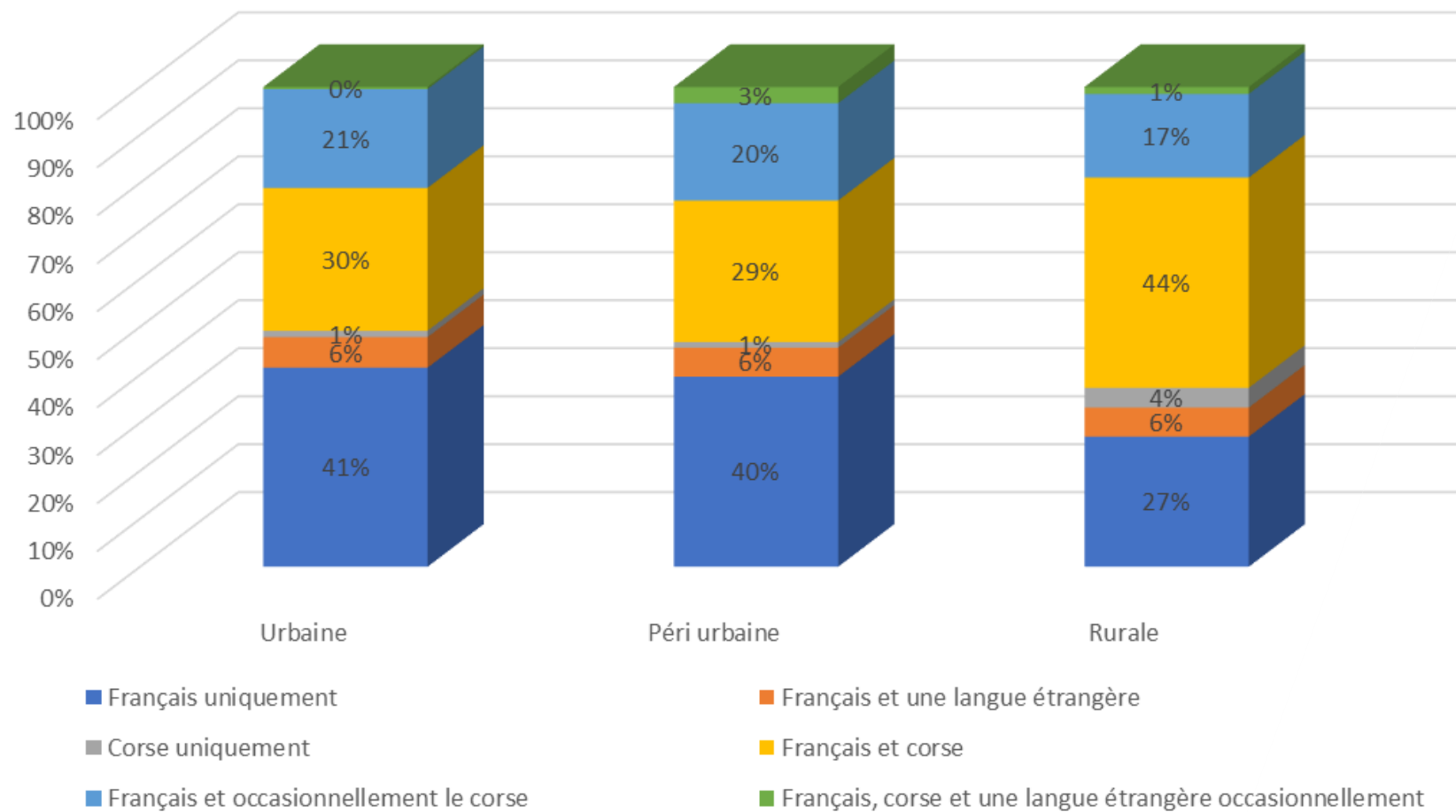


Figure 46. Pratique de la langue par zone géographique du lieu de résidence

LANGUE LA PLUS UTILISEE AU QUOTIDIEN							
	Français uniquement	Français et une langue étrangère	Corse uniquement	Français et corse	Français et occasionnellement le corse	Français, corse et une langue étrangère occasionnellement	Total
Urbaine	280	43	9	201	139	3	675
	41%	6%	1%	30%	21%	0%	100%
Péri urbaine	164	25	5	122	84	14	414
	40%	6%	1%	29%	20%	3%	100%
Rurale	112	25	17	181	72	6	413
	27%	6%	4%	44%	17%	1%	100%
Total	556	93	31	504	295	23	1 502
	37%	6%	2%	34%	20%	2%	100%

Tableau 23. Usage de la langue par zone géographique

En particulier, voici les résultats obtenus par zone géographique concernant la fréquence de l'usage :

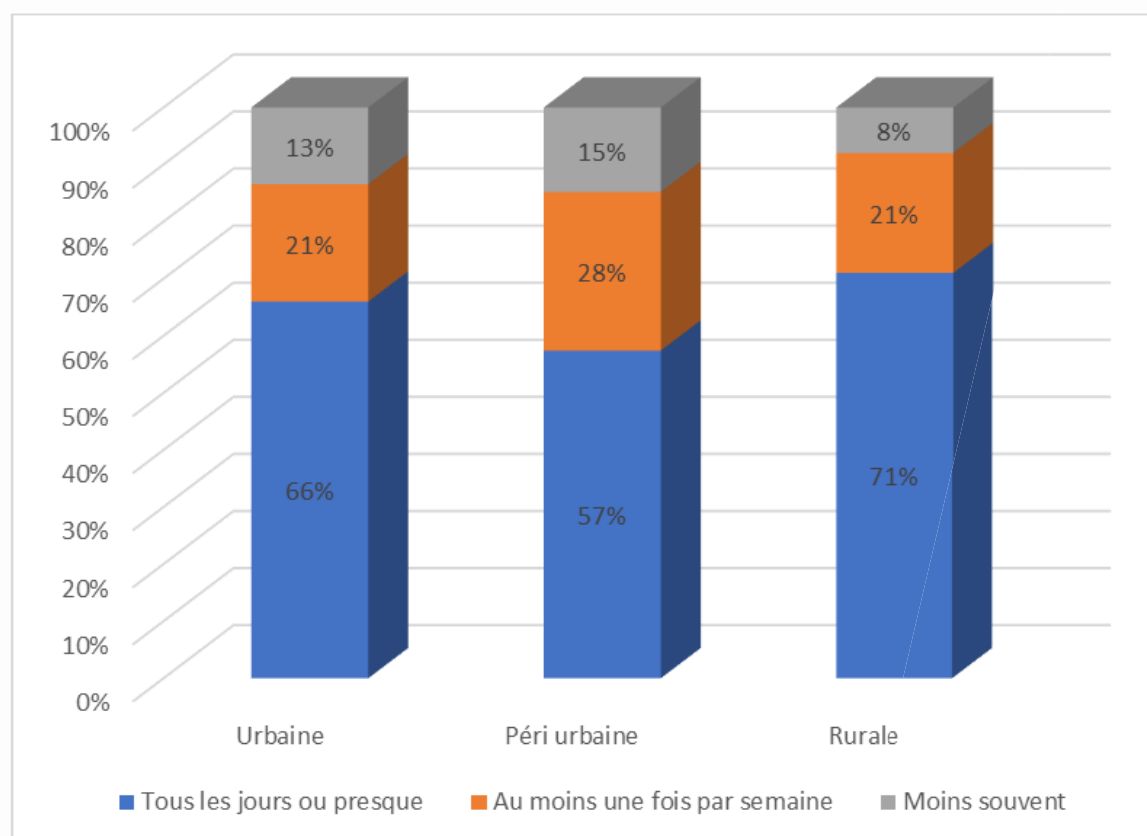


Figure 47. Fréquence de l'usage de la langue par zone géographique

De même, la pratique de la langue est plus courante en milieu rural : **ainsi, 71% des locuteurs corses déclarent parler la langue tous les jours ou presque contre 66% en milieu urbain.**

L'hypothèse 10 est validée.

3.3.5 Thème 4 : la représentation de la langue corse

a) Hypothèse 11 : il existe un consensus autour de la sauvegarde de la langue corse en raison d'un attachement élevé

Tout d'abord, intéressons-nous à l'attachement des répondants vis-à-vis de la langue. Pour mémoire, précédemment, les résultats de l'enquête avaient permis de mettre en lumière :

- L'importance perçue pour l'apprentissage de la langue durant leur scolarité. Ainsi, **93% des répondants valident l'affirmation suivante : « l'apprentissage du corse était important pour moi » ;**
- Et le bon souvenir qu'ils en avaient : 84% des répondants concernés en ayant gardé un bon souvenir.

De même, on perçoit déjà même une forme d'attachement y compris **chez les non-locuteurs, puisque 90% d'entre eux ont déclaré qu'ils adoreraient savoir parler le corse.**

En particulier, une question bien précise destinée à mesurer le niveau d'attachement à la langue était posée, plus en avant dans le questionnaire (une sorte de variable de contrôle). Le répondant était alors invité à quantifier son niveau d'attachement à la langue en attribuant une note de 1 à 10 (10 étant la meilleure note). Les résultats sont sans appel :

- **Plus de la moitié des répondants (52%) – locuteurs ou non – a attribué la meilleure note, 10 sur 10, soit un niveau d'attachement jugé très fort ;**
- **L'attachement est globalement très élevé puisque seul 9% environ ont attribué une note en dessous de la moyenne.**

	Fréquence	%	% Valide	% cumulé décroissant
1	33	2,2	2,2	100,0
2	26	1,7	1,7	97,8
3	40	2,6	2,6	96,0
4	36	2,4	2,4	93,4
5	98	6,5	6,5	91,0
6	104	6,9	6,9	84,4
7	113	7,5	7,5	77,5
8	161	10,7	10,8	70,0
9	113	7,5	7,6	59,2
10	773	51,5	51,7	51,7
Total	1 497	99,8	100,0	
Système manquant	3	0,2		
Total	1 500	100,0		

Tableau 24. Note (de 1 à 10) attribuée destinée à mesurer son attachement à la langue corse

On peut déjà conclure que l'attachement à la langue reste très élevé, que l'on soit locuteur ou non. Qu'en est-il à présent de la perception à l'égard de la sauvegarde de la langue ?

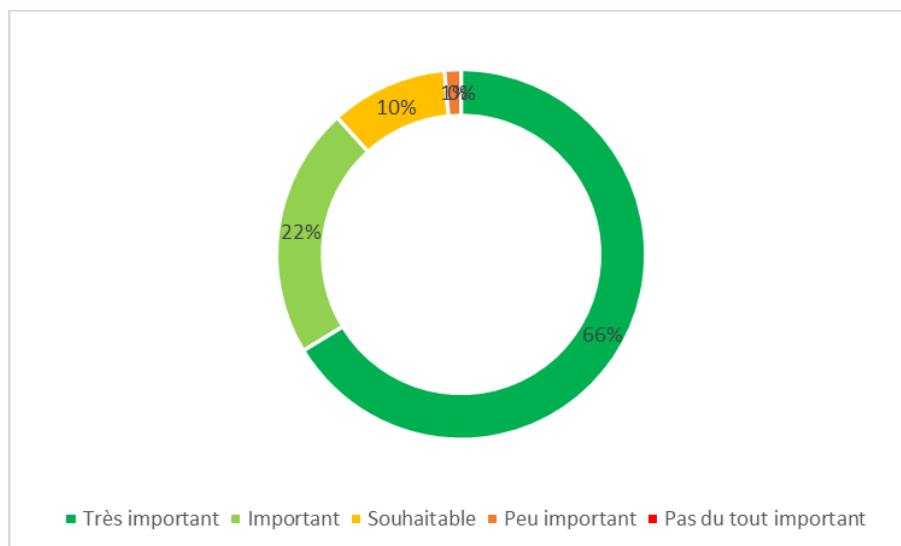


Figure 48. Niveau d'importance perçu à l'égard de la sauvegarde de la langue

Ainsi, **pour 88% des participants à l'enquête, il est important voire très important de sauvegarder la langue corse.**

A noter qu'une autre variable de contrôle avait été glissée dans le questionnaire, aboutissant aux mêmes résultats, puisque 81% des répondants se disent tout à fait d'accord avec l'affirmation suivante : « il est primordial de sauvegarder la langue ».

	Fréquence	%	% Valide	% cumulé
Pas du tout d'accord	2	0,1	0,1	0,1
Peu d'accord	3	0,2	0,2	0,3
Mitigé	48	3,2	3,2	3,5
Plutôt d'accord	213	14,2	14,3	17,9
Tout à fait d'accord	1 210	80,7	81,3	99,2
Ne se prononce pas	12	0,8	0,8	100,0
Total	1 488	99,2	100,0	
Système manquant	12	0,8		
Total	1 500	100,0		

Tableau 25. Perception à l'égard de l'affirmation suivante : « il est primordial de sauvegarder la langue Corse »

L'hypothèse 11 est validée.

b) Hypothèse 12 : la langue corse est de plus en plus mise en avant dans notre société, et dans les médias

Deux questions étaient consacrées à l'analyse de cette hypothèse. A partir des premiers résultats obtenus, et présentés plus haut, on apprend effectivement, que **plus de la moitié des répondants (59%) estime que la langue est de plus en plus mise en avant dans les médias**. Pour mémoire :

	Fréquence	%	% Valide	% cumulé
Pas du tout d'accord	57	3,8	3,8	3,8
Peu d'accord	111	7,4	7,4	11,2
Mitigé	308	20,5	20,6	31,8
Plutôt d'accord	384	25,6	25,7	57,5
Tout à fait d'accord	494	32,9	33,0	90,4
Ne se prononce pas	143	9,6	9,6	100,0
Total	1 498	99,8	100,0	
Système manquant	2	0,2		
Total	1 500	100,0		

Tableau 26. Perception à l'égard de l'affirmation suivante : « la langue corse est de plus en plus mise en avant dans les médias »

Intéressons-nous à présent aux usages de la langue corse en la matière. En lien avec le niveau de compétences, orale et écrite perçu, on écouterait plus facilement de la musique corse, ou encore la radio, qu'on ne lira un livre ou des articles de presse en langue corse. Ainsi :

- **Plus de la moitié des participants (58%) déclare écouter de la musique corse souvent voire toujours ;**
- De même, environ 35% d'entre eux écouteront souvent voire toujours, la radio en langue corse ou regarderont la télévision ;
- A contrario, près des trois quarts de répondants déclareront ne jamais lire des ouvrages en langue corse ; et **plus de la moitié (51%) ne lira jamais des articles dans la presse.**

En corse...

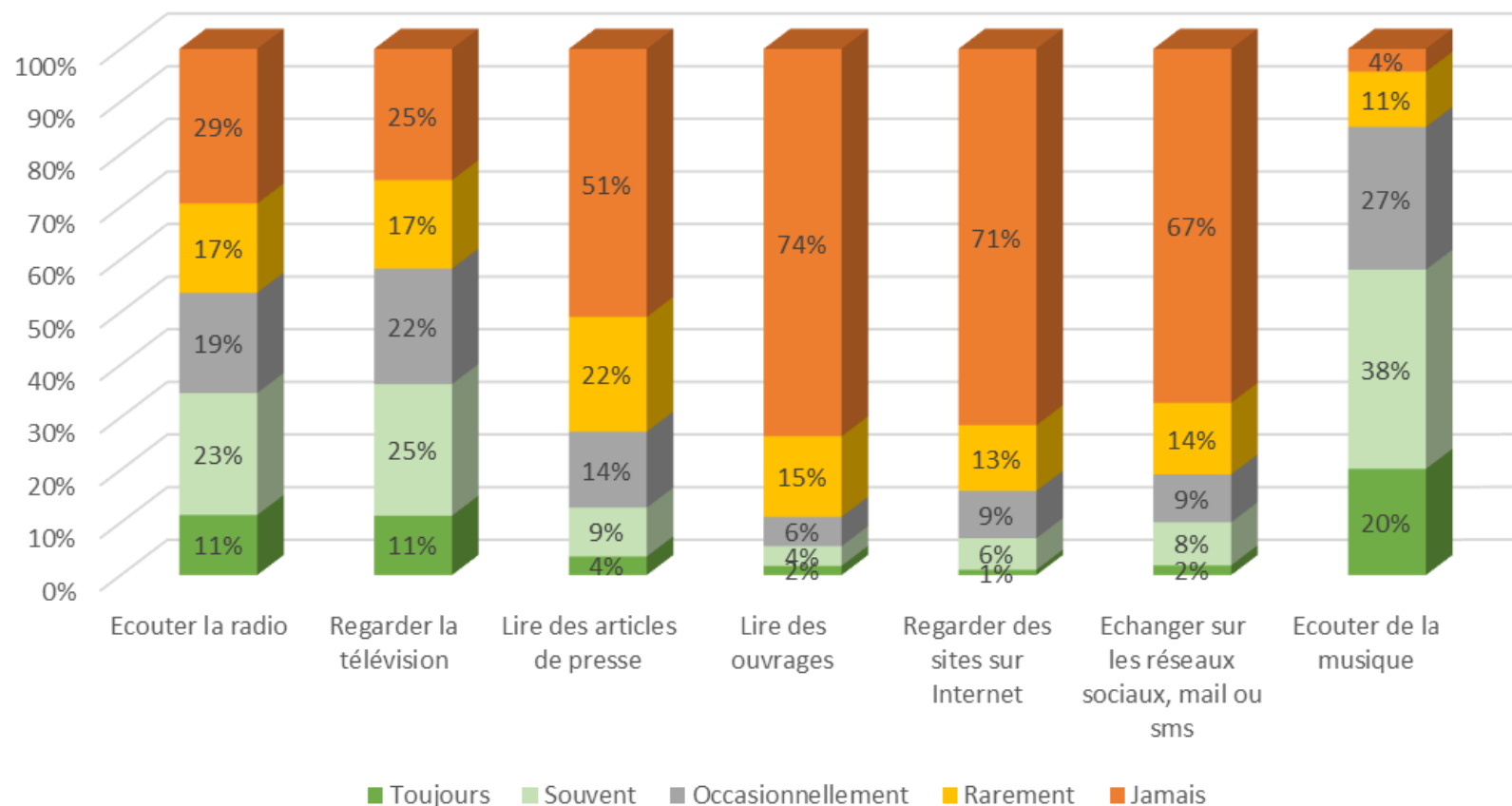


Figure 49. Les différents usages de la langue y compris avec les médias

L'hypothèse 12 est validée.

c) Hypothèse 13 : la langue corse, un vecteur fort d'identité

Tout d'abord, l'enquête révèle un sentiment de fierté assez fort **chez les locuteurs, puisque 97% déclarent qu'ils sont en accord, voire totalement d'accord, avec l'affirmation suivante : « je suis fier de savoir parler corse ».**

	Fréquence	%	% Valide	% cumulé
Pas du tout d'accord	6	0,4	0,7	0,7
Pas d'accord	3	0,2	0,4	1,1
Ne sait pas	15	1,0	1,8	2,9
D'accord	79	5,3	9,3	12,2
Tout à fait d'accord	748	49,8	87,8	100,0
Total	851	56,8	100,0	
Systeme manquant	649	43,2		
Total	1 500	100,0		

Tableau 27. Perception des locuteurs à l'égard de l'affirmation suivante : « je suis fier de savoir parler corse »

Par ailleurs, 99% des répondants considèrent que la langue fait partie de l'identité de la Corse :

	Fréquence	%	% Valide	% cumulé
Pas du tout d'accord	4	0,3	0,3	0,3
Peu d'accord	2	0,1	0,1	0,4
Mitigé	1	0,1	0,1	0,5
Plutôt d'accord	57	3,8	3,8	4,3
Tout à fait d'accord	1 431	95,4	95,5	99,8
Ne se prononce pas	4	0,2	0,2	100,0
Total	1 499	99,9	100,0	
Systeme manquant	1	0,1		
Total	1 500	100,0		

Tableau 28. Perception à l'égard de l'affirmation suivante : « cela fait partie de l'identité de la Corse »

L'hypothèse 13 est validée.

d) Hypothèse 14 : les attentes sont fortes pour sauvegarder la langue face à des risques exprimés

Avant de s'intéresser aux différentes attentes exprimées en matière de promotion et de sauvegarde de la langue, il semble pertinent de cerner les éventuelles craintes des participants. Nous avons vu précédemment que l'importance accordée à la langue était élevée du fait notamment qu'elle participe à l'identité de la Corse, d'après les répondants.

Quel est le statut perçu de la langue corse ? Pour la très grande majorité des répondants, le corse n'est ni un patois, ni un dialecte (même si quelques-uns ont pu rencontrer des difficultés à distinguer ces différents niveaux) :

- Ainsi, 89% des répondants réfutent le statut de patois (et 85% réfutent totalement cette affirmation) ;
- 79% réfutent également le statut de dialecte...
- Aussi, **79% déclareront que le corse est une langue comme les autres** (on soulignera ici 10% d'avis mitigés tout de même).

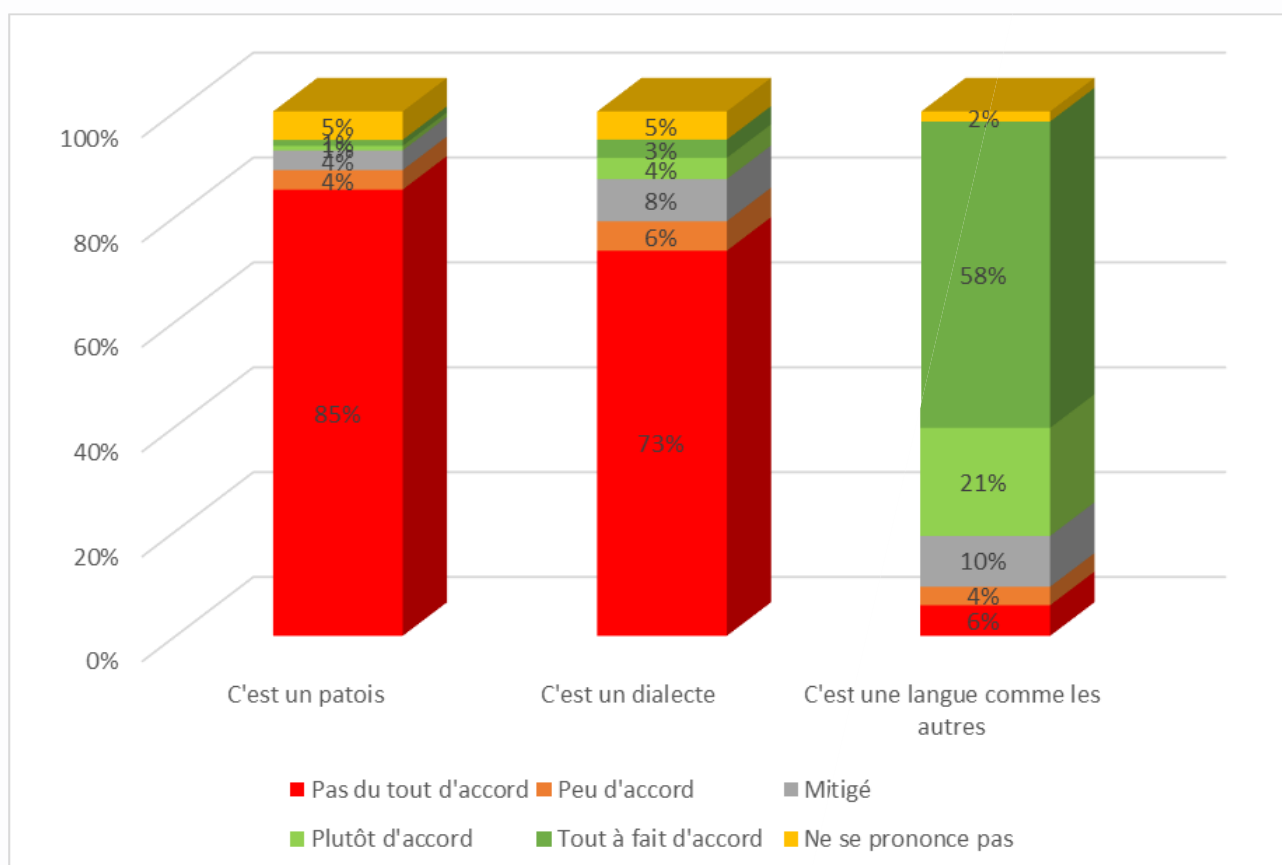


Figure 50. Le statut perçu de la langue

Dès lors, l'intérêt perçu pour la langue est très élevé, puisque :

- **94% des répondants réfutent l'affirmation suivante « ça ne sert à rien d'apprendre le corse » ;**
- Tout comme ils réfutent, globalement dans les mêmes proportions, l'affirmation suivante « il n'y a pas d'intérêt de parler le corse » (en effet, ils sont 91% à réfuter cela).

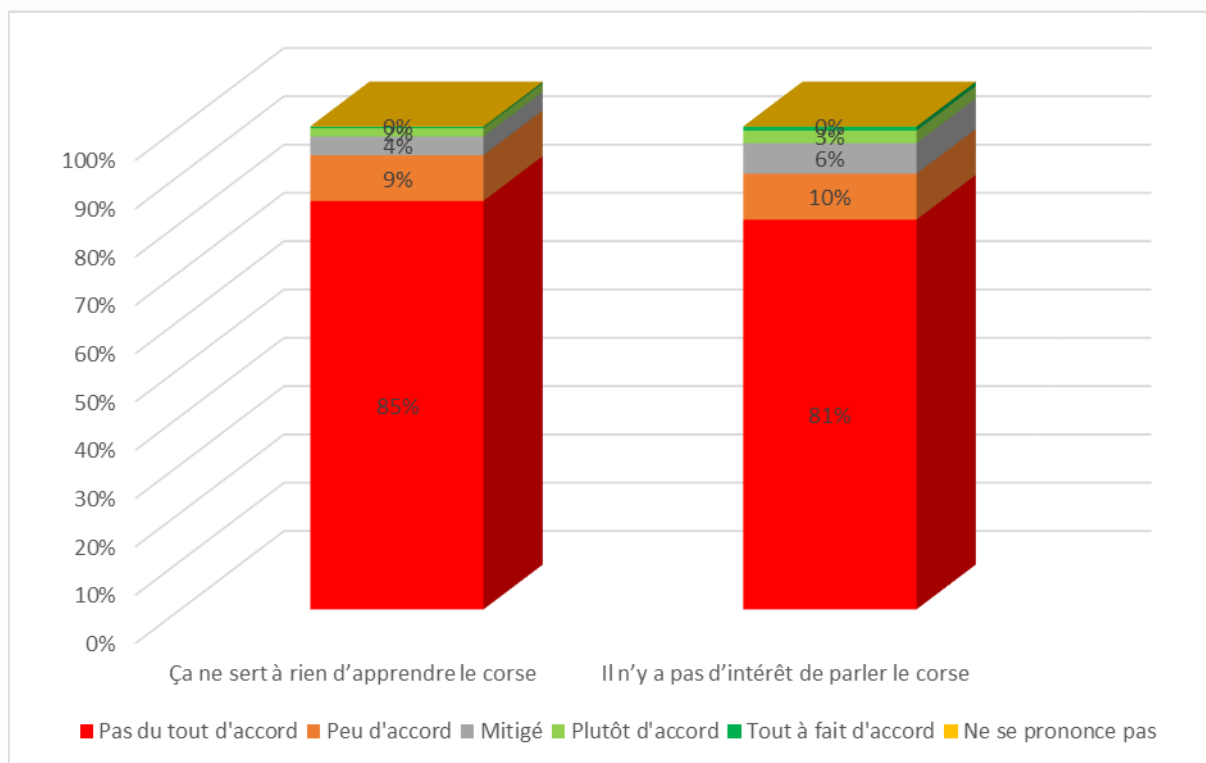


Figure 51. Intérêt perçu pour la langue

Dans le prolongement de cet attachement et de l'importance accordée à la langue, ils pourront exprimer des craintes quant à l'avenir de la langue :

	Fréquence	%	% Valide	% cumulé
Pas du tout d'accord	48	3,2	3,2	3,2
Peu d'accord	36	2,4	2,4	5,6
Mitigé	136	9,1	9,1	14,6
Plutôt d'accord	299	19,9	19,9	34,6
Tout à fait d'accord	883	58,9	59,0	93,5
Ne se prononce pas	97	6,5	6,5	100,0
Total	1 498	99,9	100,0	
Système manquant	2	0,1		
Total	1 500	100,0		

Tableau 29. Perception à l'égard de l'affirmation suivante : « c'est une langue en danger »

Ainsi, 79% des répondants considèrent que la langue est actuellement en danger.

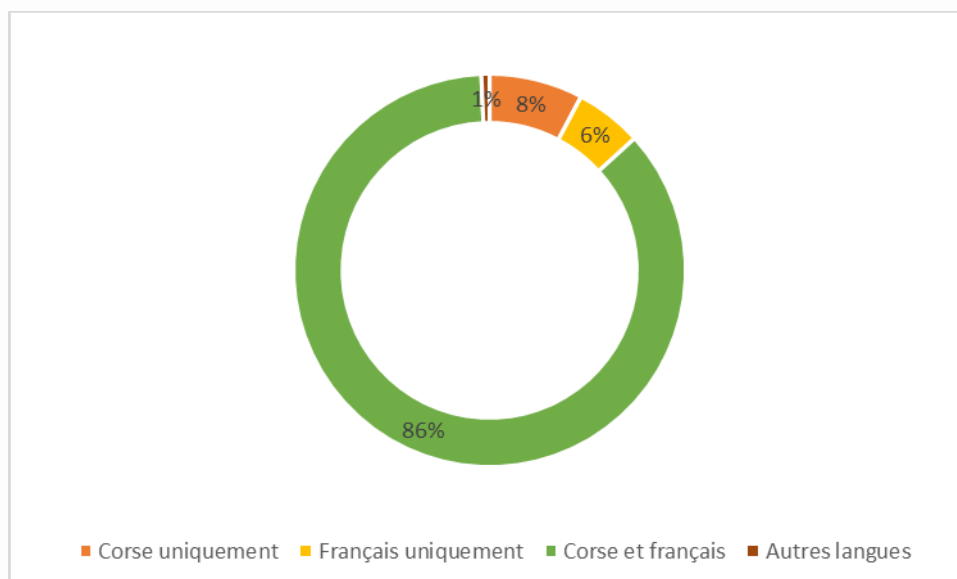


Figure 52. Langues qui devraient être parlées à l'avenir en Corse

Dès lors, 86% des répondants considèrent que le corse et le français devraient être parlés à l'avenir en Corse. Toutefois, cette réponse ne donne pas une idée exacte du niveau d'exigence ou de parité entre les langues. Ce sujet fera l'objet d'approfondissement plus tard. Dans le prolongement de ce sentiment général, les répondants se sont alors prononcés sur l'importance du rôle dévolu à différents acteurs en matière de promotion et de sauvegarde de la langue. Ils ont attribué une note de 1 à 5, considérant que la note 5 signifiait que le rôle était très important.

Si l'on considère le rôle le plus important attribué (soit la note de 5 sur 5), les principaux acteurs à mobiliser sont par ordre décroissant :

- **D'abord, les parents et la famille (89% des répondants estiment que leur rôle est très important en la matière)**, un constat qui se fait l'écho du rôle majeur toujours assuré en matière de transmission / apprentissage de la langue, vu plus haut ;
- **Suivi de l'école (76% estiment que son rôle est très important)**, confirmant les résultats obtenus concernant les principaux lieux d'apprentissage de la langue aujourd'hui, même si l'école, on l'a vu supra, ne suffira pas à garantir l'apprentissage de la langue à elle-seule ; particulièrement lorsqu'il s'agit d'un enseignement non bilingue (Cf. le niveau de satisfaction pour les répondants ayant reçu un enseignement non bilingue) ;
- Puis dans une moindre mesure, on accorde une importance particulière aux médias, ou encore aux associations culturelles.

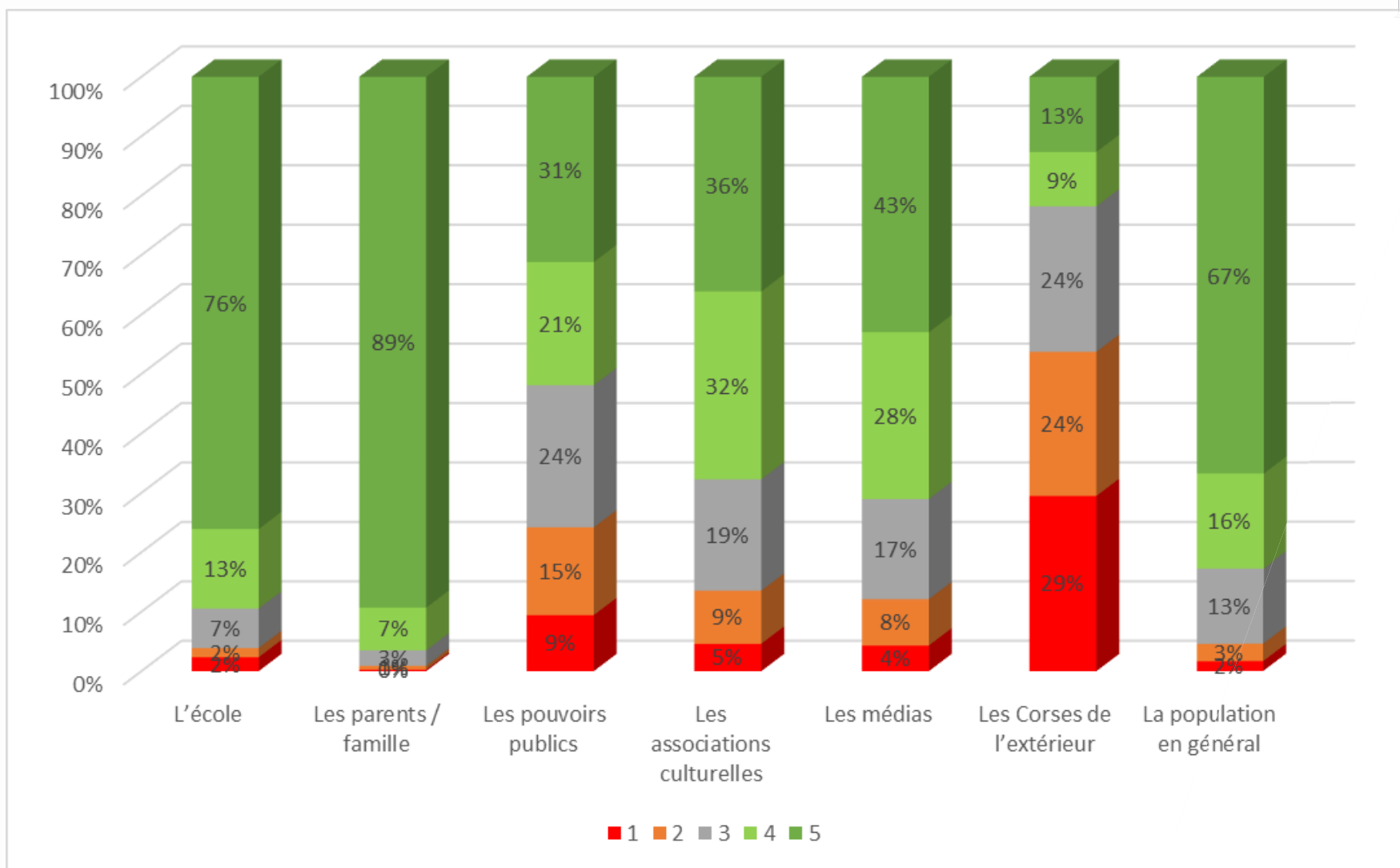


Figure 53. Rôle attribué de 1 à 5 aux différents acteurs en matière de promotion et de sauvegarde

Plus globalement, **on retiendra que pour 67% des répondants, la population en général aura un rôle très important à jouer**, contrairement à la diaspora. Autrement dit, il en va du devoir de tous de promouvoir et de sauvegarder à sa manière, chacun à son niveau, la langue corse.

Les participants ont ensuite apporté leur regard sur la pertinence de certaines actions – proposées - énumérées ci-dessous dans le cadre de la sauvegarde de la langue. Ainsi, de manière générale, l'ensemble des actions énumérées apparaissent pertinentes, et notamment :

- Accroître la présence du corse dans les médias, proposition ayant recueilli 92% d'avis favorables ;
- Tout comme renforcer les moyens à destination des outils de promotion et d'apprentissage de la langue (90% d'avis favorables) ;
- **Ou encore former davantage d'enseignants à la langue corse (90% également).**

On retiendra surtout une certaine adhésion collective à l'égard d'actions fortes en faveur de la langue, telles que **la co-officialité de la langue corse (ainsi, 71% des participants considèrent cette action comme nécessaire pour sauvegarder la langue)**, tout comme la mise en place de la parité français-corse à l'école (avec 63% d'individus qui considèrent cette action comme nécessaire). Toutefois, ces résultats doivent être nuancés pour diverses raisons :

- S'il est vrai que l'attachement est élevé, il convient tout de même de distinguer la posture parfois idéalisée et non engageante qui sera livrée dans le cadre d'une enquête, et la volonté concrète de voir aboutir ce projet (des propos contradictoires ayant été identifiés par les enquêteurs notamment autour de la nécessité de mettre en place la co-officialité et des diverses obligations que cela impose, y compris parfois de la part de locuteurs corses) ;
- Par ailleurs, cette enquête ne reflète que l'opinion des individus ayant accepté d'y participer. On peut penser que les individus ayant refusé d'y participer ont souvent une perception très différente sur la question de la sauvegarde de la langue ;
- Il convient également de distinguer ce que l'on souhaite, de ce qui est réalisable... A ce sujet, et en complémentarité de ces enseignements, une dernière question concernant la faisabilité dans la mise en place d'une société bilingue avait été glissée. Les résultats sont présentés plus bas.

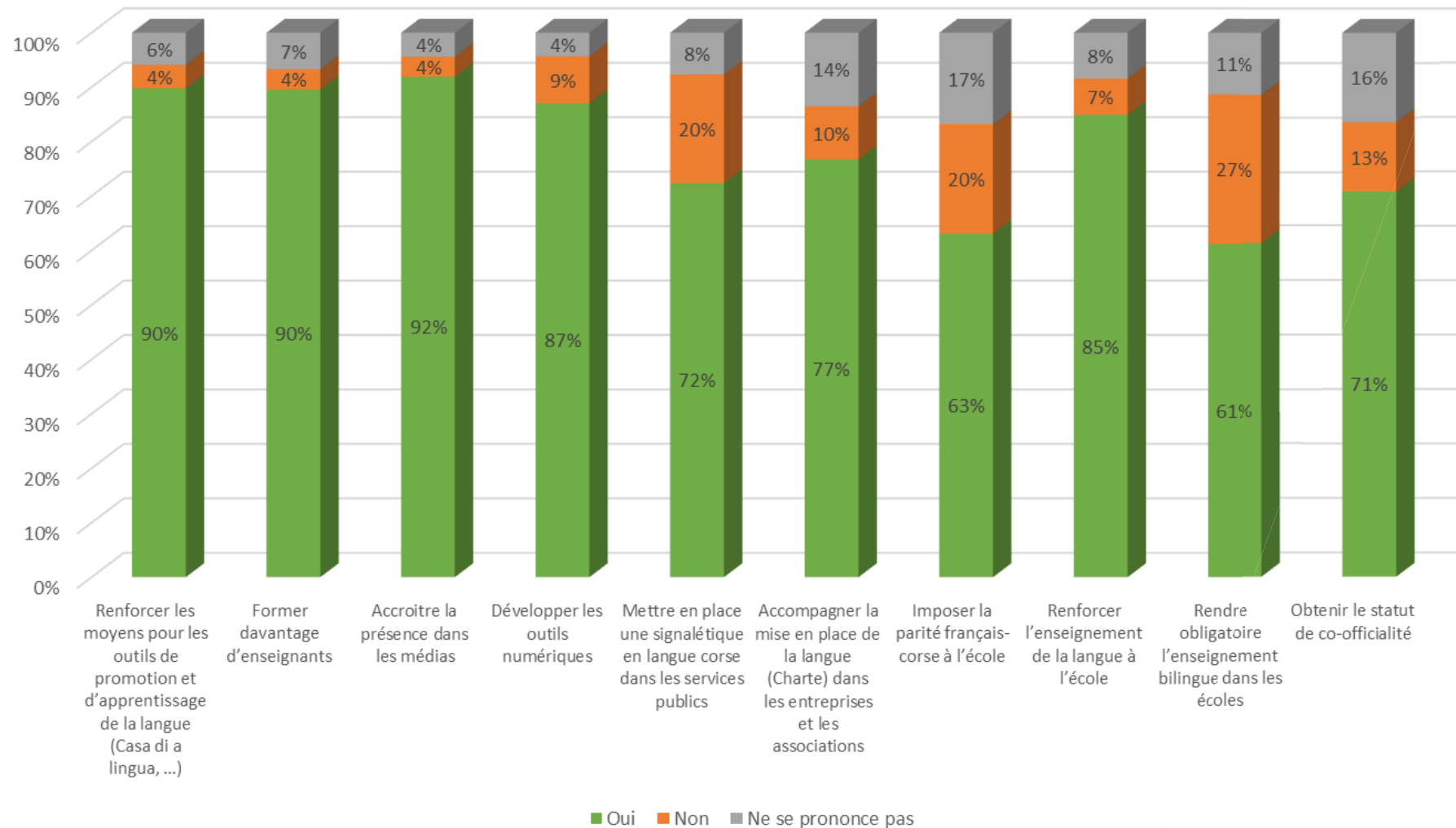


Figure 54. Nécessité de mettre en place les différentes actions pour la sauvegarde de la langue

Dans le détail, certains répondants ont souhaité émettre leurs propres recommandations dans le cadre de la promotion et de la sauvegarde de la langue, dont voici les principaux résultats :

Ainsi, on apprend que l'enseignement et la formation arrivent en tête des recommandations mises en avant par les répondants. En effet, il ressort à travers ces suggestions, la nécessité de favoriser la formation des jeunes par le biais de l'école ainsi que des adultes via la formation professionnelle et le travail. En particulier, selon les répondants, le développement de la langue doit passer par un renforcement de l'enseignement à l'école en :

- Améliorant le contenu des enseignements ;
- Valorisant l'apprentissage scolaire ;
- Renforçant le bilinguisme scolaire ;
- Plus globalement, en proposant davantage d'heures d'enseignement.

S'agissant de l'apprentissage de la langue pour les adultes, les répondants souhaiteraient la démocratiser via la formation professionnelle et créer les opportunités de parler le corse au travail. Les recommandations en matière de formation concernent également mais dans une moindre mesure, la formation des enseignants.

Par ailleurs, la création ou l'amélioration des moyens de promotion de la langue existants pour accroître sa présence dans la société font l'objet de plusieurs propositions de la part des répondants. Ainsi, les médias sont suggérés comme une solution de promotion de la langue pour les répondants (application mobile, émissions télévisées, journaux, numérique). En outre, les répondants proposent également la mise en place de cours de corse et d'ateliers divers (écriture, chant) afin de diffuser la langue au plus grand nombre. A ce sujet, un exemple quant au manque de places disponibles pour un atelier d'apprentissage de la langue corse pour adultes a été rapporté.

Autre préconisation, plus étonnante, concerne l'apprentissage de la langue à destination des nouveaux arrivants et étrangers ; l'ensemble de ces suggestions pouvant participer à la mise en place d'une société bilingue. A ce sujet, qu'en pensent les répondants ?

Les participants se montrent particulièrement sceptiques concernant le niveau de faisabilité dans la mise en place d'une société bilingue en Corse : **pour plus des trois quarts des répondants (76%), cela leur paraît difficile voire très difficile.**

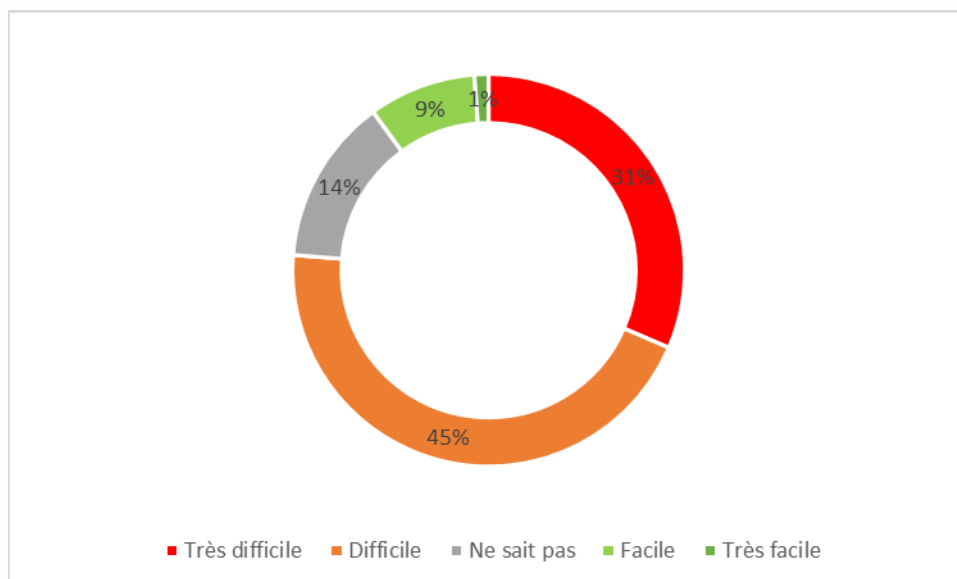


Figure 55. Perception à l'égard de la faisabilité de la mise en place d'une société bilingue en Corse

Autrement dit, si l'engouement et l'attachement sont forts, et les enjeux en matière de sauvegarde bien identifiés par les participants, de leur point de vue, la mise en place d'une société bilingue leur paraît de prime abord complexe.

Enfin, on soulignera, d'après les perceptions (subjectives) recueillies sur le terrain, il existerait une velléité d'apprendre le corse pour des nouveaux arrivants, considérant que cela fait partie de l'identité de l'île.

L'hypothèse 14 est validée.

3.3.6 Synthèse

Le tableau infra reprend les divers enseignements de l'enquête à la lumière des hypothèses proposées initialement.

Hypothèse	Résultats
Hypothèse n°1 : La maîtrise de la langue corse est faible.	Validée
Hypothèse n°2 : Le type de compétences détenues varie en fonction de l'âge.	Validée
Hypothèse n°3 : Il existe un écart entre niveau de compétences perçues et niveau de compétences réelles.	Non validée
Hypothèse n°4 : La transmission familiale de la langue Corse s'est perdue au fil des ans.	Partiellement validée
Hypothèse n°5 : L'école est un outil d'apprentissage nécessaire mais non suffisant.	Validée
Hypothèse n°6 : Les outils au service de l'apprentissage de la langue Corse se sont développés.	Validée
Hypothèse n°7 : L'usage de la langue reste limité et circonscrit à des tribus.	Validée
Hypothèse n°8 : La langue Corse n'est pas un moyen de communication naturel, en particulier chez les jeunes.	Validée
Hypothèse n°9 : La pratique de la langue est différenciée suivant le genre.	Validée
Hypothèse n°10 : La pratique de la langue est différenciée suivant la zone géographique.	Validée
Hypothèse n°11 : Il existe un consensus autour de la sauvegarde de la langue Corse en raison d'un attachement élevé à la langue.	Validée
Hypothèse n°12 : La langue Corse est de plus en plus mise en avant dans notre société, et dans les médias.	Validée
Hypothèse 13 : La langue Corse, un vecteur fort d'identité.	Validée
Hypothèse 14 : Les attentes sont fortes pour sauvegarder la langue Corse face à des risques exprimés.	Validée

3.4 Une estimation du nombre de locuteurs en Corse

Comme indiqué précédemment l'UNESCO considère comme des indicateurs importants de la vitalité d'une langue la proportion et le nombre absolu de locuteurs dans la population. L'objet de cette section vise donc à estimer une proportion et un nombre de locuteurs réalistes pour la langue corse parmi la population adulte résidente en Corse. Les consultants ont déjà expliqué la difficulté à tracer avec précision la frontière entre locuteurs et non-locuteurs.

Jusqu'ici, nous avons considéré la notion de locuteurs au sens large, ce que l'on peut appeler les « locuteurs déclarés », c'est-à-dire les individus qui se définissent eux-mêmes comme des locuteurs indépendamment de leur niveau de maîtrise de la langue corse.

La proportion de « locuteurs au sens large » observée dans l'échantillon est de **63,39%**. Cette proportion englobe les 3 profils suivants :

- Je suis bilingue ;
- Je comprends bien et je sais bien parler ;
- Je comprends bien et je sais un peu parler.

Cette proportion renverrait à un nombre total de locuteurs de plus de 18 ans compris entre **164 400³⁰ et 177 500** une fois prise en compte la marge d'erreur liée à la variance d'échantillon.

Ce chiffre apparaît extrêmement surestimé car il comptabilise ensemble des individus qui sont des « locuteurs réels » ou actifs et des individus qui sont des « locuteurs potentiels » qui ont une expérience et/ou une certaine connaissance de la langue mais ne la pratique pas. Pour mémoire :

- Seuls 2% des répondants ont déclaré parler uniquement corse le plus fréquemment au quotidien ;
- 34% des répondants déclarent utiliser le plus fréquemment au quotidien, le français et le corse ;
- Auxquels il faudra ajouter une bonne proportion d'individus, 20%, déclarant parler le plus fréquemment le français et occasionnellement le corse ;

³⁰ La population adulte vivant en Corse est estimée à 270 000 personnes sur la base des données INSEE présentées dans le tableau 1.

Pour obtenir une estimation plus fiable de la proportion et du nombre de locuteurs, les consultants proposent de s'intéresser à ce que l'on appellera les « locuteurs actifs », c'est-à-dire les individus qui, indépendamment de leur niveau de maîtrise de la langue, vont saisir les occasions qui s'offrent à eux de l'utiliser au quotidien.

Dans le cadre de cette enquête, « les locuteurs actifs » sont définis comme les individus qui ont fait le choix de répondre au questionnaire en langue corse et ont été capables de répondre à au moins 10% des questions en langue corse.

A partir de cette définition, on peut estimer la proportion de locuteurs actifs à **39,1%** de la population adulte vivant en Corse. Cela correspondrait à un nombre total de locuteurs actifs adultes en Corse compris entre **99 000 et 112 000 environ**. **L'estimation centrale retenue est donc de 105 500 « locuteurs actifs ».**

Proportion de « locuteurs déclarés »	Nombre de « locuteurs déclarés » ou « locuteurs potentiels »	Proportion de « locuteurs actifs »	Nombre de « locuteurs actifs » ou « locuteurs réels »
63,39%	[164 400 – 177 500]	39,11%	[99 000 – 112 000]
Commentaire des consultants	Largement surestimé		Réaliste et concordant avec les dires d'experts

Tableau 30 Proportion et nombre de "locuteurs déclarés" et "locuteurs actifs" en Corse

Cette enquête laisse clairement apparaître qu'il existe une large fraction de la population adulte en Corse, 24% environ, qui se déclare en capacité de parler la langue Corse mais ne le fait pas nécessairement quand l'occasion se présente.

Les locuteurs réels, qui parlent le corse quand ils le peuvent, représentent environ 40% environ de la population adulte résidente.

Dans le tableau suivant, nous proposons à titre d'information complémentaire une décomposition de la proportion et du nombre de « locuteurs actifs » par microrégion. Rappelons que ces chiffres sont sujets à une marge d'erreur importante pour les microrégions les plus petites comme la Plaine Orientale, le Centre-Corse, le Taravo Valinco et Spelunca Liamone. En effet, la marge d'erreur est inversement proportionnelle à la taille de l'échantillon enquêté. Comme ces microrégions sont les plus petites, mécaniquement la marge d'erreur est un peu plus grande mais cela ne remet pas en cause les résultats présentés.

Microrégion	Proportion de « locuteurs actifs » par microrégion	Nombre de « locuteurs actifs »	Part dans le total des « locuteurs actifs »
Grand Bastia	43%	32 970	31,25%
Grand Ajaccio	23,9%	22 470	21,30%
Spelunca Liamone	22,25%	1 140	1%
Taravo-Sartenais-Valinco	56,96%	8 110	7,70%
Castagniccia	52%	7 725	7,32%
Balagne	53,95%	8 620	8,20%
Extrême Sud	38,21%	8 920	8,45%
Centre Corse	68,78%	8 675	8,25%
Plaine Orientale	52,37%	6 870	6,53%

Tableau 31 Proportion et nombre de « locuteurs actifs » par microrégion

Il ressort de cette enquête que la proportion de « locuteurs actifs » est particulièrement faible dans le Grand Ajaccio, la microrégion Spelunca Liamone et, dans une moindre mesure, dans l'Extrême Sud.

Par ailleurs, **le Grand Bastia représente près du tiers du total des « locuteurs actifs ».**

Toujours à titre d'information, une décomposition de la proportion de locuteurs actifs par CSP est proposée dans le tableau suivant. **Elle fait apparaître la prédominance des retraités dans le total des « locuteurs actifs ».** Les professions intermédiaires et les autres inactifs, parmi lesquels les étudiants, représentent aussi une part substantielle des « locuteurs actifs ».

Microrégion	Proportion de « locuteurs actifs » par CSP	Nombre de « locuteurs actifs »	Part dans le total des « locuteurs actifs »
Agriculteur exploitant	68,40%	2 415	2,29%
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	39,49%	8 340	7,90%
Cadre, profession intellectuelle supérieure	30,84%	5 660	5,36%
Profession intermédiaire	34,88%	18 810	17,83%
Employé/Ouvrier	23,21%	7 760	7,36%
Retraité	60,32%	44 675	42,35%
Sans profession	25,73%	3 675	3,48%
Autres (Etudiants, inactifs, etc...)	27%	14 165	13,43%

Tableau 32 Proportion et nombre de "locuteurs actifs" par CSP

Annexe

Annexe 1. Le questionnaire en version française

Annexe 2. Le questionnaire en version corse (Pumonte)

Annexe 3. Le questionnaire en version corse (Cismonte)

Annexe 4. L'ensemble des résultats

Liste des Figures

Figure 1. Ventilation de la population par tranche d'âge en 2017 en Corse et en France (adapté de l'INSEE)	11
Figure 2. Répartition de la population totale par territoire de projet en 2017 (adaptée de l'Insee)	11
Figure 3. Répartition de la population par genre en 2017 en Corse (adapté de l'Insee) .	12
Figure 4. Répartition de la population non immigrée et immigrée en Corse en 2017 (adapté de l'Insee)	13
Figure 5. Répartition de la population étrangère par pays de naissance en Corse en 2017 (adapté de l'Insee)	13
Figure 6. Répartition de la population active de 15 ans ou plus ayant un emploi par CSP en 2017 en Corse et en France (adapté de l'Insee)	14
Figure 7. Quelle langue faudrait-il parler dans l'avenir en Corse ?	33
Figure 8. Répartition de la langue principalement utilisée jusqu'à l'âge de 6 ans dans les familles en Corse par tranche d'âge	34
Figure 9. Niveau de compétences déclaré en matière d'expression orale par tranche d'âge	37
Figure 10. Niveau de compréhension orale perçu par les répondants.....	37
Figure 11. Niveau de compréhension orale perçu par les individus par tranche d'âge ...	38
Figure 12. Niveau de compréhension orale exprimé par les individus en fonction de leur lieu de résidence au cours des 15 premières années	38
Figure 13. Niveau d'expression orale exprimé par les répondants	39
Figure 14. Niveau d'expression orale exprimé par les répondants par tranche d'âge.....	39
Figure 15. Niveau de compréhension écrite exprimé par les répondants par tranche d'âge	41
Figure 16. Niveau d'expression écrite exprimé par les répondants par tranche d'âge	41
Figure 17. Le rôle du pré test	72
Figure 18. Répartition des répondants par territoire de projet de la CdC.....	76
Figure 19. Répartition des répondants par tranche d'âge	77
Figure 20. Répartition des répondants par CSP	77
Figure 21. Répartition des répondants par niveau d'études.....	78
Figure 22. Choix de la langue utilisée pour répondre à l'enquête	79
Figure 23. Perception à l'égard du niveau de compétences détenues par type .	82
Figure 24. Le choix de la langue pour l'enquête par microrégion.....	84
Figure 25. Type de locuteurs déclaré par microrégion	86

Figure 26. Type de compétences détenues pour un niveau jugé bon (note attribuée 4 sur 5) voire très bon (note de 5 sur 5) par microrégion	88
Figure 27. Jugement de la compétence « Je peux comprendre quelqu'un qui s'exprime assez longuement » par tranche d'âge.....	89
Figure 28. Jugement de la compétence « Je peux tenir une conversation » par tranche d'âge	90
Figure 29. Jugement de la compétence « Je peux écrire un texte » par tranche d'âge	90
Figure 30. Profil des locuteurs (croisement des questions 3 et 15)	92
Figure 31. Modes d'apprentissage du corse	95
Figure 32. Souhaits des parents que leurs enfants parlent le corse plus tard ...	96
Figure 33. Lieu d'apprentissage de la langue aujourd'hui.....	97
Figure 34. Perception à l'égard de la transmission familiale.....	98
Figure 35. Type d'enseignement reçu	99
Figure 36. Niveau de satisfaction à l'égard de l'enseignement reçu	99
Figure 37. Bilan à l'égard de l'enseignement reçu	101
Figure 38. Appréciation à l'égard de l'affirmation suivante : « les cours de corse que j'ai reçus m'ont permis d'avoir les compétences d'aujourd'hui » suivant le type d'enseignement reçu	102
Figure 39. Appréciation à l'égard des affirmations suivantes : « il existe de plus en plus de moyens pour apprendre le corse aujourd'hui » (à gauche) et « la langue corse est de plus en plus mise en avant dans les médias » (à droite)..	103
Figure 40. Langues utilisées au quotidien le plus fréquemment	104
Figure 41. Fréquence de l'usage de la langue corse par les locuteurs.....	105
Figure 42. Occasions pour parler le corse	106
Figure 43. Perceptions des locuteurs quant à la pratique de la langue	107
Figure 44. Perceptions des non-locuteurs quant à la pratique de la langue	108
Figure 45. Pratique de la langue par genre	111
Figure 46. Pratique de la langue par zone géographique du lieu de résidence.	113
Figure 47. Fréquence de l'usage de la langue par zone géographique	114
Figure 48. Niveau d'importance perçu à l'égard de la sauvegarde de la langue	116
Figure 49. Les différents usages de la langue y compris avec les médias	118
Figure 50. Le statut perçu de la langue	120
Figure 51. Intérêt perçu pour la langue.....	121
Figure 52. Langues qui devraient être parlées à l'avenir en Corse.....	122
Figure 53. Rôle attribué de 1 à 5 aux différents acteurs en matière de promotion et de sauvegarde	123

Figure 54. Nécessité de mettre en place les différentes actions pour la sauvegarde de la langue.....125

Figure 55. Perception à l'égard de la faisabilité de la mise en place d'une société bilingue en Corse.....127

Liste des Tableaux

<i>Tableau 1. Evolution de la répartition de la population par tranches d'âge en Corse en 2009 et 2017 (adapté de l'INSEE)</i>	<i>10</i>
<i>Tableau 2. Evolution de la population globale par territoire de projet entre 2009 et 2017 (adapté de l'Insee)</i>	<i>12</i>
<i>Tableau 3. Indicateurs relatifs à l'emploi de la population en Corse âgée de 15 à 64 ans en 2017 (adapté de l'Insee).....</i>	<i>14</i>
<i>Tableau 4. Répartition de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le niveau de diplôme en 2017 (Source INSEE)</i>	<i>15</i>
<i>Tableau 5. Population de 15 ans ou plus selon le niveau de diplôme en 2011 et 2017 en Corse (adapté de l'INSEE)</i>	<i>15</i>
<i>Tableau 6. Principaux traitements statistiques utilisés au sein de l'étude</i>	<i>75</i>
<i>Tableau 7. Répartition des répondants par zone d'habitation.....</i>	<i>76</i>
<i>Tableau 8. Répartition des répondants en fonction du nombre d'années de résidence... 79</i>	<i>79</i>
Tableau 9. Répartition des répondants en fonction de leur profil	80
Tableau 10. Croisement type de locuteur déclaré avec le choix de la langue utilisée pour l'enquête.....	80
Tableau 11. Croisement type de locuteur déclaré avec le choix de la langue utilisée pour l'enquête.....	92
Tableau 12. Croisement du niveau de compétences perçues en matière d'expression orale et la langue utilisée pour l'enquête.....	93
Tableau 13. Croisement du niveau de compétences perçues en matière de compréhension orale et la langue utilisée pour l'enquête.....	93
Tableau 14. Langue parlée au sein du foyer jusqu'aux 6 ans.....	94
<i>Tableau 15. Langue parlée au sein du foyer jusqu'aux 6 ans par tranche d'âge</i>	<i>94</i>
Tableau 16. Langue parlée avec les enfants	95
Tableau 17. Fréquence des langues parlées avec les enfants par type de locuteur.....	96
Tableau 18. Niveau de satisfaction en fonction du type d'enseignement reçu .100	100
Tableau 19. Croisement de la typologie locuteur / non-locuteur (question 15) et de la pratique de la langue (question 30).....	105
Tableau 20. Fréquence d'utilisation du corse par tranche d'âge	109
Tableau 21. Langues fréquemment parlées au quotidien par genre.....	109
Tableau 22. Fréquence des locuteurs corses par genre	110
Tableau 23. Usage de la langue par zone géographique	114

Tableau 24. Note (de 1 à 10) attribuée destinée à mesurer son attachement à la langue corse	115
Tableau 25. Perception à l'égard de l'affirmation suivante : « il est primordial de sauvegarder la langue Corse »	116
Tableau 26. Perception à l'égard de l'affirmation suivante : « la langue corse est de plus en plus mise en avant dans les médias »	117
Tableau 27. Perception des locuteurs à l'égard de l'affirmation suivante : « je suis fier de savoir parler corse »	119
Tableau 28. Perception à l'égard de l'affirmation suivante : « cela fait partie de l'identité de la Corse »	119
Tableau 29. Perception à l'égard de l'affirmation suivante : « c'est une langue en danger »	121
Tableau 30 Proportion et nombre de "locuteurs déclarés" et "locuteurs actifs" en Corse	130
Tableau 31 Proportion et nombre de « locuteurs actifs » par microrégion	131
Tableau 32 Proportion et nombre de "locuteurs actifs" par CSP	131